LIVRE
D'ARCHITECTVRE
DE
IACQVES ANDROVET.
DV CERCEAV.

AVQVEL SONT CONTENVES DIVERSES ORDONnances de Plants & éleuations de Baſtiments pour Seigneurs, Gentilshommes, & autres qui voudront baſtir aux champs : meſmes en aucun d'iceux ſont deſſeignez les baſſes-courts, auec leurs commoditez particulieres ; auſſi les iardinages & vergiers.

TRES-VTILE ET NECESSAIRE A CEVX QVI VEVLENT BASTIR, à ce qu'ils ſoient inſtruits, & cognoiſſent les frais & la deſpence qu'il y conuient faire.



A PARIS.
Chez la vefue FRANCOIS LANGLOIS, dict CHARTRES, Marchand Libraire, ruë S. Iacques, aux Colomnes d'Hercules, proche le Lyon d'argent.

M. DC. XLVIII.

AV ROY.

SIRE, eſtant voſtre Majeſté à Montargis, ie receus ce bien de voſtre accouſtumée benignité & clemence, de me preſter l'oreille à vous diſcourir de pluſieurs baſtiments excellẽts de voſtre Royaume: Et entr'autres propos me demandates ſi ie paracheuois les liures des baſtiments de France: Mon aage & indiſpoſition ſeruirent de legitime excuſe, n'ayant moyen, ſans voſtre liberalité, de me tranſporter ſur les lieux, afin d'en prendre les deſſeins pour aprés les mettre en lumiere, & ſatisfaire à vos commandements. La volonté ne m'eſt en rien diminuée, mais l'effect & le moyen manquent, ſans l'aide de voſtre Majeſté. Cependant deſirant vous donner quelque plaiſir & contentement, i'ay employé le ſeiour de mes vieux ans à dreſſer vn liure d'inſtruction à toutes perſonnes qui voudront baſtir & edifier maiſons aux champs, ſelon leurs moyens & facultez: pour leur monſtrer, non ſeulement l'ordre qu'ils auront à tenir ſelon les deſſeins, & plans contenus audit liure, mais encor pour les inſtruire de la dépenſe & frais qu'il leur conviendra faire, ayant de chacun baſtiment fait le calcul au plus iuſte qu'il m'a eſté poſſible, tant du toiſage de la maçonnerie & charpenterie, que generalement de toute autre beſogne: eſperant (outre le plaiſir que voſtre Majeſté prendra à la diverſité de tels deſſeins) que vos ſubjets en receuront inſtruction & profit. Suppliant tres-humblement icelle voſtre Majeſté, d'auoir pour agreable ce mien labeur que ie vous dedie & conſacre; Attendant que par voſtre moyen ie puiſſe viſiter les chaſteaux & excellents baſtiments qui reſtent à eſtre par moy veus & imprimez, pour ſatisfaire au contentement de vos Royalles vertus.

De voſtre Maieſté le tres-obeiſſant & tres-affectionné ſeruiteur, IACQVES ANDROVET DV CERCEAV.

AV LECTEVR.

VANT *que faire particuliere declaration de chacun baſtiment, il m'a ſemblé eſtre neceſſaire faire entendre à ceux qui deſirent ſçauoir la totale ſomme de la deſpence du logis qu'on voudra faire edifier, tant pour la maçonnerie, charpenterie, paué ou carrelage des planchers, menuiſerie, ſerurerie, & couuerture: Bref à quoy peut monter l'entiere deſpenſe d'vn edifice, pour le rendre accompli & parfait. Conſideré que ſi ce n'eſt aux grandes & bonnes villes, il eſt fort malaiſé de recouurer des ouuriers experts & capables, pour rendre raiſon & certitude de ce que deſſus. Car aux lieux où il ſe trouue maiſtres ſuffiſans pour entreprendre l'œuure, le Seigneur n'a que faire ſinon que de fournir argent à l'entrepreneur, pour rendre l'edifice en ſa perfection: Pour donc ſoulager ceux qui n'ont tels moyens, & auſſi pour ſatisfaire à la priere qui m'a eſté faicte par aucuns Seigneurs, & autres mes amis, on trouuera cy-apres reglement & inſtruction pour cognoiſtre & iuger d'icelle totale deſpence, à fin que chacun meſure ſes moyens, & n'entreprenne plus qu'il ne peut effectuer, parce que ſouuent aduient que les frais eſtans plus grands qu'on ne penſoit, le baſtiment demeure imparfait, la bourſe vuide, & le maiſtre deceu de ſon eſperance. Celuy ſera releué de ceſte peine, ſi meurement & ſoigneuſement il ſe regle & conduit par ceſte mienne inſtruction qui enſuit.*

Table des choſes qu'il faut entendre.

Du pied royal.
De la toiſe.
De l'arpent.
De la chaux.
Du ſable.
Du moillon, ou bloccage.
Du caillou.
De la pierre de quartier.
De la bricque.
Du quarreau.
De la tuile.
De l'ardoiſe.
De la latte voliſſe.
De la latte quarrée.
De la contre-latte.
Du clou.

Le pied royal, duquel la iuſte meſure eſt marquée au Chaſtelet de Paris, contient douze poulces de long, & en ſa ſuperficie quarrée, cent quarante & quatre pouces.

Le pied cube contient douze fois cent quarante & quatre, reuenant à mil ſept cens vingt & huict pouces maſſif.

La toiſe quarrée contient ſix pieds de long, & ſix de large en ſa ſuperficie, qui montent trente & ſix pieds.

La toiſe cube contient ſix fois trente & ſix pieds, reuenant à deux cens ſeize pieds maſſif, qui ſert pour le calcul de la vuidange des terres maſſiues.

La perche, meſure du Chaſtelet de Paris, a trois toiſes de long, qui valent dix-huict pieds, faiſant en ſa ſuperficie quarrée trois cens vingt & quatre pieds, qui valent neuf toiſes quarrées. Aucuns nomment la perche corde.

L'arpent meſure de la Viconté & Preuoſté de Paris, contient dix perches de long, & dix perches de large, qui ſont cent perches quarrées, l'arpent reuenant à neuf cens toiſes.

Es lieux circonuoiſins de la Viconté & Preuoſté de Paris, la perche ou corde contient vingt pieds de long, & vingt pieds de large, qui multipliez par ſoy, font quatre cens pieds, qui valét vnze toiſes quatre pieds quarrez, reuenant l'arpent à vnze cens

vnze toiſes quatre pieds: excedant celuy de France de deux cens vnze toiſes quatre pieds, qui eſt cet arpent duquel tous les baſtimens de ce liure ſont meſurez.

En autres endroits, comme en la Beauſſe, la perche contient vingt & deux pieds de long, & vingt & deux pieds de large, qui multipliez, font quatre cens quatre vingts quatre pieds quarrez, reuenant la perche à treize toiſes ſeize pieds quarrez, & l'arpent à treize cens quarante & qnatre toiſes ſeize pieds.

Par les ſuſdites meſures, & ſelon la perche du lieu, on peut ſçauoir au vray le contenu de l'aire du logis, pourpris d'iceluy, ſes iardinages, & terres qui en dépendent, auſſi la quantité des vuidanges pour caues, foſſés à priuez, foſſez de l'enceinte du logis, & cognoiſtre la quantité des toiſes cubes, comme dit eſt cy-deſſus.

Le tonneau de chaux contient deux poinçons.

Les trois poinçons font deux muids, reuenant à vn tonneau & demy.

Mais par ce que la chaux qui eſt faite de pierre dure eſt la meilleure, faiſant & rendãt beaucoup plus de beſongne que celle qui eſt faite de pierre tendre, & qu'elle ſouffre que l'on y meſle d'auantage de ſablon qu'à la derniere: Conſideré auſſi qu'il y a du ſablon qui amaigrit & vſe de chaux plus l'vn que l'autre, cõme celuy de riuiere, qui eſt plus ardãt que celuy de ſablõniere: A ceſte cauſe il eſt tres-neceſſaire que le maçon y ait grande cõſideration: & principallement à bien faire meſler enſẽble ladite chaux & ſablon: & nonobſtãt telles diverſitez, ie n'ay laiſſé d'eualluer au plus prés du vray, combien il peut entrer deſdites matieres en chacune des toiſes de maçonnerie cy-deſſous ſpecifiées. Le moyen le plus ordinaire pour aſſembler leſdites matieres eſt par tombereaux, leſquels toutefois ne ſont par-tout égaux, ains tiennẽt plus ou moins, ſelõ principalemẽt qu'ils vont prés ou loing querir leſdites matieres, & auſſi ſelon la force des cheuaux qui les tirent. Ce neantmoins ie n'ay laiſſé ſemblablement de faire vn eſtat de la quantité qu'il en faudroit pour les épeſſeurs de chacune des toiſes de maçonnerie qui enſuiuent, & ce par les plus petits, & ceux qui tiennent le moins.

Pour faire vne toiſe de mur d'vn pied & demy d'eſpeſſeur, faut la tierce partie d'vn poinçon de chaux, trois tombereaux de ſablon, & cinq tombereaux de moillon, ou bloccage.

Pour la toiſe de mur de deux pieds d'eſpeſſeur, faut vn demi poiçon de chaux, peu moins, auec quatre tõbreaux de ſable, & ſept de moillon, ou bloccage peu moins.

Pour la toiſe de mur de trois pieds d'eſpeſſeur, faut les deux tiers d'vn poinçon de chaux, auec ſix tombereaux de ſable, & dix tombereaux de moillon ou bloccage.

Pour la toiſe de mur d'vne toiſe d'eſpeſſeur, faut vn poinçon & vn tiers de chaux, douze tombereaux de ſable, & vingt tombereaux de moillon, ou bloccage.

Sachant le prix de la chaux, ſable, & moillon, on peut facilement iuger à combien reuient la toiſe ſelon ſon eſpeſſeur, y comprenant les iournées des maçons & aides.

Et eſt à noter, que toute muraille faite de caillou au lieu de bloccage, doit eſtre plus eſpeſſe, parce que le caillou ne ſe lie ſi bien du commencement auec la chaux, à cauſe de ſa rotondité, que fait le moillon: & ayant ſon eſpeſſeur ſuffiſante, la maçonnerie en eſt fort bonne & durable.

Pour faire vne toiſe quarrée de maçonnerie, dont la face de deuant ſoit de pierre de taille, le derriere eſtant garni de moillon, faut quarante & huict pieds de pierre, à ſçauoir quatre pierres à chacune aſſize, chacune deſquelles aura deux pieds de long: deux d'icelles ſeront en face, les deux autres en bouttices entre-deux pour faire la liaiſon du mur, leſdites pierres eſtans d'vn pied de hauteur: il y aura ſix aſſiſes à la toiſe, qui feront les quarante huict pieds cy-deſſus.

Pour faire vne toiſe de maçonnerie de pierre de taille parpeine de deux pieds d'eſpeſſeur, comme quelquesfois il eſt neceſſaire, & principalement aux tremeaux, il faut ſoixante & douze pieds de pierre à la toiſe.

Pour faire vne toiſe de mur de bricque, d'vn pied d'epeſſeur, ayãt la bricque huict

poulces

poulces de long, quatre poulces de large, & deux poulces d'épeſſeur, il faut vingt-deux briques & demie, compris le mortier, reuenant la toiſe à huict cens dix briques.

Pour vne autre muraille de brique de huict poulces d'épeſſeur, eſtant la brique de la longueur, largeur & épeſſeur que deſſus, faut quinze briques au pied, qui eſt pour la toiſe cinq cens quarante briques, compris les ioints.

Si vous voulez faire vne muraille de groſſe épeſſeur, toute de brique, vous reduirez icelle au prorata, & à la raiſon que deſſus eſt dit.

Pour faire le paué des ſalles, chambres & garderobbes, de carreaux de quatre poulces en carré, faut neuf carreaux pour le pied, & trois cens vingt-quatre pour la toiſe.

La tuile n'eſt par tout de meſme longueur & largeur, mais la plus ordinaire a neuf poulces & demy de long, & ſix de large: le millier d'icelle fera trois toiſes de couuerture, & celle du grand calibre de Paris fera cinq toiſes.

Pour employer & fournir vn millier de tuile ordinaire, faut vn cent & demy de latte carrée, mais quand la tuile eſt grande, il y entre moins de latte à la toiſe, parce qu'il ne faut latter ſi prés à prés qu'à la tuile ordinaire.

A chacune latte carrée, faut cinq cloux pour le moins.

Le millier d'ardoiſe d'Angers fait quatre toiſes & demie de coüuerture.

Au millier d'ardoiſe, faut vn cent & demy de latte voliſſe.

A chacune latte voliſſe faut dix cloux pour l'eſtroite, mais la latte eſtant large, il y en faut quinze.

Au millier d'ardoiſe, faut de dix à douze toiſes de contre-latte.

A chacune ardoiſe faut deux cloux, & quelquesfois trois.

L'ardoiſe de Mezieres n'eſt pas ſi large, ny ſi belle que celle d'Angers, mais elle eſt plus épaiſſe, & en faut dauantage pour la toiſe.

Les declarations contenuës cy-deſſus, ſeruent pour inſtruire ceux qui n'ont pas connoiſſance de telles matieres, pour iuger combien, & quelle quantité il en faut pour le baſtiment qu'ils veulent faire: Mais par les aduertiſſemens contenus cy-deſſus, leur ſera facile & aiſé de compter ſur les deſſeings & portraicts à peu prés, la deſpenſe qu'il conuiendra faire pour les matieres neceſſaires.

Auant qu'entrer en deſpence pour baſtir, eſt tres-neceſſaire de dreſſer & arreſter le plan & deſſeing de l'edifice, pour entendre les commoditez du dedans, tant du premier qu'autres eſtages de deſſus, auſſi la ſymmetrie par le dehors, afin que le baſtiment eſtant parfait, le maiſtre & Seigneur d'iceluy n'ait regret à la deſpenſe par luy faite: parce que ſouuent eſt aduenu, que pour n'auoir obſerué les ſymmetries, meſures, veuës & ordonnances neceſſaires, au lieu d'en receuoir contentement, on euſt voulu le baſtiment eſtre par terre.

Or ayant bien & meurement arreſté le plan & deſſeing, il ſera facile de meſurer & toiſer toute la maçonnerie du baſtiment, & ſçauoir le nombre des toiſes, & à combien en reuiendra la toiſe, pour la pierre de taille, moillon, chaux, brique & autres matieres, auec la façon, compris les enduits, & le prix de la toiſe arreſté, ſera aiſé de connoiſtre les nombres des toiſes du total de la maçonnerie: Et ſi les croiſées, portes, lucarnes ne ſont compriſes à la meſme raiſon de la toiſe, en ferez marché ſeparé, ſuiuant lequel iugerez la deſpence à part, & aprés adiouſterez le tout enſemblément.

Pour le regard des cheminées, on en fait auſſi couſtumierement marché à part, ſelon les ordonnances & enrichiſſemens d'icelles: car aucuns en veulent auoir de riches, autres ſe contentent d'vne beſogne pleine, ne conſiderant que les manteaux, ſaillies, iambages, languettes, thuyaux, & leurs hauteurs: mais quant aux enrichiſſemens qu'on veut y eſtre faits, cela paſſe la connoiſſance de ceux qui les commandent, voire bien ſouuent de ceux qui l'entreprennent: Et eſt beſoin de conſiderer le tout par le menu, afin que celuy qui met la main à la bourſe, & l'autre qui eſt

entrepreneur, ne ſoient abuſez. Car bien ſouuent tel maiſtre entreprendra vne ordonnance de cheminée à cent eſcus de façon, & vn autre ne la voudra faire à moins de deux cens eſcus, & aduiendra toutesfois que le maiſtre de la maiſon aura meilleur marché de celle de deux cens eſcus, pour l'excellence de l'ouurage, que l'autre qui n'en couſte que la moitié, eſtant la beſongne de l'ouurier expert bien faite, auec ſcience & art, & l'autre malfaite auec ignorance.

Quant au paué & carrelage des ſalles, chambres & garderobbes, il ſera aiſé par ce qu'auons dit cy deſſus, de ſçauoir à combien monte la toiſe: & faut ſeulement meſurer les ſuperficies de chacun membre, & en faire vn nombre & ſomme totale.

Pour les autres pauez des offices, ſi vous voulez qu'ils ſoient de grais ou de pierre dure, faut ſçauoir qu'en vaut la toiſe ſur le lieu, pour eſtimer le nombre, & faire ſomme totale dudit paué.

Sera beſoin, pour ſçauoir que couſtera la charpenterie, de dreſſer vn eſtat ou memoire du nombre des trauées, tant des eſtages que des combles: A ſçauoir combien à chacun eſtage y a de trauées, la quantité des ſoliues de chacune trauée, le nombre des poultres, la longueur & épaiſſeur d'icelles, ſommer le prix qu'elles auront couſté: ferez le ſemblable de chacune trauée, regardant le prix de chacun ſoliueau, & faire ſomme de la trauée, & autre ſomme de toutes les trauées de l'edifice. Pour les combles, faut auſſi voir le nombre des trauées, cheurons, & garniture de chacune d'icelles, valant telle ſomme: & de toutes leſdites trauées ferez ſomme totale: & ſemblablement de tout le bois de charpenterie. Faut auſſi regarder ſeparément que couſtera la façon de chacune choſe à part, tant des trauées que des combles, & que le tout ſoit bien declaré, pour aprés faire marché total, ou ſeparément, ſi bon vous ſemble. Obſeruant cet ordre, connoiſtrez ce que couſtera toute ladite charpenterie.

Pour le regard des couuertures, ſoit tuile ou ardoiſe, vous verrez aiſément ſur le plan & deſſeing la quantité & nombre des toiſes. Et parce que cy-deſſus a eſté declaré le moyen de ſçauoir que couſtera chacune toiſe, ſoit l'vn ou l'autre, vous calculerez le total ſelon ſa valeur & prix.

Pour la menuiſerie, ſi vous voulez fournir le bois, donnez ordre qu'il ſoit ſec de deux ou de trois ans pour le moins, auant que le mettre en œuure. Vous ferez marché pour les façons ſeparément, tant pour la croiſée de telle ſorte, ſelon la façon que la voudrez, que ſemblablement pour les huis d'aſſemblages, & huis forts: & du tout ferez ſomme totale.

Pour la ferrurerie, vous ſçaurez du maiſtre ſerrurier que couſtera la ſerrure de chacune croiſée au grand chaſſis à ſix guichets, & de deux chaſſis à quatre guichets, & ſelon le prix & le nombre deſdites croiſées, arreſterez le nombre total: ferez le ſemblable de chacune huiſſerie garnie de ſerrure, pommelles, courreaux, crampons, & ſelon le prix de l'vne, arreſterez le total. Auſſi compterez le nombre des verges pour les panneaux des vitres des croiſées: ſçachant le prix de l'vne, arreſterez le total deſdites verges, & par les ſuſdites ſommes en arreſterez vne totale pour le fait de la ſerrurerie.

Pour les vitres, vous ſçaurez combien on vend le pied de verre de France, & combien celuy de Lorraine, qui n'eſt pas ſi beau ny ſi cher, & choiſirez lequel vous voulez auoir: conſidererez aprés combien de pieds contiendra chaque panneau, combien il y a de panneaux à la croiſée, & mettez le tout par memoire, & de tout le nombre deſdits pieds ou panneaux, faites ſomme totale.

Finalement faites de toutes les ſommes arreſtées, vne totale, & par-là verrez la deſpenſe de voſtre baſtiment, & meſurez vos moyens pour n'entrer en frais plus grands que ne pouuez porter.

Ce deſſeing

I.

CE dessein demonstre vn lieu enclos dans vn quarré paralelograme, de cinquante-cinq toises de largeur, & de vingt-cinq de profondeur (qui font treize cens soixante-quinze toises en superficie, qui valent cinq quartiers de terre, moins vne corde, ou enuiron) auquel à la ligne du milieu sur le derriere est la maison du Seigneur, ayant sa court sur le deuant du logis. Du costé seneſtre d'icelle est vn iardin, & du costé dextre est la basse court.

Ce lieu est fermé de murailles portans tallut dans les fossez, & és quatre coins d'iceluy y a quatre defenses batant au long des courtines; dont celle du costé du deuant de la basse court sert de colombier, lequel par bas a vne petite allée voutée, éleuée de six à sept pieds de haut. Au milieu & centre du rez de terre d'iceluy, est vn pillier, sur lequel sera portée ladite voulte, faisant sa circonference tant à l'entour d'iceluy, que sur les murailles du colombier. Icelle allée pourra auoir sept ou huict pieds de large, & seruira non seulement pour bateries au long des courtines, mais aussi de laitterie: au dessus d'icelle sera le colombier.

L'entrée du lieu est iustement au milieu de la courtine sur le deuant, où est assis le pont-leuis, dont d'iceluy on vient à vne place en maniere de petite court, à laquelle à dextre & à seneſtre sont deux petits corps de logis, à chacun desquels est chambre basse, garderobe, & greniers dessus. Celuy du costé du iardin seruira pour suruenans, si bon semble; l'autre pour le metayer, ayant son fournil auec sa commodité. D'icelle place on va à la basse court par le costé dextre, ayant sa grange & pressoir, & vne petite estable entre-deux. Du costé dextre de l'entrée sont estables, dont l'vne sera pour cheuaux, & les autres pour bestail.

De la susdite place il faut monter quatre ou cinq degrez à la court du Seigneur, laquelle a quinze toises de large, & huict de profondeur. Icelle n'est fermée du costé de l'entrée & de la basse court, que d'vne muraille d'appuy de trois pieds de haut, le logis du Seigneur ayant son regard sur icelle pour y descouurir.

A l'entrée du logis du Seigneur, est vn perron rond, auquel on monte des deux costez à vne galerie faite en demie circonference, de laquelle on entre és membres & commoditez du logis. Par bas sur le rez de terre dans la place oualle, qui est entre les deux montées de l'escallier, se peut éleuer vne fontaine, & y est ce lieu fort propre, voire si le Seigneur a auprés de luy quelque source, & qu'il y veuille faire la dépence.

La forme de ce bastiment, sont deux pauillons, & vn petit corps de logis entr'iceux, dans lequel est au milieu vne petite allée, seruant de passage, de laquelle on va à vne petite terrace estant entre les deux pauillons sur le derriere. Par le milieu d'icelle l'on descend des deux costez à vne autre terrace basse estant sur le fossé: & d'icelle on va à vn terraut en forme ronde planté d'aulnes, ayant vne table de pierre ou d'ardoise au milieu; & ce lieu ne sert que de beauté, estant iceluy circui de fossé en circonference.

Les deux pauillons sont éleuez de deux estages au dessus du perron, & leur galletas dessus. Au dessous du perron sont les offices, ausquelles faudra descendre du rez de terre de trois ou quatre pieds, & icelles s'accommoderont selon le dessein du plan. Au petit corps de logis du milieu, qui est entre iceux pauillons, est l'escallier, auec quelques cabinets, dont le passage susdit est entre-deux. D'iceluy escallier on descendra à couuert aux offices, & qui voudra à découuert par le perron.

Le iardin est au costé seneſtre du logis du Seigneur, lequel a vingt toises de largeur, & vingt-cinq en profondeur: le tout enclos dans la place, comme dit est.

La closture des courtines & petits forts (à prendre trois toises du pied du fondement iusques au dessus de l'appuy ou parappel, & pour le colombier, à prendre du fondement iusques à son entablement huit toises, comprenant aussi le tallut regnant du logis du Seigneur du costé du fossé) reuient à cinq cens quatre-vingts toises.

Toute la maçonnerie de la basse court, auec les éleuations des closture regnantes au tour le lieu de dix à vnze pieds de haut au dessus des talluts, & les deux petits corps de logis (hormis les contrescarpes, qui regnent entour le fossé par le dehors, & dont ie ne fay mention, & aussi qu'il n'est besoin y faire la despence) reuient à six cens soixante & dix toises.

Toute la maçonnerie du logis du Seigneur (à compter du pied du fondement iusques à son establissement, sept toises & demie, rabattant le mur, du talut, du costé du fossé ja compté) reuient à six cens trente toises.

Les voûtes des offices & caues, reuiennent à soixante & quinze toises.

Pour le regard du paué des offices, il ne faudra pauer que la cuisine, dont ie ne fay point de calcul

Le carrelage des trois estages, reuient à cent cinquante toises.

A chacun estage y a 14. croisées, qui sont vingt & huit pour les deux: toutefois ce ne serót que fenestres sans mesneau; les chassis y posez ferót les croisées de paneaux.

Dix-sept petites lucarnes, & dix-sept petites veuës en glassis, pour l'estage des offices & caues.

La couuerture du logis du Seigneur reuient à sept-vingt toises.

La couuerture de tout le logis de la basse court, reuient à deux cens trente toises.

A chacun estage il y a deux cheminées, vne à chacune chambre, & point aux garderobbes, qui sont six pour les trois estages, & vne à l'estage des offices.

Il y aura en tout le logis du Seigneur quarante huisseries ou enuiron, & quinze tant grandes que petites à la basse court.

Il y a à chacun estage six trauées, & deux poutres, sans les petites du petit corps du milieu, & les combles.

Les trois petits paüillons des coins, seruent de deffense, & se couuriront de pierre de taille, en forme piramidale, comme apparoit par le dessein de l'eleuation.

I I.

CE dessein demonstre vne masse de bastiment d'assez legere ordonnance, n'ayant qu'vn estage manable, lequel est esleué du rez de terre de cinq à six pieds: & dessous se pourra faire quelques caues, ou celiers, comme le premier plan le figure, la court sera sur le deuant, & le iardin sur le derriere.

Le contenu de la court & bastiment, non compris le iardin, a de largeur vingt & deux toises, sur vingt & trois de profondeur, qui font en superficie cinq cens six toises, qui valent demy arpent moins quatre toises & demie, ou enuiron.

De la court on montera quatre ou cinq pieds pour venir à vne terrace fermée de trois costez de bastiment, & sur le deuant de la court, d'vn appuy de trois pieds de haut. D'icelle terrace faut derechef monter quelques deux pieds pour entrer par deux coins és commoditez d'iceluy estage, lesquelles sont vne salle, vn cabinet, & vn serre-nappe. Du costé dextre d'icelle salle est vne chãbre auec sa garderobbe, cabinet & priué: de l'autre costé seneſtre, est vne cuisine, le gardemanger, l'escaillier, vne chambre, sa garderobbe, & vn cabinet. Au dessus sont galletas, ou greniers.

Des deux costez du bastiment, sont deux allées pour passer de la court au iardin, fermée du costé d'icelle par deux portes; au dessus desquelles aussi sur vne partie des allées, sont pris deux cabinets, vn de chacun costé, qui sont ceux dont nous auons par cy-deuant dit, qui seruent pour les chambres.

Dans la court, du costé de l'entrée à dextre & à seneſtre, sont deux petits corps d'hostel de legere ordonnance: l'vn pour seruir à escuries, l'autre pour vne petite chambre & garderobbe.

Pareillement és deux costez de la court, tant à dextre qu'a seneſtre, se planterót six arbres qui seront douze pour les deux costez, & feront monstre comme deux petites terra-

terraces reſpondantes du grand corps aux deux petits ſur le deuant, & ſe pourront icelles terraces éleuer du rez de la court d'vn demy-pied, & les pauer de pierre, & ſeront couuertes des fueilles des arbres: vous verrez comme il eſt deſſeigné par le plan du rez dechauſſee de la court, qui ſuit aprés le fueillet de ſon éleuation.

Toute la maçonnerie de ce baſtiment (à prendre du pied du fondement iuſques au deſſus de l'entablement quatre toiſes & demie, non compris les murs des cloſtures, ains ſeulement les deux petits pauillons ioignans le corps) reuient à quatre cens cinquante toiſes.

La maçonnerie de la cloſture de toute la court iuſques au iardin, & des deux petits corps ſur le deuant, reuient à ſept vingt toiſes.

Le carrelage de l'eſtage & du galletas, ou greniers, reuient à ſix-vingts-dix toiſes.

La couuerture de tout le baſtiment, auec les deux cabinets couuerts en doſme, reuient à ſept-vingts-ſix toiſes.

Il y a vnze croiſées auec neuf, que demies que baſtardes.

Plus quinze trauées, tant grãdes que petites, & ne ſont les garderobbes comptées que pour vne: mais la ſalle pour quatre: plus les combles à l'aduenant.

Il n'y a en tout ce baſtiment que quatre cheminées, vne pour la ſalle, deux aux deux chambres, & vne à la cuiſine, qui n'en voudroit faire au galletas pour ſeruir de chambres au lieu de greniers.

Plus vingt huiſſeries.

La couuerture des deux petits corps de deuant, reuient à cinquante toiſes.

Plus vne cheminée à l'vn des petits corps, auec quatre huiſſeries, & ſix petites feneſtres, & quatre petites lucarnes.

III.

CE deſſeing demonſtre vne cloſture ou pourpris, dans lequel eſt aſſis vn logis ſeigneurial, & ſur le derriere d'iceluy, vn iardin, & au deuant vne baſſe court: laquelle, compris ſes commoditez, a trente-cinq toiſes de large, & vingt de profondeur, qui font ſept cens toiſes en ſuperficie. Le logis ſeigneurial contient, tant en ſa court qu'aux baſtimens, vnze toiſes de large, & quatorze de profondeur, qui font ſept-vingts quatorze toiſes en ſuperficie. Le iardin a trente-quatre toiſes de large, & dix-ſept de profondeur, qui ſont cinq cens ſoixante-dix-huict toiſes pleines, qui eſt en tout quatorze cens trente deux toiſes, qui valent cinq quartiers, & quatre cordes de terre, quelque peu moins.

A l'entour de la cloſture regne vn terraut d'vnze pieds de large, excepté qu'és deux coſtez du logis du Seigneur ſont deux places plus grandes, l'vne à dextre, l'autre à ſeneſtre: dans leſquelles ſe pourront pratiquer deux petits forts d'arbres de ciprés ou de lauriers: au milieu d'iceux quelque table, pour touſiours rendre le lieu plus agreable & plaiſant. Il faut aller en ces deux places par la court du Seigneur. Tout le terraut regnant entour le clos, eſt fermé d'vn foſſé de trois ou quatre toiſes, ſelon la volonté du Seigneur.

L'entrée du logis eſt par la baſſe court, à laquelle eſt le pont-leuis. A dextre & ſeneſtre d'icelle, ſont logis, tant pour le metayer, que pour les ſuruenans, auec écuries & eſtables pour le beſtail: & ſur le derriere d'icelle, tant d'vn coſté que d'autre, ſont pareillement 2 corps de logis, l'vn pour ſeruir de grange, l'autre de preſſoir & foullerie.

De l'entrée on paſſe au trauers de la baſſe court pour aller au logis ſeigneurial, par vne allée pauée, ou bien plantée d'ormes d'vn coſté & d'autre. Au deuant duquel eſt vne petite court où l'on monte deux ou trois degrez pour y venir de la baſſe court. Et d'icelle faut derechef móter à vne petite terrace 4 degrez, en laquelle eſt vn perron, par lequel on monte derechef pour aller és commoditez du logis ſeigneurial, lequel eſt compoſé d'vn corps de logis de douze toiſes de longueur, auec deux autres petits

pauillons, l'vn à dextre, l'autre à feneſtre de la terrace.

Les commoditez du logis ſeigneurial ſont d'vn eſcallier au milieu: & d'vn coſté d'iceluy eſt vne ſalle, & de l'autre vne chambre & vn cabinet. Les deux petits corps ioignans, ſont deux garderobes, l'vne pour la commodité de la ſalle, l'autre pour le ſeruice de la chambre. Au deſſous de ces membres, principalement ſous le grand corps, ſont caues, eſquelles on deſcend des deux coſtez par la court du Seigneur, comme apparoiſt par le deſſein de l'éleuation. Au deſſus de la ſalle, chambre & garderobbe, ſont galletas de pareilles commoditez.

Es deux coins du grand corps du coſté du iardin, ſont cõme deux petits pauillons, leſquels ſeruiront à chacun eſtage de petits cabinets: & qui ne voudra les faire ſeruir dés le bas, il ſe pourra faire ſous chacun vne arcade voutée fort plaiſante ſur le iardin.

Toute la maçonnerie de la baſſe court (tant des cloſtures, leſquelles auront deux toiſes de haut de rez de terre, & trois pieds de fondation, que tous les baſtimens compris en icelle, excepté le logis ſeigneurial) reuient à quatre cens cinquante toiſes.

Le logis ſeigneurial, prenant du pied de ſa fondation iuſques à l'entablement, cinq toiſes de hauteur, tant pour les offices & caues, que pour l'eſtage de deſſus, qu'auſſi pour ce qui eſt éleué pour le galletas, le tout reuient à trois cens ſoixante toiſes.

La cloſture du iardin, à prendre deux toiſes du pied du fondement iuſques à ſon éleuation, reuient à deux cens trente toiſes.

La couuerture de tous les baſtimens de la baſſe court, reuient à deux cens toiſes.

La couuerture de tout le logis ſeigneurial, reuient à cent quinze toiſes.

Les voultes, tant des offices que des petites caues, reuiennent à ſoixante toiſes.

Le carrelage de deux eſtages du logis ſeigneurial, reuient à cent toiſes, non cõpris les offices, d'autant que ce qui eſt pour offices, ſe doit pauer, ou faire de gros carreau.

Le carrelage de la maiſon du metayer, & la maiſon ſemblable, aſſiſe à l'oppoſite d'icelle, qui ſera pour les ſuruenans, reuient à vingt-deux toiſes.

Il y a au logis du Seigneur, douze cheminées, & deux à la baſſe court.

Il y a huict croiſées au grand corps, & quatre demies aux deux petits. Pareillement huict lucarnes au galletas, & quatre demies, ſans les petites feneſtres, tant pour le iour des offices, que des deux petits pauillons.

Il y a huict trauées au logis du Seigneur, & autant au galletas, faits en combles, & trois poultres, ſans les petites trauées des petits pauillons.

En la baſſe court, és deux logis, ſix trauées, & autant aux greniers en comble, & deux poultres, vne à chacun coſté.

Il y a vingt-deux huis en tous les eſtages du logis ſeigneurial.

En la baſſe court, il y en a douze, ſans la grande porte de deuant, & auſſi quelques petits aux eſtables.

IV.

CE deſſein repreſente vne place fermée de tous coſtez de foſſez, laquelle a ſoixante-dix toiſes de largeur, & vingt de profondeur, qui eſt en nombre quatorze cens toiſes de ſuperficie, qui font cinq quartiers vne corde, ou enuiron, non compris les ſaillies des petits pauillons des coins. Du coſté feneſtre d'icelle place, eſt la baſſe court auec ſes commoditez, & du coſté dextre, eſt le logis ſeigneurial. Entr'icelles courts y a vn foſſé, ayant vn pont au milieu, pour ſeruir de paſſage de l'vne à l'autre.

En cette dite place y a deux entrées, l'vne à la court du Seigneur, l'autre à la baſſe court, & à chacune vn pont-leuis.

Ladite baſſe court a quarante toiſes de large, & vingt de profondeur, dans laquelle ſont compris les baſtimens neceſſaires, leſquels ſont aſſis ſur le derriere, en face & veu de l'entrée. Au milieu eſt la grange, aux deux coſtez de laquelle ſur le deuant ſont

deux

deux eſtables, l'vne à dextre l'autre à ſeneſtre, éleuées ſeulement de ſept à huit pieds.

Par le dehors d'icelle ſont deux allées l'vne à dextre l'autre à ſeneſtre, pour du rez de la court voir le foſſé au deſſus les appuis, ou bien qui voudroit prattiquer l'vne d'icelle en deſcente par deſſous le tallut, moyennant vn arc, par lequel on feroit bõire le beſtail, y gardant toutefois quelque ordre de defence, pour empeſcher l'entrée à ceux qui y voudroient nuire. Es deux coſtez, & outre les allées ſont deux corps de logis, l'vn ſeruant pour retirer vn metayer, ou laboureur, auec eſtables pour cheuaux, l'autre ſeruira à eſtables pour beſtail.

En icelles ſont deux petits eſcailliers ſuſpendus pour aller aux greniers.

Es deux coins d'icelle baſſe court, par le dehors ſont deux eleuations: celle de deuant ſeruira de colombier, au bas duquel ſe fera vne voûte éſleuée de ſept à huit pieds. Et en icelle place ſera la laitterie, de laquelle on deſcouurira le long des foſſez. A l'autre coin ſera pareillement en ſaillie vn petit fort de ſept pieds dans œuure ſeulement, & couuert en forme piramidale, dont la pointe finira au coin de la cloſture, duquel fort on deſcouurira auſſi le long des foſſez.

La court du Seigneur a vingt toiſes en quarré: ſur le coſté dextre d'icelle eſt le logis du Seigneur, ayant vne terrace de deux toiſes de large, ou enuiron. Ioignant iceluy, il faut monter de la court à icelle terrace par vn perron eſtant aſſis au milieu, duquel on peut monter des deux coſtez. Aux deux bouts d'icelle terrace y a deux petits pauillons de chacun coſté, ſeruans pour le grand corps de montée & priué.

Le grand corps de logis eſt accommodé de membres deſſeignez ſur le plan. Es coins d'iceluy par le dehors, ſont deux pauillons ineſgaux, ſeruans tant pour commoditez à chacun eſtage, que pour deſcouurir le long des foſſez.

Au premier eſtage eſtãt à rez de terre de la court, ſe pourroiẽt faire les offices, & les accõmoder ſuiuant & cõme ie le vous ay deſſeigné de l'autre part, auec la terre dont cy-deſſus auons parlé: & faut que la terrace ſoit éleuée de la hauteur des voûtes des offices, qui ſera de neuf à dix pieds de haut. Au deſſous d'icelle terrace ſera vne gallerie à arcades, & voûtée comme ie l'ay figurée à l'éleuation faite de la face de la court.

L'eſtage qui eſt au deſſus, au rez de la terrace ſur la gallerie, ce ſeront les commoditez deſſeignées ſur le plan figuré auec la baſſe court. Au deſſus ſeront galletas accommodez de tels membres que l'eſtage de deſſous. Les pauillons eſtans és coins, ſeront éleuez d'vn eſtage plus que le grand corps, pour ſeruir aux galletas d'iceluy, & auſſi pour donner beauté au lieu.

Le foſſé ſur lequel ſeront aſſis les deux ponts où ſont les entrées, eſt élargi en demie circonference, pour touſſiours donner plus de grauité au foſſé.

Le iardin (eſtant ſur le derriere) tient tout le contenu de la longueur de la place, qui eſt ſoixante & douze toiſes en quarré, auec la ſaillie des pauillons, dans lequel en maniere de croix, & és enuirons, ſont allées plantées d'arbres, auec eſpailliers ſeparans & tendans le iardin en quatre parties. Auſquelles ſe peuuent, ſi bon ſemble, faire parquets tous eſgaux, ou bien les diuerſifier d'ordonnances, & enrichir comme l'on aduiſera, dont s'en pourra trouuer de diuerſes ſortes par vn liure que n'agueres i'ay mis en lumiere. Encore que i'aye clos & fermé par mes deſſeins le iardin de foſſez & murailles en tallut, tant du coſté du iardin, que par le dehors du foſſé: neantmoins ſi bon ſemble, ledit iardin ſe peut fermer de haye, & auſſi que ie n'en fay nul calcul ne compte au toiſage.

Toute la cloſture du lieu, aſſauoir des talluts éleuez depuis les fonds des murailles iuſques au cordon, de deux toiſes & demy de haut, le tout reuient à quatre cens cinquante toiſes, non compté la contr'eſcarpe, laquelle ſe peut fermer de haye, ou la laiſſer ſans cloſture, qui ſeroit le meilleur.

Toute la maçonnerie, tant de la baſſe court que de ſes cloſtures, ayant deux toiſes de haut, reuient à cinq cens quatre-vingt dix toiſes.

pauillons, l'vn à dextre, l'autre à ſeneſtre de la terrace.

Les commoditez du logis ſeigneurial ſont d'vn eſcallier au milieu: & d'vn coſté d'iceluy eſt vne ſalle, & de l'autre vne chambre & vn cabinet. Les deux petits corps ioignans, ſont deux garderobes, l'vne pour la commodité de la ſalle, l'autre pour le ſeruice de la chambre. Au deſſous de ces membres, principalement ſous le grand corps, ſont caues, eſquelles on deſcend des deux coſtez par la court du Seigneur, comme apparoiſt par le deſſein de l'éleuation. Au deſſus de la ſalle, chambre & garderobbe, ſont galletas de pareilles commoditez.

Es deux coins du grand corps du coſté du iardin, ſont cõme deux petits pauillons, leſquels ſeruiront à chacun eſtage de petits cabinets: & qui ne voudra les faire ſeruir dés le bas, il ſe pourra faire ſous chacun vne arcade voutée fort plaiſante ſur le iardin.

Toute la maçonnerie de la baſſe court (tant des cloſtures, leſquelles auront deux toiſes de haut de rez de terre, & trois pieds de fondation, que tous les baſtimens compris en icelle, excepté le logis ſeigneurial) reuient à quatre cens cinquante toiſes.

Le logis ſeigneurial, prenant du pied de ſa fondation iuſques à l'entablement, cinq toiſes de hauteur, tant pour les offices & caues, que pour l'eſtage de deſſus, qu'auſſi pour ce qui eſt éleué pour le galletas, le tout reuient à trois cens ſoixante toiſes.

La cloſture du iardin, à prendre deux toiſes du pied du fondement iuſques à ſon éleuation, reuient à deux cens trente toiſes.

La couuerture de tous les baſtimens de la baſſe court, reuient à deux cens toiſes.

La couuerture de tout le logis ſeigneurial, reuient à cent quinze toiſes.

Les voultes, tant des offices que des petites caues, reuiennent à ſoixante toiſes.

Le carrelage de deux eſtages du logis ſeigneurial, reuient à cent toiſes, non cõpris les offices, d'autant que ce qui eſt pour offices, ſe doit pauer, ou faire de gros carreau.

Le carrelage de la maiſon du metayer, & la maiſon ſemblable, aſſiſe à l'oppoſite d'icelle, qui ſera pour les ſuruenans, reuient à vingt-deux toiſes.

Il y a au logis du Seigneur, douze cheminées, & deux à la baſſe court.

Il y a huict croiſées au grand corps, & quatre demies aux deux petits. Pareillement huict lucarnes au galletas, & quatre demies, ſans les petites feneſtres, tant pour le iour des offices, que des deux petits pauillons.

Il y a huict trauées au logis du Seigneur, & autant au galletas, faits en combles, & trois poultres, ſans les petites trauées des petits pauillons.

En la baſſe court, és deux logis, ſix trauées, & autant aux greniers en comble, & deux poultres, vne à chacun coſté.

Il y a vingt-deux huis en tous les eſtages du logis ſeigneurial.

En la baſſe court, il y en a douze, ſans la grande porte de deuant, & auſſi quelques petits aux eſtables.

IV.

CE deſſein repreſente vne place fermée de tous coſtez de foſſez, laquelle a ſoixante-dix toiſes de largeur, & vingt de profondeur, qui eſt en nombre quatorze cens toiſes de ſuperficie, qui font cinq quartiers vne corde, ou enuiron, non compris les ſaillies des petits pauillons des coins. Du coſté ſeneſtre d'icelle place, eſt la baſſe court auec ſes commoditez, & du coſté dextre, eſt le logis ſeigneurial. Entr'icelles courts y a vn foſſé, ayant vn pont au milieu, pour ſeruir de paſſage de l'vne à l'autre.

En cette dite place y a deux entrées, l'vne à la court du Seigneur, l'autre à la baſſe court, & à chacune vn pont-leuis.

Ladite baſſe court a quarante toiſes de large, & vingt de profondeur, dans laquelle ſont compris les baſtimens neceſſaires, leſquels ſont aſſis ſur le derriere, en face & veu de l'entrée. Au milieu eſt la grange, aux deux coſtez de laquelle ſur le deuant ſont

deux

place que la ſuſdite. Outre ladite court à dextre & à feneſtre, ſont deux autres petites places, pour s'en ſeruir à choſes, qui ſe trouueront y eſtre neceſſaires.

Du rez de la court on monte trois degrez, pour aller en vne petite terrace eſtant entre les deux ſaillies des deux pauillons de deuant, & ioignant le corps de logis: dont d'icelle terrace on entre par l'vn des coſtez à vne cuiſine, & de l'autre coſté oppoſite, à l'eſcallier, auquel eſt vn paſſage pour aller à l'vn des petits iardins, & de là, au grand iardin.

Pour aller à l'autre petit iardin, faut paſſer par la petite place, eſtant du coſté de l'eſcurie.

Es deux coſtez du grand iardin, vers l'entrée, entre les ſaillies des petits pauillons, ſont deux berceaux de galleries figurez au deſſein, dont l'entrée dudit iardin ſe trouue ſous l'vne d'icelles.

Tout le contenu de la maçonnerie tant du logis que des cloſtures & membres y enclos, reuient à quatre cens quatre-vingt toiſes.

Le carrelage de tout le logis, reuient à quatre vingts dix toiſes.

Il y a neuf cheminées pour tout.

Il y a cinq croiſées auec huit demies pour les quatre petits pauillons, & cinq lucarnes pour le galletas du corps du milieu, & quatre petites pour les quatre petits pauillons.

La couuerture du logis du Seigneur, reuient à cent dix toiſes.

La couuerture de l'eſcurie, du fournil & des petites places, reuient à ſoixante & dix toiſes.

Il y a neuf trauées au logis du Seigneur, tant grandes que petites, auec deux poutres. Plus neuf trauées aux combles, ſans les deux petits combles prochains de l'eſcurie, & du fournil.

Il y a tant au logis du Seigneur qu'à la baſſe-court, trente huiſſeries ou enuiron.

VI.

CE baſtiment eſt aſſis en vne place d'vn quarré imparfait de vingt-quatre toiſes de largeur, ſur ſeize de profondeur. La place ainſi que le plan ſe comporte, reuient à trois cens quatre-vingt quatre toiſes en ſuperficie, qui ſont quelque tiers d'arpent de terre, & vne corde, ou enuiron, non compris les foſſez circuyans en tous les angles, le deſſein du plan.

Le principal de ce baſtiment, eſt vn corps de logis, aſſis ſur le derriere de la court, accompagné de deux petits corps au bout d'iceluy, l'vn à dextre, l'autre à ſeneſtre, figurez en pauillons, à chacun deſquels eſt ioignant vne petite gallerie à arcades par bas, & en terrace deſſus: par leſquelles du grand corps on vient à deux autres petits pauillons eſtans ſur le deuant de la court, aſſis de coin en coin, & entre leſquels y a vne petite gallerie par bas, allant de l'vn à l'autre, & au deſſus vne terrace, & faiſant cloſture de la court ſur le deuant.

Le milieu d'icelle eſt deſſeigné en demie circonference, en laquelle eſt l'entrée du lieu, auec ſon pont-leuis. Iceux deux pauillons ſont garnis de comoditez deſſeignées ſur le plan. Deſſous le grand corps, & pareillement au premier eſtage des deux petits pauillons, des deux coſtez y ſeront les offices neceſſaires. Au haut de la terrace eſt le rez du premier eſtage du grand corps, auquel ſont éleuez deux eſtages, & le galletas deſſus. Quand aux deux petits corps du rez d'icelle terrace, il n'y a qu'vn eſtage, & le galletas deſſus.

Le premier eſtage deſſeigné à l'éleuation, ſert à l'eſtage des offices, comme dit eſt cy-deſſus, lequel reſpond à la hauteur de la terrace. Dans iceux petits corps ſont compris les eſcalliers du grand corps, comme le deſſein de l'éleuation le monſtre.

Chacun eſtage d'iceluy grand corps eſt accommodé, à ſçauoir par le coſté dextre, de

ſalle & garderobbe, & le petit corps ioignant, de chambre, garderobbe, & eſcaillier. A l'autre coſté ſeneſtre eſt vne antichambre, ſa garderobbe & chambre. Et au petit corps ioignant, vne arriere-chambre, & garderobbe, auec l'eſcallier. Sur le milieu d'iceluy grand corps eſt vn renfondrement d'vne demie circonference imparfaite, au milieu de laquelle eſt vne allée pour paſſer à vn petit corps oual, auquel eſt vn eſcallier regnant en tous les eſtages, à la ſcime duquel eſt vn doſme doublement éleué pour auoir le regard de tous coſtez.

Du rez de la court, eſt vne terrace regnante entour le logis par le dehors, de ſept pieds & demy de large, commençant deſdits deux coſtez de l'eſcallier oual, & finiſſant aux deux petits pauillons qui ſont ſur le deuant. Icelle terrace eſt aſſize ſur le tallut du foſſé.

Toute la maçonnerie de ce baſtiment (compris les talluts, tant du dedans de la contreſcarpe, que de tous les corps) reuient à ſeize cens quatre-vingt toiſes.

Les voûtes des offices de deſſous le grand corps, & des deux petits, reuiennent à cent cinquante toiſes.

Le carrelage de tous les eſtages du baſtiment (excepté les offices, leſquelles ſe paueront de pierre) reuient à trois cents vingt toiſes.

La couuerture de tout le logis, reuient à deux cens trente toiſes.

En tous les eſtages y a dix-ſept cheminées.

Au grand corps, à chacun eſtage y a ſix croiſées, qui ſont douze pour les deux eſtages, & deux pour les petits corps, & autant de lucarnes au deſſus, auec dix feneſtres baſtardes, & douze iours deſcendants és offices.

Plus en tout le logis vingt & ſix trauées, & quatorze poutres, grandes que petites, ſans les combles.

Plus en tout le logis cinquante huiſſeries.

VII.

CE deſſein repreſente vn corps de logis aſſis dans vn quarré parallelograme de vingt toiſes en largeur, & quinze en profondeur, qui font trois cens toiſes de ſuperficie, qui valent vn quartier d'arpent de terre, & deux cordes, vn peu moins.

Ce lieu eſt fermé és quatre coſtez de courtines; aux quatre coins ſont quatre forts en forme ronde, le tout enclos d'eauë.

Les courtines, & les talluts, auec les forts, ſe feront de terre ſans autre matiere, en donnant bon empattement aux talluts. Pour le regard du parapel, qui ſera ſur les talluts, il ſera bon de laiſſer raſſeoir les terraux, & les talluts eſtans faits à leur hauteur, quelque demy-an, pour affaiſſer la terre, & apres laiſſer raſſeoir deux ou trois pieds de parapel, & cela aſſis, le laiſſer encore repoſer deux ou trois mois, puis apres aſſeoir derechef vn autre aſſiete de parapel deſſus le premier, de la hauteur que voudrez, afin que la terre ſe puiſſe plus aiſément affaiſſer deſſus la premiere, ſans ſe corrompre, ou bien ſi voulez faire vos talluts, parappel, & forts de gazons & faſſines, voſtre logis ſera tout fermé ſans grande deſpence de la maçonnerie.

Pour le regard du baſtiment, c'eſt vne maſſe de trois corps de logis, liez enſemble, deux ſur le deuant, & vn ſur le derriere, ayant ſur la face de deuant quatorze toiſes de largeur, & huit & demie de profondeur chacun corps a trois eſtages, le premier ſert d'offices & caues: il y faut deſcendre du rez de terre de quatre ou cinq pieds, & au deſſus d'iceluy eſt vn autre eſtage en galletas.

A l'entour du logis, regne vne terrace ſeruant de court, de quatorze pieds de large, entre le mur du logis, & le parappel.

Premierement du rez de terre pour entrer au logis, faut monter deux ou trois pieds à vne place en forme d'vne petite court fermée de trois coſtez des 3. corps de logis, &

& d'icelle monter derechef à vne petite terrace deux ou 3. degrez, & d'icelle terrace on entre aux palliers des montées, eſtans és coins de ladite terrace: deſquels palliers on va par les coſtez à la ſalle, & de la ſalle aux châbres, & aux cómoditez de l'eſtage.

Au deſſus eſt le galletas, accommodé de pareilles commoditez que le precedent.

Tout le baſtiment (ayant cinq toiſes depuis ſa fondation iuſques à l'entablement) reuient à trois cens cinquante toiſes.

Les voutes de l'eſtage bas des offices & caues, reuiennét à ſoixãte & quinze toiſes.

Le carrelage des deux eſtages, auec les palliers des degrez, reuient à 120. toiſes.

Il y a huit cheminées aux 2. eſtages, & vne à l'eſtage des offices, qui eſt la cuiſine.

Il y a neuf croiſées & huit demies.

Neuf lucarnes & huit petites.

Ne faiſant à la ſalle que trois trauées, & deux à chacune chambre, auec les deux des garderobbes, ſont neuf trauées, & quatre poutres.

Autant de trauées aux galletas, toutefois en comble.

Il faut en tout le logis trente portes, ou enuiron.

La couuerture des cinq pauillons, comme le deſſein de l'éleuation le monſtre, reuient à huit vingts toiſes.

A l'entrée ſera vne baſculle aſſiſe ſur vn bon tallut de pierre, ou bien vn pont-leuis, auec quelques petites feneſtres aux montées, leſquelles ſeront couuertes en forme de doſme, reſpondant toutefois ſur les angles.

XIII.

CE lieu pour le regard de ſes commoditez n'eſt gueres diſſemblable au precedent: Eſtant pareillement dans vn quarré paralelograme, de 24. toiſes en largeur, & ſeize en profondeur, non compris l'eſpeſſeur du parapel & tallut, ne pareillement la ſaillie des forts, qui ſont 384. toiſes de ſuperficie, qui font vn tiers d'arpent, & vne perche de terre, & quelques toiſes, ou enuiron, ayant quatre forts quarrez és quatre coins.

Les courtines auec les forts & tallut, le tout ſe fera de terre, y pratiquant de petits iours ou canonnieres pour batteries.

Ce deſſein fait monſtre d'vne allée en berceau de ſix à ſept pieds de large, de charpenterie, ou treille ouuerte de vignes, ou couldroyes deſſus les terraces, & ioignant les courtines: Et icelle pour donner quelque commodité ou beauté pour ſe pourmener l'Eſté à couuert, pour la chaleur du Soleil. Les courtines & forts ne laiſſeront pas de demeurer en leur entier & force.

Pour le regard des pilles ioignant le pont-leuis, icelles ſe feront de pierre en tallut, comme il eſt figuré au deſſein de l'éleuation.

Quant à la maſſe du corps de logis, il y a dix-ſept toiſes de large, & neuf de profondeur, les terreaux d'enuiron trois toiſes & demie de large, dont l'allée de treille y eſt compriſe.

Les corps de ce baſtiment ont deux eſtages, & les greniers deſſus. Par bas ſous la ſalle, ſeront caues, & le reſte des deux coſtez ſeruira à offices. Du rez des terreaux faut monter deux pieds à vne petite court, en maniere de terrace, eſtant deuant la ſalle, de cinq toiſes de large ſur quatre de profondeur, & d'icelle terrace on monte par deux degrez de chacun coſté, eſtans ſur le derriere és deux angles de ladite terrace où l'on va aux eſcalliers, auſquels ſont les entrée, de la ſalle & des chambres.

Le premier eſtage eſt accommodé d'vne ſalle ayant deux garderobbes, vne de chacun coſté, pour la commodité d'icelle. Plus deux chambres, deux garderobbes, & deux cabinets, auec deux eſcalliers. Le deuxieſme eſtage ſera de telles commoditez, & les greniers deſſus.

Mais aduenant qu'on ſe vouluſt paſſer de l'eſtage bas des offices, ne voulant faire la

deſpence, on pourra faire ſeruir la garderobbe de l'vne des chambres (laquelle à deux toiſes & demie de long ſur deux de largeur) de cuiſine, par le moyen d'vn petit paſſage entre la ſalle & icelle cuiſine: & ioignant l'eſcalier, la petite place, qui reſtera prochaine de l'allée, ſeruira de gardemanger. Toutefois voulant faire ſeruir l'eſtage bas à offices, au deſſous de l'vne des chambres ſe fera la cuiſine, auec ſon gardemanger ſous la garderobbe. Et ſous l'autre chambre de l'autre coſté ſe fera vn fournil, auec quelques commoditez. Sous la ſalle ſeront caues, toutefois y aura vne allée de quatre pieds, voûtée, regnant de la cuiſine iuſques au fournil, pour aller de l'vn à l'autre, au milieu de laquelle ſera l'entrée de la caue.

Les fondemens du logis ſeront de deux toiſes & demie, au deſſous du premier eſtage éleué du rez de terre, ſous lequel ſe prendront les caues & offices, comme cy-deſſus auons dit: & d'iceluy eſtage éleué du rez de terre, iuſques à l'entablement, quatre toiſes & demie, qui ſeroit de hauteur de mur, depuis le fondement iuſques à la ſcime, ſept toiſes.

Toute la maçonnerie, comptant l'eſtage des offices & caues, reuient à ſix cens vingt toiſes.

La voûte de la caue & offices, reuient à quatre-vingt dix toiſes.

Le carrelage, tant du premier eſtage du rez de terre, que le deuxieſme & celuy des greniers, reuient à deux cens dix toiſes.

Les couuertures de tout le corps, couuerts en pauillons, comme le deſſein de l'eleuation le montre, reuiennent à cent quatre-vingt toiſes.

Il y a cinq cheminées à chacun eſtage, & deux à celuy des offices, qui ſont douze pour le tout.

Il y a à chacun eſtage quatre croiſées, & quatorzes demies, qui ſont huit croiſées & vingt-huit demies, pour le logis, auec ſeize feneſtres, tant ſimples que ſouſpiraux, pour le iour de l'eſtage des offices & caues.

Auſſi quatre lucarnes, auec quatre petits iours ou veuës, qui ſeront faites en maniere de petites lucarnes.

Il ſera bon de faire à la ſalle cinq trauées, auſquelles il faudroit quatre poutres, pour cauſe que n'en y ayãt que trois, les trauées ſe trouueroiẽt trop larges & foibles. Ce faiſant ſeront treize trauées à chacun eſtage, & ſix poutres, qui ſeront pour les deux eſtages vingt-ſix trauées & douze poutres, & la moitié pour les combles.

IX.

CE deſſein repreſente vn petit lieu, ayant toutefois beaucoup de commoditez. Et premierement le logis Seigneurial auec ſa baſſe court, les iardins, tant à fruits, que le iardin ordinaire: puis des prez & vignes auec vn eſtang, au bout duquel le iardin & ledit logis Seigneurial ſont contenus.

Pour le regard du contenu du clos, dans lequel eſt compris la baſſe court, le iardin, & l'allée du deuant de l'entrée, le tout contient quinze cens trente toiſes en ſuperficie, qui valent vn arpent, quartier & demy de terre, ou enuiron.

Le logis Seigneurial eſt, comme dit a eſté, aſſis ſur la queuë de l'eſtang enuironné d'eauë de tous coſtez, il conſiſte d'vn corps d hoſtel ſeulement, auec quatre petits pauillons és quatre coins d'iceluy. Ce corps eſt accommodé d'vne ſalle de ſix toiſes de long, ſur quatre de large. Attenant icelle eſt vne chambre de trois toiſes en quarré. Des quatre petits pauillons qui ſont és quatre coins, l'vn de deuant ſert d'eſcailler, l'autre d'vne petite cuiſine, les deux autres ſur le derriere ſeruent à la ſalle, l'vn à ſerrer le linge & vaiſſelle, l'autre de garderobbe: vn chacun d'iceux a dans œuure deux toiſes deux pieds d'vn coſté, ſur dix pieds de l'autre.

Ce corps de logis n'a qu'vn eſtage, & le galletas deſſus, auquel galletas ſeront les meſmes

meſmes commoditez qu'au premier eſtage.

Les petits pauillons excedent en hauteur le corps de logis de quelque toiſe, pour en icelle hauteur gagner plus aiſément les commodités, pour ſeruir aux membres du galletas. Et pour le regard des trois pauillons où n'eſt l'eſcallier, il ſe peut faire en leur deuxieſme eſtage, quelques petites montées contre les murs en certain endroit, de quelques deux pieds de large, pour monter de leur deuxieſme eſtage au troiſieſme qui ſeroient en galletas, auſquels il y auroit quelques petites commoditez pour ledit eſtage, ou bien ne voulant faire auſdits pauillons que deux eſtages, le deuxieſme ſe peut faire en voulte lambriſſée ſous la charpenterie.

Au deuant d'iceluy logis eſt vne petite terrace entre les deux pauillons, ſur la largeur de la ſaillie d'iceux. Au milieu de laquelle eſt le pont-leuis, par lequel on vient d'iceluy à vne allée fermée ſeulement d'vn appuy, tant du coſté des iardins à fruicts que de l'eſtang, qu'auſſi de la baſſe court, qui eſt de trois pieds de haut du coſté de l'eſtang, aſſis toutesfois ſur vn mur portant tallut dedans ledit eſtang.

Pareillement le mur faiſant cloſture de la baſſe court à l'eſtang, n'a que trois pieds de haut du coſté d'icelle: encore que du coſté de l'eſtang il porte ſur vn tallut, comme auſſi font les deux coſtez du iardin.

Cette allée eſt à l'entrée du pont par le dehors, & eſt trauerſante, ayant quatre toiſes de large ſur ſa longueur, au bout de laquelle, du coſté de l'eſtang, y a vne deſcente par degrez ronds pour deſcendre à l'eau: de l'autre coſté d'icelle eſt l'entrée à la baſſe court, & au bout de ladite allée entre le logis du metayer & le iardin à fruits, eſt vn petit iardin pour ledit metayer, ayant ſon logis à l'entrée de ladite baſſe court, lequel eſt accompagné de ſon fournil & garderobbe. Sur le coſté ſeneſtre eſt l'eſcurie & eſtables pour beſtes. Au milieu eſt la grange de dix toiſes de long & quatre de large. Au bout, & ſur la fin de la court eſt vn corps de logis de pareille longueur & largeur que la maiſon du metayer, & ce pour reſpondre à la ſcimmetrie du lieu. Iceluy corps ſeruira de preſſoir, foullerie & vinée, auprés duquel ſera le colombier.

Le iardin principal a vingt-ſix toiſes en quarre: és quatre encoigneures d'iceluy, quatre petites tourelles de ſept à huict pieds de large, en aucunes deſquelles ſe pourra faire quelque grotte, aux autres quelques petites gentilleſſes, comme fontaines, cabinets, ou ce que bon ſemblera. On va à iceluy iardin par la baſſe court, ou bien par vne petite poterne, qui eſt derriere le logis du Seigneur.

Sur le derriere, en la longueur du iardin de la baſſe court & de l'eſtang, ſont deſſeignées quelques allées priſes dans des prez, outre leſquelles ſont vignes.

Au deuant de l'entrée du logis eſt vne allée droite, cloſe de muraille de cinq toiſes de large, ſur telle longueur qu'il ſemblera bon, aux coſtez de laquelle ſont deux iardins à fruits.

Toutes les murailles & cloſtures, tant du iardin, de la baſſe court, du tallut, eſtables, granges, que les quatre petites tours du iardin, le tout de ce reuient à ſept cens toiſes de muraille, les vnes fortes, les autres foibles.

La maçonnerie de tout le corps du logis du Seigneur (prenant deux toiſes au deſſous du cordon, iuſques au fond) reuient à trois cens ſoixante toiſes.

Le carrelage des deux eſtages, auec la petite terrace ſur le deuant, reuient à cent toiſes.

La couuerture, tant du corps que des quatre petits pauillons, reuient à 110. toiſes.

En tout le logis ſont ſeulement ſept cheminées.

Six croiſées au grand corps.

Audit grand corps ſix lucarnes.

Huict feneſtres baſtardes aux quatre petits pauillons.

Quatre petites feneſtres en lucarnes aux quatre petits pauillons.

Trois trauées pour le corps au premier eſtage, auec vne poultre,

Huit petites trauées aux quatre petits pauillons.
Le comble du corps de logis.
Les combles des petits pauillons.
La couuerture des quatre petites tourelles du iardin, reuient à vingt-huit toises.
La couuerture du colombier, & les deux corps de la grange, & de toutes les estables, reuient à deux cens soixante & dix toises.
Il y a quarante huisseries en tout le logis.

X.

CE bastiment est assis en vne place en forme de paralelograme, qui est vn quarré plus long que large, & de vingt & deux toises, & demie de largeur, sur vingt-sept & demie de profondeur, qui fait en nombre six cens dix-huit toises & demie, vn quart en superficie, qui est demy arpent cinq perches & demie de terre, ou enuiron. Cette place est vn terraut fossoye de tous costez, fermé d'vne haye ayant le tallut de terre contre icelle. Es quatre coins, sont quatre petits flancs pour battre le long des courtines & hayes.

Le bastiment est composé de quatre corps de logis, la court au milieu, laquelle sert partie de basse court, & partie d'vne terrace éleuée ioignant le corps, qui est en face de l'entrée, & le logis du Seigneur. Iceluy corps a quatre toises de largeur & seize de longueur hors œuure. La court a dix toises deux pieds de largeur, & vnze & demie de profondeur, comprenant la terrace de la court: faut monter six ou sept degrez pour monter à ladite terrace, de laquelle on va au logis du Seigneur.

Le corps de deuant est accommodé d'vne grange d'vn costé, & de l'autre de pressoir & vinée. L'entrée du lieu est entre les deux, sur laquelle est éleué le colombier. Le pont-leuis est assis sur deux pilles de muraille au bout du terraut, sur le deuant. Ledit terraut regne à l'entour du bastiment, ayant iceluy de largeur trois toises, & fermé de la haye susditte.

Les deux corps de logis de la cour, le dextre & seneſtre sont accommodez descuries, auec quatre autres petites estables, lesquelles s'appliqueront pour le seruice de la basse court: plus de deux montées, vne de chacun costé, ayant chacune son priué derriere, dont d'icelle faut monter de chacun costé pour aller és greniers estants sur les estables. Au contraire faut descendre quelques degrez pour aller au priué. Le reste des deux corps ioignants aux deux bouts seruent de commoditez pour le logis du Seigneur.

Le grand corps principal est accommodé d'vne salle, d'vne garderobbe, & cabinet, auec deux chambres; deux garderobbes, & vne montée. Les deux garderobbes sont prises dans le corps du dextre & seneſtre, comme il est cy-deuant dit, iusques à l'aduancement de la terrace, qui est de seize pieds.

Au dessus est le galletas garny de pareils membres de commoditez. De chacune garderobbe se peut pratiquer l'aisance d'vn priué, faisant monter du bas vn conduit de chacun costé, iusques à la hauteur desdites garderobbes.

I'ay fait la couuerture de tous les corps de ce logis en pignons & sans crouppe, excepté les deux garderobbes qui sont couuertes en pauillon.

Sous le logis du Seigneur, & sous les deux garderobbes se fera l'estage des offices, auquel on descendra tant par le degré du corps du Seigneur, que par les degrez de la basse court, comme i'en ay desseigné quelques vns descendants de ligne droitte, lesquels continueront iusques au bas des offices, desquelles i'ay fait vn plan à part au dessus du dessein, auquel est compris sous le corps du bastiment du Seigneur, la caue & deux caueaux. Ioignant l'vn des caueaux à dextre sera la cuisine & son gardemanger: ioignant l'autre à seneſtre est le fournil, auec vne place compriſe dessous le corps de la garderobbe, pour seruir de bluterie.

La

La caue & caueaux ſe vouteront: mais la cuiſine & le fournil, auec les places prochaines ne ſeront point voutées, ains planchées qui voudra, & comme meſme i'en ay fait le calcul.

Tout le baſtiment reuient à cinq cens quatre-vingts toiſes de muraille.

Les voutes des caues & caueaux à trente toiſes.

Le carrelage de tout le logis à cent quarante toiſes: non compris la terrace, laquelle ſe pauera, & n'en fais point de calcul.

Sept lucarnes & ſix petites en ouale.

Sept croiſées auec quatre demies pour le logis du Seigneur, & vingt, tant feneſtres baſtardes, que petites lucarnes, pour la baſſe-court.

Dix-ſept trauées grandes que petites, ſans les combles du galletas.

Six poutres pour les deux eſtages bas.

Deux cents ſoixante & dix toiſes de couuerture, compris le colombier.

Huit cheminées pour les trois eſtages.

Trente huiſſeries pour le logis du Seigneur, grandes que petites, & dix pour la baſſe-court.

XI.

CE baſtiment eſt aſſis dans vn quadrangle de trente & vne toiſe de largeur, ſur vingt & huict de profondeur, qui font huict cents ſoixante & huict toiſes de ſuperficie, qui ſont trois quartiers, trois cordes de terre, ou enuiron: non compris les quatre forts ſaillans dans le foſſé de deux toiſes de chacun coſté.

Le baſtiment eſt conſtruit de quatre corps de logis fermans la court, laquelle a dix-huit toiſes & demie de largeur, ſur douze & demie de profondeur. Es quatre coins du baſtiment, ſont quatre tours ſaillantes outre le corps de deux toiſes, qui eſt le diametre du dedans de chacune d'icelles tours. A l'entour du logis eſt vn terraut, ou terrace de trois toiſes de large, ou enuiron: ſur le bord duquel eſt vne haye de trois ou quatre pieds de large, aſſiſe ſur la ſcime du tallut, lequel eſt de terre.

Le premier corps de ce baſtiment, faiſant la face du deuant, eſt ordonné de deux pauillons, & vne gallerie entre deux. Au milieu d'icelle eſt l'entrée. Icelle gallerie eſt à arcades & voutée: au deſſus eſt vne terrace. Chacun d'iceux pauillons (qui ſont deux corps de logis) eſt éleué de deux eſtages, & le galletas deſſus: au deſſous par bas ce ſont celiers.

Le grand corps principal eſt pareillement éleué de deux eſtages, & le galletas deſſus: au deſſous par bas ce ſont offices.

Les deux corps eſtans à dextre & à ſeneſtre de la court, ont chacun de largeur deux toiſes dans œuure ſeulement, éleuez du rez de la court d'vn eſtage, & le galletas deſſus: l'vn ſeruant de gallerie planchée à arcades par le deuant ſur la court: au deſſus d'icelle eſt vne gallerie en galletas, auec lucarnes: l'autre corps oppoſite eſt de pareille largeur, & hauteur, dans lequel ſe peut prendre quelques commoditez neceſſaires pour vn logis: ſous iceux deux corps n'eſt beſoin y faire offices, ains ce ſeront caues.

Tous les corps dudit logis ſont accommodez de membres deſſeignez ſur le plan. Es deux angles de la court faiſans l'eſquierre du logis principal, & des petits logis, ſont deux eſcalliers accommodant tant le grand logis que les petits.

Pour le regard des courtines & forts, aſſis és encogneures, i'entends que ce ne ſoient que terraux, ne pareillement les forts, aux bouts deſquels ſe peut faire vne haye forte de trois ou quatre pieds d'eſpeſſeur, laquelle eſtãt plantée, en peut de tẽps les iettons d'icelle ſe pourront lier & entrelacer les vns dans les autres auec aide: de ſorte qu'en trois ou quatre ans ſe fera vne haye, ou eſpallier auſſi fort que muraille, & regnera cet

eſpallier par toutes les courtines, & à l'entour des forts: Et faut laiſſer éleuer la haye, ou eſpallier de quatre ou cinq pieds de haut, & au trauers y faire & pratiquer quelques petites canonnieres pour deſcouurir au long des courtines. I'ay fait & declaré ceſte maniere, pour ceux qui n'ont la volonté, ou pouuoir de faire les frais qu'il conuient pour faire les cloſtures & defences de maçonnerie.

La maçonnerie de tout ce baſtiment, prenant vne toiſe de fondement ſous les caues & offices, reuient à dix-ſept cens cinquante toiſes.

Les voutes ſous le grand corps ſeruans d'offices, auec les voutes des tours & des deux caues reuiennent à huit vingts dix toiſes.

Le carrelage de tous les eſtages dudit logis, reuiét à quatre cens quatre vint toiſes.

Il y a en tout le logis vingt ſix cheminées.

La couuerture, tant du grand corps que des quatre tours & des deux pauillons de deuant, & pareillement des deux petits corps des deux coſtez de la court, le tout reuient à trois cens ſoixante & dix toiſes.

Au grand corps de logis de derriere, au premier eſtage ſont treize croiſées, & au deuxieſme quatorze.

Quatorze lucarnes au galletas.

Plus aux deux pauillons de deuant, à chacun premier eſtage, ſont huit feneſtres, au deuxieſme eſtage autant, auec deux moyennes pour les deux montées, auſſi huit petites lucarnes pour leur galletas, & deux autres pour les montées.

Auſſi quelque trente petites feneſtres, tant és deux petits corps qu'és tours, dont aucunes ſont en petites lucarnes.

Pour le regard des trauées, il y en a vnze à chacun eſtage du grand corps de derriere, auec cinq poutres, qui ſont vingt-deux trauées & dix poutres ſans les combles.

Les deux pauillons ſur le deuant, ont chacun deux eſtages ſans les combles, & celiers au deſſous. Et à chacun deſdits eſtages trois trauées & vne poutre, qui eſt pour chacun pauillon deux poutres & ſix trauées: & pour les deux enſemble, quatre poutres & douze trauées.

Les deux petits corps n'auront qu'vne trauée, chacune deſquelles regnera depuis les pauillons de deuant iuſques aux corps de derriere, & leur comble deſſus.

A chacune des quatre tours y aura trois eſtages, à chacun d'iceux deux trauées, qui ſeront pour les quatre, huit trauées, auec les doſmes deſſus.

Au premier eſtage de tous les quatre corps & tours, y aura trente-deux huiſſeries, au deuxieſme, vingt-neuf, & au galletas vingt-deux, & vingt aux offices, caues, & celiers, qui ſeront en nombre cent trois, ou enuiron.

XII.

CEſte place eſt vn quarré parallelograme, de vingt-deux toiſes de largeur, ſur dix-ſept de profondeur, qui font trois cens ſoixante & quatorze toiſes en ſuperficie, qui eſt vn tiers d'arpent & vn quart de corde ou enuiron. Es quatre coins d'icelle place, ſe feront quatre tours ou caſemattes quarrées, voutées, ſaillantes d'vne toiſe dans le foſſé. Ces tours, outre ce qu'elles rendent le lieu fort, ſeruiront de beaucoup de commoditez pour le logis, & ſe pourront couurir ſur leurs voutes de pierre ou bricque large, liée en forme de doſme, pour mieux repreſenter la force. Au milieu de la courtine de deuant ſera vne baſcule ſeruant de pont-leuis.

Le baſtiment aura trois eſtages: le premier eſt au rez de terre, lequel ſeruira à offices & caues. Du rez de terre on monte par vn perron des deux coſtez, pour aller à vn pallier ou place, laquelle ſert pour l'eſcallier, & pour les commoditez de l'eſtage. A coſté feneſtre d'iceluy eſcallier, eſt la ſalle de vingt-quatre pieds de large ſur quarante de long, accommodée d'vn grand cabinet, eſtant derriere l'eſcallier. Pareillement d'vne garderobbe auec vn autre petit cabinet, & vne petite place priſe dans vn petit pauil-

lon, qui eſt au coing du corps du logis. Sur le derriere de l'autre coſté droit de l'eſcallier y a vne chambre de vingt & quatre pieds en quarré, auec ſa garderobbe de dix-huit pieds de long, & quinze pieds de large, & deux petites places pareilles aux ſuſdites, au eſtants dedans l'autre pauillon, qui eſt à l'autre coing dudit corps de logis, & pareil au precedent: eſquelles places on y va de la chambre par vne petite allée, ſeparant la garderobbe d'icelle, dont la petite pourra ſeruir de priué, d'autant qu'elle eſt prochaine de la garderobbe.

La troiſieſme eſtage eſt vn galletas de pareilles commoditez, ſi on ne veut faire ſeruir la ſalle, de chambre & garderobbe, par le moyen de quelques cloiſons.

L'eſcallier regnera vn eſtage au deſſus le galletas, auquel & pareillement à la place prochaine ſur le deuant, demeurera vne place, qui pourra ſeruir à retirer les armes, ou bien en faire vne eſtude.

A l'entour d'iceluy logis eſt vne terrace en maniere de court, de quatre toiſes de large ou enuiron par endroits, comme ſe void par le deſſein du plan.

Les quatre tours, ou places quarrées, auec les courtines: ayans deux toiſes & demie d'éleuation de leur fondement, reuiennent à trois cents ſoixante & dix toiſes.

La maçonnerie de tout le baſtiment, à compter ſix toiſes de hauteur du pied du fondement iuſques au deſſus de l'entablement, reuient à cinq cens trente toiſes.

Voultant le premier eſtage partout, les voultes reuiendront à cent toiſes.

Le carrelage de chacun plancher, reuient à ſoixante & dix toiſes, dont il y en a trois, à ſçauoir le premier qui ſert à offices, le deuxieſme & le galletas deſſus, ſeroit pour les trois, deux cens dix toiſes.

La couuerture de tout le logis, auec les deux pauillons de derriere, reuient à ſept vingt toiſés.

Les cheminées, à compter de deux pour le premier eſtage, ou ſont les offices, quatre au deuxieſme eſtage, & deux au galletas, ſont huit cheminées pour tout le logis.

Au premier eſtage ou ſont les offices, y a neuf feneſtres baſtardes, auec quatre demies. Au ſecond eſtage y a dix croiſées auec cinq demies. Au galletas y a neuf lucarnes & vne croiſée, auec cinq petits iours, ou petites lucarnes aux pauillons auec quatre petites lucarnes au grenier.

A chacun eſtage y a dix huiſſeries, qui ſeront trente pour tout le logis.

Pour la charpenterie au deuxieſme eſtage, y a dix trauées que grandes que petites, auec trois poultres à l'eſtage du galletas, le grand comble en pauillon, & les deux petits combles des pauillons, auec la couuerture de l'éleuation d'au deſſus le paillier.

XIII.

CE deſſein repreſente vn baſtiment ſeigneurial, ayant ſa baſſe court ſur le deuant, & le iardin ſur le derriere, fermé de foſſez de tous coſtez. La place & le contenu, ainſi qu'elle ſe comporte, a trente & ſix toiſes de largeur, & cinquante & cinq de profondeur, qui ſont dix neuf cent quatre vingts toiſes, qui vâlent vn arpent trois quartiers, trois cordes, quelque peu plus.

L'entrée de ce lieu eſt par la baſſe court, au deſſus de laquelle eſt le colombier. Au coſté ſeneſtre d'icelle eſt la maiſon du metayer, grange, & eſtables à beſtail. Du coſté ſeneſtre ſont écuries, preſſoir, & vinée, auec autres commoditez,

De l'entrée d'icelle baſſe court on monte comme par vn eſcallier droit, l'entrée duquel eſt deſſus vne caue cloſe d'vn mur d'appuy de trois pieds de haut en forme oual, & d'iceluy on vient à vne terrace eſtant au deuant du logis, & contenant en longueur la largeur d'iceluy, éleuée de neuf ou dix pieds de terre.

D'icelle terrace on entre au logis ſeigneurial, lequel n'a qu'vn eſtage du rez d'icelle en éleuation, & ſon galletas deſſus. Au rez de terre de la court, iuſques à la hauteur de la terrace, ſe peut faire l'eſtage des offices & caues: de la commodité de l'eſtage vous le

verrez par le dessein du plan. Outre le corps du bastiment sur le derriere du costé de iardin regne vne terrace, de laquelle on descend de l'estage en iceluy par degrez faits en demie circonference. D'icelle terrace on va à deux petits pauillons, estans és deux coints de la basse court assis sur le fossé, lesquels ont leur regard, tant sur la basse court, iardin, que de tous costez à l'enuiron. Ladite terrace a pareil regard.

Sur le derriere de la ligne trauersante du iardin, est vn petit pauillon ouuert à pillastres: le reste cognoistrez par les desseings, tant du plan du bastiment, que du plan general, qu'aussi de celuy de l'éleuation de tout le contenu.

La maçonnerie de la closture du lieu, tant de la court que du iardin (la prenant du pied du fondement iusques au dessus du chapperon du mur, qui fait la closture) a trois toises, & reuient à six cens vingt toises, dont vne partie de la hauteur seruira pour les commoditez de la basse court.

Le reste de la maçonnerie des commoditez de la basse court, reuient à quatre cens trente toises.

La maçonnerie tant du logis du Seigneur auec la terrace qui regne des deux costez, qu'aussi des petits pauillons, reuient à sept cens cinquante toises.

Le carrelage de trois estages, & celuy de la maison du metayer, reuient à deux cents quatre vingts toises.

La couuerture du logis du Seigneur, & des trois pauillons, reuient à deux cents dix toises.

La couuerture de toute la basse court, reuient à trois cents soixante & dix toises.

Il y a douze croisées & deux demies.

Plus douze lucarnes & deux demies, & huit fenestres bastardes pour l'estage des offices.

Plus dix cheminées, & vne à la maison du metayer.

Plus douze poutres & vingt trauées.

Plus les combles, tant du logis du Seigneur, que ceux de la basse court.

Plus vingt cinq huisseries pour le logis du Seigneur, & dixhuit pour la basse court

XIII.

CE dessein demonstre vne masse de bastiment de seize toises & demie de largeur, sur huit de profondeur, qui est en nombre cent trente & deux toises en superficie, qui valent demi quartier de terre, s'en faut demi-corde, quelque peu moins, non compté les saillies des pauillons estants és quatre coins.

Ce bastiment a deux estages, & le galletas dessus. Sur la masse du corps, au dessus du galletas, est vn grenier de la longueur & largeur que tient la cime du galletas.

Le premier estage est au rez de terre, & seruira à offices, & est voulté comme le plan de son dessein le demonstre. Il y a vn passage au milieu, par lequel on ira de la court qui sera sur le deuant, au iardin, qui doit estre sur le derriere. De l'vn des costez d'icelle sera vne caue, de l'autre costé seront caueaux: tout le reste sont commoditez necessaires à offices, comme apparoist par ledit plan.

Le second estage est accommodé de membres manables, dont au dessus des allées, caue, & caueaux, est vne salle contenant en longueur la largeur de la masse du corps, ayant deux croisées pour veüe sur la court, & deux autres sur le iardin. Tout le reste est accommodé de membres necessaires des deux costez de ladite salle.

L'estage du galletas sera de tels membres, que le second estage, qui est au dessous d'iceluy: Sur lequel sera vn grenier de la longueur & largeur que portera le comble dudit galletas.

Toute la maçonnerie du bastiment, ayant six toises du pied du fondement iusques au dessus de l'entablement, qui sera sept pieds & demy de fondement, compté pareil-

lement

lement touts refans, ou entre-deux, le tout reuient à six cents toises.

Les voultes des offices reuiennent à six vingts dix toises.

Le carrelage des trois estages, sans celuy du grenier, que ie ne compte point, reuient à deux cents soixante toises.

Les couuertures, tant de toute la masse, que des pauillons aux quatre coings, ainsi qu'ils se comportent, reuiennent à deux cents quarante toises.

Au deuxiesme estage y a vingt & deux trauées, & vnze poultres, tant grandes que petites.

Au galletas autant, selon l'ordre du comble, dont le grenier est pris dedans.

Il y a quatorze cheminées pour les trois estages.

Il y a au premier & second estage trente & huit croisées pour le grand corps, dont il y en a quatre fermées à demi pour les escalliers, & quatre demies pour les deux petits pauillons sur le costé de la court.

Plus dixhuit lucarnes en croisées pour le grãd corps, & deux petites feneſtres pour les deux escalliers, & quatre demies lucarnes pour les deux pauillons du costé de la court, auec autres petites feneſtres pour le grenier, lesquelles se feront de charpenterie.

Plus enuiron cinquante huisseries pour touts estages.

XV.

CE dessein monstre vne masse de bastiment fermée d'eauë de tous costez, à laquelle il n'y a point de court, excepté que du pont on entre en vne terrace, au front de laquelle est vn escallier seruant aux estages. Ce bastiment n'a qu'vn estage, & galletas dessus, si ce n'estoit qu'on vouluſt faire vn estage bas dans l'éleuation du tallut, & le voulter, & en iceluy faire les offices & caues: toutefois ie ne l'ay specifié ne calculé. Et ne faisant point d'estage bas pour icelles offices, faudroit que l'vne des chambres & garderobbes, qui sont en l'vn des costez seruist de euisine & gardemanger, & s'accommoder du reste en logis.

Tout le contenu de ce bastiment, reuient à cent quatre vingt dix toises de superficie, qui valent demi tiers d'arpent & demi corde, quelque peu moins.

Ce bastiment en son premier estage est accommodé d'vne salle, ayant huit toises de longueur sur quatre de largeur. Des deux costez d'icelle sont deux petites chambres, chacune de seize pieds de long sur treize & demi de large, sçauoir est, vne de chacun costé. Plus és angles d'icelle salle, y a deux places de dix pieds de long sur sept pieds & demi de large, l'vne pour vn cabinet, l'autre pour serrer le linge & vaisselle d'argent. Plus és deux costez de l'escallier, sont deux chãbres, l'vne à dextre, l'autre à seneſtre d'iceluy, chacune de vingt & deux pieds & demi en quarré, garnies de leurs garderobbes, de seize pieds de long sur treize pieds de large. Dont d'vn des costez se pourra faire cuisine & gardemanger, comme i'ay dit cy dessus. Et se trouueroit iceluy premier estage garni de cuisine, gardemanger, salle, garde-nappe, cabinet, trois chambres, & vne garderobbe.

Le deuxiesme estage, lequel est dessigné en galletas, sera accommodé de pareils membres. Si la volonté du Seigneur est de faire au dessus de la salle deux bonnes chambres, par le moyẽ de quelques cloisons, chacune d'icelles auroit quatre toises en quarré, garnies de garderobbes, qui seroient prises dans les petites chambres susdites, ioignant la salle, auec aussi chacun son cabinet, qui seroient les deux places estants és angles de la salle. Outre ce dit estage de galletas, auroient encor les deux chambres estants aux costez de l'escallier, chacune sa garderobbe: De sorte qu'en cet estage de galletas se trouueroit quatre chambres, quatre garderobbes, & deux cabinets.

Pour le regard des greniers, & autres choses necessaires, cela se retireroit à la basse court. Et pour ce que les volontez des hommes sont diuerses, les vns voulant auoir en leurs clos toutes les choses, qui leur sont necessaires: les autres d'vn autre humeur, qui

veulent auoir le lieu où ils font leur demeure exempt de toutes autres choſes, & que le tout ne ſerue qu'à eſtre logeable, renuoyant le reſte à la baſſe court. A ceſte occaſion i'ay voulu amener en ce preſent liure de toutes ſortes de baſtiments pour contenter vn chacun.

Le tallut regnant au tour de ce baſtiment, ayant depuis ſon fondement iuſques au cordon ſeulement deux toiſes, reuient à huit vingts toiſes.

Toute la maçonnerie, reuient à trois cents cinquante toiſes.

Toute la couuerture, reuient à deux cents dix toiſes.

Le carrelage des deux eſtages, reuient à neuf vingts toiſes.

A chacun eſtage il y a ſept cheminées, qui ſont quatorze pour les deux: mais voulant faire au galletas ſur la ſalle deux chambres, il faudra vne cheminée d'auantage, qui ſeroit quinze.

Il y a au premier eſtage quinze trauées grandes que petites, & ſix poultres.

Plus les combles.

Il y a au premier eſtage douze croiſées, auec dix feneſtres baſtardes.

Plus douze lucarnes au galletas, & dix petites.

Il y a pour tout le logis vingt & cinq huiſſeries.

XVI.

CE baſtiment eſt aſſis dans vn quarré paralelograme, de vingt & neuf toiſes en largeur, & treize en profondeur, qui font trois cents ſoixante & dix ſept toiſes en ſuperficie, qui valent vn tiers de terre, demi corde, ou enuiró, non compris les ſaillies des petits forts des coings, ne la ſaillie de la demie circonferéce, qui eſt ſur le deuant où eſt l'entrée & pont-leuis, ni pareillement la ſaillie de la terrace par l'endroit de l'eſcallier ſur le derriere, entre les deux forts.

En ce baſtiment ſont trois corps de logis joints l'vn à l'autre: celuy de derriere eſt le plus grand, lequel a vingt & deux toiſes en longueur par le dehors, & quatre de largeur dans œuure. Au milieu duquel eſt l'eſcallier, ſaillant ſur le derriere dans la terrace, laquelle regne en tour le logis.

Les deux autres corps de logis ont chacun huit toiſes en longueur par le dehors, & trois & demie dans œuure: Entre leſquelles, & au milieu eſt vne court en maniere de terrace de huit toiſes & demie de long ſur la profondeur de vingt & quatre pieds.

Vn chacun d'iceux corps a deux eſtages, & le galletas deſſus: au deſſous d'iceux ſont les offices accommodez comme le deſſeing le figure.

Les deux eſtages & galletas au deſſus du rez de terre, ſont accommodez de membres, comme vous pourrez veoir par le plan: Toutefois ſi bon ſemble, au ſecond eſtage ſe peut faire au deſſus de la ſalle deux chambres, & ce par le moyen des cloiſons y appliquées.

Tout le circuit, auec les quatre petits forts, ayants trois toiſes depuis la fondation iuſques au cordon, & au deſſus trois pieds d'appuy, reuient à trois cents ſoixante toiſes.

Tout le baſtiment contient (compris l'eſtage des offices & vne toiſe de fondation au deſſous) huit cents quatre toiſes.

Les voultes des offices, reuiennent à neuf vingts toiſes

Le carrelage des trois eſtages, reuient à trois cents trente toiſes, non compris l'eſtage des offices.

La couuerture de touts les logis, reuint à trois cents toiſes.

Vingt cheminées, ſix à chacun eſtage, & deux aux offices.

Cinquante quatre croiſées.

Vingt & huit lucarnes

Trente trauées que grandes que petites, & quatorze poultres.

Plus les combles reuenants aux trauées d'vn eſtage.

Cinquan-

Cinquante & cinq huiſſeries, tant pour les eſtages que pour les offices

XVII.

CE baſtiment eſt vne maſſe de trois corps de logis ioints enſemble, aſſauoir vn au milieu, & deux autres fermants & ioignants les deux bouts d'iceluy, lequel a de longueur vingt & vne toiſe, & vingt & cinq pieds de largeur, non compris les terraces & eſcalliers, ioignants iceluy des deux coſtez. Les deux corps des bouts ſuſdits, vn chacun d'iceux ſe diuiſe en trois, vn au milieu, & vn à chacun de ſes bouts, qui le ferment, & ſe couuriront en pauillons: Et ont les trois enſemble dixhuit toiſes de long ſur la largeur de cinq, hors œuure, & ſans les ſaillies des deux coſtez, faites en pauillon.

Le grand corps du milieu eſt vne gallerie à arcades, laquelle de bout à autre ſe va rendre aux baſtiments eſtants à ſes deux bouts, & eſt icelle gallerie eluée de terre de ſept ou huit pieds. Deuant & derriere icelle, ſont deux terraces de deux toiſes de large, chacune eleuée de la hauteur ſuſdite: & pour y aller faut monter par quatre montées de degrez droits, deux de chacun coſté. Leſquels degrez ſe vont rendre à quatre eſcalliers eſtants és quatre angles de la gallerie, & des corps ioignants à celle. Iceux eſcalliers ſeruants pour aller aux eſtages des corps ſuſdits, & auſſi à l'eſtage haut de la gallerie, qui eſt vne autre gallerie faite en galletas.

Pour le regard des logis, és bouts de la gallerie, ils excedent en hauteur ladite gallerie d'vn eſtage, & ſont iceux corps accomplis de commoditez, comme le monſtrent, tant le plan du premier eſtage, qui eſt deux ou trois pieds plus bas que le rez de terre, que le deuxieſme plan, auſquel ſe voient les commoditez manables: auec ce le deſſeing de l'eleuation vous monſtrera & donnera à entendre le demeurant.

La maçonnerie de tout le contenu, reuient à dix neuf cents toiſes.

Les voultes, tant de toutes les offices & caues, que de la gallerie, reuiennent à quatre cents ſoixante toiſes.

Le carrelage de touts les planchers, reuient à ſix cents cinquante & vne toiſe.

La couuerture de touts les combles, reuient à ſix cents ſoixante toiſes.

Vingt & deux croiſées à chacun eſtage, qui ſont pour les deux eſtages, quarante & quatre.

Douze demies croiſées à chacun eſtage, qui ſont pour les deux vingt & quatre.

Vingt & deux grandes lucarnes au galletas, douze petites, & quatorze moyennes pour la gallerie.

Vingt & huit trauées à chacun eſtage, qui ſont cinquante & ſix pour les deux eſtages, & quatorze combles.

Plus vingt & quatre poultres pour les deux eſtages.

Plus la gallerie, neuf trauées de comble.

Vingt & ſix cheminées pour tous eſtages.

Quatre vingts huiſſeries pour tout

XVIII.

CE baſtiment eſt vne petite maſſe de quatorze toiſes de largeur, ſur neuf de profundeur, ſans la ſaillie du perron.

Iceluy baſtiment a trois eſtages, & le grenier deſſus.

Le premier eſtage eſt au rez de terre, lequel faudra accommoder d'vn coſté, d'vne cuiſine & gardemanger, & de l'autre coſté d'vn fournil: le reſte ſeront caues, ou celiers.

Du rez de terre on montera par les deux coſtez du perron, lequel tient vne demie circonference: & du perron on vient à vne terrace faiſant la circonference entiere. Et d'icelle terrace on va aux commoditez, tant de la ſalle, de l'eſcallier, qu'aux cham-

bres eſtants en ce ſecond eſtage.

De l'eſcallier, qui eſt entre la terrace ronde & les logis, on monte au troiſieſme eſtage, lequel eſt accommodé de pareils membres que le deſſous: au deſſus d'iceluy eſt le galletas, comme nous auons dit cy deuant.

Toute la maçonnerie de ce baſtiment, à prendre huit toiſes du fondement iuſques au deſſus de l'entablement, reuient à cinq cents quarante toiſes.

Le carrelage de tous les eſtages, excepté la caue, reuient à deux cents quarante toiſes, non compté la terrace ronde, laquelle ſe pauera.

Les couuertures de touts les combles, reuiennent à ſept vingts dix toiſes.

Il y a neuf cheminées pour tous les eſtages.

Plus dix ſept grandes feneſtres, dont les chaſſis feront les meſneaux, auec ſix demies: toutefois de la meſme hauteur.

Plus quatre baſtardes, & quatre demies pour la cuiſine, le fournil, & leurs commoditez.

Plus trois grãdes lucarnes & quatre petites, & les ronds du dedans des frontiſpices.

Plus vingt & deux trauées pour touts eſtages, auec dix poultres, ſans les greniers ou galletas, auſquels il faudra dix trauées, dont y en aura neuf en comble.

Plus vingt & quatre huiſſeries pour touts eſtages.

XIX.

CE deſſeing demonſtre vn baſtiment fermé de doubles cloſtures & canaux ayant ſon iardin de toutes parts à l'enuiron.

Entout iceluy logis, ſur les quatre coſtez regne vne terrace, és quatre coings d'icelle ſont quatre petits forts, le foſſe circuit la terrace de toutes parts: Outre le foſſé eſt le iardin, lequel eſt pareillement fermé d'vn autre foſſé: iceluy iardin a de largeur ſoixante & ſeize toiſes, & ſoixante & deux de profondeur, qui font quatre mil ſept cents douze toiſes, qui valent quatre arpents vn quartier de terre, moins vne corde, ou enuiron.

Ce lieu eſt accompagné de ſa baſſe court, laquelle eſt ſur le deuant, & faut paſſer au trauers & milieu d'icelle (pour venir au logis du Seigneur) par vne allée de neuf toiſes de large, ſeparant icelle baſſe court en deux. A l'vne, au coſté dextre, eſt la maiſon du metayer, la grange, & eſtable à beſtail, auſſi le colombier. De l'autre coſté ſeneſtre, eſt le preſſoir & vinée, auec eſtables pour cheuaux, le tout fermé & clos de canaux. A dextre & ſeneſtre d'icelles places, ſont iardins à fruits. Deuãt qu'entrer en la baſſe court, faut paſſer par vne grande allée au trauers du parc de dixhuit toiſes de large. Sur le coſté du iardin, outre le grand foſſé, ſont prez diuiſez par canaux & allées, dont celuy de derriere le iardin va reſpondre à vn eſtang, comme apparoiſt par le deſſeing du plan general.

Pour le regard du baſtiment, il conſiſte en vne ſalle de quatre toiſes de largeur, ſur huit de lõgeur, garnie d'vn cabinet & d'vne place à ſerrer le linge. Icelle ſalle n'a qu'vn eſtage & le galletas deſſus. A chacun coſté d'icelle ſalle y a deux chambres, chacune ſa garderobbe & ſon priué. Au deſſus eſt encor vn pareil eſtage accommode de tels membres. Sur iceux eſtages eſt vn galletas, ou grenier.

Entre icelles chambres, de chacun coſté eſt vne allée d'vne toiſe de large, venant de la ſalle, par laquelle on va à vne petite terrace, eſtant en ſaillie du coſté du baſtiment. Auſſi d'icelle allée on va és chambres.

De l'vn des coſtez au premier eſtage, on fera ſeruir l'vne des chambres & garderobbes à vne cuiſine & gardemãger. Il s'y trouuera encor aſſez de membres ſans y faire eſtages d'offices. Il faudra faire au deſſous du premier eſtage, quelques caues & celiers. Sur le deuant & derriere de la ſalle, ſont deux terraces fermées des deux coſtez de la ſaillie des chambres, outre la ſalle. Ce baſtiment eſt garni de deux eſcalliers pour la commo-

commodité des chambres.

La maçonnerie du baſtiment du Seigneur, reuient à huict cens cinquante toiſes.

La cloſture du iardin, à prendre deux toiſes du fondement iuſques au deſſus de l'appuy, (non compté la contreſcarpe qui ſe fera de terre) reuient à deux cens ſoixante & quinze toiſes.

Le carrelage reuient à deux cens ſoixante toiſes.

La couuerture reuient à deux cens quarante toiſes.

Dix cheminées pour les deux eſtages.

Vingt & vne trauées pour le premier eſtage, & ſeize pour le deuxieſme, auec douze poutres pour les deux eſtages.

Plus les combles.

Treize croiſées au premier eſtage, & huict demie pour les quatre petits pauillons des coins: & au deuxieſme eſtage huict, & huict demies, & quatre baſtardes.

Dix-ſept lucarnes, tant grandes que petites.

Plus cinquante huiſſeries.

Pour le regard de la baſſe court, ie n'en fais nul calcul, le laiſſant à la volonté, & auſſi qu'és deſſeins precedens en auez veu de pluſieurs ſortes.

XX.

CE deſſein demonſtre vne place de cinquante & huit toiſes en quarré, qui font trois mil trois cens ſoixante & quatre toiſes de ſuperficie, reuenant à trois arpens trois perches de terre, quelque peu moins, ſans la ſaillie des rauelins & entrées.

Pour le regard du baſtiment, il eſt en forme d'vne circonference de trente toiſes de diametre par le dehors: Au milieu & centre de laquelle eſt la court de pareille forme de ſeize toiſes & demie de diametre, entour laquelle, dans le corps du baſtiment, eſt vne gallerie voutée de vingt pieds de large, circuye d'eſcalliers du coſté de dehors, leſquels ont de large dix pieds.

Entour & hors iceluy corps circulaire, ſont deſſeignez quatre corps de logis, ſeparez les vns des autres, qui font qu'és angles par le dehors y ſont compris quatre iardins reſpondans aux coins de la place: chacun iardin eſt de douze toiſes en quarré.

Ces corps de logis ſont éleuez de deux eſtages, & le galletas deſſus.

Vn chacun pour ſon regard, fait monſtre de trois corps, à cauſe des deux ſeparez, faiſans ſaillie & hauteur de deux eſtages, outre celuy du milieu, ſur lequel au ſecond eſtage ſont pratiquez quelques petits iardins en maniere de terrace.

Ceſte place a ſes quatres entrées aux quatre corps de logis, à chacun deſquels y a deux eſtages & le comble deſſus. Le premier ſert d'entrée & paſſage, pour aller d'iceluy par deſſous vne terrace, portée par arcs au logis: & au ſecond eſtage, on y va par la terrace d'audeſſus des arcs, où ſont pratiquez les petits iardins.

Par dedans le premier eſtage du grand corps en circonference, eſt la gallerie voutée: & le ſecond eſtage au deſſus eſt pareillement vne gallerie voutée & à feneſtres, ſur laquelle eſt vne terrace regnante autour de la circōference, de laquelle on va aux galletas des quatre corps ioignants. Ie ne vous fais point de narré des commoditez des membres d'vn chacun corps, pour autant que le deſſein du plan vous donnera pleine intelligence d'icelles, leſquelles ſe peuuent faire pareilles, tant au ſecond eſtage qu'au premier.

Pour le regard du galletas, ie n'y ay point figuré de lucarnes, ayant laiſſé cela à volonté, ny pareillement fait eſtat des offices, leſquelles ſe peuuent prendre & faire au bas du baſtiment, dans la hauteur des tallus.

Ce deſſein eſt plus par curioſité, que par eſperance d'eſtre ſuiuy: mais ſous ombre de cinq ou ſix baſtimens eſtranges, qui ſont en ce volume, cela reſueillera aucuns

eſprits à en compoſer d'autres ſortes à leur plaiſir.

Les quatre rauelins & courtines, ayant du pied du fondement iuſques au cordon, quatre toiſes, reuiennent à douze cents quatre vingts toiſes.

Le contenu de ce baſtiment, comprenant tous les corps, reuient à ſix mil quatre cents toiſes.

Le carrelage de tous les eſtages de tous les corps de ce baſtiment, reuient à ſeize cents cinquante toiſes.

Au premier eſtage de tous les corps, excepté celuy en circonference, y a quarante croiſées: & au deuxieſme quarante quatre, auec huict demies: & au corps en circonference, il y en a ſeize par le dedans ſur la court, & douze par le dehors.

Plus ſeize lucarnes baſſes.

A chacun eſtage y a vingt & quatre cheminées, qui ſeroient quarante & huit pour les deux eſtages: & voulant accommoder le galletas de membres, faudroit y adiouſter autres vingt & quatre.

Aux deux eſtages de tous les corps y a cent douze huiſſeries, ou enuiron non compté ceux du galletas.

Il y a à chacun eſtage du grand corps vingt & quatre trauées, qui ſont quarante & huict pour les deux eſtages. Le reſte eſt voulté à cauſe des iardins qui ſont deſſus. Plus vingt & quatre trauées en comble.

Plus douze trauées aux quatre corps où ſont les pont-leuis: & ſeront icelles trauées au deuxieſme eſtage, à cauſe que le premier ſera voulté, & autãt de trauées en comble.

XXI.

CE baſtiment eſt vn corps en forme de quadrangle, de ſeize toiſes de largeur, ſur huict, moins pied & demy de profondeur, sãs les ſaillies du perron de deuant, & des degrez en demie circonference par le derriere, eſtãt cõpoſé de trois corps ioints enſemble, à ſçauoir deux oppoſites l'vn de l'autre, & le troiſieſme au milieu enfermé d'iceux. Leſquels sõt en maniere de deux pauillõs ayãs vn chacũ quatre eſtages, & celuy du milieu en a ſeulemẽt trois.

Le premier eſtage de ce baſtiment, eſt deux ou trois pieds plus bas que le rez de terre de la court: & auquel on deſcend de deſſous le perron, qui eſt ſur le deuant par le milieu: Et ſeruira iceluy eſtage pour offices, deſquelles on montera par le perron à deſcouuert, ou bien à couuert par les deux eſcalliers, eſtans és deux coſtez figurez au plan.

Du rez de la court faut monter ſept ou huit pieds par ledit perron, pour venir à vne terrace eſtant deuant la ſalle. Et entre les deux eſcalliers, deſquels on va à la ſalle de chacun coſté par les palliers deſdits eſcalliers. En ce corps de logis du milieu eſt la ſalle, & au deſſus d'icelle n'y a que le galletas, auquel ſe peut faire telle ſalle qu'au deſſous: ou bien la ſeparant par cloiſons y faire chambre, garderobbe, cabinet, & paſſage.

Les deux autres corps eſtans en forme de pauillons des deux coſtez, ont à chacun de leurs eſtages, chambre, & garderobbe, auec l'eſcallier, & au deſſus eſt le galletas.

Sur le derriere du logis y a vne terrace de la meſme façon que celle de deuãt, eſtant auſſi à meſme niueau, ſeruant pour aller des chambres au iardin par vn perron en forme ronde, eſtant au milieu de ladite terrace.

I'ay fait icy quelques ordonnances de baſtimens legers, ſans leurs forts, ne baſſes courts: d'autant que pluſieurs voulans baſtir, ne veulent pas changer, ne toucher à leur baſſe court, ſe contentants de quelque petit logis ſeulement, ayãs leur baſſe court en leur metayrie: qui eſt la cauſe que ie vous en ay deſſeigné en ce volume de cinq ou ſix ſortes differentes, pour vous en ſeruir ſelon qu'il vous ſemblera bon.

Toute la maçonnerie de ce baſtiment, reuient à cinq cens quatre vingts dix toiſes.

Les voultes des offices, reuiennent à quatre vingts dix toiſes

Il ſuffira, quant à l'eſtage des offices, de pauer ſeulement la cuiſine, gardemanger, & quelque autre place: Le reſte ſeruira pour commoditez de caues & celiers.

Quarante toiſes de paué feront le tout pour leſdites offices.

Le paué des deux terraces, aſſauoir de celle de deuant, & celle de derriere, reuient chacun à ſept toiſes, qui ſont quatorze pour les deux.

Le carrelage de touts les eſtages, reuient à cent quatre vingts dix toiſes.

La couuerture de tout le logis, reuient à cent ſoixante & dix toiſes.

Il y a neuf cheminées en tout le logis.

Aux deux eſtages d'audeſſus les offices, il y a vingt & deux croiſées, & huit demies.

Plus au galletas vnze lucarnes, auec treize petites, pour les petis greniers d'audeſſus.

Plus vnze petits iours pour les offices.

A chacune eſtage y a neuf trauées, & quatre poultres, qui ſont dixhuit trauées & huit poultres, pour les deux eſtages d'audeſſus.

Plus les offices & les combles des galletas.

Pour touts les eſtages, trente & cinq huiſſeries.

XXII.

CE deſſein repreſente vn corps de baſtiment de vingt & vne toiſe & demie de longueur, ſur cinq de large hors œuure, qui font cent ſept toiſes & demie en ſuperficie.

Ce corps contient trois eſtages: le premier au rez de terre eſt dedié à offices, lequel ie deſſeine voulté ſur ſon plan: Toutefois il ſe pourra faire à plancher ſi bon ſemble. Au deuxieſme ſera vne ſalle, deux châbres, garderobbes, cabinets, & autres places ainſi que le deuxieſme plan le demonſtre. Le troiſieſme eſtage eſtant en galletas ſe fera de pareilles commoditez que le deuxieſme, ſinon qu'au deſſus de la ſalle ſe pourra faire vne chambre, accompagnée de garderobbe & cabinet; & ce par le moyen des cloiſons ſeulement.

La couuerture de tout ce corps n'eſt qu'vn gros pauillon, au milieu duquel, & ſur le deſſus de la ſalle, ſe couuriront les aduancements d'icelle, qui ſortent des deux coſtez, en deux demies circonferences, leſquelles ſe fermeront dedans la couuerture du grand corps, comme les deſſeins des éleuations, tant de la face de deuant, que de la face de derriere le monſtrent.

Toute la maçonnerie de ce baſtiment, reuient à ſix cents toiſes.

Les voutes du premier eſtage, reuient à cent dix toiſes.

Les carrelage des trois planchers, reuient à deux cents trente toiſes.

Toute la couuerture reuient à deux cents vints toiſes.

Il y a quatorze cheminées pour touts les trois eſtages.

Il y a trente & ſix croiſées pour les deux premiers eſtages, & quatorze lucarnes pour l'eſtage du galletas, auec deux croiſées, & quatre demiés, eſtants és demies circonferences d'iceluy.

Il y a quinze trauées, grandes que petites, & quatre poutres au deuxieſme eſtage.

Plus les combles du galletas reuenant aux trauées d'vn eſtage.

Il y a pour touts les eſtages, quarante huiſſeries, ou enuiron.

XXIII.

CE deſſein repreſente vn corps de baſtiment de vint & ſix toiſes & demie en longueur, ſur quatre toiſes & demie de profondeur hors œuure, & non compris les ſaillies des deux pauillons des bouts, ne de celuy du milieu.

Le premier eſtage eſt ordonné à offices, lequel il faut vouter, & faut deſcendre en iceluy du rez de terre, de quelque ſept ou huict pieds, tant par le grand eſcallier, eſtant au milieu du corps, que par les deux petites mõtées figurées & priſes

ès deux pauillons des deux bouts. Par le deſſeing du plan ſe cognoiſſent les commoditez en iceluy pratiquées.

Touts les derniers eſtages de ce baſtiment, tant du corps de logis, que des pauillons ſont voultez: Au moyen que i'entend la couuerture d'iceluy en terrace, comme il ſe void par l'éleuation au deſſus du plan. Quant aux commoditez d'iceluy, elles ſe remarquent aiſément par ledit plan.

Il y a trois eſtages, le premier celuy des offices, qui eſt en partie dans terre, puis l'eſtage principal: & au deſſus d'iceluy vn autre petit eſtage baſtard. Les pauillons ont vn eſtage d'auantage.

Ioignant les pauillons des deux bouts, ſont deſſeignez quelques commécements de galleries, leſquelles on peut faire regner des deux coſtez iuſques au corps ſur le deuant, dont ie n'en fais icy nulle mention: & la court ſe trouueroit au milieu, fermée de touts coſtez.

La hauteur & largeur d'icelles galleries, ſont marquées à l'éleuation des pauillons des deux bouts au premier deſſeing, où la ſe void & cognoiſt, tant la premiere gallerie par bas, qu'vne pratiquée au deſſus, reuenant icelle au niueau de l'eſtage d'enhaut, pris au deſſous des voultes, & au deſſus du plancher de la ſalle.

L'éleuation figurée au haut, demonſtre la face du corps par le dehors du coſté des iardins. A la cime de l'eſcallier ſe peut faire quelque petit doſme quarré, aſſis ſur la voulte, comme vous voyez que le deſſeing le monſtre.

Toute la maçonnerie de ce corps, reuient à huit cents toiſes.

Les voultes, tant des offices, que celles d'audeſſus, reuiennent à deux cents cinquante toiſes.

Le carrelage des deux planchers, reuient à huit vingts dix toiſes.

Le terraut des offices, auec les terraces, reuiennent à pareil nombre de huit vingts dix toiſes.

Il faut pauer celuy des offices, & couurir les terraces de bonne pierre plate, à ioints recouuerts.

La couuerture du petit doſme, reuient à neuf toiſes.

Il faut pour l'eſtage d'audeſſus les offices, douze feneſtres, leſquelles ne porteront point de trauers, ny de meſneau. Ils ſont ſeulement de quatre pieds de large ſur leur hauteur: les chaſſis de bois y appliquez feront les meſneaux & trauers.

Il faut dixhuit petites feneſtres rondes, priſes au deſſous des croiſées, deſquelles le iour s'eſcoullera en glaſſis aux commoditez des offices.

Plus enuiron quarante feneſtres baſtardes, que quarrées, tant pour le haut des pauillons, que pour les corps d'entre iceux.

Il y a enuiron trente huiſſeries.

Plus quinze cheminées.

Il n'y aura qu'vn eſtage, à plancher, auquel il faudra douze trauées & cinq poutres.

XXIV.

CESTE place qui eſt vn parallelograme, eſt de quinze toiſes en largeur, ſur dix en profondeur, qui font cent cinquante toiſes en ſuperficie.

En icelle place eſt aſſis vn corps de logis ayant trois eſtages: vne grande partie du deſſus celuy des offices eſt en terrace, montant par perrons de l'vne à l'autre, comme il ſe void au deſſein. Les deux autres eſtages ſont employez à membres neceſſaires pour la commodité du logis.

En premier lieu donc faut móter de la court, (dót ie ne fay métion) par degrez en demie circonférence, en vne terrace éleuée du rez de terre de quelque quatre ou cinq pieds, ayãt ſeulemẽt deux toiſes deux pieds de large, ſur la lõgueur de ſept toiſes deux pieds. Aux deux coſtez d'icelle à dextre & ſeneſtre, faut monter huit ou neuf degrez,

pour

pour aller aux deux terraux eſtants ſur les deux bouts, és coſtez deſquels on entrepar deſſous des arcs à vne autre terrace éleuée au deſſus de la premiere, & faiſant face à ladite premiere d'vn mur éleué, ayant en iceluy trois feneſtres baſtardes, pour donner iour à vne grotte, eſtant priſe entre les offices & caues contenus au premier eſtage du rez de terre.

Icelle terrace eſt ioignant vne gallerie de cinq arceaux de face, & fermée par les deux bouts de deux autres arceaux, vn de chacun coſté, pareils à ceux de la face de deuant. Sur le deuant d'icelle terrace eſt vn appuy de trois pieds de haut, ſe ioignant la terrace & la gallerie enſemble, & ſont toutes deux d'vne meſme longueur: de ſorte qu'on ſe peut pourmener à deſcouuert ſur la terrace, ou bien à couuert en la gallerie, laquelle eſt au meſme niueau, que la dite terrace.

Sur le derriere de la gallerie, eſt le corps de logis où ſont les membres neceſſaires, comme l'eſcallier qui eſt au milieu, & qui a ſon entrée principale par le milieu de la gallerie. Au coſté dextre de l'eſcallier eſt la ſalle, de l'autre coſté eſt la chambre, & garderobbe, auec les deux cabinets portez ſur le deuant, comme eſt figuré, tant au plan qu'en l'éleuation.

Sur la gallerie ſuſdite à arcades, qui eſt au deuant du grand corps de derriere à l'eſtage d'audeſſus, y a vne autre gallerie à croiſées à niueau du troiſieſme eſtage. D'iceluy grand corps, ou d'icelle gallerie, & pareillement des chambres dudit eſtage, on entre aux cabinets ſuſdits.

Du rez de terre de la court, ſous les deux terraces, y a deux paſſages, vn de chacun coſté, tant pour aller aux offices eſtants ſous le grand corps de logis, que ſous la gallerie eſtant au deuant d'iceluy.

Au deſſus du troiſieſme eſtage des deux coſtez de l'eſcallier, ſont deux belles plates, dont l'vne peut ſeruir de garde meuble, & l'autre d'vne armurerie.

Toute la maçonnerie de ce lieu ainſi deſſignée, reuient à ſix cents trente toiſes.

Il y a en tout ce lieu ſept cheminées, trois à chacun eſtage, qui ſont ſix pour les deux eſtages éleuez ſur les terraces, & vne à la cuiſine des offices. Le reſte de l'eſtage ſeruira à garde manger & à caues, comme on le vouldra accommoder.

Il y a pour tout le carrelage des eſtages, neuf vingts dix toiſes.

La couuerture de tout le lieu, reuient à cent ſoixante toiſes.

Il y a quinze croiſées.

Plus dix demies croiſées.

Plus huit feneſtres baſtardes.

Quatre petites lucarnes.

Il y a dix trauées, auec ſix poultres pour le grand corps, ſans les combles, auec les deux petites trauées aux deux ſaillies des deux coſtez, où ſont compris les cabinets, leſquels ſont couuerts en petits doſmes. A l'entour d'iceux eſt vne petite gallerie de pied & demi de large, en forme d'appuy, laquelle regne pareillement au long de la gallerie, ſur le deuant.

Au premier plancher de la gallerie, ſera vne trauée de ſa longueur, & au dernier eſtage d'audeſſus ce ſera vn comble.

Il y aura en tout le logis vingt & deux huiſſeries, ou enuiron.

XXV.

LE deſſeing eſt en forme de parallelograme, de dixſept toiſes de largeur, ſur ſept & demie de profondeur, ſans les ſaillies des quatre petits pauillons des angles, qui ſont ſix vingts ſept toiſes & demie en ſuperficie.

Le grand corps a deux eſtages, & le galletas deſſus. Les quatre petits pauillons ont chacun trois eſtages, & vn petit galletas deſſus. Le premier plan ſeruira à offices & autres commoditez, pour auſquelles aller faudra deſcendre du rez de la

court, de trois ou quatre pieds, & mõter du rez de terre par vn perron) figuré des deux coſtez) cinq ou ſix pieds pour aller à deſcouuert au deuxieſme eſtage, comme apparoiſt par le deuxieſme plan. Du premier eſtage bas, lon montera pareillement à couuert au ſecond par le grand eſcallier.

Le premier eſtage deſſeigne vn paſſage, ou allée pour paſſer de la court au iardin, qui ſera derriere le logis: & à coſté ſeneſtre d'icelle allée, eſt vne caue, à laquelle on va par vn paſſage deſſeigné ſur le premier plan, eſtants laditte caue & allée ſous la ſalle. Tout le reſte ſont membres de commoditez, comme il apparoiſt par les plans.

Es quatre coings du grand corps, ſont quatre petits pauillons ſeruants de garderobbes, deſquels on va par les deux coſtez de l'vn à l'autre, par le moyen de deux petites allées ioignantes le grand corps. Au milieu de chacune d'icelles eſt vn priué, comme les deſſeings des plans le demonſtrent.

L'vn des deſſeings de ces éleuations monſtre la face du deuant, reſpondant à la court: l'autre éleuation au deſſus, monſtre la face du coſté.

Ie n'ay point fait de deſſeing pour la baſſe court & iardin à ce baſtimẽt, par ce qu'és autres cy deuant i'en ay deſſigné de pluſieurs ſortes, deſquelles on peut prendre & ſ'accommoder, ſelon que bon ſemblera.

Toute la maçonnerie de ce baſtiment, à prendre vne toiſe de fondement ſous l'eſtage des offices, & à compter du pied du fondement iuſques à l'entablement, ſix toiſes & demie: d'auantage vne toiſe d'éleuation aux petits pauillons, au deſſus de l'entablement du grand corps, le tout reuient à ſept cents ſoixante & dix toiſes.

Le carrelage des trois eſtages, reuient à trois cents quatre vingts dix toiſes.

La couuerture, tant du grand corps, que des quatre pauillons, reuient à deux cents ſoixante & ſix toiſes.

A chacun eſtage y a quatorze trauées & cinq poultres, ſans les petites des allées, & autant de trauées aux combles.

Il y aura pour tout le logis vingt & cinq cheminées.

Plus au deuxieſme eſtage où eſt la ſalle, y a vnze croiſées, & ſix demies.

Au premier eſtage y a vnze feneſtres baſtardes doubles, auec ſix ſimples.

Plus douze lucarnes au galletas, auec ſix petits iouts.

Plus aux quatre petits pauillons y a ſeize demies croiſées, & huit feneſtres baſtardes, auec huit petits ouals.

Faut pour tout le logis cinquante & cinq huiſſeries, ou enuiron.

XXVI.

CE deſſeing demonſtre vn corps de logis de vingt toiſes de longueur, ſur quatre toiſes & vn pied de profondeur, ſans les ſaillies des deux pauillons des bouts, qui ſont quatre vingts trois toiſes & vn tiers.

Ce baſtiment ſe peut fermer, tant par autres corps de baſtiments appliquez és coſtez, qu'auſſi par cloſtures de murailles (comme apparoiſt par les attentes) & rendre vne court ſur le deuãt. Toutefois i'ay fait en ce preſent liure quelques corps de baſtiments, ſans aucunes circonſtances, pour autant que pluſieurs perſonnes bien ſouuent ſe contentent d'vn corps, ne voulants faire d'auantage dans leur enclos: comme ici ils pourront veoir, & prendre ce que bon leur ſemblera.

Ce corps de logis à deux eſtages, & ſon galletas.

Le premier eſtage eſt au rez de terre de la court: & au milieu eſt l'entrée auec vn pallier, par lequel on monte trois degrez: & de là on va par le coſté dextre à vne cuiſine, ayant ſon gardemanger derriere l'eſcallier. Outre la cuiſine eſt vn fournil garni de ſes commoditez. De l'autre coſté de l'entrée à ſeneſtre, eſt la ſalle, auec ſon garde-nappe derriere ledit eſcallier: plus vne chãbre, garderobbe, & cabinet. Et aux deux bouts du logis ſur la court, ſont deux petites montées des deux coſtez, à chacune deſquelles

les

les au derriere eſt vn priué: Le grand eſcallier eſt au droict de l'entrée.

Le deuxieſme eſtage ſera accommodé de quatre chambres, chacune ſa garderobbe, & deux cabinets pour l'eſtage.

Le troiſieſme d'audeſſus, qui eſt le galletas, ſera accommodé de pareils membres que le deuxieſme eſtage d'audeſſous, ou bié on le fera ſeruir en greniers, & ſe paſſera on des cõmoditez des deux premiers eſtages. Les deux pauillõs eſtans ſur le derriere, excederõt en hauteur le grand corps d'vn eſtage, pour donner monſtre & beauté à l'edifice.

Pour le regard des caues & celiers, il faudra faire au deſſous du premier eſtage, & y deſcendre, tant par l'eſcallier, que par les montées, eſtants és deux coings ſur le coſtẽ de la court

Toute la maçonnerie du corps, (à prendre du pied du fondement, qui ſera ſous les caues & celiers, iuſques à l'entablement) ſept toiſes, & vne toiſe & demie d'eſleuation aux pauillons, au deſſus de l'entablement du grand corps, touts les refans & entre-deux comptez, le tout reuient à cinq cents quatre vingts toiſes.

Le carrelage de trois eſtages du corps, & les quatre de deux pauillons des bouts, le tout reuient à deux cents quinze toiſes.

La couuerture, tant du grand corps, & des deux pauillons, que des deux petits doſmes qui ſont ſur les deux montées des deux bouts, le tout reuient à cent quatre vingts & dix toiſes.

Il y a à chacun eſtage ſix cheminées, qui ſont dixhuit pour les trois eſtages: ou faiſant greniers au lieu de galletas, ſeroient douze cheminées ſeulement.

Plus treize trauées à chacun eſtage, tant grandes que petites, & cinq poultres, qui ſeront vingt ſix trauées pour les deux eſtages, & dix poultres. Au galletas, ou greniers, y aura treize trauées en comble.

Plus à chacun eſtage vnze croiſées, qui ſont vingt & deux pour les deux eſtages, auec vingt & huit feneſtres, tant baſtardes que petites, pour tout le corps.

Pour tout le baſtiment trente huiſſeries.

XXVII.

CE baſtiment conſiſte en vn lieu quarré de quarante & cinq toiſes ſur chacun coſté, qui ſeront en ſuperficie, deux mil vingt cinq toiſes, qui ſont vn arpent, trois quartiers, ſept perches & demie, ou enuiron: non compris les ſaillies des petites galleries eſtants aux quatre coings.

Ceſte place eſt vne baſſe court fermée d'eauë & de foſſez: & au milieu d'icelle eſt le logis ſeigneurial, lequel contient en quarré douze toiſes de chacun coſté, ſans les ſaillies des petits pauillons des coings.

Iceluy logis eſt premierement éleué du rez de terre de la baſſe court, de trois toiſes, dans laquelle éleuation ſont compris deux eſtages: le premier ſont caues & celiers, le ſecond ſont offices.

A l'entour d'icelle éleuation ſont ioints des baſtiments és quatre coſtez, eſquels ſont contenus les commoditez neceſſaires d'vne baſſe court: & ont iceux baſtiments deux eſtages, faiſans iceux eſtages les trois toiſes de hauteur cy deſſus: & au deſſus deſdites trois toiſes, eſt vne terrace pauée, regnante ſur touts les baſtiments de la baſſe court, laquelle ſeruira de court entour les quatre coſtez du logis du Seigneur, lequel eſt éleué au rez de terre d'icelle terrace, ou court, de laquelle il peut aiſément contempler, non ſeulement ſa baſſe court, mais auſſi ſes foſſez & enuirons: & par ce moyen defendre fort commodément les aduenues de ſon logis. Le plan du baſtiment a ſur chacune face de ſon quarré, vingt deux toiſes de long, qui reuiennent à quatre cents quatre vingts quatre toiſes en ſuperficie.

Au premier plan, aſſauoir celuy de la baſſe court, ſont deſſeignées deux allées trauerſantes l'vne l'autre par le milieu, & ont icelles deux toiſes de large & de long, le

diametre de tout le corps : les bouts desquelles respondent sur le milieu de chacun des costez de ce plan, qui est l'endroit, d'où elles sont esclairées des quatre costez. Par icelles allées on va à couuert, aux caues, celiers, & escalliers, qui montent du rez de terre à touts les estages, tant du logis de la basse court, qu'à ceux du logis du Seigneur. Les iours des offices & caues, & d'iceux escalliers, par bas sont pris au dessous des croisées de l'estage qui est au dessus de la terrace, lesquels couleront en glacis ausdites caues & offices.

Au premier estage du logis Seigneurial, sont quatre places voultées : Les escalliers susdits sont compris en deux d'icelles, & peuuent iceux escalliers seruir pour toutes les parties & estages de ce corps : car par iceux peut on aller aux greniers & commoditez qui sont au deuxiesme estage de la basse court : comme aussi en touts les membres du logis Seigneurial, estant sur la terrace.

Les quatre places voultées (ci dessus) sont separées les vnes des autres par le moyen des allées qui trauersent : & pourront icelles places, en leur premier estage, seruir de caues, celiers, & buchers. Et au deuxiesme d'audessus sont les offices, ausquels sont compris touts les membres y necessaires. Chacun d'iceux estages est voulté, qui seroit double voulte l'vne sur l'autre.

Les bastiments qui ioignent de touts costez l'estage des caues & offices, sont appropriez à la basse court, & n'ont en exaucement que la mesme hauteur des offices, assauoir trois toises. Ils ont pareillement deux estages l'vn sur l'autre, excepté la grange, pressoir, & vinée, qui sont compris au derriere du logis, qui ont les trois toises susdites pour leur hauteur, tellement que leur voulte doit supporter la terrace d'audessus. Le premier estage d'icelle basse court sera à plancher, & aura de hauteur dix pieds. Au dessus seront greniers voultez, qui regneront de tous costez, fors au costé de la grange & pressoir.

Au premier estage de la basse court, & sur le deuant y sont les logis, tant pour le metayer, que pour suruenants, auec les escuries & estables. Les deux costez à dextre & seneſtre sont pareillement accommodez d'autres estages pour le bestail : toutesfois ce premier estage est subjet à quelques pilliers par voyes, pour le support des saillies du logis du Seigneur.

Le logis du Seigneur est éleué en forme de donjon, au dessus de la terrace, ayãt seulement vn estage quarré, & vn autre en galletas. Chacun de ces estages consiste en vne salle, trois chambres, auec chacune sa garderobbe & cabinet, par le moyen des quatre petits pauillons, estants aux quatre coings dudit logis. Au milieu d'iceluy est vne allée pour desassubjetir, tant la salle que les chambres : & à l'entrée est aussi vne allée seruante cõme de vestibule : & aux deux costez d'icelle, deux escalliers regnants de fonds en comble. Tout le principal corps est couuert sous vn seul comble, sur le feste duquel est vne petite terrace couuerte de plomb, auec vn petit dosme, seruant, tant d'amortissement à ladite couuerture que d'vne guette, ou pour mettre vn horloge. Il y faudra monter par vne petite montée, gaignée au bout de l'escallier.

La closture de la court se peut faire de pierre, si bon semble, ou de terre, y faisant vne forte haye ou espaillier, ou bien vn parappel de terre, éleué de trois ou quatre pieds. Es quatre coings se peut faire, si on veut, quatre petits forts ronds, ou quarrés de pierre, dont l'vn pourra seruir de colombier : on pourra faire les autres moindres, qui seruiront à quelques cõmoditez, & seront pour la defence du fossé. Ie ne mets en mon calcul le toisage de la maçonnerie des closture, ni des petites saillies estants és coings. Il se peut pratiquer en quelque coing de la basse court vne mare pour le bestail.

La masse de toute la largeur des bastiments de la basse court, compris les caues & offices, depuis le fondement iusques à la terrace, ou court du Seigneur, qui sont les trois toises d'éleuation du rez de terre de la basse court, prenant vne toise de fondation, le tout reuient à neuf cents vingt toses.

Les voultes, tant des allées du premier eſtage, & du deuxieſme, que celles de tout le contenu, le tout reuient à ſix cents cinquante toiſes.

Le corps de logis du Seigneur, ne reuient qu'à quatre cents quatre vingts toiſes de muraille, d'autant qu'il n'y a point de fondement à toiſer, ayant eſté toiſé au premier toiſage de la maſſe d'embas.

L'appuy regnant entour la terrace, ou court du Seigneur, ayant trois pieds de haut, reuient à trente & huit toiſes.

La carrelage du logis du Seigneur, & des offices, reuient à trois cents toiſes.

Le carrelage des deux logis de la baſſe court, reuient à quarante toiſes.

La couuerture du logis du Seigneur, reuient à neuf vingts dix toiſes.

Pour le regard de la couuerture des baſtiments de la baſſe court, il n'y en a point, d'autant que le tout eſt couuert en terrace, qui eſt la court du logis du Seigneur.

En tout le logis du Seigneur, il y a vnze cheminées, & deux aux deux logis de la baſſe court, qui ſont treize.

Plus vnze croiſées au logis du Seigneur, auec vnze lucarnes pour le galletas.

Plus ſeize petites feneſtres aux quatre pauillons des coings.

Trente & ſix petites feneſtres, tant au premier eſtage du rez de terre, que des greniers, ſans les feneſtres d'audeſſous les croiſées du logis du Seigneur, pour laiſſer tomber le iour en glacis aux offices & caues.

Plus cinquante & ſix huiſſeries, tant grandes que petites, tant pour tout le logis du Seigneur, que pour la baſſe court.

Plus dix grandes trauées pour le logis du Seigneur, auec les quatre des pauillons, & autant en comble.

Plus douze trauées pour les logis de la baſſe court, & pour les eſtables du beſtail, ſans les eſcuries que ie ne compte point, d'autant qu'à toutes eſcuries qui ne ſeroient voultées, ſeroit beſoing y metre ſoliues de dix à douze poulces, & les mettre à trois pieds prez l'vne de l'autre, & voulter les entredeux de brique, en maniere d'vn petit arc courbé, pource que communément les eſtables à cheuaux ſont ſubjettes au feu: Toutesfois en cet edifice, l'eſtage au deſſus des eſcuries eſt voulté.

XXVII.

CEste place en paralelograme, a vingt & huit toiſes de largeur, & douze & demie en profondeur, qui font trois cents cinquante toiſes en ſuperficie, qui valent vn tiers d'arpent, deux cordes moings, ou enuiron.

Le baſtiment eſt vne maſſe compoſée de trois corps, l'vn au milieu, & les deux autres en forme de deux gros pauillons, qui ferment iceluy.

Le premier eſtage eſt celuy des offices, lequel eſt moytié dans terre, & moytié dehors: au moyen dequoy il faut monter quelques degrez à l'eſtage d'audeſſus celuy des offices.

L'eſtage des offices eſt deſſeigné par le premier plan, comme apparoiſt par le deſſeing des voultes.

L'eſtage éleué audeſſus, eſt pareillement deſſeigné au ſecond plan. Au corps du milieu, eſt la ſalle, auec deux garderobbes, & deux eſcalliers.

Le ſecond eſtage de ce corps eſt en galletas, accommodé de pareils membres, qui ſont en forme de pauillons.

Les deux autres corps ioignants, l'vn à dextre, l'autre à ſeneſtre, ſont éleuez vn chacun de deux eſtages iuſques à l'entablement. Au deſſus eſt vn troiſieſme eſtage couuert en doſme, ayant à la cime vne petite tube, ou lanterne de ſix à ſept pieds, couuerte pareillement en doſme, ſelon l'ordre du grand: & d'icelle lanterne tombe le iour, & deſcend en l'eſtage. Chacun deſdits pauillons eſt couuert en deux doſmes, qui ſont quatre pour iceux deux pauillons: le dedans deſquels doſmes ſeruira de garde-meu-

bles, & grands cabinets, soit d'armes ou de peintures.

Iceux corps sont accommodez de membres, comme apparoist sur le plan, assauoir chacun d'iceux corps de deux chambres, garnies de leurs garderobbes, saillans sur la terrace, outre le corps du milieu. Entre icelles chambres, est vne allée venant de la salle, separant lesdites deux chambres les vnes des autres: Laquelle allée, au premier estage se vient rendre aussi sur la terrace regnant en tout le logis. Et au deuxiesme estage a vn appuy, ou fenestre, ayant iour sur ladite terrace.

La closture de la terrace, entre le logis & le fossé, ayant trois toises d'éleuation depuis le fondement iusques au cordon, reuient à trois cent toises.

L'appuy, ou parappel de trois pieds de haut, auec les quatre petits forts, reuient à soixante & quinze toises.

La maçonnerie de tout le bastiment, reuient à neuf cents soixante & dix toises.

Les voultes des offices & caues, reuiennent à six vingts dix toises.

Le carrelage de touts les estages, reuient à deux cents soixante toises.

Il y a en tout le logis vingt & vne croisées, & cinq lucarnes au galletas du corps du milieu

Plus vingt & huit petites fenestres bastardes, tant pour les escalliers, que pour les quatre petits pauillons estants outre le corps.

Plus treize fenestres bastardes en glacis, estants au dessous des croisées du premier estage du rez de la terrace, pour donner iour aux offices.

Il y a dix neuf trauées à tous les estages, auec dix poultres, sans les petites trauées des petits pauillons, auec les combles du galletas du corps du milieu, & les quatre combles en dosme, & dix autres petits, assauoir les quatre des quatre petits pauillons, puis les deux des montées, & les quatre des quatre tubes de dessus les dosmes.

Sans les quatre, qui sont aux quatre petits forts, lesquels se doiuent couurir de pierre de taille à ioings couuers, ou bien de bonne brique, l'amortissant sur la voulte de degré en degré, si on ne les veut faire de charpenterie, & la couuerture dessus.

Il y a douze cheminées pour touts estages, si ne voulez en faire de petites aux petits cabinets, desquels ie ne feray calcul en ce present compte.

Il y a en touts les estages cinquante huisseries, tant grandes que petites,

Le dix neufiesme bastiment cy deuant declaré, reuient à mesme ordonnance que cestuy: toutefois vous y trouuerez des changements differents, pour donner à cognoistre qu'à vn dessein de bastiment, encores qu'il soit arresté, on y peut changer, tant aux commoditez, qu'en la couuerture & symmetrie.

XXIX.

CE bastiment est vne masse de logis, lequel contient douze toises & demie sur cinq deux pieds de large, non compté la sallie du perron sur le deuant.

Ce logis n'a que deux estages, & son galletas dessus.

Au premier estage, on passe par dessous le perron, par vne allée pour aller à vne petite terrace, de laquelle on descend pour aller au iardin. Es deux costez de l'allée sont deux places, lesquelles seruiront de caues ou celiers.

De l'entrée venant à l'allée susdite, au costé dextre est vne cuisine, son gardemanger, & montée pour le bastiment. De l'autre costé senestre, est vn fournil, auec vne petite place pour les farines.

Il faut monter au deuxiesme estage par le perron à descouuert, ou bien par la montée à couuert: Lequel estage est accommodé d'vne salle, auec son serre-nappe, deux chambres, & deux garderobbes, auec deux petits cabinets posez sur deux trompes, estants aux angles par le dehors.

Le troisiesme estage se pourra faire en galletas, & accommoder de pareils membres que le deuxiesme: Autrement faudra separer la salle en deux, & en faire cham-

bres, ou bien s'en ſeruit de greniers.

La maçonnerie de tout ce baſtiment, prenant vne toiſe de fondation plus bas que le rez de terre, & du rez de terre iuſques au deſſus de l'entablement, reuient à trois cents quatre vingts toiſes.

Le carrelage des deux eſtages, de la cuiſine, & du fournil, reuient à quatre vingts quinze toiſes.

La couuerture, reuient à cent cinq toiſes.

Il y a huit cheminées pour les trois eſtages; mais faiſant ſeruir le galletas de grenier, il n'en faudra que cinq.

Plus ſept croiſées & quatre demies, & huit feneſtres baſtardes.

Plus vnze lucarnes, aſſauoir cinq grandes, & le reſte petites.

Plus vingt & quatre trauées, tant grandes que petites, & dix poultres.

Plus neuf trauées en comble.

Plus vingt & trois huiſſeries.

XXX.

CESTE place eſt vn quarré de vingt & quatre toiſes ſur chacun coſté, qui font cinq cents ſoixante & ſeize toiſes en ſuperficie, qui eſt demi arpent de terre, vne corde & demie, ou enuiron. Es quatre angles d'icelle place, ſont quatre rauelins aigus, auec leurs courtines: le tout ſe fera de pierre en talut dans les foſſez.

Dans ceſte place, eſt aſſis le baſtiment de dixhuit toiſes ſur chacune face en ſon quarré, non compris les douze ſaillies des petites garderobbes & cabinets, ſaillants outre le corps d'vne toiſe enuiron.

Ce baſtiment eſt composé de quatre corps de logis fermants la court, à l'entour de laquelle eſt vne gallerie de neuf pieds de large. Aux quatre angles d'icelle ſont quatre montées, dont d'vn chacun coſté d'icelles, eſt vne petite place ſeruant de commodité pour les membres des eſtages: ce qui fait rendre par le moyen d'icelles places & montées, la gallerie & la court, oualles: laquelle court a ſur ſa largeur huit toiſes deux pieds moins: de profondeur, cinq toiſes deux pieds.

Les modernes ne ſuiuent gueres ces manieres d'ordonnances, dont i'en ay fait de quatre ou cinq ſortes en ce preſent volume: d'autant qu'ils trouueront eſtrange ceſte façon de dreſſer ainſi les baſtiments, pour ne l'auoir accouſtumé, n'eſtant la maniere d'auiourdhuy: Ce neãtmoins les antiques eſtoient fort accouſtumez d'en vſer, meſmement en leurs plus ſomptueux edifices, comme il appert par les veſtiges & ruines qui ſont demeurées, & que lon void encore auiourdhuy.

Les corps de ce baſtiment ont deux eſtages, & leur galletas deſſus, & les douze ſaillies, trois eſtants couuertes en doſmes, comme il appert par le deſſeing de l'éleuation.

Pour le regard de l'ordre des commoditez, ie n'en ay fait qu'vn plan, par lequel vous en pouuez ſeruir en touts eſtages, changeant ſeulement le grand corps de derriere, duquel en ſon premier eſtage (ſi bon vous ſemble) ſ'en peut faire vne gallerie voultée à arcades, tant ſur le derriere, qu'és deux coſtez: & le deſſus en ſon ſecond eſtage, en faire comme elle eſt deſſeignée ſur le plan, pour ſeruir de ſalle & gallerie. Le deſſus qui eſt le galletas ſe diuiſera en membres, par le moyen de quelques cloiſons.

Sur l'entrée de deuant, eſt vne petite place ronde regnante à touts les eſtages, au ſecond eſtage de laquelle eſt vn rond ouuert, & vne petite gallerie de trois pieds de large, qui le circuit par deſſus les appuis, de laquelle on regarde par bas les entrãt & ſortant, ayãt à l'éntour d'iceluy rond vn petit appuy, ou garde fort de trois pieds de haut.

Iceluy rond a neuf pieds de diametre, & regnera pareillement au troiſieſme eſtage, ſur lequel eſt porté vn doſme regnant ſur pillaſtres, dont le iour deſcend au trauers d'iceux au deſſous, & és petites galleries. Tout le reſte verrez par les deſſeings du plan, & de l'éleuation.

Pour le regard des offices, ie n'en ay point fait de mention, d'autant qu'au premier eſtage du rez de terre, il ſe pourra trouuer du lieu aſſez pour cuiſines, & autres offices: Il eſt vray, que qui voudroit faire ſous le grand corps de derriere vne voulte de ſa longueur, là ſe trouueroit lieux & places de pluſieurs commoditez d'offices, & dont les deſcentes ſe prendroient és montées prochaines d'icelles.

Leſquelles montées ont chacune de largeur neuf pieds de diametre dans œuure, le noyau au milieu, chacune marche quatre pieds de long ſeulement: & du rez de terre lon deſcendroit és offices: & de l'autre coſté on monteroit és eſtages d'enhaut: toutefois ie n'ay fait nulle mention au calcul de l'eſtage des offices.

Les quatre rauelins & courtines, à prendre trois toiſes du fonds iuſques au deſſus du parappel, reuiennent à trois cents quarante toiſes de mur, portant tallut.

Tout le baſtiment, aſſauoir les quatre corps ayants vne toiſe de fondation, reuiennent à quatorze cents trente toiſes.

Il y a cinquante croiſées aux deux eſtages.

Plus quarante & huit feneſtres baſtardes.

Il y a à l'eſtage du galletas, tant dedans la court que de hors, trente & deux lucarnes

Plus vingt & ſept cheminées, tant aux deux eſtages, qu'au galletas.

Plus cinquante & quatre trauées, & vingt & huit poultres, auec trente & ſix petites trauées, qui ne ſont que de ſept à huit pieds de large pour tout le corps: non compris les combles des pauillons, auſquels y a autant de trauées qu'à chacun eſtage.

Plus cent trente huiſſeries pour touts les eſtages.

Le carrelage des trois eſtages, auec la gallerie d'autour la court, ayant ſes deux eſtages, le tout reuient à cinq cents trente toiſes.

Plus en couuerture quatre cents vingt toiſes.

Plus quarante & huit petites feneſtres aux faillies.

XXXI.

CE deſſeing de monſtre vne place en forme de parallelograme, encloſe de trois coſtez d'eauë, ayant de largeur cent douze toiſes, ſur la profondeur de trente & cinq, qui font trois mil neuf cents vingt toiſes en ſuperficie, qui valent trois arpents & demi, deux perches & demie de terre, ou enuiron: non compris les ſaillies des corps des baſtiments.

Ceſte place eſt ordonnée en trois parties, aſſauoir la maiſon du Seigneur, laquelle eſt au milieu, auec tous ſes departements. A dextre eſt le parterre, ou iardin, accompagné de ce qui y eſt neceſſaire: puis à ſeneſtre eſt la baſſe court, auec les cómoditez requiſes.

A l'entrée du logis du Seigneur eſt le pont-leuis, accompagné de deux petites tours ſeruantes de defenſe, d'icelùy pont on vient à vne allée, ou gallerie de quatre toiſes de largeur, par le milieu de laquelle eſt l'entrée de la court du Seigneur. Aux deux bouts d'icelle ſont comme deux corps de pauillons: & au deſſous des places vagues fort neceſſaires en vne maiſon, pour retirer coches, littieres, chariots, & charettes. De ladite allée, ou gallerie par deſſous ces pauillons, à main ſeneſtre, on va à la baſſe court: & au contraire d'icelle, à dextre, on va au iardin.

La court du Seigneur a trente toiſes de large, ſur vingt & quatre de profondeur, fermée de baſtimẽts de trois coſtez. Les deux coſtez à dextre & ſeneſtre, ſont deux grãds corps de logis éleuez ſeulement d'vn eſtage du rez de la court, & leur galletas deſſus: & en iceux au premier eſtage, ſe peuuent prendre touts membres neceſſaires à offices: & à l'eſtage de deſſus qui eſt en galletas, touts membres manables. L'autre baſtiment, qui eſt ſur le derriere en face de la court, eſt vne gallerie à arcades, & voultée: & au deſſus vne terrace. Aux deux bouts d'icelle ſont deux grands pauillons de douze toiſes de long dans œuure, éleuez de deux eſtages, & le galletas deſſus: auſquels pauillons ſe viennent ioindre & fermer les corps des deux baſtiments ſuſdits. Vn chacun d'iceux

pauil-

pauillons eſt garni d'vn eſcallier & membres neceſſaires pour vn tel lieu, comme le demonſtre & repreſente, tant le plan que l'éleuation.

La baſſe court a trente toiſes de largeur, ſur vingt & ſix de profondeur, fermée de tous coſtez de baſtiments.

En premier lieu, du coſté ſeneſtre de l'entrée ſont eſtables, tant pour bœufs, vaches, brebis, qu'autre beſtail. A l'oppoſite eſt vn petit jeu de paulme, aux deux bouts duquel ſont deux petits logis, ayants chacun ſa chambre & ſon grenier deſſus. Du coſté dextre ioignant la petite maiſon, tenant au grand pauillon, eſt vne petite court. De l'autre coſté ſeneſtre, eſt vne eſcurie double pour deux rangs de cheuaux: & aux bouts d'icelle eſt vne place pour retirer les ſelles & harnois: ou qui voudra, en mettre vne partie en eſcurie. Le coſté ſeneſtre de l'entrée d'icelle baſſe court, eſt fermée d'vn des corps de logis de la court du Seigneur. L'autre coſté oppoſite, eſt clos & fermé d'vne grande grange, ayant aux deux coſtez d'icelle deux petites courts, auec le logis du metayer. Ioignant le coing, eſt vn pont pour l'iſſue de la baſſe court, au milieu de laquelle eſt le colombier.

De l'autre coſté eſt le iardin de vingt & quatre toiſes de large, ſur vingt & huit de profondeur, ayant aux deux coings d'iceluy (non du coſté du logis du Seigneur) deux pauillons, l'vn ſeruant de commoditez, tant au premier qu'au ſecond eſtage: à l'autre ſe pourra pratiquer & faire au premier eſtage quelque petite grotte: au deſſus, quelque petite commodité, moyennant vne petite montée qu'il y faudra prattiquer. En ce iardin, ſur le coſté de l'entrée du logis Seigneurial, au premier eſtage, eſt vne gallerie à pillaſtres terracée au deſſus. Au coſté oppoſite d'icelle, ſont trois rangs d'arbres faiſans allées entre deux, chacune d'vne toiſe de large: par les deſſeings vous pourrez veoir le contenu de ceſte declaration.

Toute la maçonnerie des talluts & ſaillies des quatre coſtez, comptant depuis le pied du fondement iuſques au cordon cinq toiſes, reuient à quinze cents cinquante toiſes.

Toute la maçonnerie de ce lieu, tant du logis ſeigneurial que de la baſſe court & cloſture du iardin, reuient en tout à deux mil ſoixante toiſes.

Le carrelage de tous les eſtages du logis du Seigneur, reuient à ſix cents toiſes.

La carrelage des logis de la baſſe court, & du jeu de paume, reuient à ſix vingt toiſes.

La couuerture de touts les corps du logis ſeigneurial, reuient à ſix cents toiſes.

La couuerture de touts les membres de la baſſe court, reuient à trois cents ſoixante toiſes.

A chacun eſtage du corps de logis du Seigneur y a quatorze cheminées, qui ſont pour les deux eſtages & galletas, quarante & deux.

Plus pour les logis de la Baſſe court, trois cheminées.

A chacun eſtage y a trente & deux trauées, & ſeize poultres, qui ſont ſoixante & quatre trauées, & trente & deux poultres, pour les deux eſtages.

Plus les combles du galletas.

Plus à la baſſe court, huit trauées & quatre poultres, ſans les petites des eſtables, & combles de tout le contenu.

Plus au logis du Seigneur, cent croiſées.

Plus audit logis, cinquante & deux lucarnes.

A la baſſe court, ſeize feneſtres, tant grandes que petites, auec neuf petites lucarnes.

Il faut quatre vingts dix huit, tant pour le logis du Seigneur, que pour la baſſe court.

XXXII.

CESTE place eſt vn parallelograme, ou quadrangle de vingt & huit toiſes en largeur, & vingt en profondeur, qui ſont cinq cents ſoixante toiſes en ſuperficie, qui valent demi arpent, demie corde de terre, ou enuiron, ayant à chacun coing de la place vn rauelin pour defenſe, auec l'entrée au milieu de la courtine de deuant.

Le baſtiment ỹ deſſeigné, eſt en pareille forme de quadrangle, lequel contient vingt & quatre toiſes de longeur ſur la profondeur de quinze toiſes quatre pieds. Le reſte ſert à vne terrace regnant à l'entour du logis, laquelle a deux toiſes de largeur.

Cét edifice conſiſte en quatre pauillons ſeparez l'vn de l'autre, ayants chacun de longueur neuf toiſes, ſur cinq toiſes deux pieds de largeur. Entre iceux eſt la court, d'vne ordonnance de quatre demies circonferences fermants icelle court, qui eſt de ſix toiſes en quarré, ſans les renfondrements deſdites circonferences.

Les pauillons ſont éleuez de trois eſtages, & leur galletas deſſus. Le premier eſtage par-bas, eſt accommodé de touts membres neceſſaires, pour ſeruir à offices & caues: & y faudra deſcendre du rez de terre de quatre à cinq pieds. Au contraire d'iceluy rez de terre, faudra monter de quatre à cinq pieds au deuxieſme eſtage, lequel ſeruira de commodité marables: comme auſſi fera le troiſieſme de tous les quatre pauillons.

Quant au quatrieſme eſtage d'iceux pauillons, lequel i'ay deſſeigné en galletas: i'entens le laiſſer ſans aucun refan, ne cloiſon, n'y pretendant faire aucun logement, par ce que ces quatre places ſeruiront de garde-meubles, d'armurerie, & cabinets de peintures, & autres telles choſes.

Ces quatre pauillons ſont fermez par deuant & derriere d'vn fort mur, & des deux coſtez à dextre & à ſeneſtre de deux petits corps de logis, ayants vn chacun vn eſtage ſeulement, aſſis ſur les offices, & vne terrace deſſus. Iceluy eſtage ſera comme vne gallerie fermée pour aller à couuert de pauillon à autre, & à deſcouuert par la terrace d'audeſſus. Chacun d'iceux pauillons eſt acommodé d'vn eſcallier, auec ſes membres deſſeignez ſur le plan.

Les quatre eſcalliers ſont éleuez plus haut que l'entablement des pauillons, pour le ſeruice du dernier eſtage, qui eſt en galletas. Icelles montées ſeront couuertes en maniere de petits doſmes quarrez: & au deſſus quelques petites tubes, ou lanternes pour deſcouurir de toutes parts.

Les priuez ſe pourront prendre dedans l'épeſſeur des groſſes murailles, eſtants és coings des circonferences, comme ie les y marque par pertuits quarrez, leſquels s'eſcouleront par tuyaux, qui deſcendront dans le tallut, où l'eauë ira reſpondre: & faudra pratiquer des petits paſſages pour y aller de l'eſcallier.

I'ay fait en ce deſſeing trois éleuations, deux geometralement, & la troiſieſme en reſpectiue ſur la veuë du coſté, auec l'éleuation du portail. L'vn des deux deſſeings geometraux eſt de la face du deuant, l'autre eſt de la face de la ſeparation du milieu, auquel eſt figurée la moitié de la court.

Toute la maçonnerie, compris le retour des rauelins, ſans leur éleuation, que ie laiſſe à volonté, & dont ie n'ay fait calcul, pareillement du rehauſſement du parappel, & des courtines, leſquelles ie reduits ſeulement à trois toiſes & demie de fondement iuſques au cordon, & auſſi le fort de l'entrée, le tout reuient à cinq cents toiſes.

Toute la maçonnerie, tant des quatre pauillons que de tout le contenu du principal corps de logis, reuient à treize cents cinquante toiſes.

La carrelage de touts les eſtages du logis, reuient à trois cents quatre vingts toiſes.

Les voultes de tout le premier eſtage d'embas, reuiennent à cét quatre vingts toiſes.

La couuerture des quatre pauillons, auec celle des quatre eſcalliers, reuient à trois cents trente toiſes.

Les voultes des deux terraces, eſtants aux deux coſtez, entre les pauillons, reuiennent à ſoixante toiſes.

La moitié du premier eſtage dedié à offices, lequel il faudra pauer, reuiendra à ſoixante toiſes.

L'autre moitié dudit eſtage ce ſeront caues.

Il y a dix huit cheminées: premierement deux à l'eſtage des offices, & ſix à chacun eſtages de deſſus icelles, qui ſeront douze, & vne à chacun dernier eſtage des quatre pauillons.

Il y a

Il y a trente & quatre feneſtres en maniere de croiſées au deuxieſme & troiſieſme eſtage, huit grandes lucarnes larges pour donner iour és galletas: plus ſeize feneſtres communes pour les quatre eſcalliers.

Au deuxieſme eſtage y a dixhuit trauées, & ſix poultres, au troiſieſme ſeize trauées & ſix poultres, les combles deſſus.

En tout le logis y a ſoixante & dix huiſſeries.

XXXIII.

CE lieu eſt compris dans vn quarré parallelograme, de trente & quatre toiſes de largeur, & vingt de profondeur; qui qui font ſix cents quatre vingts toiſes en ſuperficie, qui valent demi arpent, demi quartier de terre, quelque perche moins, ou enuiron: non compris les ſaillies des quatre petits forts, eſtans és quatre Angles. Dans la cloſture de ce lieu eſt la baſſe court, & ſes commoditez, auec le logis ſeigneurial.

Premierement, l'entrée eſt au milieu de l'vne des courtines, de laquelle on va à la baſſe court, qui a dix huit toiſes & demie de profondeur, ſur ſeize & demie de largeur. Sur le coſté ſeneſtre de l'entrée, eſt le logis ſeigneurial: & du coſté dextre ſont les commoditez de la baſſe court, comme eſtables, grange, greniers: & le tout enſemble n'eſt qu'vn corps compoſé de toutes ces choſes. A ſçauoir ſur le milieu au rez de terre eſt l'aire de la grange, & à dextre & ſeneſtre d'icelle ſont de chacun coſté trois eſtables, dont y en a deux de l'vn des coſtez de deux toiſes deux pieds de large, ſur ſix toiſes de profondeur: & celle du milieu, de deux toiſes ſur la meſme profondeur. A l'autre coſté pareil, icelles eſtables ſont voultées à ſept ou huit pieds de haut, audeſſus deſquelles eſt l'aire de la grange, contenant tout le deſſus d'icelles. Du rez de l'aire, qui eſt au rez de terre (où on bat le bled) ſe monteront les gerbes pour les aſſeoir au deſſus du rez des voultes ſuſdites.

Chacun eſtable eſt ſeparée par murs ou refans, dont les vnes ſeruiront à eſcuries, les autres pour bœufs, moutons, vaches, & autre beſtail, ſelon qu'on verra pour le meilleur. Trois toiſes, ou enuiron au deſſus du rez de la grange, qui eſt ſur les voultes deſdites eſtables, ſeront pareillement voultes quarrées chacun de treize à quatorze pieds de large, portées & ſouſtenuës par pillaſtres quarrez, qui ſeront aſſis ſur les murailles, faiſants les ſeparations des eſtables ſuſdites, & tout le vuide du dedans ſeruira de grange, laquelle ſera couuerte d'icelles petites voultes. Au deſſus d'icelles ſera vn grand grenier de la longueur & largeur de ladite grange, lequel ſera couuert de ſept petits combles ſuyuant l'ordre des entredeux des murailles, & ſeront iceux combles portez ſur les pilliers, eſtants à la grange, leſquels regneront iuſques aux dits combles.

Sur le deuant de l'entrée de la grange ſont deux pillaſtres en ſaillie, ſur leſquels, & pareillement auſſi ſur les deux premiers murs de l'aire, ſe porte le colombier, comme apparoiſt, tant ſur l'vn des plans, que par les deſſeings des éleuations de la face de la grange.

Es deux angles de la court, ioignant le grand corps, ſont deux montées pour aller aux greniers: à chacune d'icelles par bas eſt vn priué.

A l'autre coſté oppoſite de la court, qui eſt ſur le coſté ſeneſtre de l'entrée, eſt le logis ſeigneurial, lequel eſt compoſé de trois corps de logis. Le principal d'entre iceux corps, qui eſt au milieu, à quatre eſtages: le premier ſert de caues; le ſecond d'vne galerie voultée à arcades: le troiſieſme d'vne ſalle & ſes commoditez: le quatrieſme eſt vn galletas pour ſeruir de greniers, ou autres commoditez.

Les deux autres corps eſtants à dextre & à ſeneſtre, ont autant d'eſtages que le grand corps: le premier ſeruira à offices: le ſecond & troiſieſme ſeront membres logeables; le quatrieſme en galletas.

Du rez de terre de la court faut entrer en vne porte, de laquelle on deſcend deux ou

trois pieds pour aller aux caues & offices. Au contraire d'iceluy rez de terre, faut monter par deux coſtez ſix ou ſept pieds par vn perron, pour venir à la terrace, qui eſt entre les deux corps de logis & celuy du milieu, de laquelle terrace on va à la gallerie voultée, & aux membres des deux corps. L'eſtage des offices ſera voulté auec la gallerie: tout le reſte ſeront planchers : dans les corps y a deux eſcalliers pour la commodité des eſtages.

Sur l'entrée de la court ſont deux pillaſtres quarrés, ſur leſquels, & auſſi ſur la muraille & cloſture du lieu, ſera aſſiſe vne petite chambre couuerte en pauillon: pareillement ſur la profondeur de la court, & à la ligne reſpondante à l'entrée, ſont deux autres pareils pillaſtres egaux, ſur leſquels, & ſur la muraille de la cloſture, ſera pareille chambre que ſur le deuant, eſquelles deux petites places on ira par deux petites galleries reſpondantes és deux corps de logis eſtants à dextre & ſeneſtre de la terrace. A chacune d'icelles petites galleries, eſt vne petite montée pour leurs commoditez: au deſſous on pourra retirer coches & littieres.

Ceſte maniere de baſtir eſt propre pour ceux, qui ſe veulent loger menagerement, & auoir tãt leur logis que la baſſe court encloſe & fermée en vn, à ce qu'ils puiſſent veoir ſans grande peine tout ce qui ſe fait chez eux. Suyuant ce ſubjet, ſe pourra faire & inuenter autres baſtiments plus riches, plus ſimples (ſelon le deſir de dépendre) pour retirer le tout en peu de lieu.

La maçonnerie, tant des courtines que des petits forts, à prendre deux toiſes de fondation iuſques au deſſus du cordon, reuient à deux cents quinze toiſes.

La maçonnerie de la baſſe court, tant de la grange, colombier, eſtables, que les voultes, auec l'éleuation de la cloſture au deſſus du cordon, laquelle eſt de trois toiſes de haut, regnant tant ſur la face de l'entrée, que meſmement ſur le deriere: comprenant auſſi en ce calcul les petites Chambres, deſquelles il y en a vne ſur le portail, & l'autre qui eſt à l'oppoſite, ioignant la cloſture de derriere: le tout ci deſſus enſemble, reuient à huit cents quatre vings toiſes.

Le logis ſeigneurial, à prendre l'éleuation d'au deſſus le cordon, iuſques au deſſus de l'entablement de ſept toiſes de haut, regnant aux entours les pans des corps, tant dehors que dedans, qu'auſſi les refans, voultes, & petits murs d'appui, que l'exaucement des quatre demies circonferences eſtants aux corps des coſtez, le tout reuient à neuf cents quatre vingts toiſes de maçonnerie.

Le carrelage de touts les planchers, tant du logis du Seigneur, que des deux petites châbres, eſtants ſur le portail, & ſur le derriere, reuient le tout à deux cents vingt toiſes.

Le paué des offices, auec celuy de la terrace d'entre les deux corps des deux coſtez, reuient à quatre vingts toiſes.

La couuerture, tant de trois corps (dont les deux des deux coſtez ſont couuerts en demies circonferences, & le corps du milieu en pauillon) que de tout le reſte des baſtiments du pourpris (excepté le colombier, & la grange, & les petites montées qui la ioignent,) le tout reuient à deux cents ſoixante toiſes.

La couuerture de la grange, eſtant en petits combles, enſemble le colombier, & les petites montées ſuſdites, reuient le tout à deux cens dix toiſes.

Le carrelage du grenier au deſſus de la grange, reuient à cent cinq toiſes.

Il y a pour touts les trois eſtages, & pour les offices, vingt cinq cheminées

Ne faiſant point de croiſées à la gallerie ſur le coſté du foſſé (encorque ie les aye marquez ſur le plan, & non à l'éleuation) il y a trente cinq croiſées, auec trente & quatre petites feneſtres.

Plus quatorze lucarnes, & deux oualles

Plus trente & huit trauées, & quatorze poultres pour les deux eſtages, & dix huit teuenant en combles.

Plus ſoixante huiſſeries grandes que petites, tant pour le logis du Seigneur que pour le corps de la grange.

Touchant

Touchant des petites feneſtres, & iours du corps de la grange, ie n'en fay point de calcul, d'autant que cela ſe comptera parmy le toiſage.

XXXIIII.

CE baſtiment conſiſte en vne place, ayant quarante & deux toiſes de largeur, & trente & vne de profondeur, qui ſont en nombre treize cents deux toiſes en ſuperficie, qui reuiennent à vn arpent, demy quartier, cinq perches, vn peu moins.

Et doit eſtre ce baſtiment garny par bas de ſon eſtage d'offices, auquel y faudra deſcendre par les eſcalliers, qui ont leurs aduenues par des perrons en forme de demie circonferẽce, par leſquels il faudra mõter au premier eſtage au deſſus celuy des offices.

Ce corps de logis eſt accompagné de ſix gros pauillons, quatre deſquels ſont aſſis aux quatre coings d'iceluy: l'vn des deux autres ſert d'entrée & portique au logis: & l'autre eſt vis à vis iceluy, ſeruant d'iſſue pour aller au iardin. Les corps de logis ſont ioignants & contigus entre touts ces ſix pauillons. Le principal d'iceux corps eſt à main feneſtre en entrant, ayant au premier eſtage, qui eſt au rez de la court, vne gallerie regnante d'vn pauillon à autre. Et au corps de logis, à main d'extre, eſt ſeulement vne gallerie regnante: pareillement toute la diſtante d'entre les deux pauillons des coings.

Es deux autres corps, aſſauoir celuy de deuant & celuy de derriere ſur la court, y ſont pareillement comprins deux autres petites galleries, chacune de trois arcs ſeulement, de la meſme ſymmetrie & ordonnance que les deux precedentes: de ſorte que du milieu & centre de la court, lon void les quatre coſtez, ſemblables les vns aux autres, comme pouuez cognoiſtre par le deſſeing du premier plan.

Le ſecond plan qui repreſente le deuxieſme eſtage, n'eſt en aucuns endroits tout ſemblable au premier, parce que deſſus le corps du coſté feneſtre, eſt vne ſalle en berceau, d'vnze toiſes de longeur, & cinq de largeur: ayant d'vn coſté vn grand eſcallier, & de l'autre vne antichambre, de laquelle on va aux commoditez, comprinſes dans le pauillon prochain.

Le coſté oppoſite, eſt vne gallerie en galletas.

Les pauillons ſe ſuiuent de commoditez pareilles à celles du premier eſtage: mais le corps de deuant, & celuy de derriere en leurs ſeconds eſtages, ſont en partie terracés: principalement à celuy de deuant y en a quatre, & à celuy de derriere deux petites, auec leur appuy, le tout deſſeigné ſur le plan.

Les trois pauillons du deuant ſont de deux eſtages, & leur galletas deſſus, les terraces entre iceux, ſont au deſſus du premier eſtage des deux corps à dextre & à feneſtre.

Les trois pauillons du grand corps de derriere, ſont de trois eſtages & le galletas au deſſus. Les corps entre iceux, tant à dextre qu'à ſeneſtre, de deux eſtages ſeulement: puis le galletas deſſus. La petite terrace eſt aſſiſe au deſſus du premier eſtage du pauillon du milieu.

Toute la maçonnerie de ce baſtiment, reuient à trois mil trois cents toiſes.

Toutes les voultes de l'eſtage des offices & caues, reuiẽnent à ſix cents ſoixãte toiſes.

Les voultes des quatre galleries de la court, reuiennent à cent cinquante toiſes.

Tout le carrelage de touts les eſtages, reuient à treize cents toiſes.

Toute la couuerture de touts les corps & pauillons, reuient à huit cents quatre vingts toiſes.

En touts les eſtages du logis, y aura ſoixante & quatorze cheminées.

Plus cent dix huit croiſées, & douze feneſtres baſtardes.

Plus ſoixante & deux lucarnes, & douze petites.

Plus ſix vingts trauées, tant grandes que petites, & ſoixante & quatre poultres: puis touts les combles.

Plus huit vingts dix huisseries, pour tous les estages du logis.

XXXIIII.

CE bastiment n'est de gueres dissemblable au precedent, & est cõpris dans vn quarré, qui est quelque peu imparfait; parce que d'vn costé sur la largeur d'vn bout de pauillon à autre, y a quarante & trois toises, & sur sa profondeur quarante, qui font dixsept cents vingt toises de superficie, reuenants à vn arpent & demy, cinq perches de terre, vn peu moins.

L'edifice est composé de quatre corps de logis, enrichy de six pauillons, quatre aux quatre coings, vn sur le milieu du corps de deuant, qui est l'entree, ou portail: l'autre sur le milieu du corps de derriere. La court a vingt & quatre toises & demie de largeur, & vingt & quatre en profondeur, n'estant ce bastiment de petite entreprise: car outre ce que demonstre le dessein, il faut entendre y auoir encor vn estage dans terre, qui seruira pour les offices, caues, & celliers: ausquels du rez de terre faudra descendre par les escalliers de cinq à six pieds: & faudra qu'iceluy estage soit voulté. Au contraire du rez de terre faudra monter quatre ou cinq pieds par lesdites montees & escalliers, pour aller au premier estage au dessus desdittes offices.

Les trois corps de logis, assauoir celuy de deuant, & les deux du dextre & senestre n'ont qu'vn estage, & le galletas dessus. Le corps de derriere a deux estages, auec son galletas dessus.

Les trois pauillons estans sur le corps de deuant, sont de deux estages, & le galletas dessus.

Les trois pauillons du grand corps de derriere, sont éleuez de trois estages, & le galletas dessus.

Le corps estant à dextre en entrant à la court est vne gallerie à arcades, & voultee, ayant au dessus vne autre gallerie en galletas: laquelle a deux sallies dessus pillastres sur la court, pour y pratiquer deux petits cabinets qui voudra, ou biẽ les laisser en terrace.

L'autre costé oppositе, est vne grande salle de vnze à douze toises de longueur, & de cinq & demie de largeur, garnie de chacun costé de commoditez y necessaires.

Toutes les commoditez, tant des pauillons, que des corps de logis, faciles à remarquer sur le plan.

Pour le regard de la court, il y a quatre parterres de iardins, à lentour desquels regnent des allees qu'il faudra pauer, ou bien si quelques-vns trouuent la place plus belle en court sans iardins, il se peut faire à leur volonté.

Toute la maçonnerie de ce bastiment, reuient à trois mil quatre cents quatre vingts toises.

Le carrelage de touts les estages, reuient à quinze cents soixante toises.

Les voultes de l'estage des offices & caues, contenans toute la concauité de dessous le logis, reuiennent à huit cens soixante toises.

La voulte de la gallerie, reuient à cent toises.

La couuerture de tout le bastiment, reuient à neuf cents quatre vingt toises.

Il y a en touts les estages du bastiment, cent dix croisees, & vingt & quatre demies, auec enuiron seize petites fenestres bastardes.

Il y a cent trois lucarnes, auec huit petites.

Plus cinquante & quatre cheminees par le tout.

Plus huit vingts huisseries pour tous les estages du logis, compris celuy des offices.

Il y a au premier estage soixante & quatre trauees, tant grandes que petites, auec vingts & quatre poultres. Au deuxiesme estage trente & vne trauees, quatorze poultres. Et au troisiesme estage pour les pauillons de derriere, dixhuit trauees, & huit poultres, tant grandes que petites.

Plus les combles des six pauillons, & les combles des quatre corps.

XXXV.

CE baſtiment eſt en maniere de fort, & d'vne forme ronde, poſé ſur vne maſſe quarrée de quarante toiſes de long ſur chacune face, qui font ſeize cents toiſes en ſuperficie, reuenant à vn arpent, quartier & demy, huict perches & demie de terre, vn peu moins: non compris les ſaillies des quatre rauelins eſtants és quatre angles d'icelle place (laquelle eſt circuie d'eauë de touts coſtez) ny auſſi la ſaillie du fond du tallut.

La court eſt pareillement ronde de dix huict toiſes de diametre, qui font cinquante & quatre toiſes de circonference, ou enuiron. Le diametre de la maſſe ronde du baſtiment a par le dehors trente toiſes, reuenant à quatre vingts dix toiſes de tour, non compris les ſaillies des quatre pauillons aſſis & poſez dedans la maſſe de la maçonnerie ronde: l'vn d'iceux pauillons ſur le deuant, l'autre ſur le derriere: les deux autres és deux coſtez, l'vn à dextre, l'autre à ſeneſtre, auſquels ſe ioignent quatre corps de logis, que i'appelle la maſſe ronde.

A cauſe que le baſtiment eſt d'vne figure ronde, poſé ſur vne maſſe quarrée, il ſe trouue aux quatre coings quatre angles vuides, où ie deſſeigne quatre petits parterres ou iardins, auec des allées à l'entour d'iceux, qui ſe vont rendre à chacun des rauelins eſtants és coings de ladite maſſe.

Les quatre pauillons quarrez, ſont éleuez de deux eſtages, & couuerts en maniere de doſme, vne petite tube ou lanterne en forme quarrée au deſſus: & en iceux eſtages ſont les membres & commoditez deſſeignées ſur le plan.

Entre iceux pauillons ſont pareillement les quatre corps ſuſdits en circonference, éleuez d'vn eſtage ſeulement, leſquels ſeront voultez, à cauſe qu'au deſſus ſont terraces, par leſquelles on va des quatre pauillons l'vn à l'autre. Les quatre corps en circonference ſeruent de commoditez, qui ſont auſſi deſſeignez ſur le plan. Iceux corps ſont enrichis, tant par dedans la court, que par le dehors du logis, d'arcs, dans leſquels ſont compriſes les veües pour les membres de dedans.

Ce deſſeing a eſté fait plus pour inuention à plaiſir qu'autrement, toutefois iceluy eſtant fait, ne laiſſeroit de donner commodité & contentement.

Au deſſous de toute la maſſe de la maçonnerie, ſe peuuent faire & pratiquer les offices: toutefois au calcul ie n'en ay fait nul compte, ains ſeulement d'vne toiſe de fondation au deſſous du rez de terre de la court.

Les rauelins & pants des talluts, ſont de trois toiſes, depuis le fondement iuſques à l'appuy, au deſſous du cordon, & reuiennent, tant iceux rauelins, que courtines à ſept cents vingts toiſes.

La maçonnerie de tout le baſtiment, aſſauoir les quatre corps quarrez, comprenant depuis le fondement iuſques à l'entablement huit toiſes, reuiennent à mil cinq cents toiſes.

Les quatre corps en circonference, à prendre de puis le pied du fondement iuſques à l'entablement cinq toiſes de hauteur, reuiennent à cinq cents toiſes de mur.

Les voultes d'iceux quatre corps en circonference, reuiennent à deux cents ſoixante toiſes.

Le carrelage des pauillons quarrez, ayants chacun trois eſtages, chacun d'iceux pauillons reuient à cent ſoixante toiſes, qui eſt pour les quatre enſemble, ſix cents quarante toiſes.

L'eſtage des quatre corps en circonference, ſera carrelé par le bas, reuenant le carrelage de chacun corps à quarante & cinq toiſes, qui eſt pour les quatre corps, neuf vingts toiſes.

Ledit eſtage ſera voulté pour porter la terrace, que ie deſſeigne au deſſus iceluy, laquelle i'entends eſtre pauée, le paué de laquelle reuiendra à neuf vingts toiſes, comme

le carrelage du bas de l'eſtage.

Il y a vnze cheminees à chacun eſtage, qui ſont vingt & deux pour les deux eſtages. Ie n'y ay point compté de galletas, dautant que les combles pourront ſeruir de garde-meubles, ou grands cabinets qui voudra.

Au premier eſtage de tous les corps en general, il y a trente & huit feneſtres: au ſecond eſtage des quatre pauillons, il y en a vingt & quatre.

Pour le regard de la couuerture, chacun des quatre corps couuerts en doſme, auec le petit d'audeſſus, reuient ſoixãte & quinze toiſes, qui ſont pour les quatre trois cẽts.

Il faut, tant pour le premier eſtage des quatre pauillons, que pour le deuxieſme, ſoixante & quatre trauees grandes que petites, & trente deux poultres.

Plus les quatre combles faits en doſmes.

Il y a ſoixante huiſſeries.

XXXVI.

CE baſtiment eſt conſtruit en vne plece paralelograme, contenant quarante & trois toiſes de largeur, & vingt & ſix en profondeur, qui ſont vnze cents dix huit toiſes en ſuperficie, reuenants à vn arpent de terre, demie corde, ou enuiron: non compris les ſaillies des rauelins, ny auſſi la ſaillie des talluts des courtines.

Dans ce contenu eſt compris le logis du Seigneur, auec la baſſe court, & ſes commoditez neceſſaires. Es quatre angles, ſont quatre terraces en forme de rauelins pour la defence du lieu: le tout fermé de foſſez, & de la largeur qu'il conuiendta.

L'entrée eſt au milieu de l'vne des courtines ſur le deuant, à laquelle eſt le pont-leuis: & au deſſus du portail de la porte eſt vn petit pauillon, dãs lequel eſt vne petite chãbre.

Au coſté ſeneſtre de l'entrée eſt la baſſe court, laquelle a vingt & vne toiſe en l'argeur, & vingt & cinq de profondeur, à l'endroit du portail, & entre les corps de logis d'icelle, ſeize toiſes.

En icelle baſſe court, eſt la grange droittement oppoſite au logis du Seigneur. Icelle grange a trize toiſes de longueur ſur cinq de largeur. Es deux coſtes de l'aire d'icelle, ſont pratiquées deux eſtables voultées, éleuées de ſix à ſept pieds au deſſous d'icelle, qui ſeruiront pour brebis & moutons. Sur icelle voulte ſera l'aire de la grange, éleuée toutefois de ſept à huit pieds plus haut que celle du rez de terre, qui eſt le rez de la court où on bat le bled: Vray eſt que ſur le plan n'y a de deſſeigné que d'vn coſté, eſtables, à celle fin que celuy qui ne voudra ſuiure mon deſſeing, les puiſſe condamner, ou bien qui le voudra ſuiure, fera les deux coſtez pareils. I'ay auſſi deſſeigné quelques degrez ſur iceluy coſté où eſt l'eſtable, par leſquels on monte les gerbes du rez de l'aire où on bat le bled, iuſques au deſſus des voultes des eſtables. A l'entrée d'icelle grange par le deuant y a deux gros pilliers quarrez, pareillement deux autres pareils en l'aire, ſur leſquels eſt porté & aſſis le colombier, pour auquel aller faudra vn eſchelle par l'vn des coſtez.

Sur les coſtez dextre & ſeneſtre de la grange, ſont deux corps de logis, l'vn deſquels ſeruira d'eſcuries, & l'autre oppoſite d'eſtables à beſtail: au deſſus ſont greniers. Entre ladite grange & iceux corps, eſt de chacun coſté vne petite allée, de laquelle on va à vne montée pour aller és greniers d'iceux corps, & prochain icelles, ſont petites eſtables pour porcs, oiſons poullets d'Inde, & autre volailles. Il y a pareillement ioignant la grange, de chacun coſté, vn petit paſſage pour aller és terraces des rauelins.

Pour le regard du logis du Seigneur, eſtant à la baſſe court, faut monter du rez d'icelle ſix ou ſept degrez pour venir à vne court, laquelle eſt en maniere de terrace, qui a ſeize toiſes de large, ſur neuf & demie de profondeur: Icelle court eſt fermée de trois corps de logis, deux ſur les coſtez, & couuerts en pauillons.

Le troiſieſme eſt ſur le derriere, qui eſt le grand corps & le principal, eſtant couuert

en

en crouppe ſur les bouts, pour faire auſſi forme de pauillon. Es deux angles reſpondants aux rauelins prochains, ſont pareillement deux montées, vne de chacun coſté de l'angle, pour ſeruir és eſtages des corps: eſquelles montées y ſont paſſages pour aller ſur les terraces des rauelins. Iceux trois corps ſont éleuez de deux eſtages, & leur galletas deſſus.

Les montées d'vn chacun eſtage ſont accommodées de membres, deſſeignez ſur le plan, excepté le premier eſtage, lequel eſt accommodé d'offices & caues. Il faudra deſcendre de la court du Seigneur par les deux eſcaliers des deux coſtez, pour aller és offices, & auſſi pour y deſcendre les viures, & autres choſes neceſſaires. Il y a deux autres entrées deſſeignées ſur le plan, au deſſous des deux corps des deux coſtez, auſquelles on y entre par la baſſe court.

Les priuez ſe pratiqueront par quelques petites ſaillies des montées, qui deſcendront ſur les terraces des rauelins, leſquels auront leurs conduits iuſques à l'eaue.

Au deux corps eſtants ſur les coſtez de la court du Seigneur, y a deux petits bouts de galleries, l'vn pour aller à la petites chambre ſur le portail, dont nous auons parlé cy deſſus: l'autre pour aller à vne pareille ſur le derriere, qui ſera portée ſur deux gros pilliers, & ſur la cloſture de la court reſpondante vis à vis celle de l'entrée, & eſt couuerte en meſme façon de pauillon: ſeruant le deſſous d'icelle à ſerrer & mettre à couuert les coches & littieres.

Toute la cloſture du lieu, tant des rauelins que des courtines, prenant trois toiſes de fondation iuſques au cordon, reuient à cinq cents vingt toiſes.

La maçonnerie de touts les baſtiments de la baſſe court & cloſture, reuient à quatre cents vingt toiſes.

La maçonnerie de tout le logis du Seigneur, reuient à neuf cents cinquante toiſes.

La couuerture de tout le logis du Seigneur, reuient à trois cents dix toiſes.

La couuerture de toute la baſſe court, reuient à deux conts ſoixante toiſes.

Les voultes des offices & caues, reuiennent à ſept vingts toiſes.

Le carrelage des deux eſtages du logis du Seigneur, reuiét à deux cents vingt toiſes.

Il y a à chacun eſtage dix cheminées, qui ſeront vingt, & trois pour le premier eſtage où ſont les offices.

Il faut vingts croiſées au premier eſtage manable, & vingt petites pour l'eſtage des offices.

Plus vingt lucarnes pour le galletas.

Plus quatre demies croiſées pour les deux petites chambres, l'vne ſur le portail, & celle qui eſt à l'oppoſite ſur le derriere.

Plus ſeize trauées & cinq poultres à l'eſtage d'audeſſus les offices, auecce faut les combles.

Pour les deux montées, faut douze petites feneſtres.

Pour tout le logis, faut ſoixante & ſeize huiſſeries, grandes que petites.

XXXVII.

CE baſtiment conſiſte en vne place d'vn quarré parfait contenant quarante toiſes ſur chacune face, qui font ſeize cents toiſes en ſuperficie, reuenants à vn arpent, quartier & demi, ſept perches de terre, ou enuiron.

Ceſte place eſt fermée d'vne muraille portant tallut, ayant huit rauelins, aſſauoir quatre aiguts és quatre coings de la place, & quatre obtus aſſis au milieu des courtines, vn au milieu de chacune: & ſur chacun rauelin eſt planté vne tourelle quarrée, ayant trois toiſes dans œuure. A l'entour des courtines par le dedans, ſur les terreaux, eſt vn berceau de charpenterie, ou treille de huit à neuf pieds de large, couuert de vignes, ou couldroyes, ou bien de lierres. L'allée du terraut entre le logis & le berceau, a vingt pieds de large ſur chacun des quatre coſtez.

Le baſtment eſt compoſé de quatre gros pauillons, & de quatre corps (comme de galleries) entre iceux fermants la court, laquelle a quatorze toiſes & demie en quarré. Aux quatre coings, ou angles d'icelle court, ſont quatre montées, vne à chacun coing, leſquelles ſont en forme quarrée par le de hors, & rondes dans œuure de huit à neuf pieds de diametre ſeulement.

Chacun pauillon a neuf toiſes & demie en quarré hors œuure. Les quatre petits corps entre iceux pauillons ne ſont de meſme longeur, d'autant que celuy de deuant, & celuy de derriere ont de longeur quatorze toiſes & demie.

Les deux autres corps eſtants à dextre & ſeneſtre, ont de longueur vnze toiſes dans œuure, ſur treize à quatorze pieds de large. Iceux petits corps ſeruent de galleries & paſſages, pour d'iceux aller és eſtages des quatre pauillons.

Chacun pauillon eſt de deux eſtages, & le galletas deſſus.

Chacun petit corps d'entre iceux eſt d'vn eſtage, & vne terrace deſſus.

Deſſous touts les corps ſont les offices, auſquelles on deſcendra du rez de la court par les quatre montées ſuſdites de quatre à cinq pieds. Au contraire, on montera du rez de la court cinq ou ſix pieds, pour aller au premier eſtage de touts les corps.

De l'eſtage bas dedié aux offices, les iours ſe prendront au deſſous des croiſées des premiers eſtages, qui ſe feront en glacis, & s'eſcouleront dans les offices & commoditez d'icelles.

Pour le regard des departemens des membres, tant des pauillons, que des petits corps, ils ſont deſſeignez ſur le plan.

Il ſe trouue quatre places ſur les terraux, entre les pauillons, au deuant des petits corps, à cauſe de la ſaillie deſdits pauillons, auſquels ie figure & deſſeigne quatre petits iardins, ou parterres.

Il eſt vray qu'au liure de ſoixãte leçons de perſpectiue, que i'ay fait par cy-deuant, i'ay éleué ſur la veuë du coſté, vne éleuation reſpondante à la forme de ceſte-cy, mais l'intelligence du plan n'y eſt point deſſeignée: ce que i'ay voulu faire en ce volume, pour declarer amplement la commodité, & force en quoy il pourroit ſe conſiſter.

Les rauelins & courtines, auec leurs éleuations du fondement iuſques au haut du parappel, reuiennent à mil toiſes de muraille de quatre à cinq, pieds d'eſpeſſeur, ſans les ſaillies du tallut.

Toute la maçonnerie, à prendre du pied du fondement iuſques à l'entablement huit toiſes, compris les trois eſtages, aſsauoir celuy des offices, & les deux eſtages des commoditez auec le galletas, le tout reuient à ſeize cents cinquante toiſes.

Les huit petits forts, à prendre du pied du fondement iuſques au deſſus de l'appuy des terraces ſix toiſes, plus les huit demies circonferences éleuées auec les montées, le tout enſemble reuient à huit cents toiſes.

Les voultes de tout le premier eſtage des offices, tant des quatre pauillons, que des quatre corps en iceux, reuiennent à cinq cents toiſes.

En l'eſtage des offices, vne partie pourra ſeruir de caues & celiers, qu'il ne faudra point pauer ne carreller, l'autre partie ſeruira de ſalle commune, de cuiſine, ſommellerie, fournil, & autres choſes, dont vne partie ſe pourra careller, & les cuiſines pauer, & de ce ie n'en ay point fait de calcul.

Le carrelage des trois eſtages des quatre pauillõs, reuiẽt à ſept cents ſoixãte toiſes,

Le carrelage des deux eſtages des quatre corps, entre les pauillons, reuient à ſept vingts dix toiſes.

La couuerture des quatres pauillons, auec les quatre montées, reuient à quatre cents ſoixante toiſes.

Il y a ſix croiſées à chacun eſtage de pauillon, qui ſont douze pour les deux eſtages: tellement que pour les quatre pauillons enſemble, y aura quarante & huit croiſées, non compté les feneſtres donnants iours és offices.

Plus

Plus au galletas de chacun pauillon, y a huit iours couuerts en circonferences: pour les quatre pauillons enſemble y en aura trente & deux.

Plus aux quatre montées, vingt & quatre petites feneſtres.

Il y aura huit trauees à chacun eſtage de pauillon, qui ſont ſeize trauees pour les deux eſtages d'vn chacun, de ſorte que pour touts les eſtages des quatre pauillons enſemble, y aura ſoixante & quatre trauees.

Plus faut trente & ſix poultres pour toutes les trauees cy-deuant. Plus les combles, reuenants au nombre des trauees d'vn eſtage, & les quatre petits doſmes de montees.

Il y aura cent huiſſeries, ou enuiron en tous les eſtages du logis.

Il y a pour chacun eſtage ſeize cheminees, qui ſont trente & deux pour les deux eſtages, auec huit à l'eſtage des offices, qui ſeroient pour tout le lieu, quarante.

XXXVIII.

CE baſtiment cõſiſte en vn quarré de vingt & huit toiſes de lõg ſur chacun coſté, qui font ſept cents quatre vingts quatre toiſes en ſuperficie, reuenãts à demi arpẽt, demi quartier, huit cordes de terre, & quelque peu d'auantage, sãs les ſaillies, eſquelles sõt cõpriſes les eſcallier, allees & doſmes.

Ceſte place eſt fermee de foſſez, circuiſants tout le lieu, & ſes ſaillies ſelon leur tout. Au milieu eſt la court de quatorze toiſes en quarré. Sur chacun pan de la court, eſt vne demie circonference briſee, pour diuerſifier la court de ſon quarré, laquelle eſt fermee de quatre corps de logis, éleuez d'vn eſtage ſeulement du rez de terre, & le galletas deſſus. Au deſſous ſe peuuent faire des offices, deſquelles ie ne fay monſtre au deſſeing, ni compte au calcul de la deſpenſe. I'ay mis ce baſtiment en ce deſſeing, plus pour plaiſir & diuerſité, que pour autre choſe.

Ce lieu, outre ſes baſtiments & le foſſé, a vne allee de neuf pieds de large, regnant tout autour le logis par le dehors, ayant ſon appuy & regard ſur les foſſez.

Pour le regard de la declaration des membres, des commoditez du dedans, le plan vous en fait ample demonſtration, ſuyuant auſſi la declaration & intelligence que ie vous ay fait par ci-deuant des autres baſtiments, par leſquels vous pourrez aiſément entendre, tant ceſtuy, qu'autres plus difficiles.

Sur ce preſent plan, i'ay éleué deux éleuations geometralement deſſeignees, l'vne de la face du dehors, l'autre de la face du dedans, ſeparee par le milieu, ſur la ligne diametrale trauerſante.

Outre icelles éleuations, i'en ay deſſeigné vne de tout le contenu de la maſſe en peſpectiue ſur la veuë du coſté, à laquelle ſe void partie du dehors, & partie du dedans: Et au deſſus eſt deſſeigné geometralement, en aſſez grand deſſeing, l'vn des pans de la court, pour vous monſtrer plus amplement l'ordre de l'Architecture: les autres ſe ſuyuent tous de pareille ordonnance.

Tout ce lieu, comprins les talluts, tant du coſté du baſtiment que de la contreſcarpe, qu'auſſi de tout le toiſage du lieu, prenant vne toiſe de fondement ſeulement, le tout reuient à deux mil ſept cents cinquante toiſes.

Le carrelage des deux planchers, & l'allee regnante à l'entour le logis, reuient à ſept cents toiſes.

La couuerture de tous les corps, auec touts les doſmes, reuient à ſix cents toiſes, ou enuiron.

Il y a au premier eſtage quarante & huit trauees, vingt & quatre poultres: au ſecond eſtage y a les combles.

En tout le logis il y a trente & deux croiſees, ſans les petites des doſmes.

En tout le premier eſtage, il n'y a que treize cheminees, qui ne voudra faire ſeruir le galletas de commoditez pareilles à l'eſtage de deſſous, auquel y faudroit autant de cheminees.

Pour le regard des lucarnes, ſi on veut faire ſervir l'eſtage dernier en galletas, & y accommoder les membres comme deſſous, il y faut vingt & quatre lucarnes: mais n'y faiſant que greniers, il n'y faut que quatorze iours en forme de petites lucarnes.

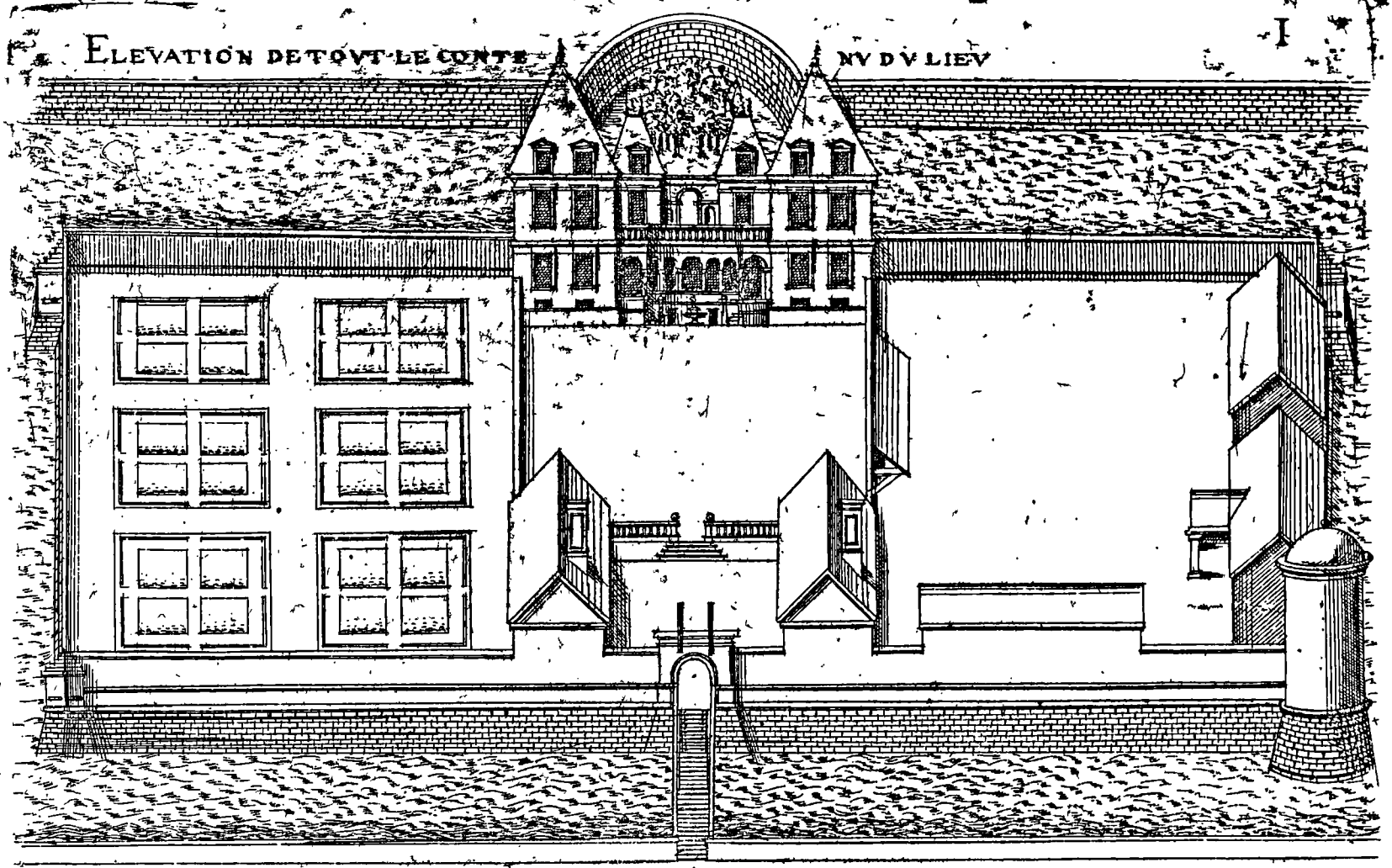
I'ay figuré des petites galleries regnantes au deſſus de l'entablement, & la couuerture baſſe, comme pour ſeruir de greniers: cela demeurera à diſcretion & volonté.

Il y a au premier eſtage enuiron quarante & deux huiſſeries, & qui voudra faire ſeruir l'eſtage d'audeſſus en galletas, & y faire les cõmoditez, il y en faudra environ trente.

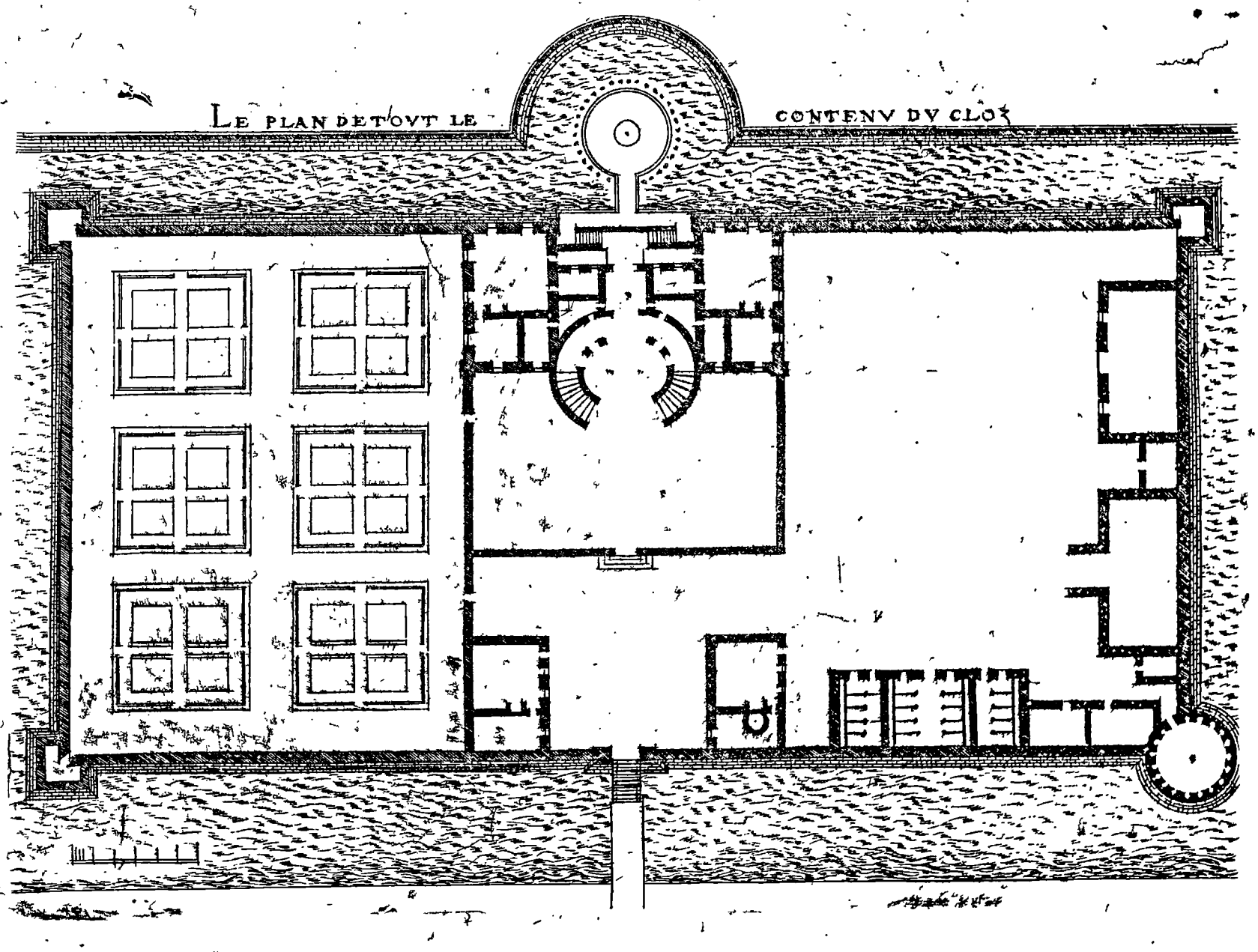
Vous trouuerez à chacun plan la toiſe marquée, par laquelle, auec le compas, vous pourrez voir & cognoiſtre toutes les meſures d'vn chacun lieu, tant en particulier que de tout le general.

FIN.

ELEVATION DE TOVT LE CONTE NV DV LIEV



LE PLAN DE TOVT LE CONTENV DV CLOS



II

LA FACE DV COSTE DV IARDIN

II

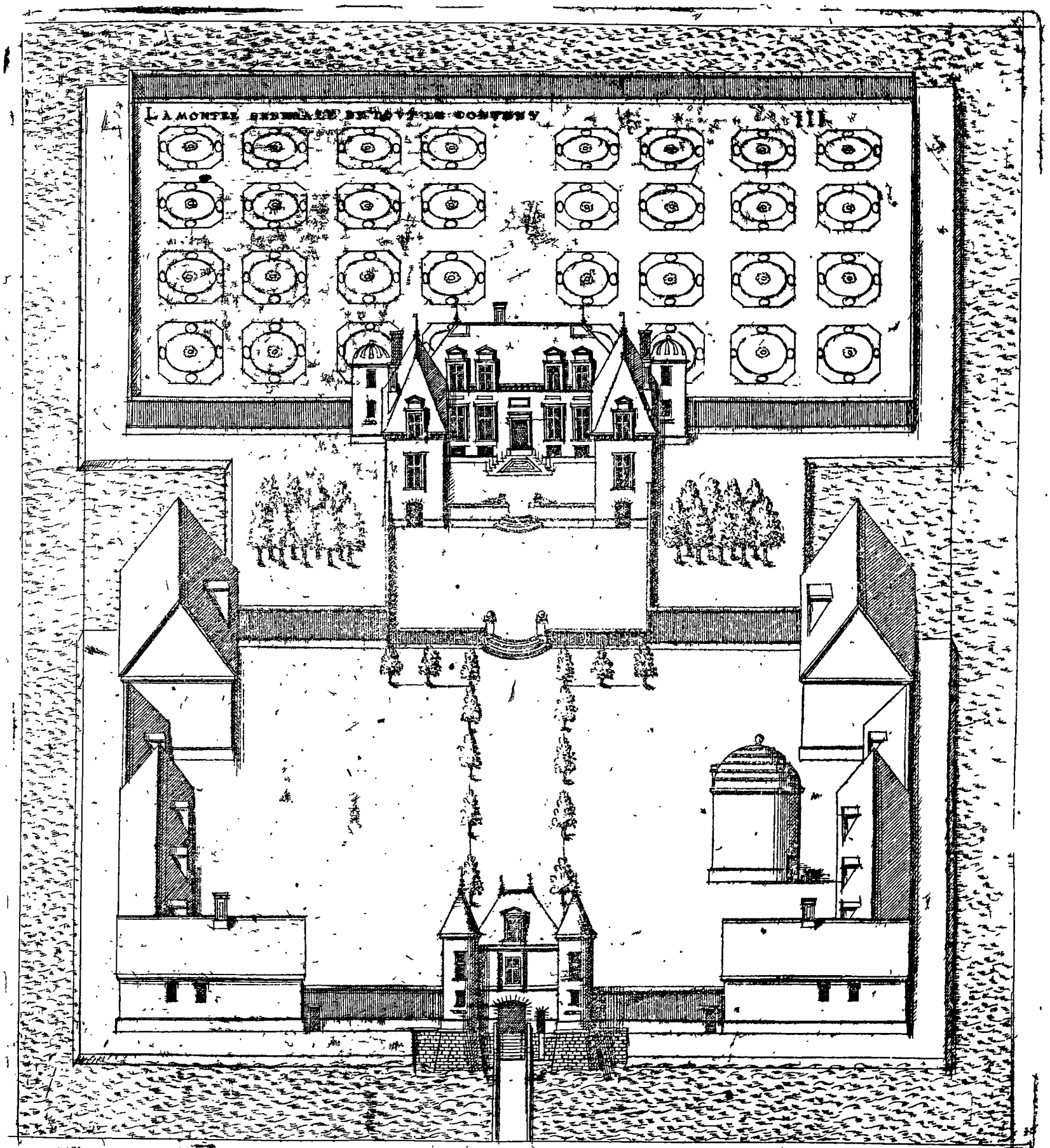
LE LEVATION DV BASTIMENT.

IARDIN

II

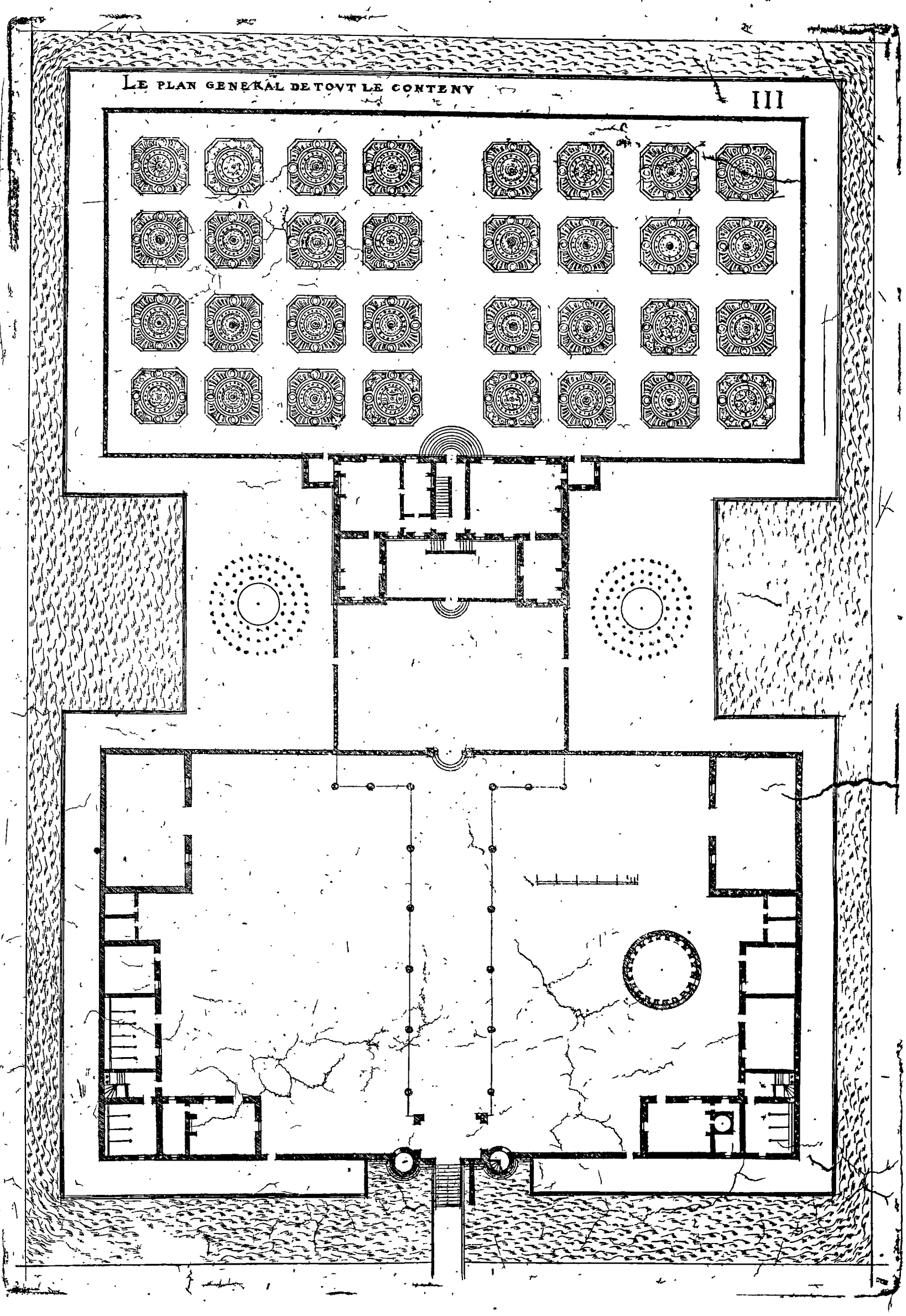
LE PLAN DV BASTIMENT

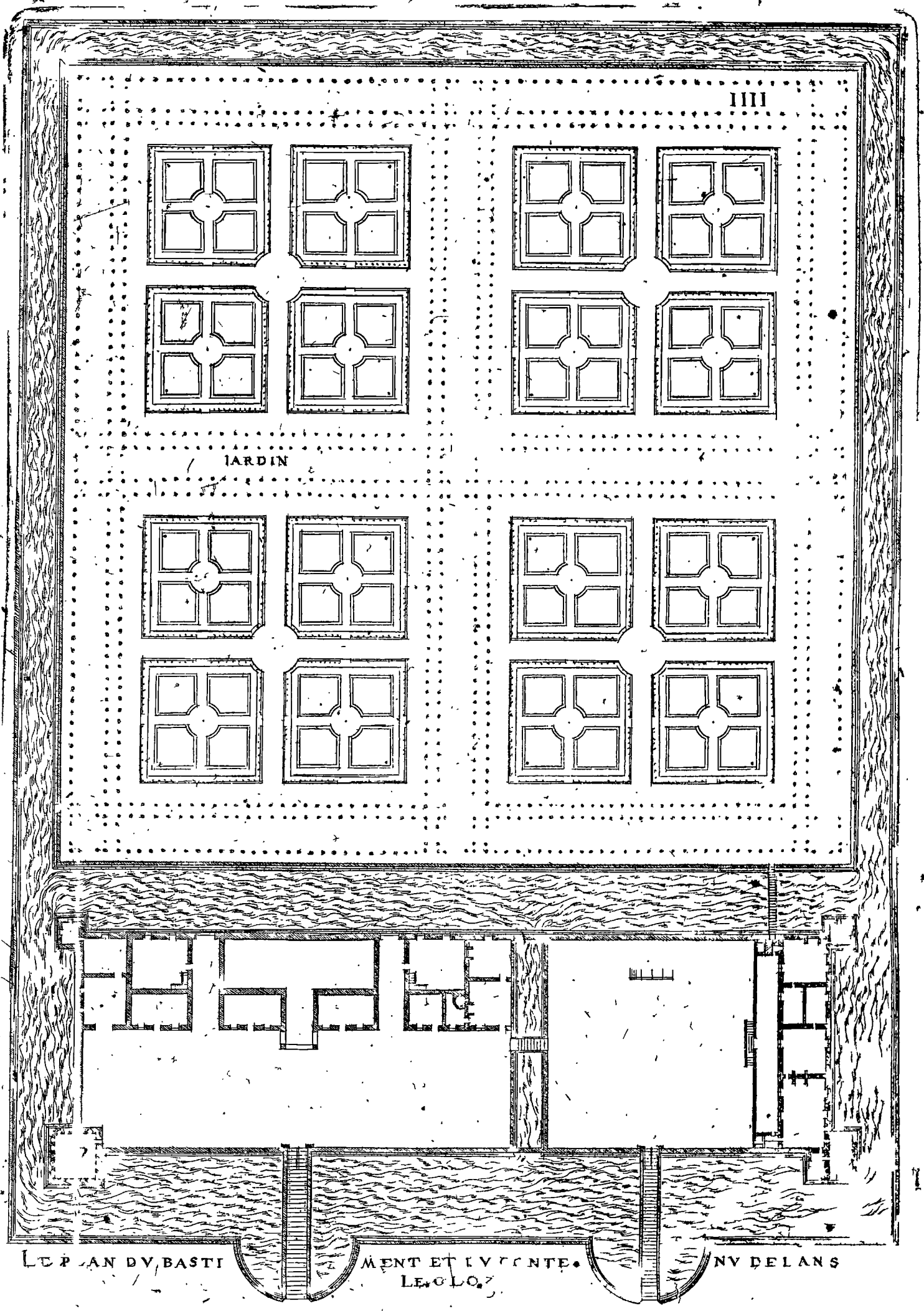
COVRT


LA MONTEE SEPARANT LE CHATEAU DE LA COUR

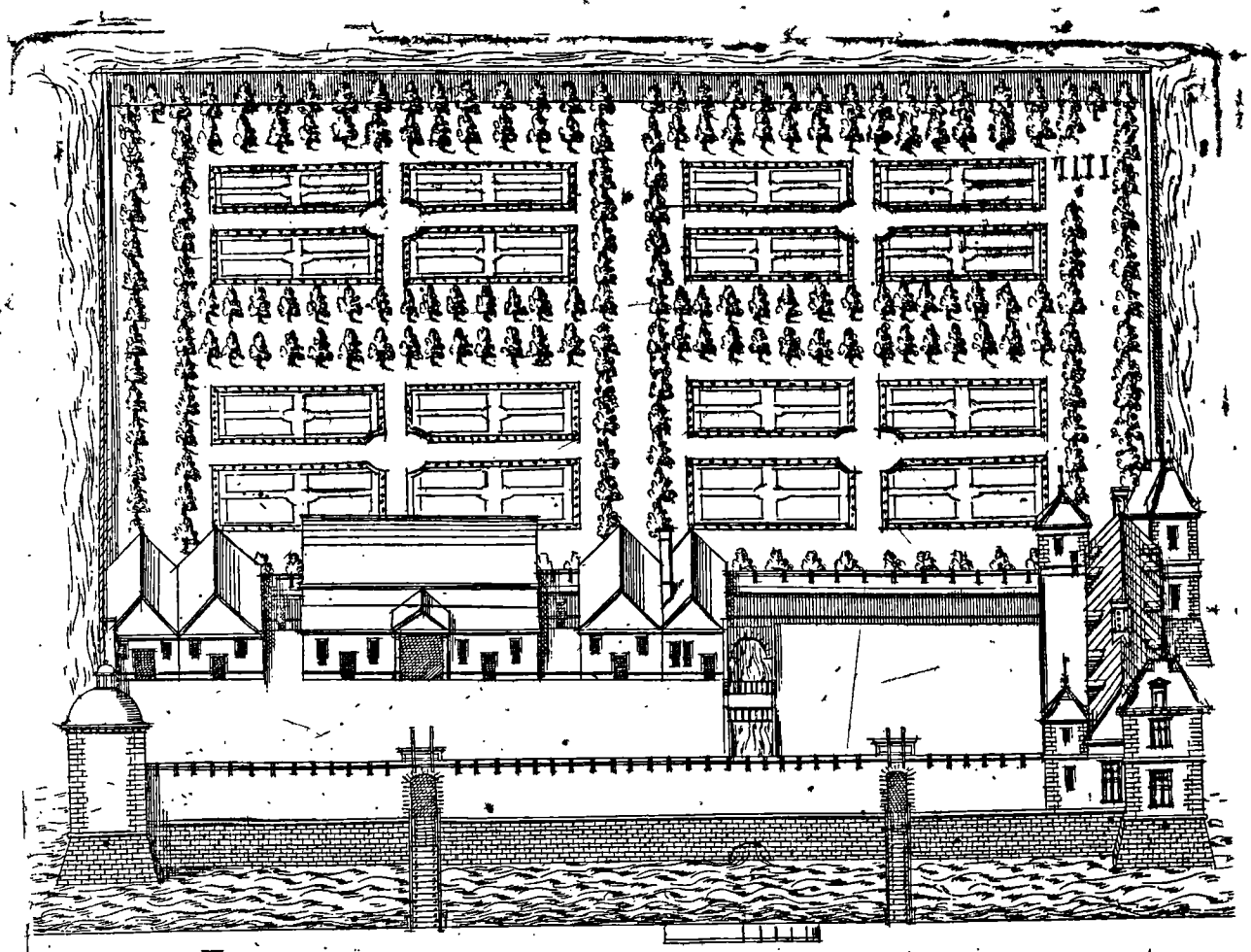
LE PLAN GENERAL DE TOVT LE CONTENV

III

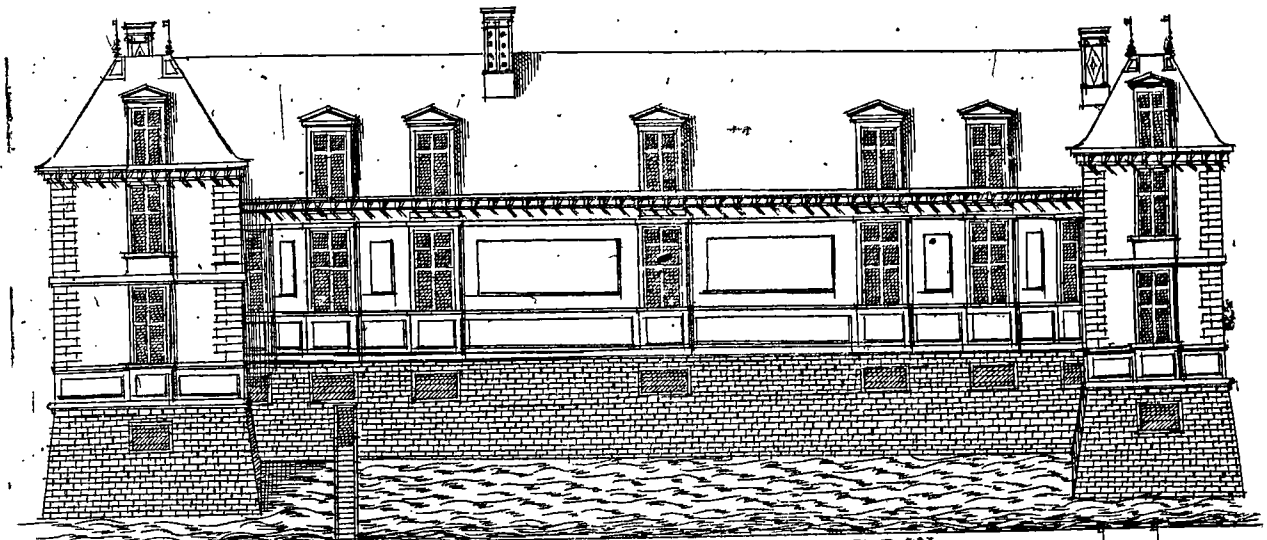




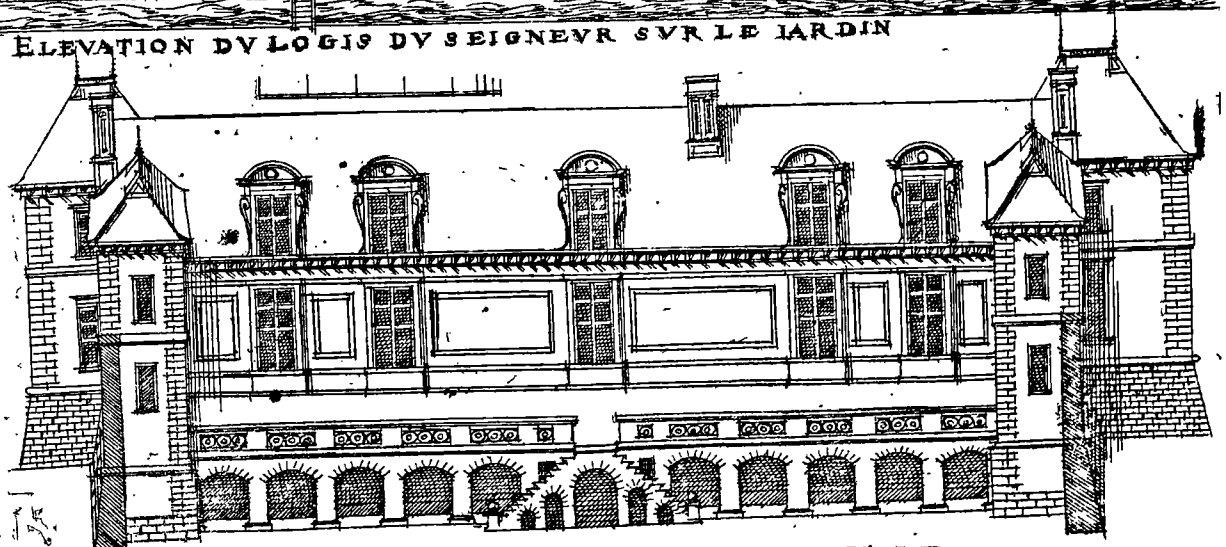
LE PLAN DV BASTI MENT ET IVRONTE NV DELANS LE FOSSE



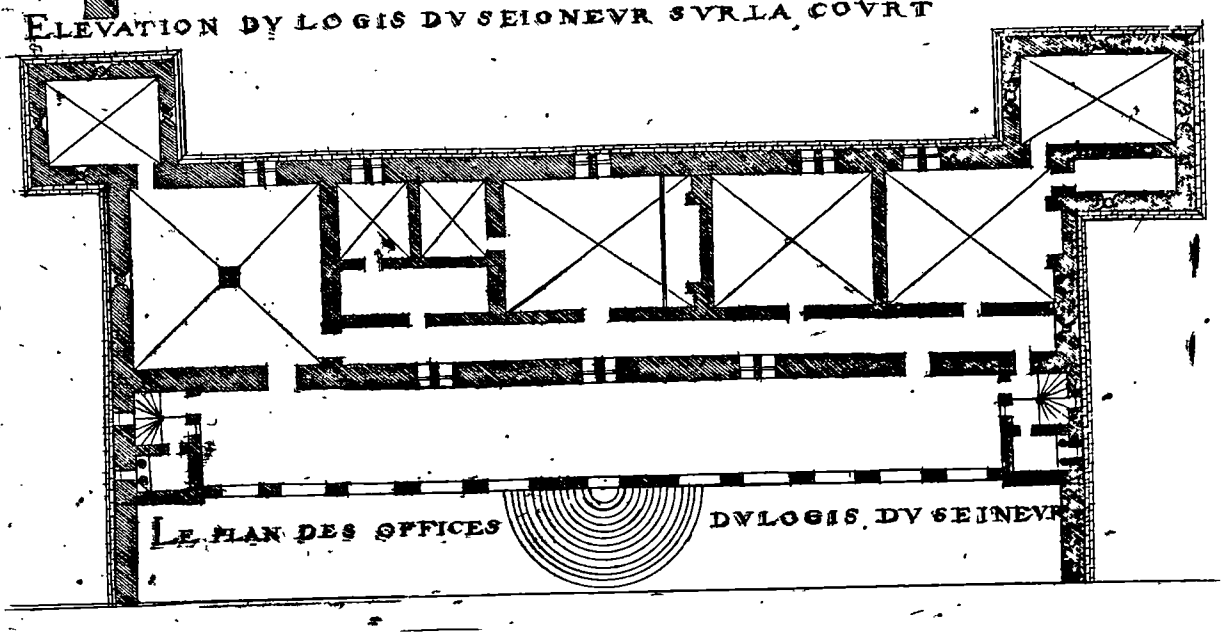
ELEVATION DE TOVT LE CONTENV DV CLOZ



ELEVATION DV LOGIS DV SEIGNEVR SVR LE IARDIN



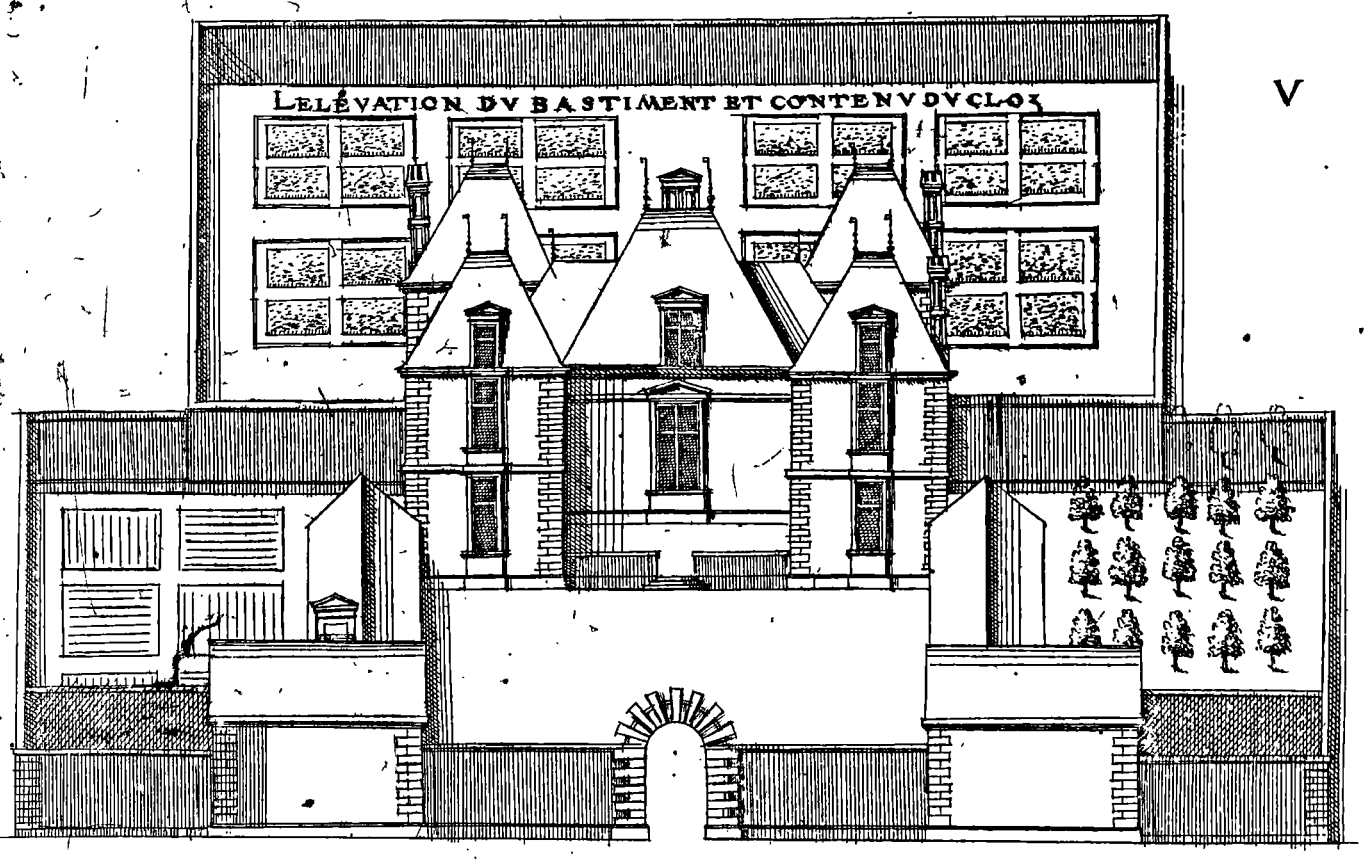
ELEVATION DV LOGIS DV SEIONEVR SVR LA COVRT



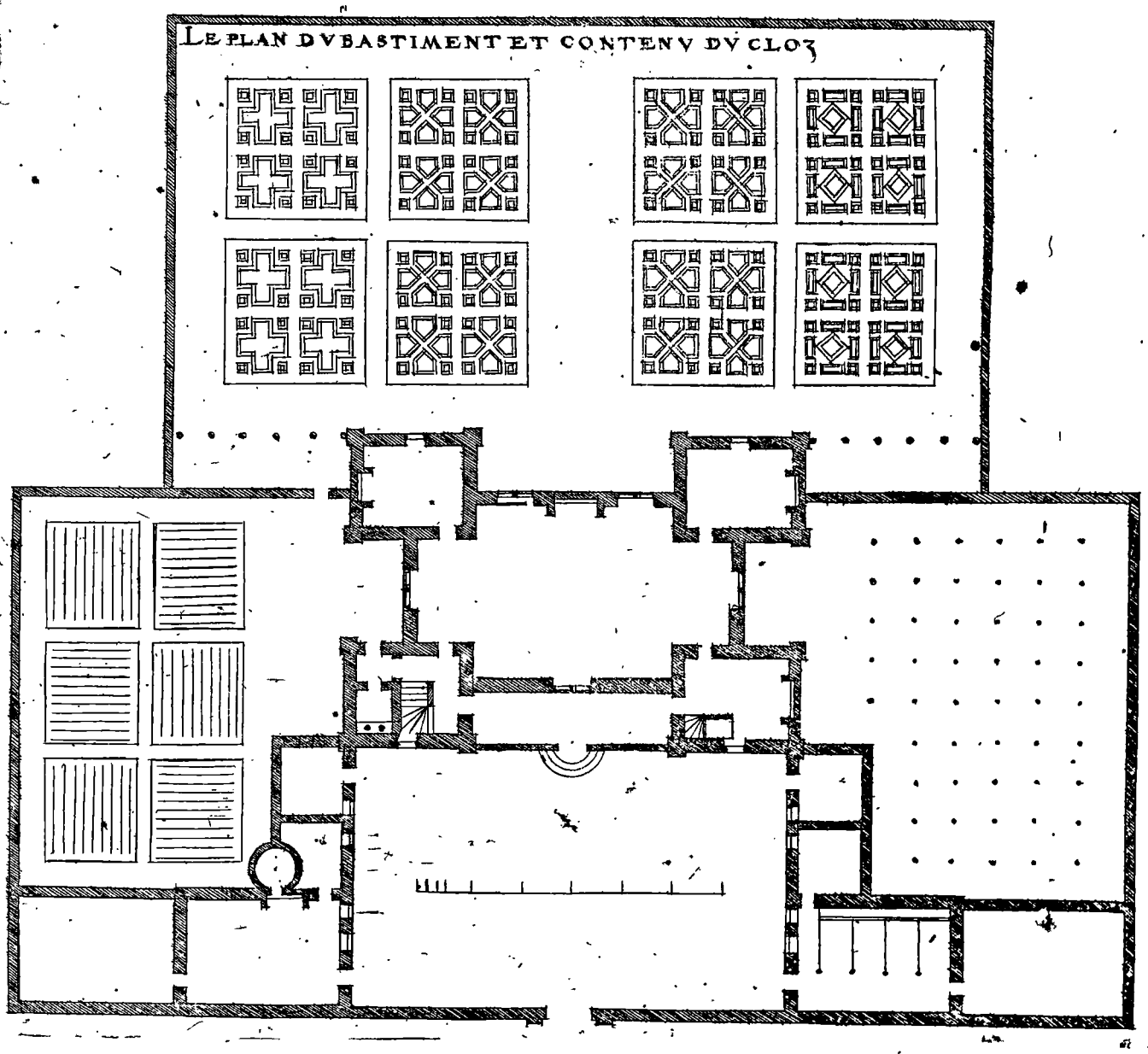
LE PLAN DES OFFICES DV LOGIS DV SEINEVR

V

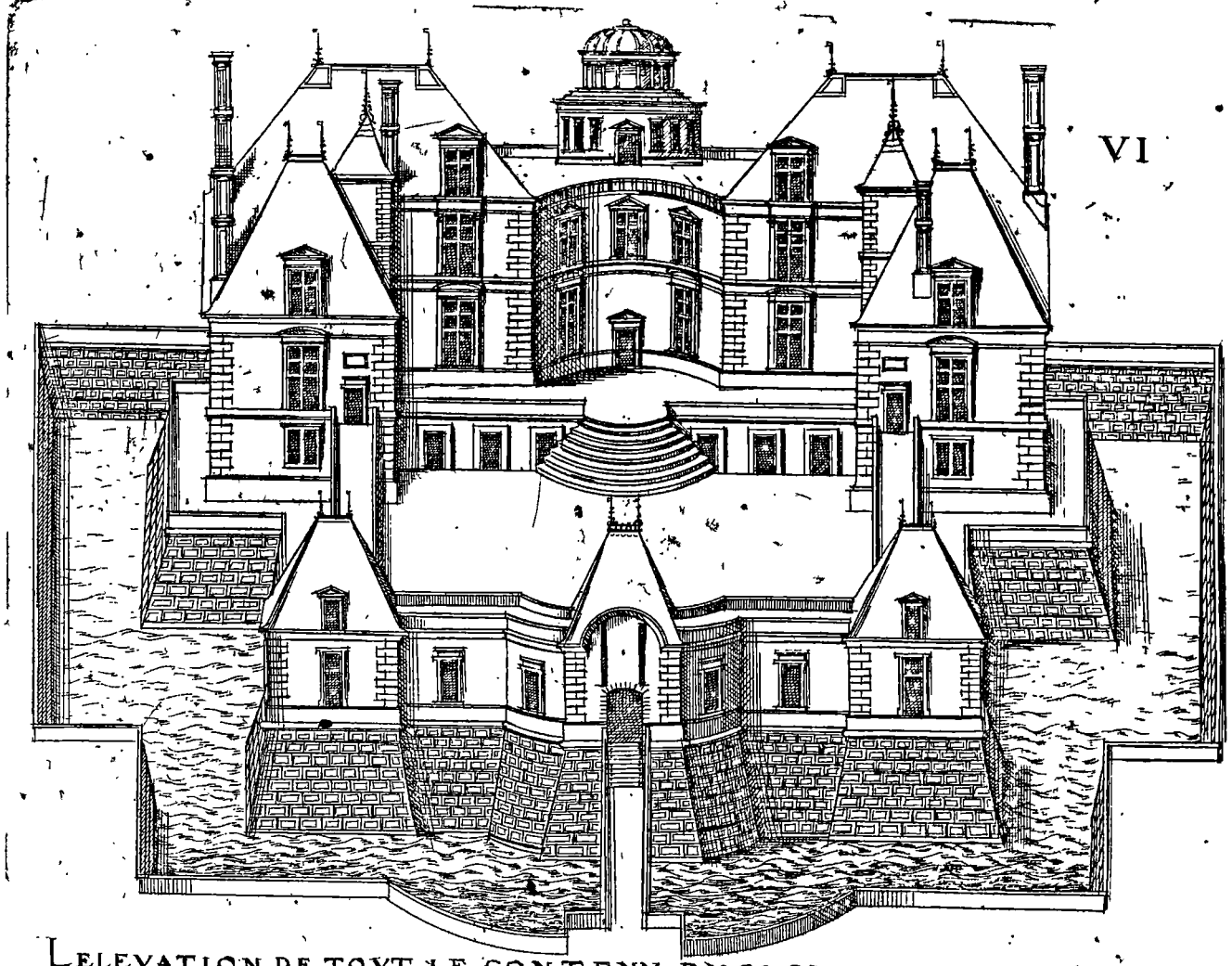
L'ELÉVATION DV BASTIMENT ET CONTENV DV CLOZ



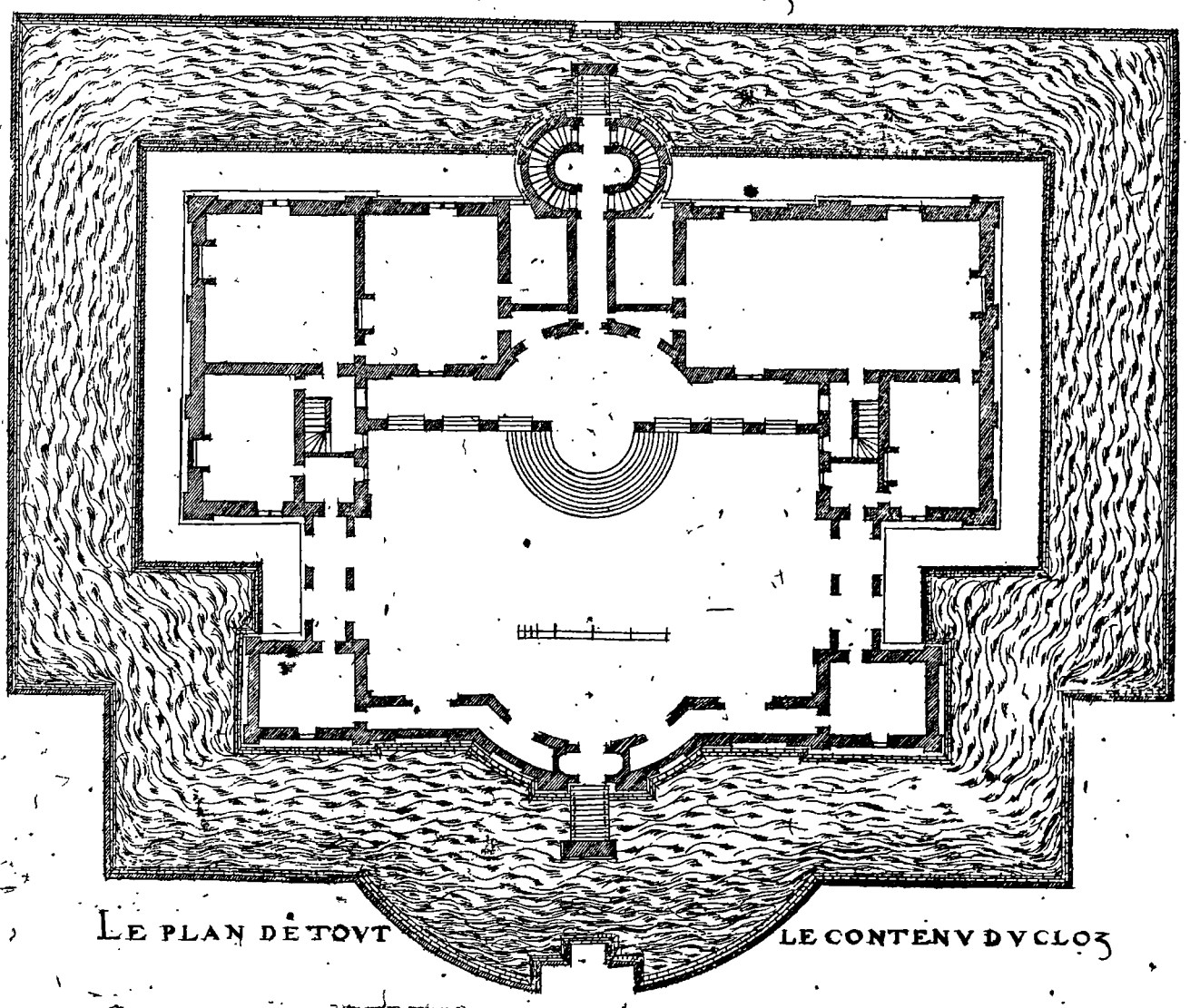
LE PLAN DV BASTIMENT ET CONTENV DV CLOZ



VI

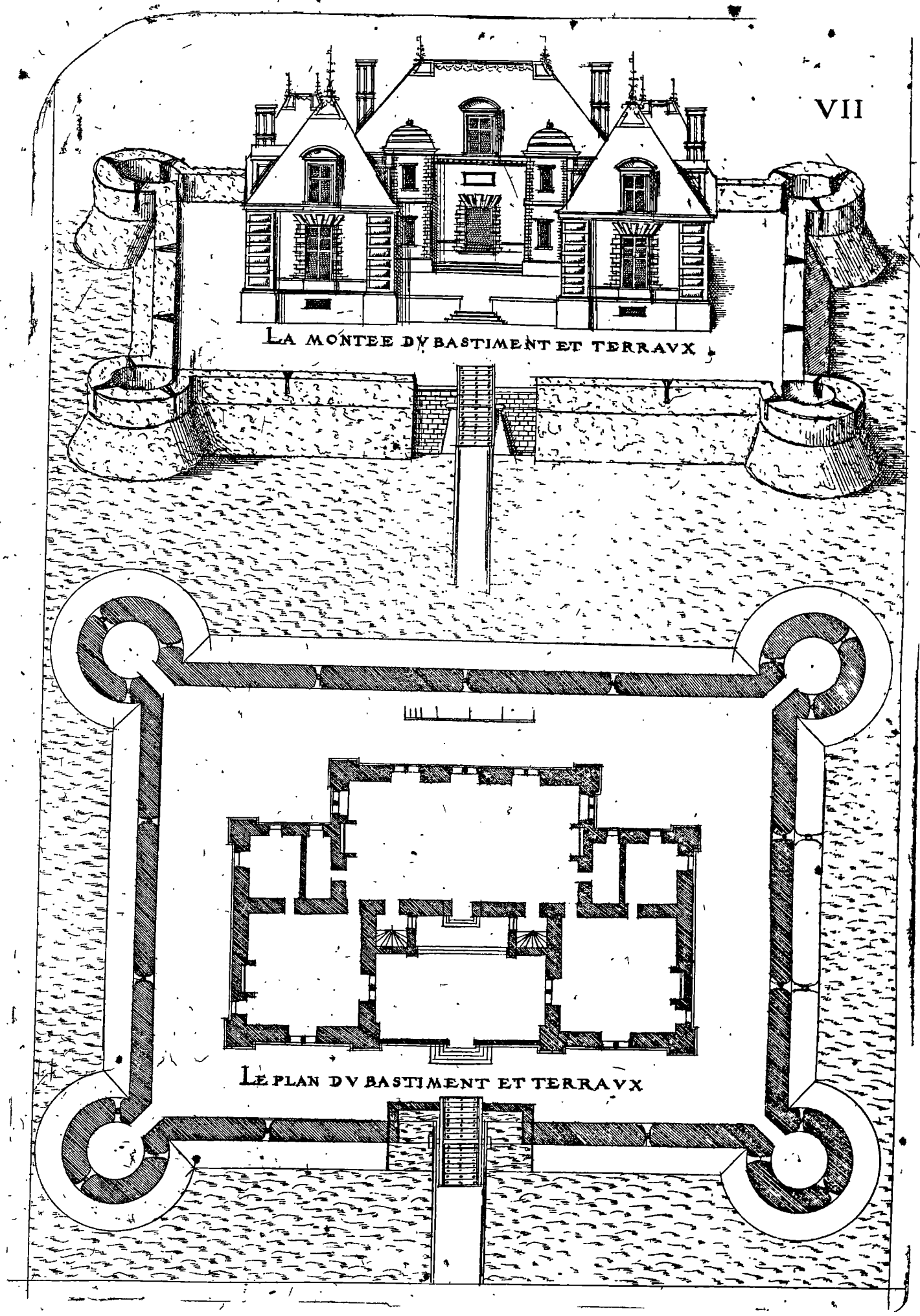


LELEVATION DE TOVT LE CONTENV DV CLOZ



LE PLAN DE TOVT LE CONTENV DV CLOZ

VII

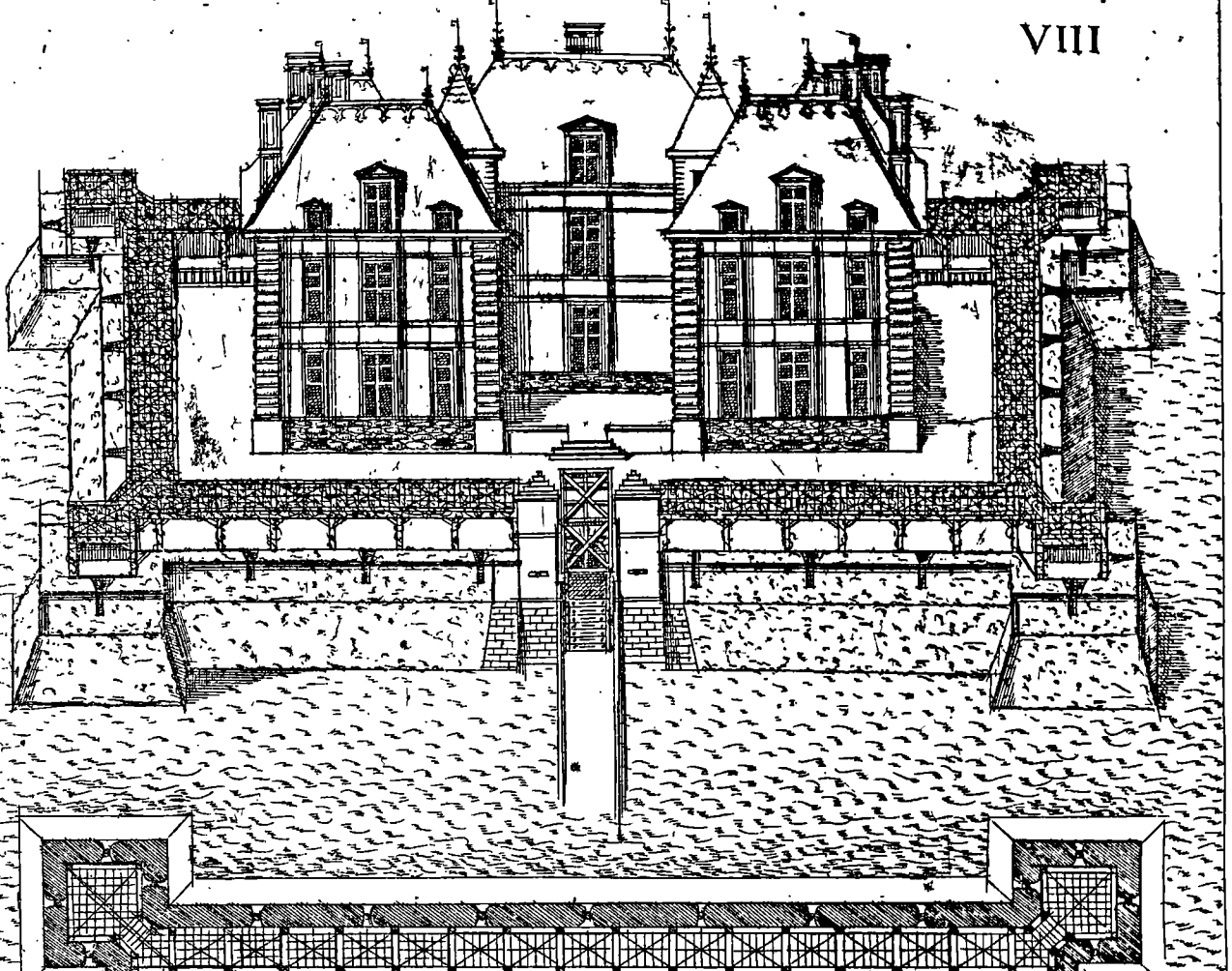


LA MONTEE DV BASTIMENT ET TERRAVX

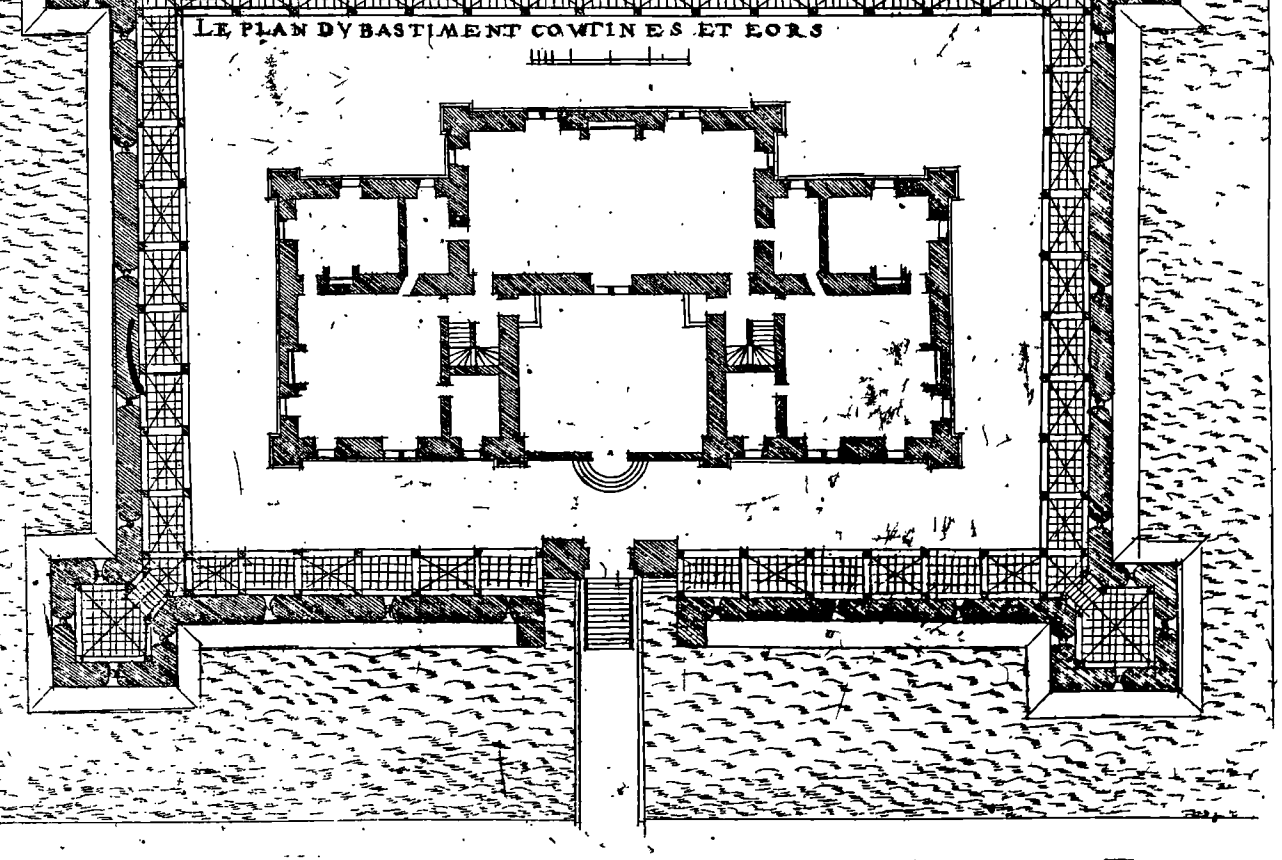
LE PLAN DV BASTIMENT ET TERRAVX

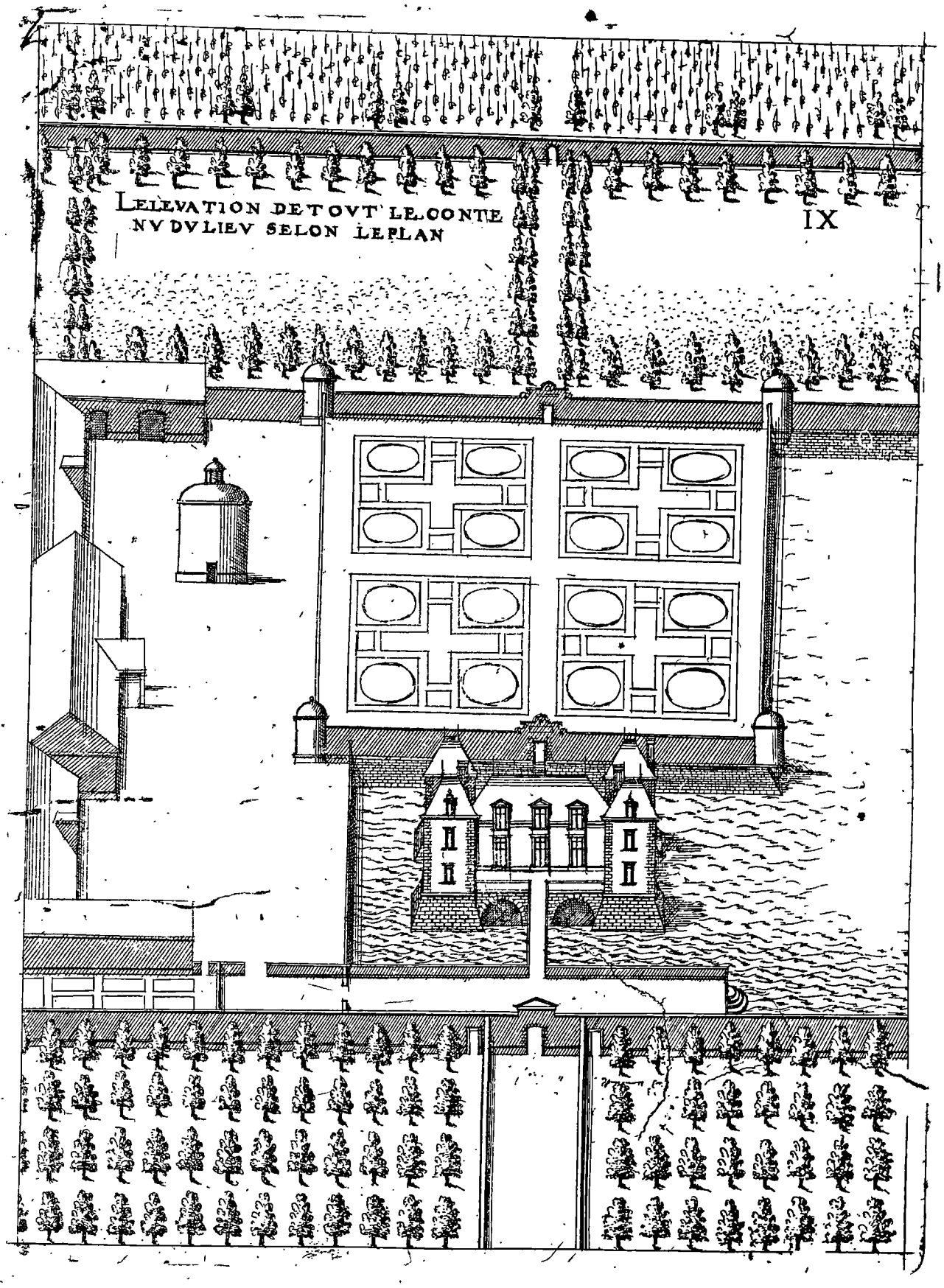
LELEVATION DV BASTIMENT DES COVRTINES ET DES FORTS

VIII



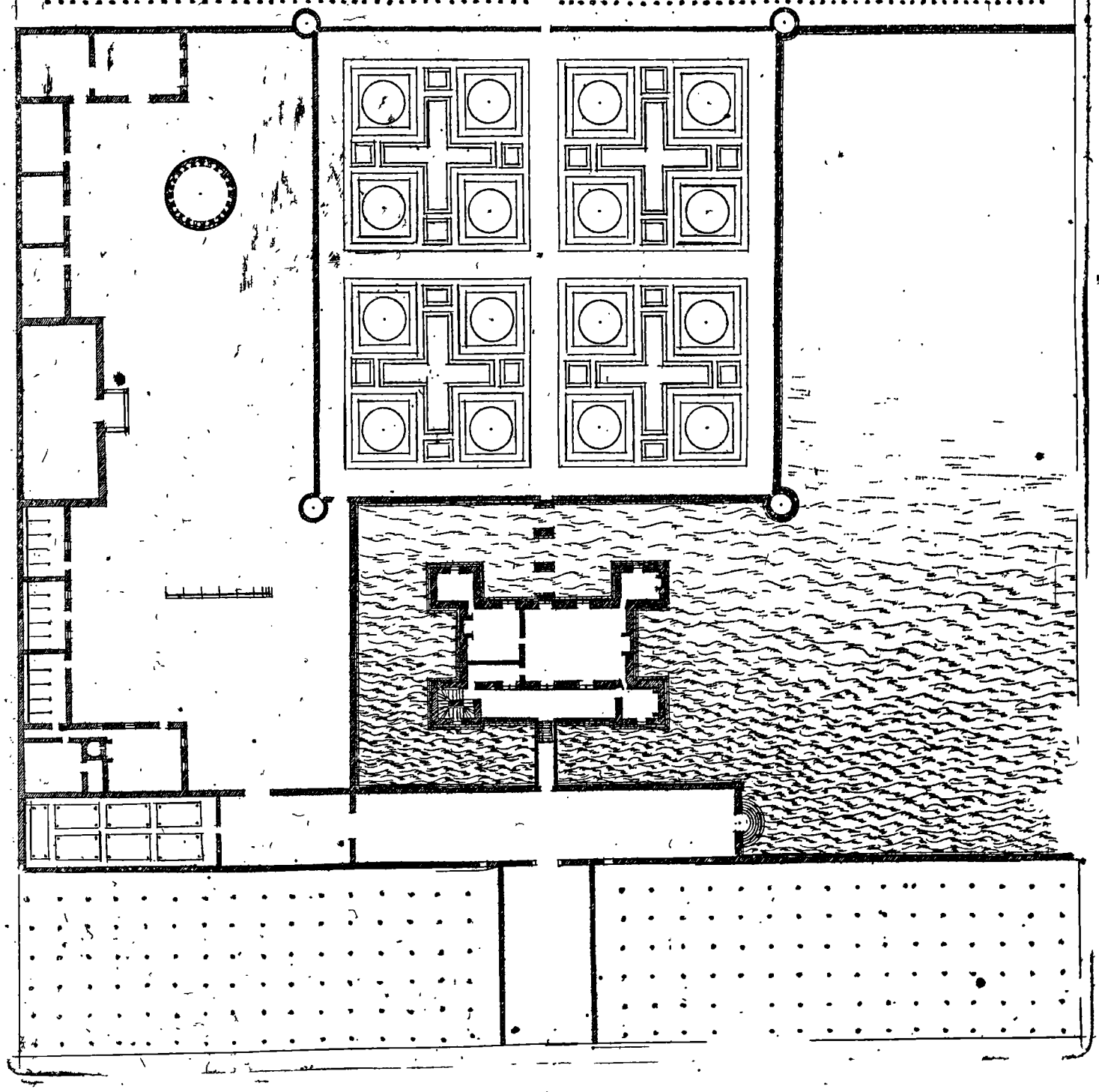
LE PLAN DV BASTIMENT COVRTINES ET FORS

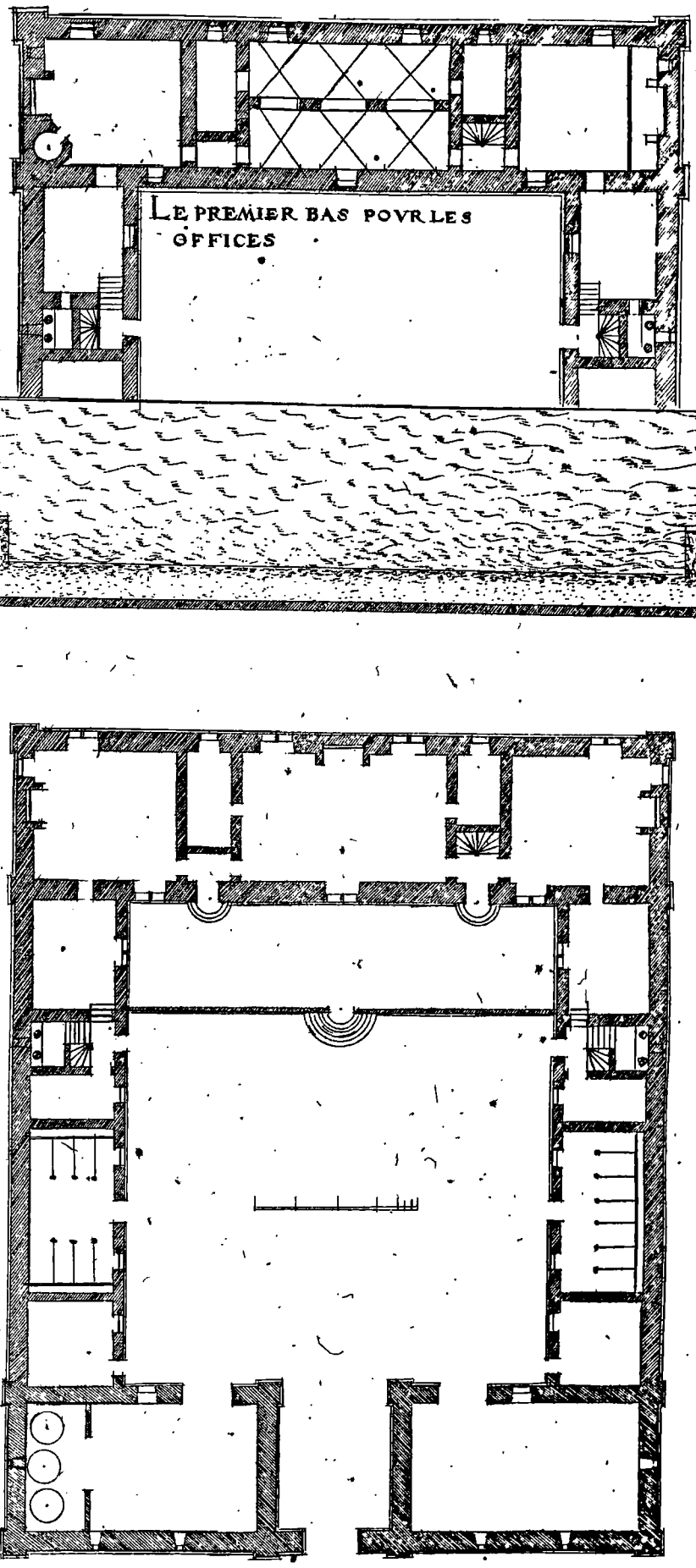



LELEVATION DE TOVT LE CONTE
NV DV LIEV SELON LE PLAN
IX

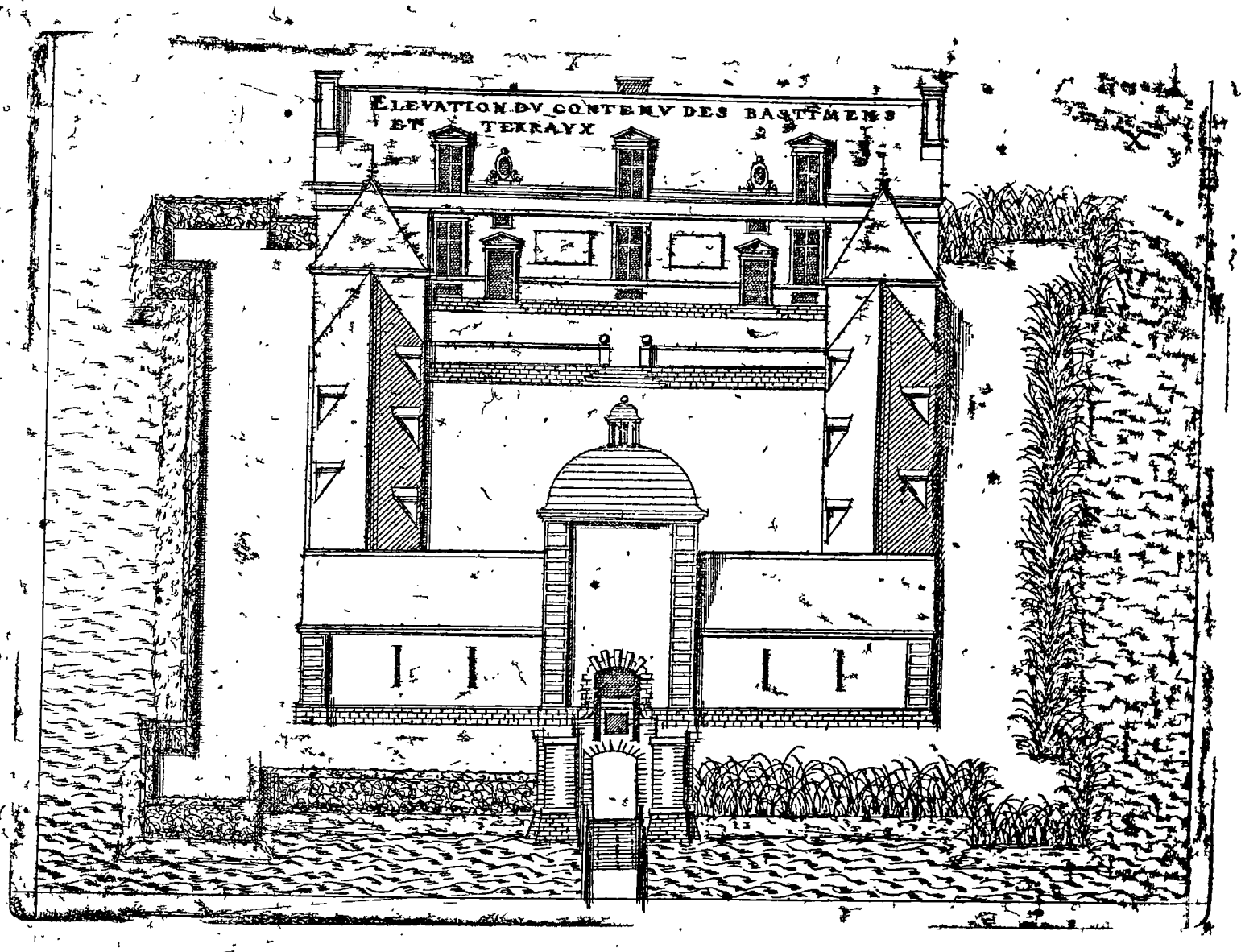
LE PLAN DE TOVT LE CONTENV DV LIEV

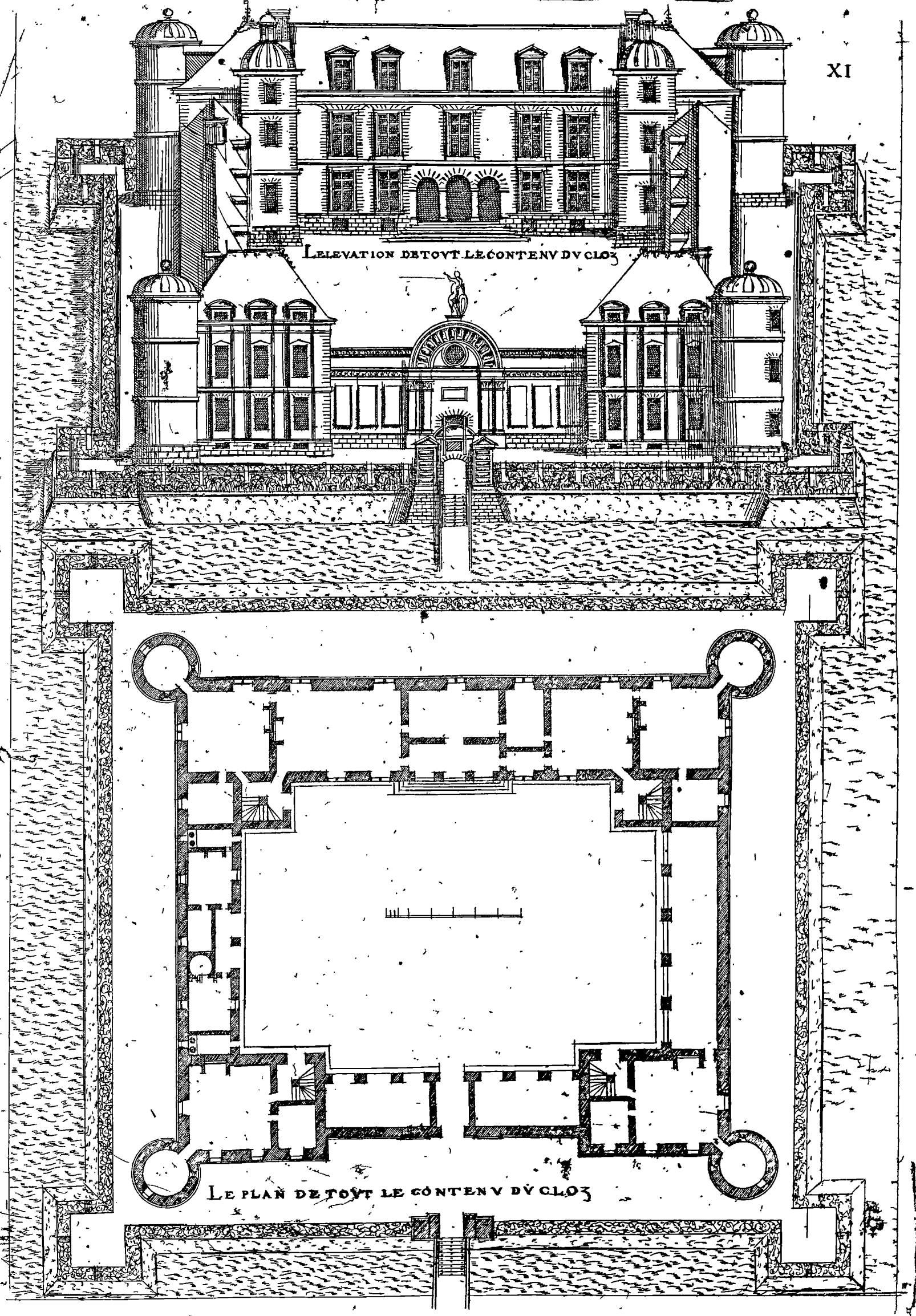
IX



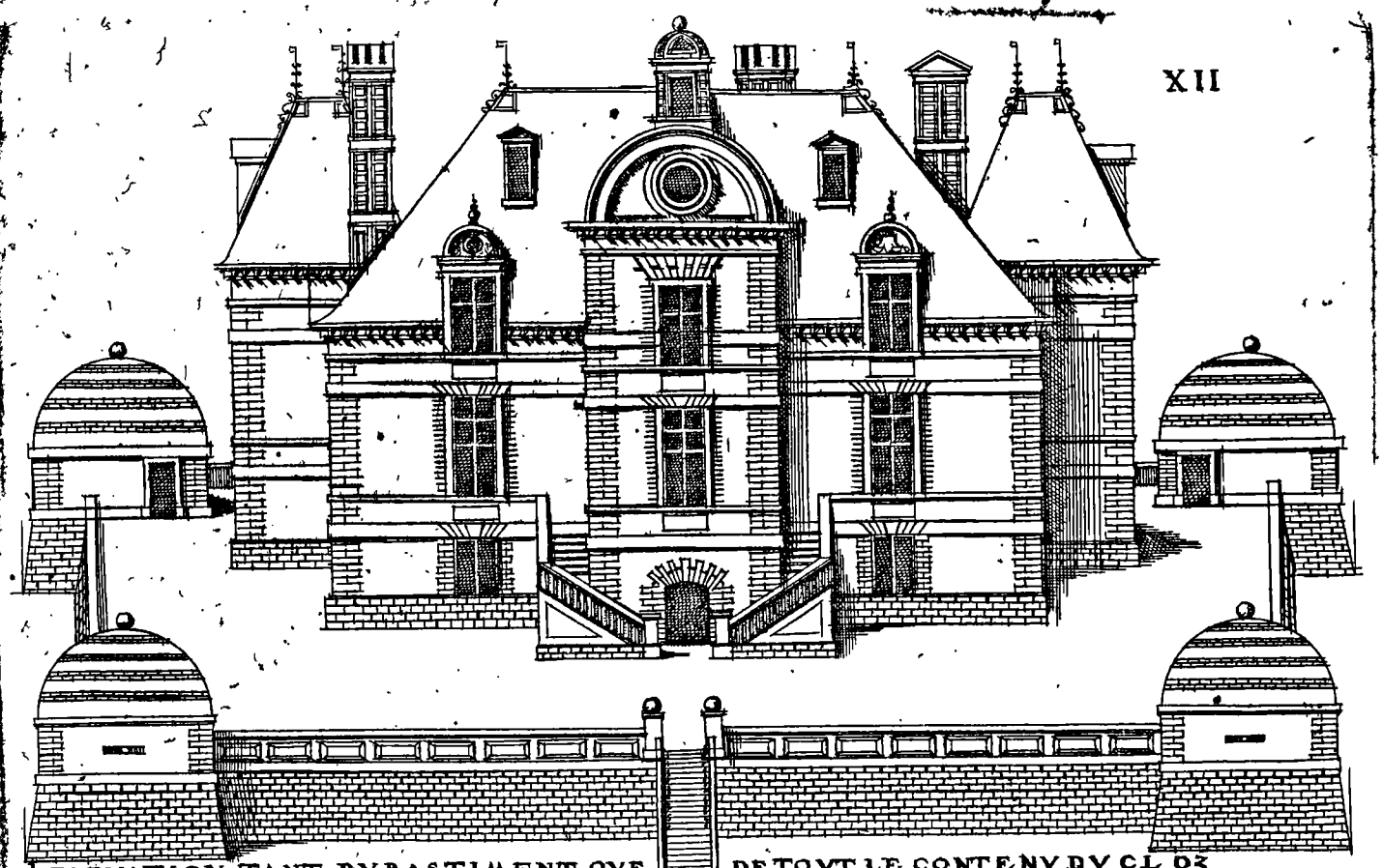


LE PLAN DE TOVT LE CONTENV


ELEVATION DV CONTENV DES BASTIMENS
ET TERRAVX


L'ELEVATION DE TOVT LE CONTENV DV CLOZ
LE PLAN DE TOVT LE CONTENV DV CLOZ

XII

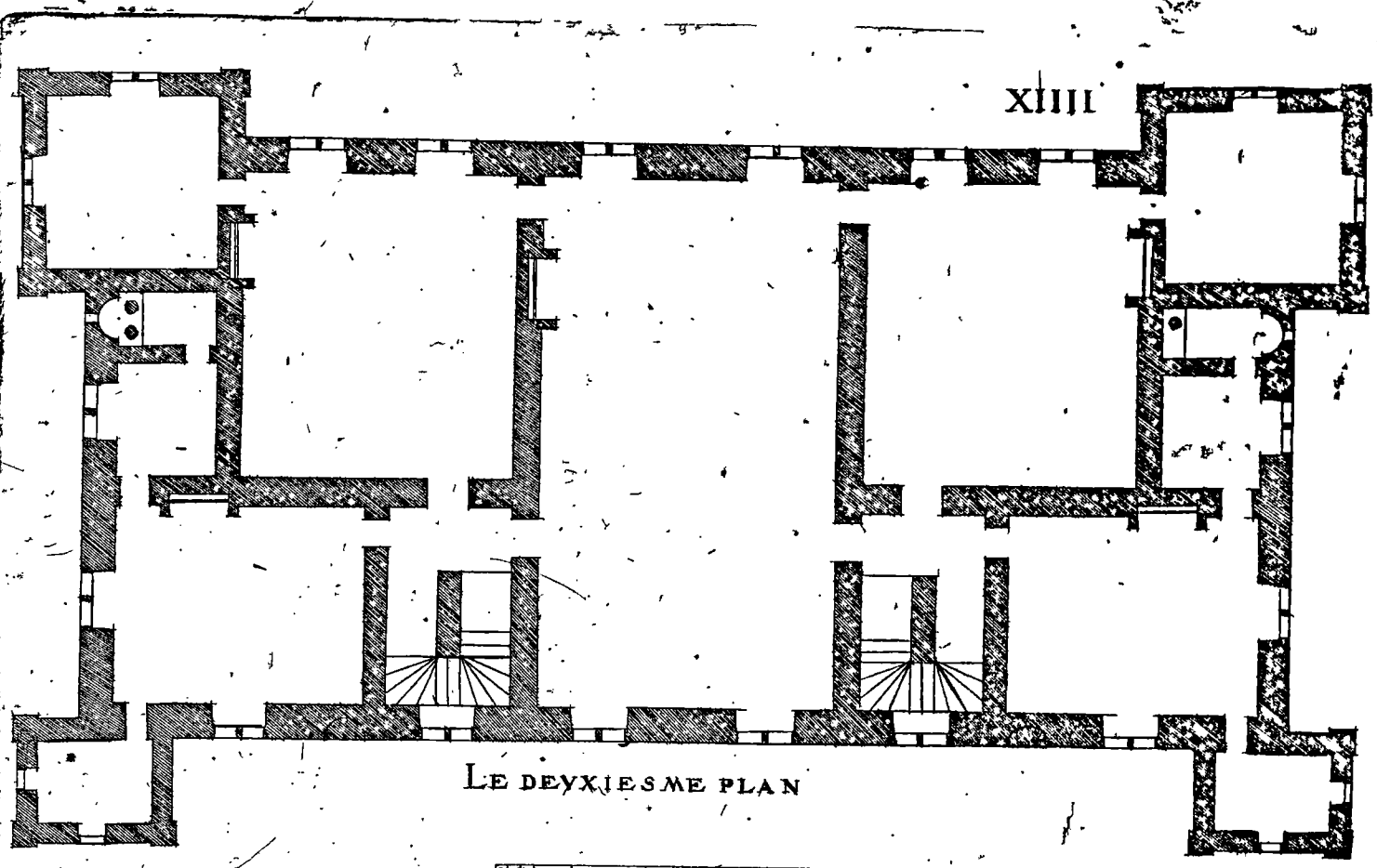


LELEVATION TANT DV BASTIMENT QVE DE TOVT LE CONTENV DV CLOS

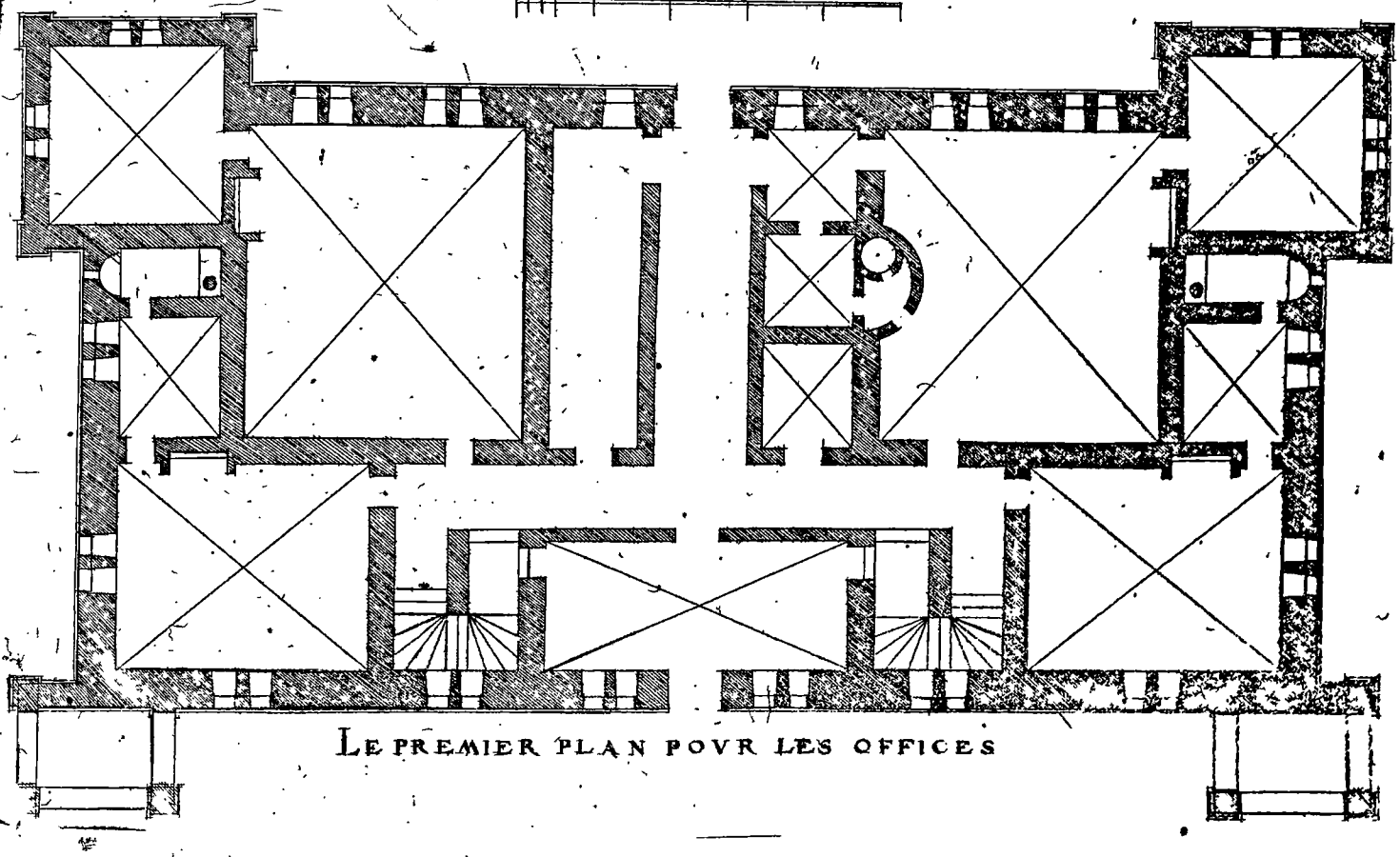
LE PLAN TANT DV BAS TIMENT QVE DE TOVT LE CONTENV DV CLOS

LE PLAN GENERAL DE TOVT LE LIEV XIII

XIIII



LE DEVXIESME PLAN



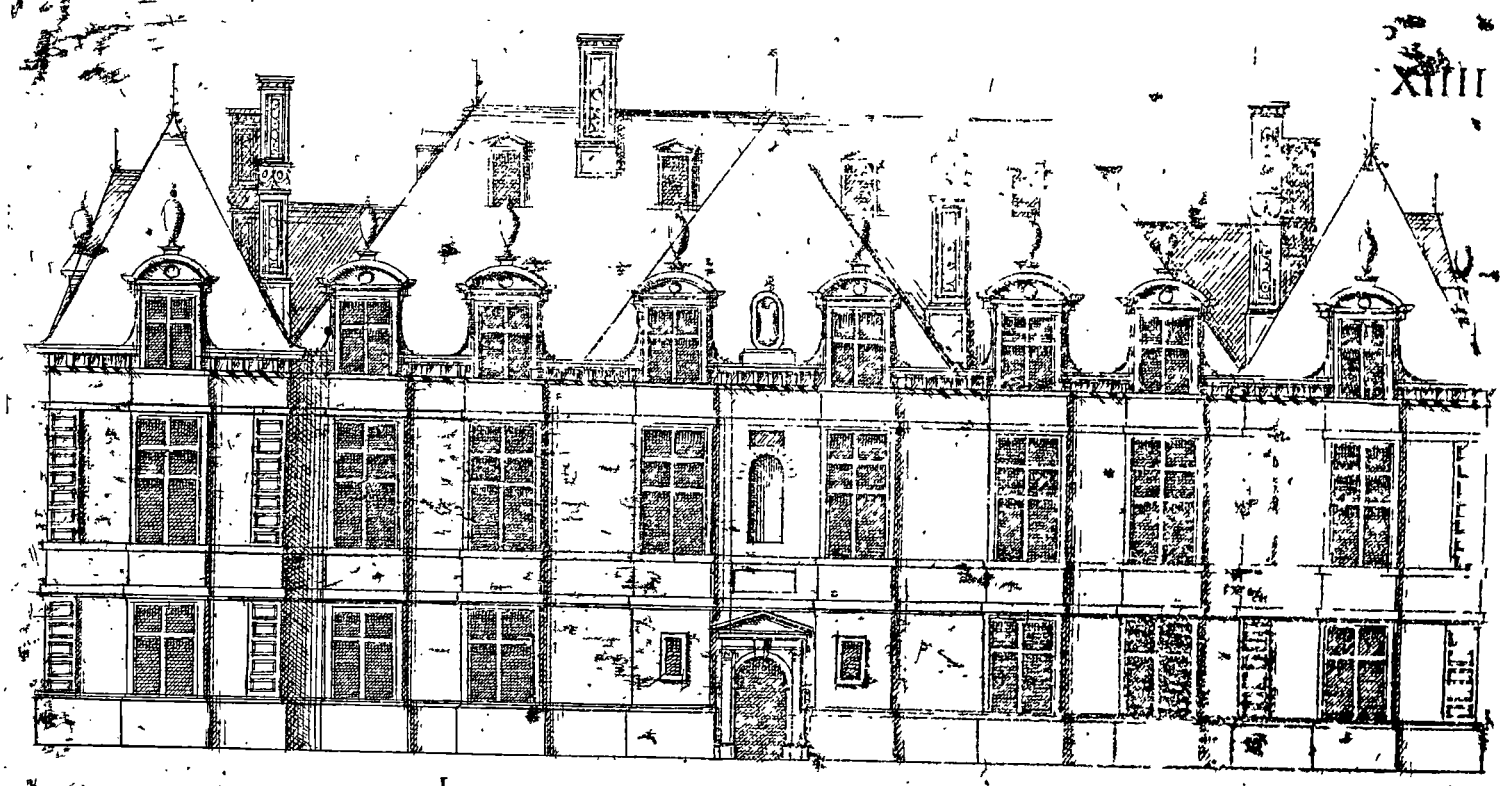
LE PREMIER PLAN POVR LES OFFICES

XIIII



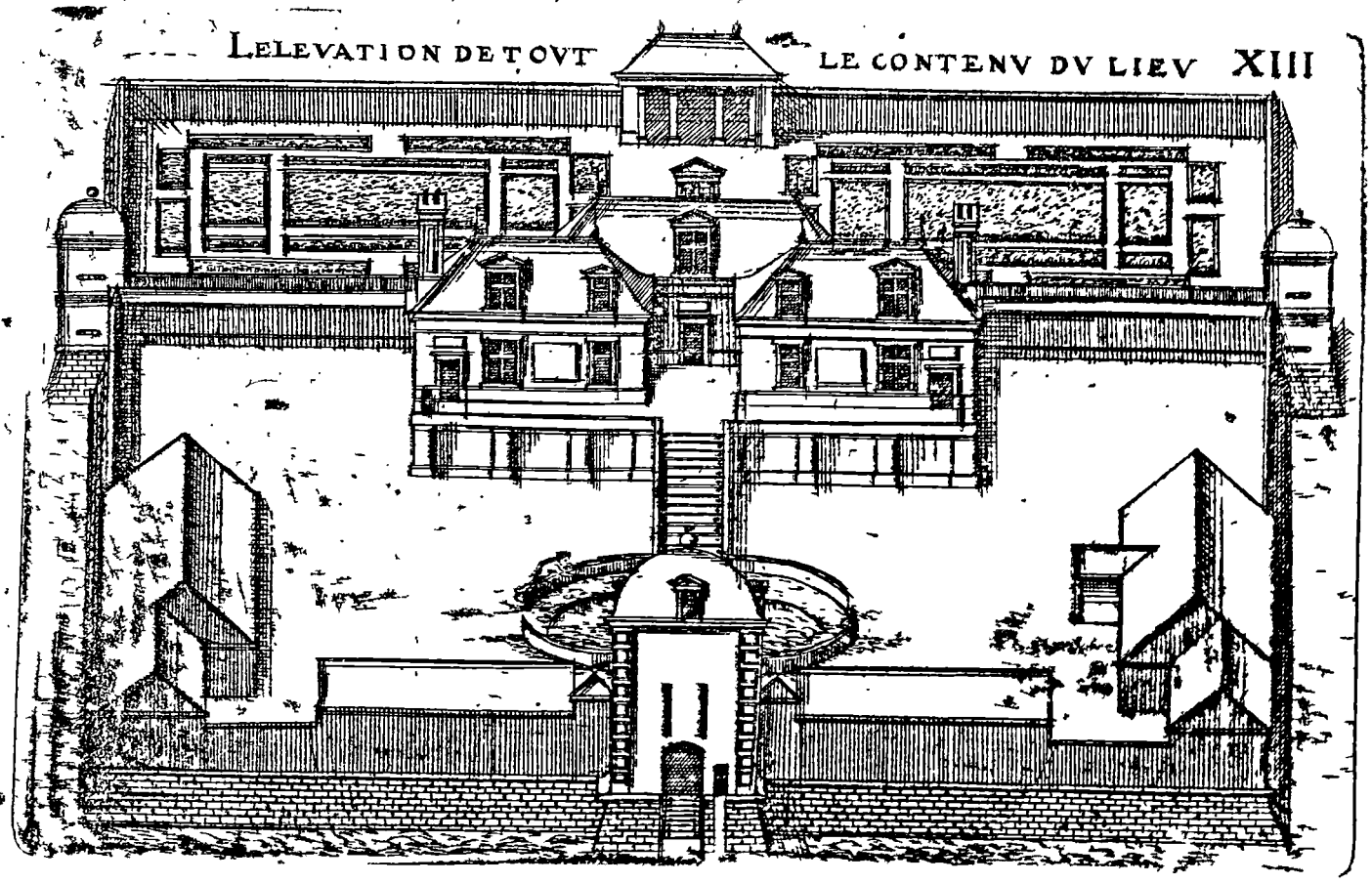
LA MONTRE DV COSTE DE LA COVRT

XIIII



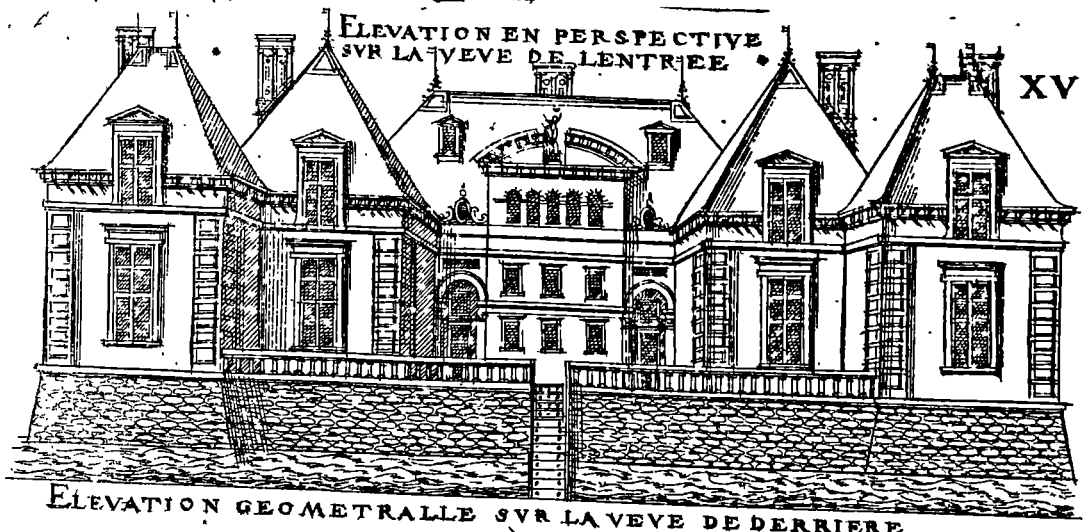
LA MONTEE DV COSTE DV IARDIN

LELEVATION DE TOVT LE CONTENV DV LIEV XIII

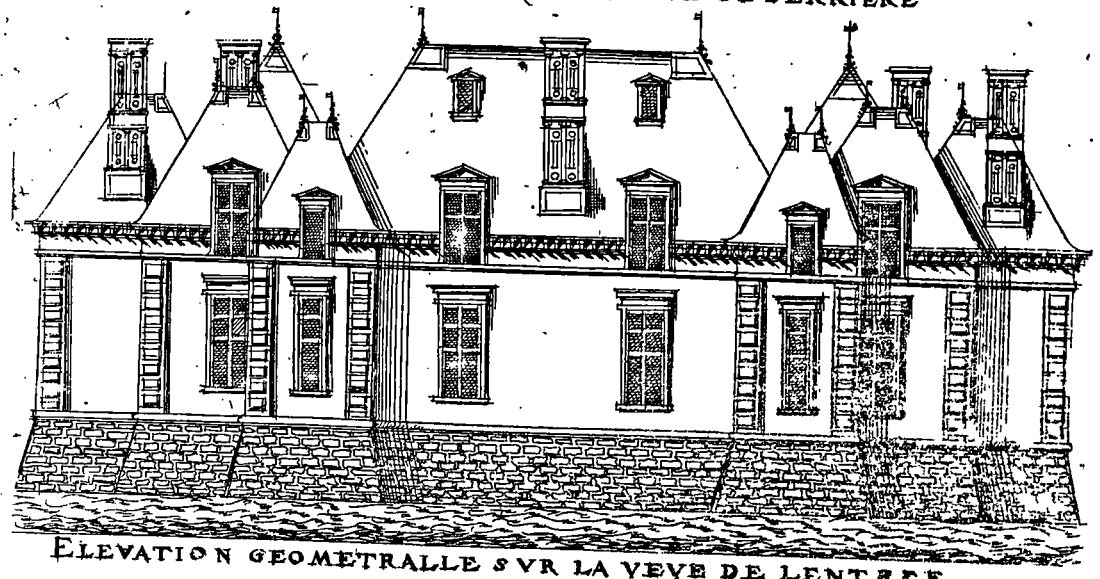


ELEVATION EN PERSPECTIVE
SVR LA VEVE DE LENTREE

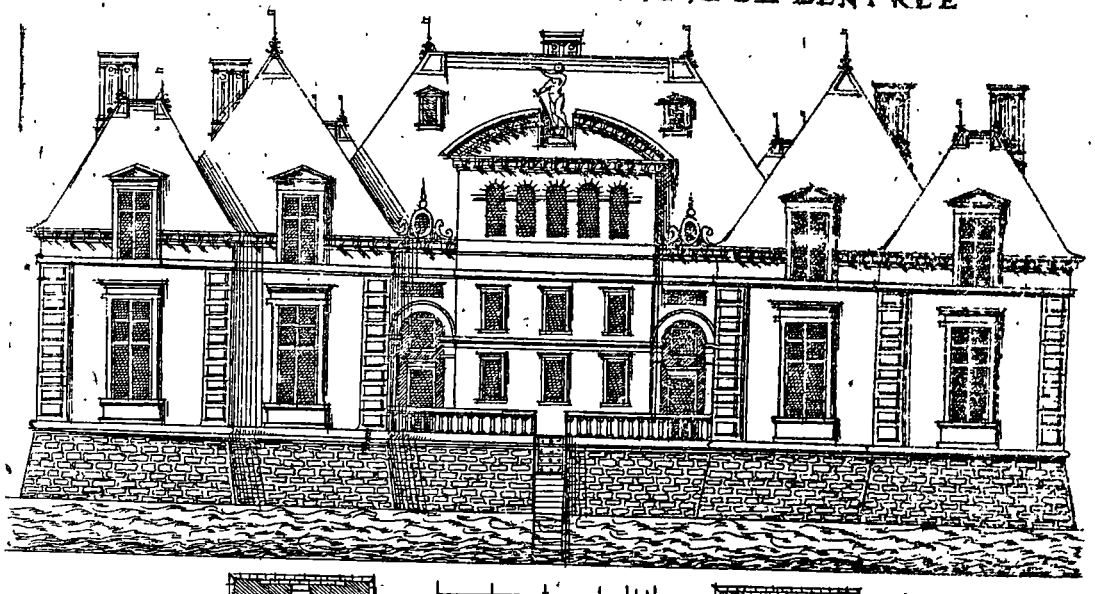
XV



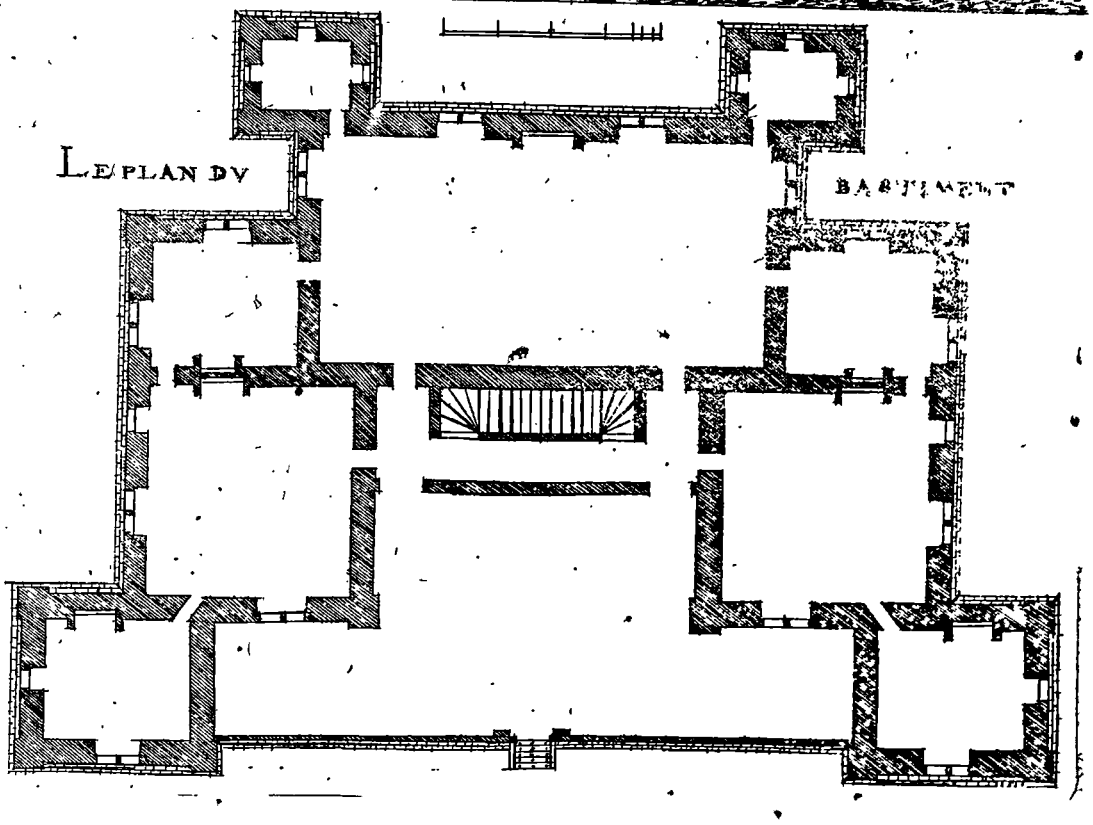
ELEVATION GEOMETRALLE SVR LA VEVE DE DERRIERE



ELEVATION GEOMETRALLE SVR LA VEVE DE LENTREE

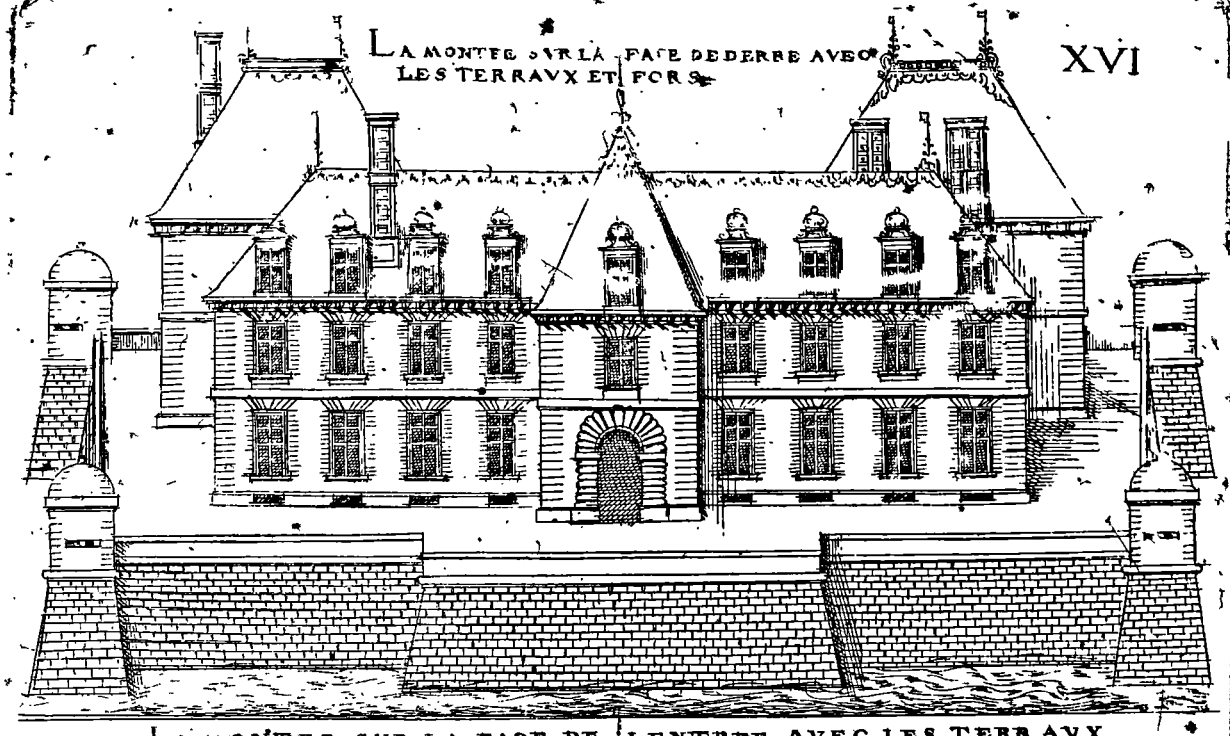


LE PLAN DV BASTIMENT

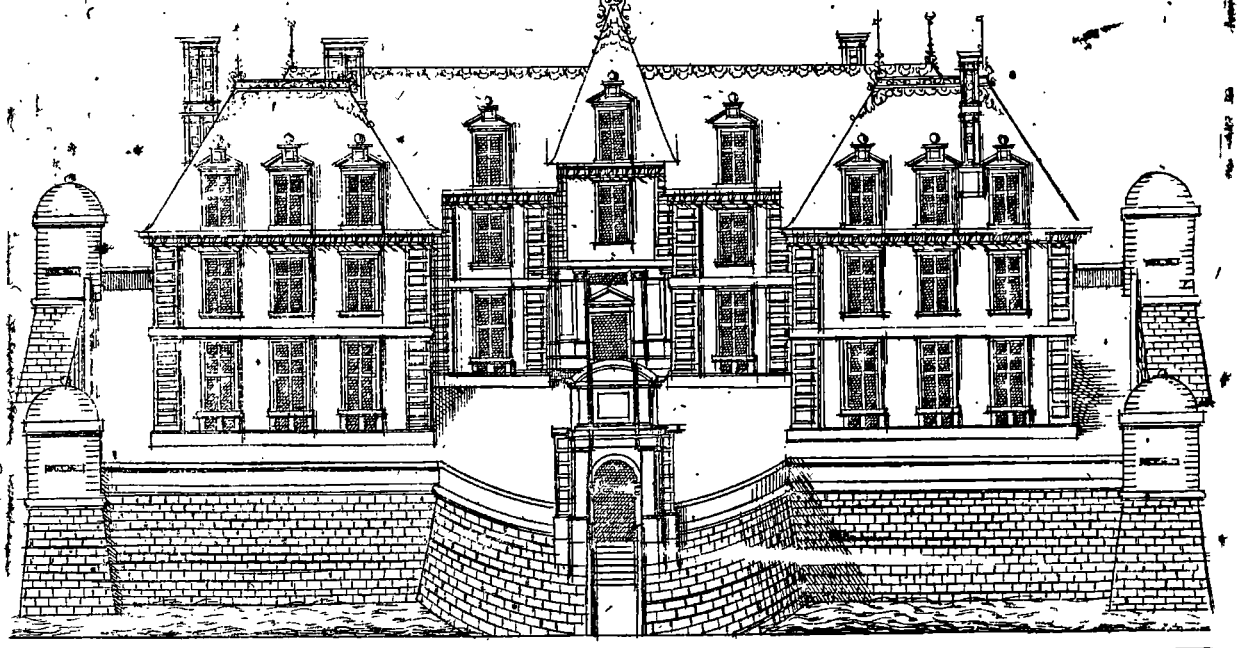


XVI

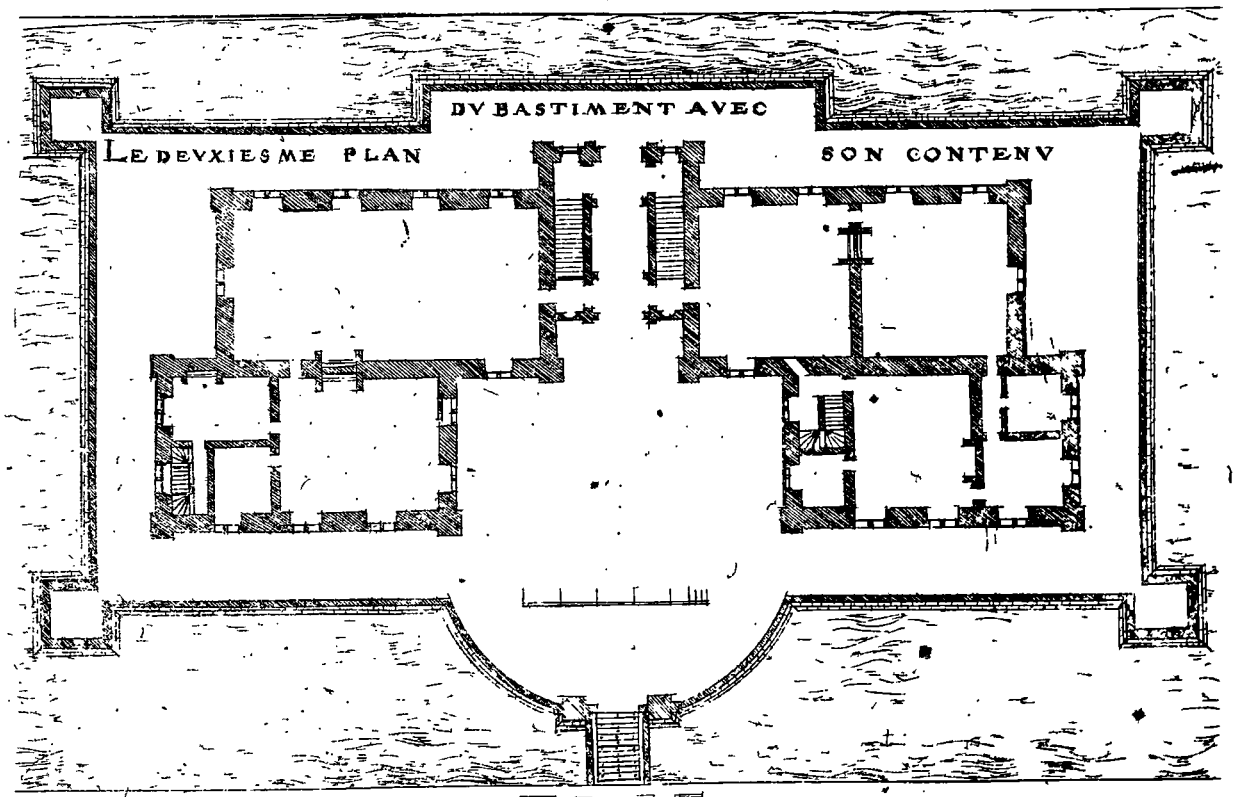
LA MONTEE SVR LA FACE DE DERRE AVEC LES TERRAVX ET FORTS



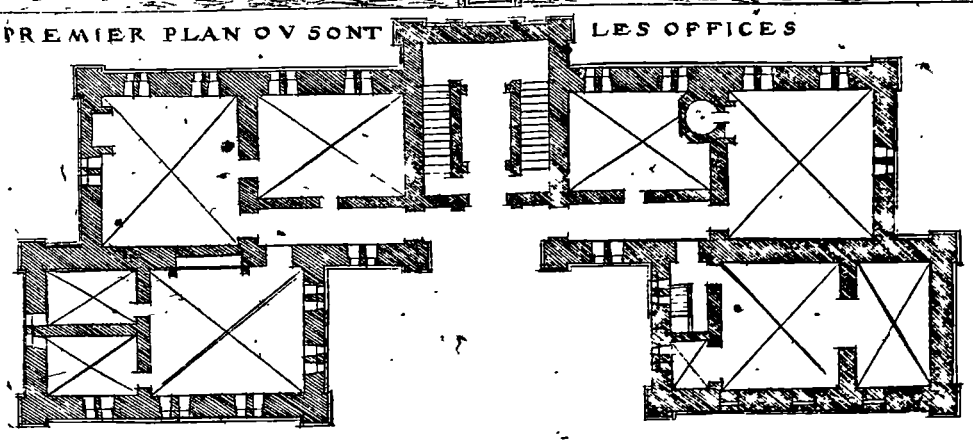
LA MONTEE SVR LA FACE DE LENTREE AVEC LES TERRAVX ET FORTS



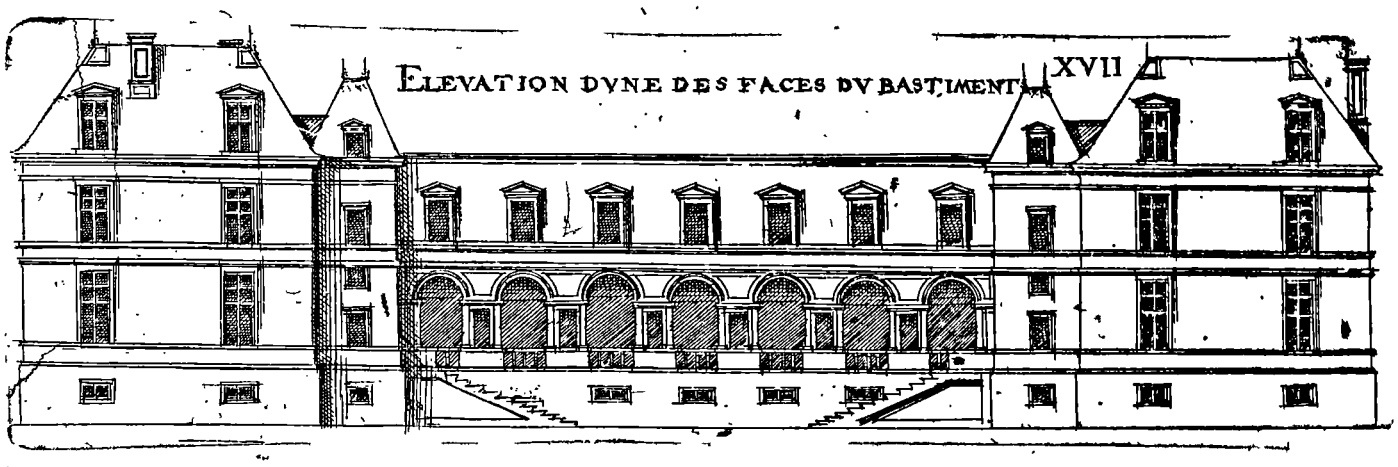
LE DEVXIESME PLAN DV BASTIMENT AVEC SON CONTENV



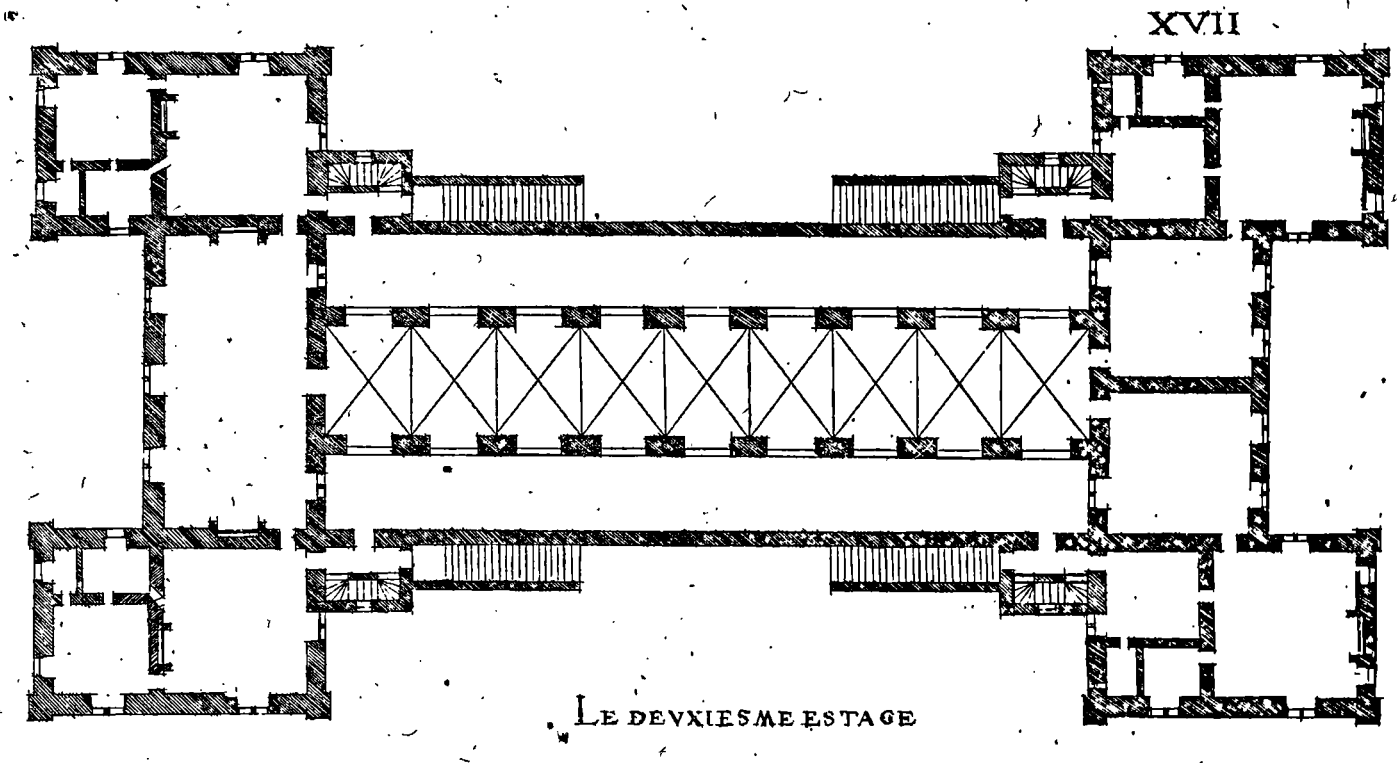
LE PREMIER PLAN OV SONT LES OFFICES



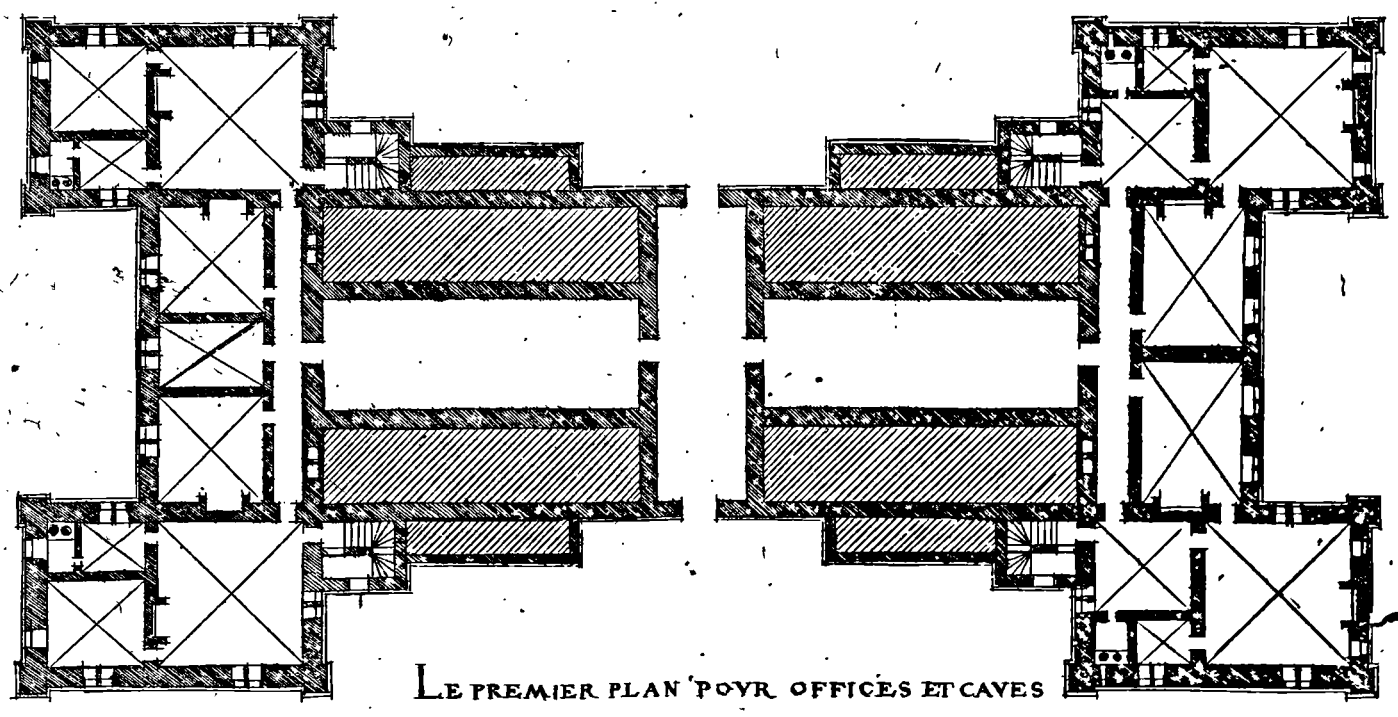
ELEVATION DVNE DES FACES DV BASTIMENT XVII



XVII

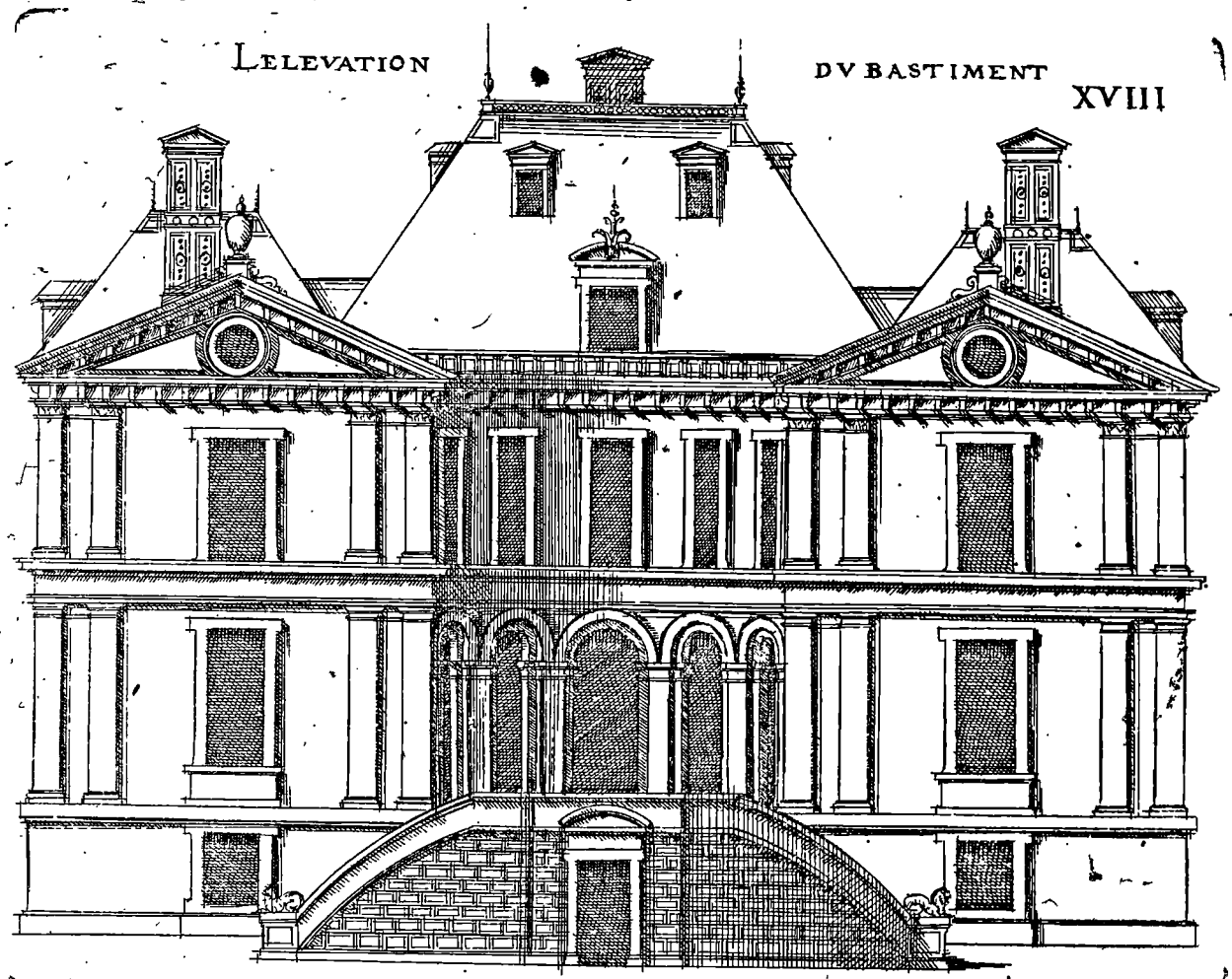


LE DEVXIESME ESTAGE

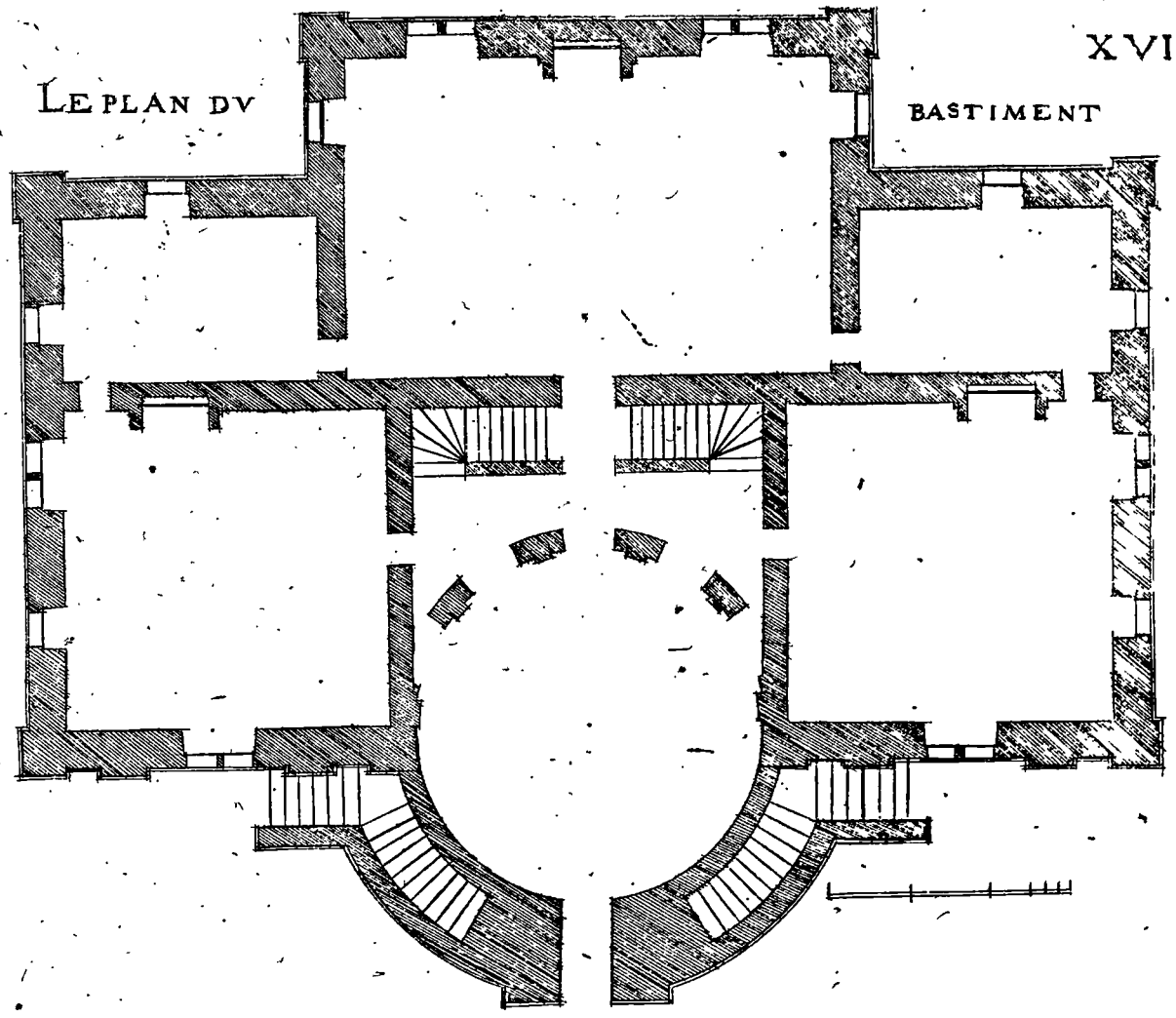


LE PREMIER PLAN POVR OFFICES ET CAVES

LELEVATION DV BASTIMENT XVIII

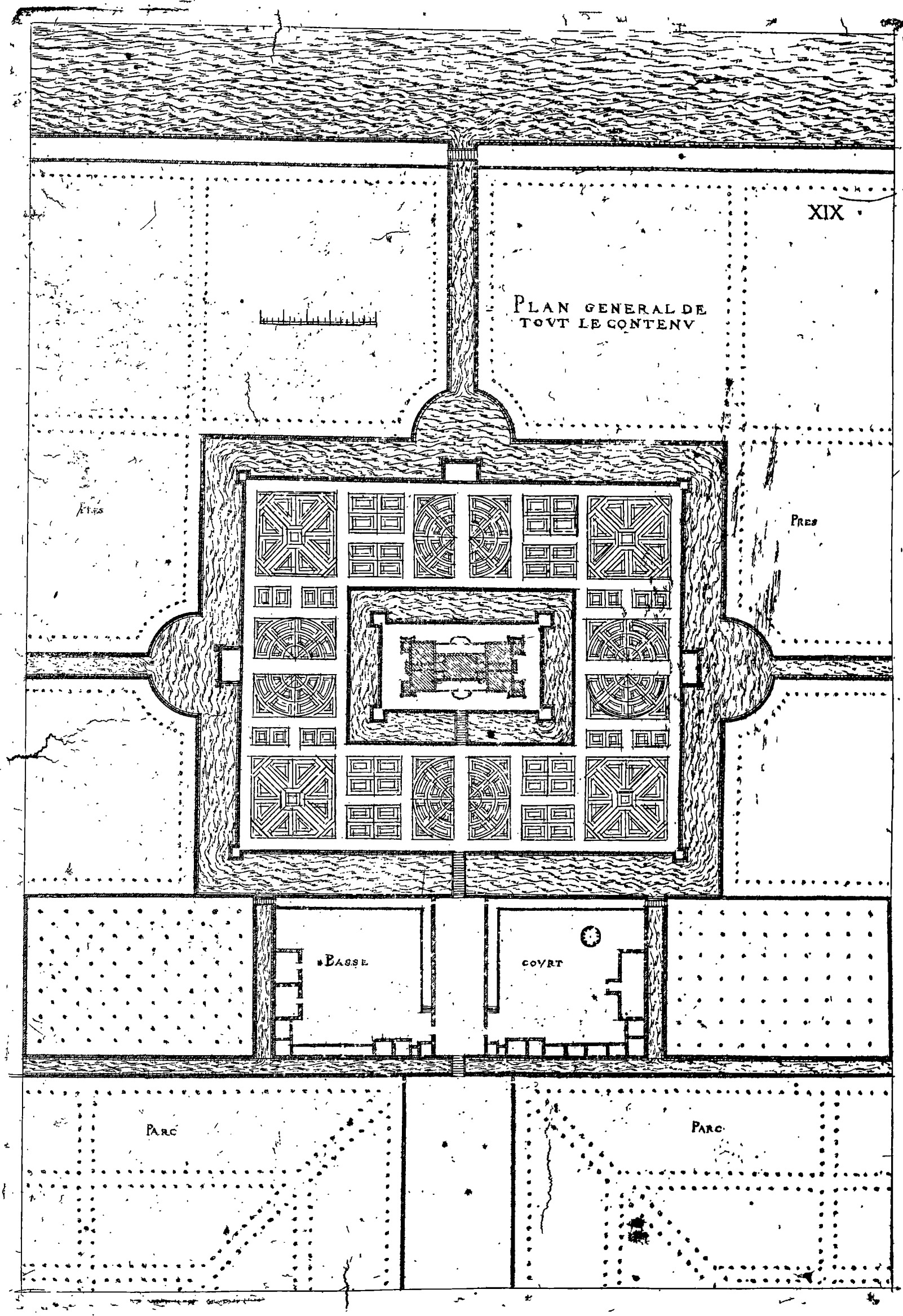


LE PLAN DV BASTIMENT XVIII

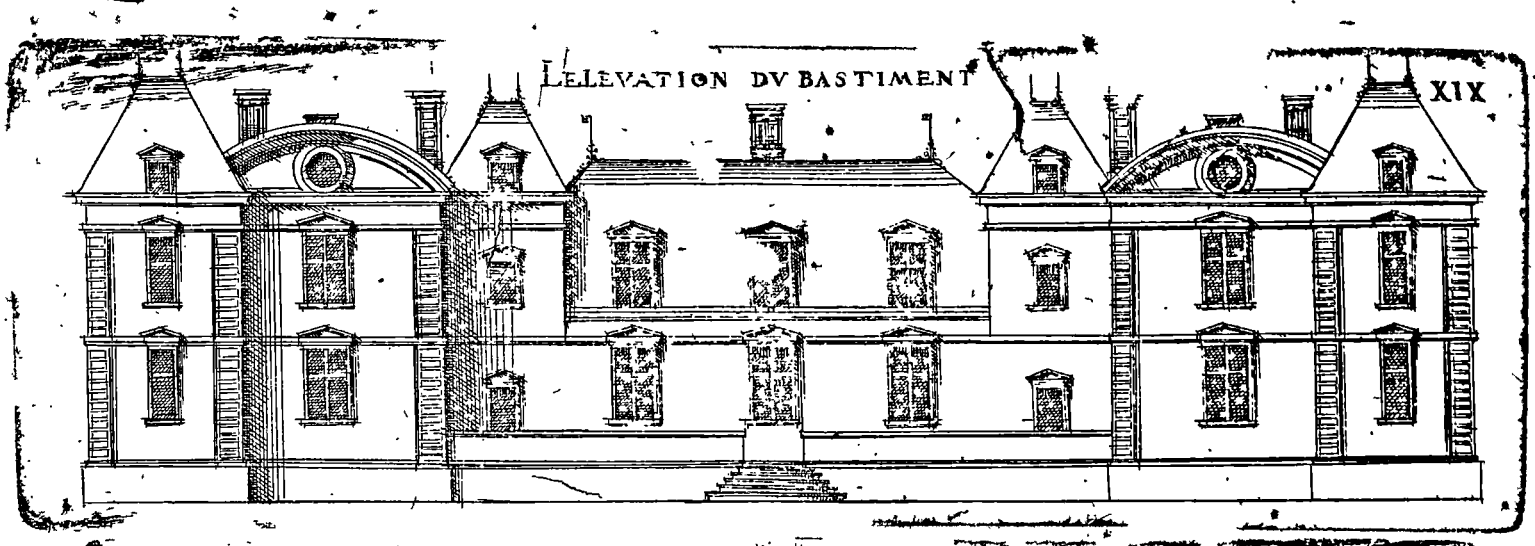


XIX

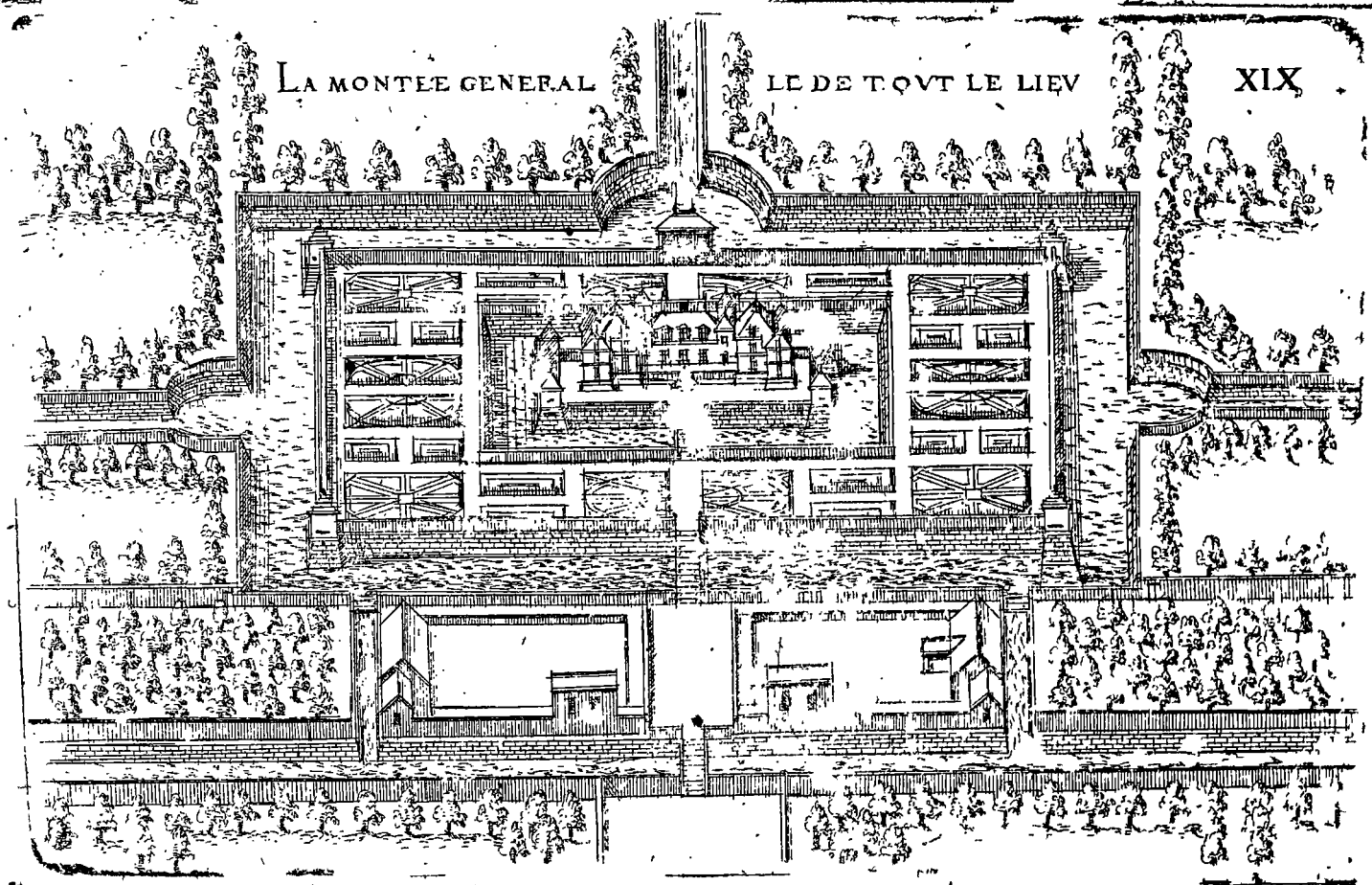
PLAN GENERAL DE TOVT LE CONTENV



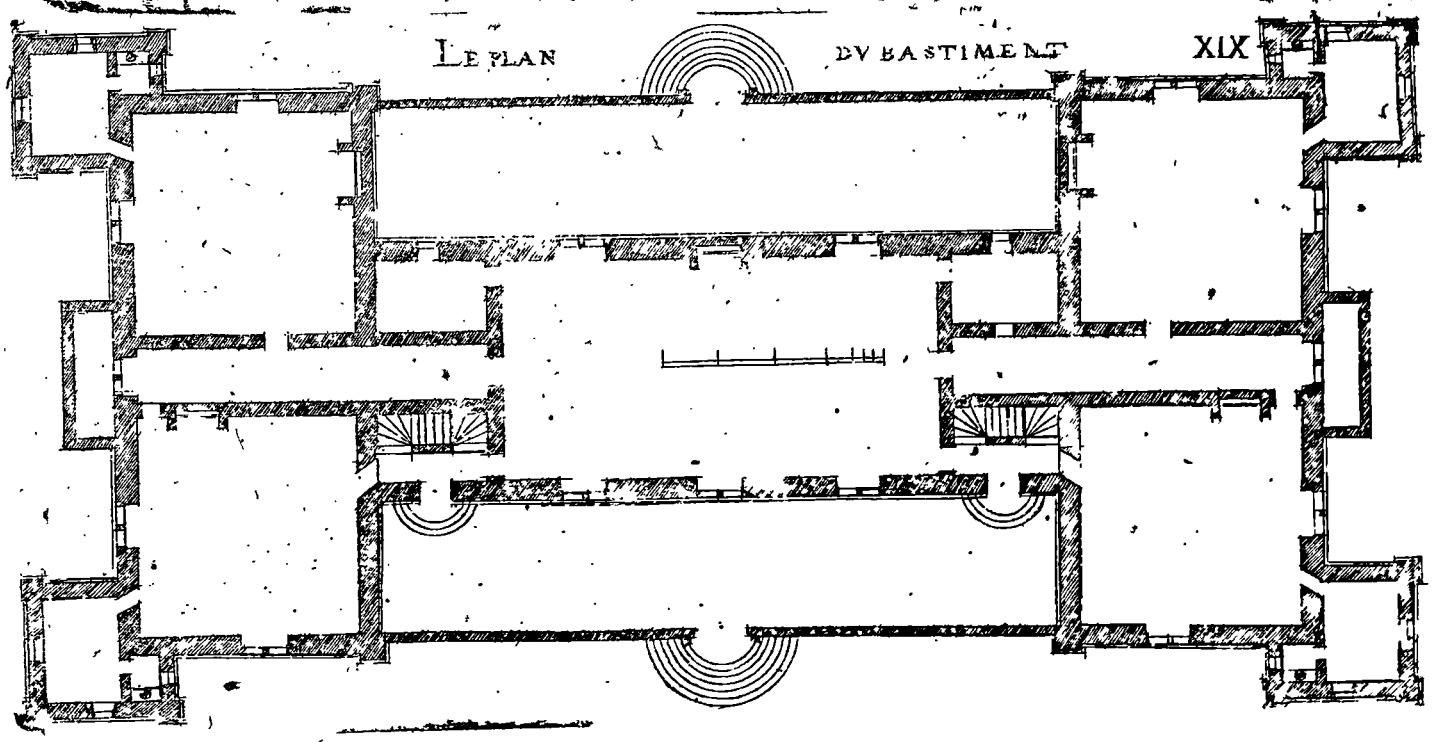
L'ELEVATION DV BASTIMENT XIX



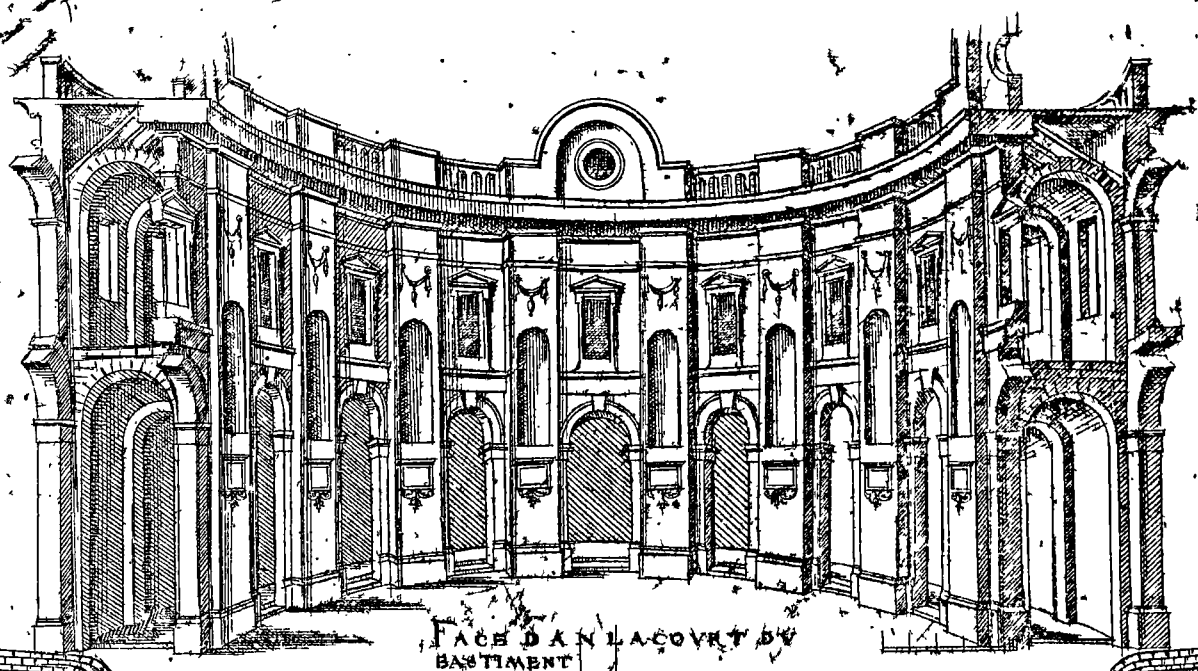
LA MONTEE GENERAL LE DE TOVT LE LIEV XIX



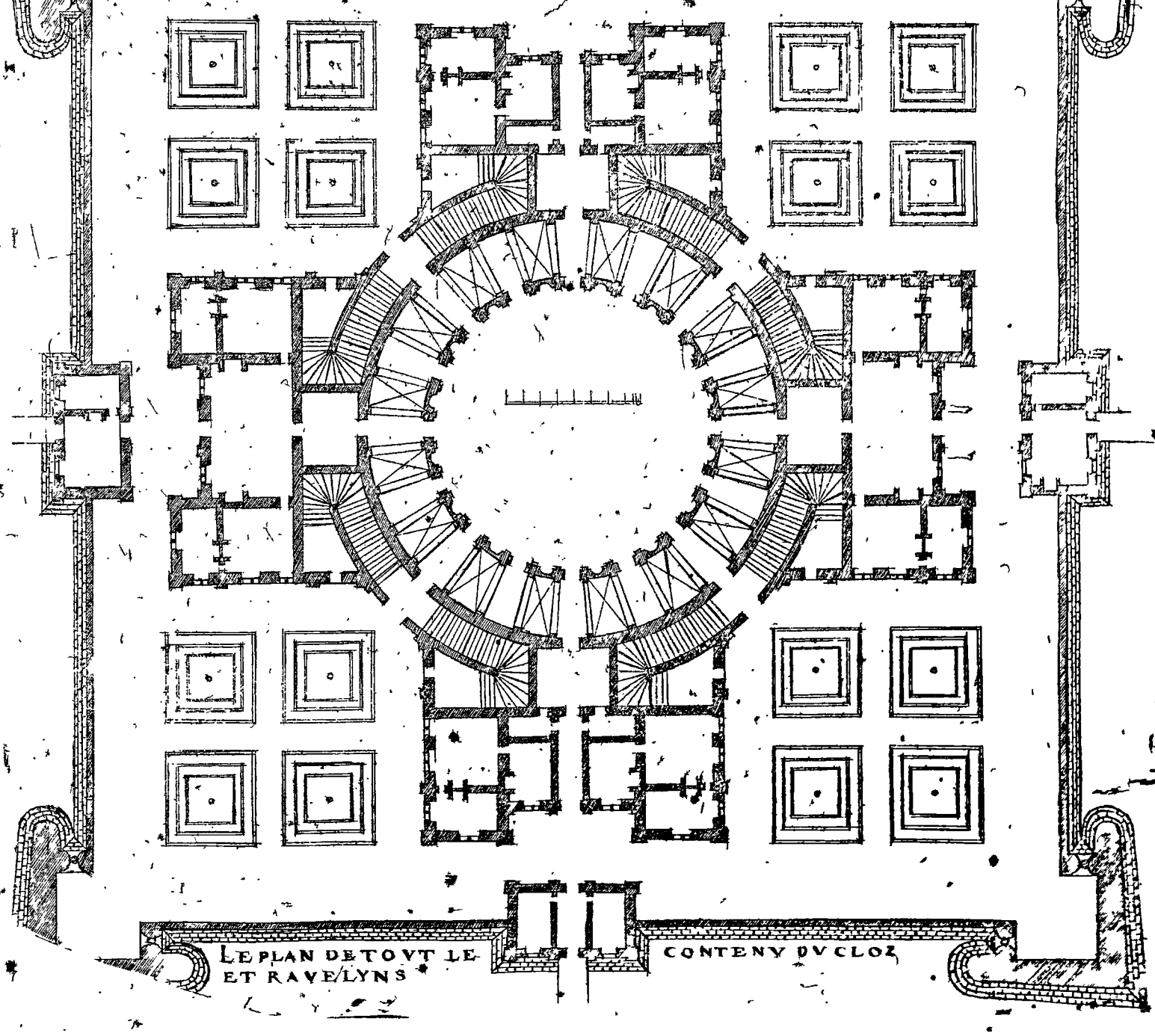
LE PLAN DV BASTIMENT XIX



XX

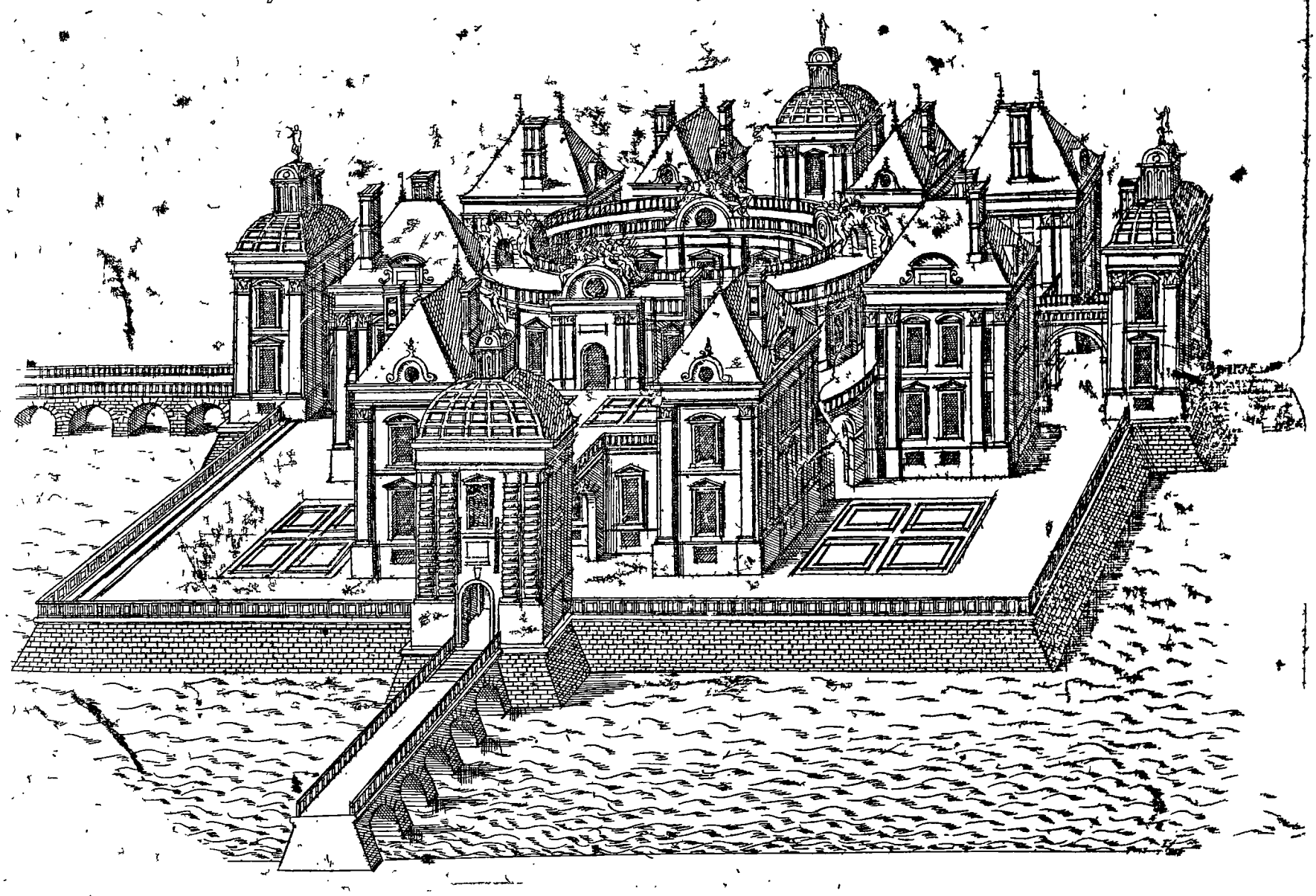


FACE DANS LA COVRT DV BASTIMENT

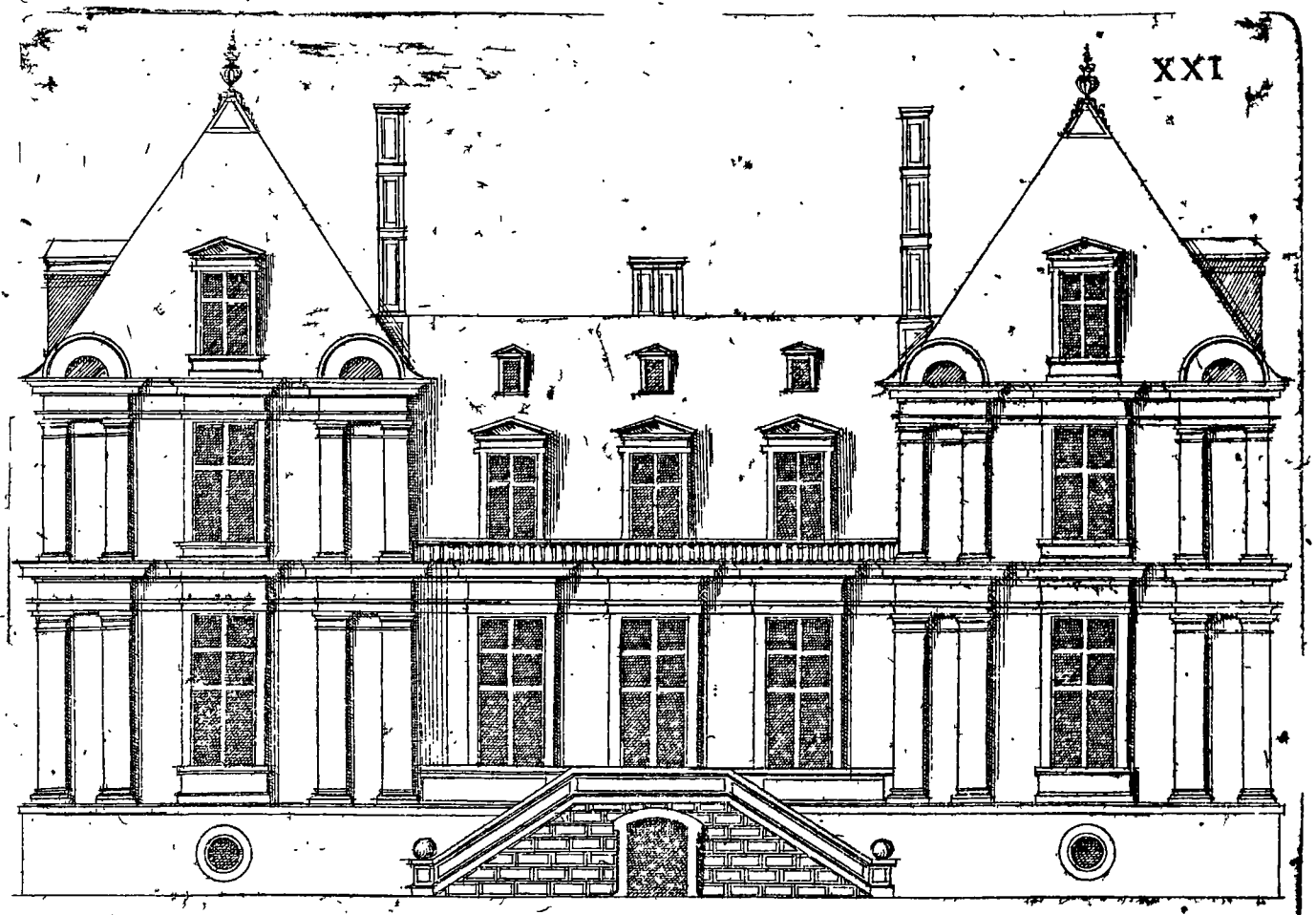


LE PLAN DE TOVT LE CONTENV DV CLOZ ET RAVELYNS

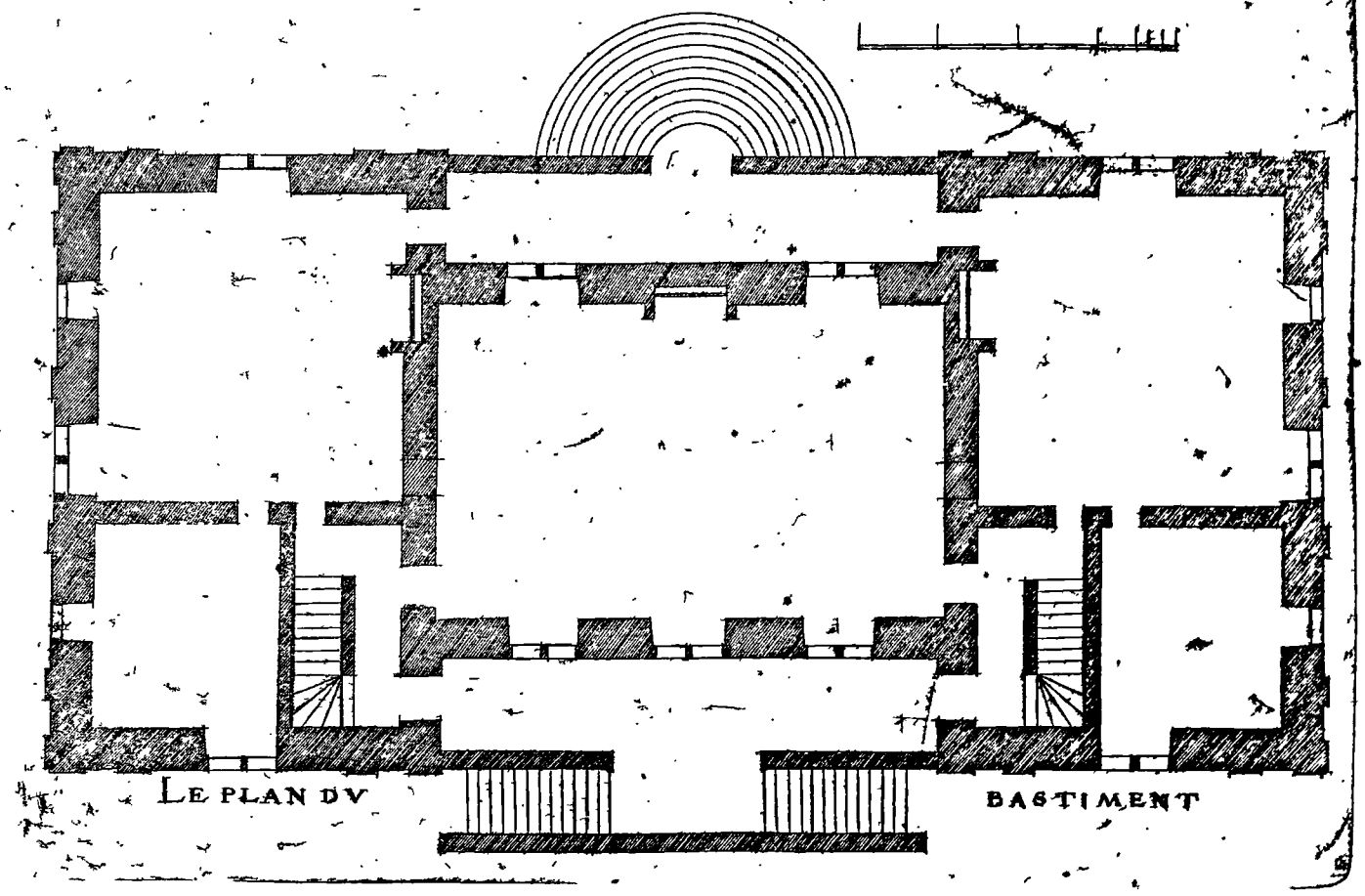
LELEVATION DE TOVT LECONTENY DV CLOZ DEDANS LEAVE XX



XXI

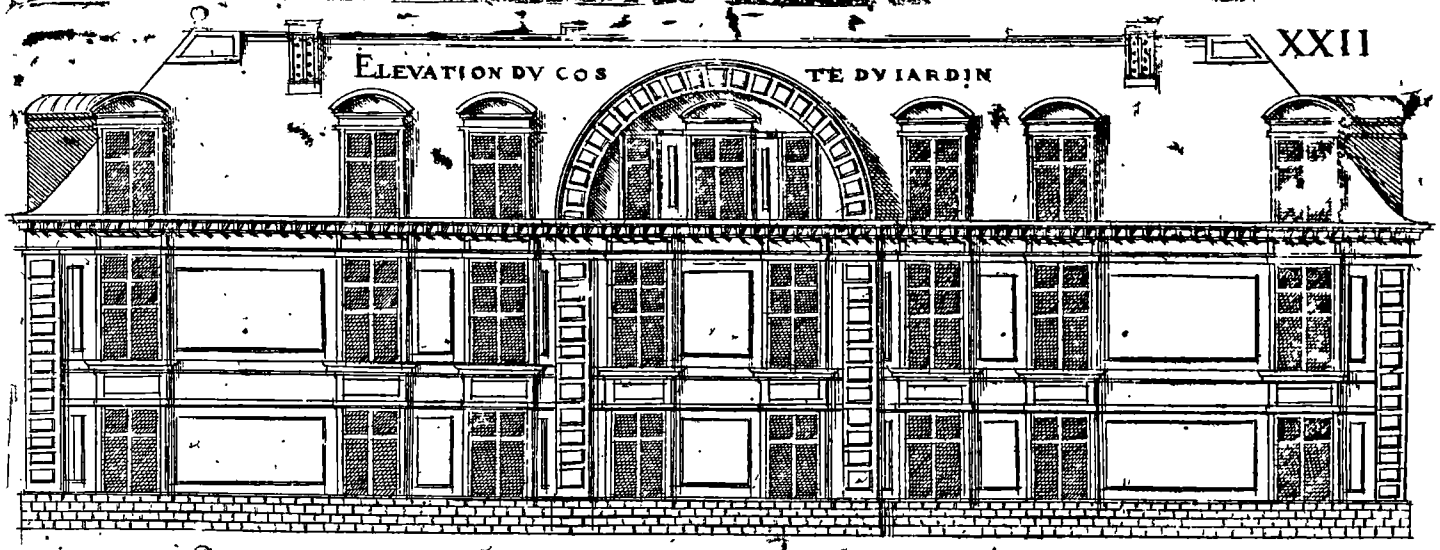


LELEVATION DV BASTIMENT DV COSTE DE LA COVRT

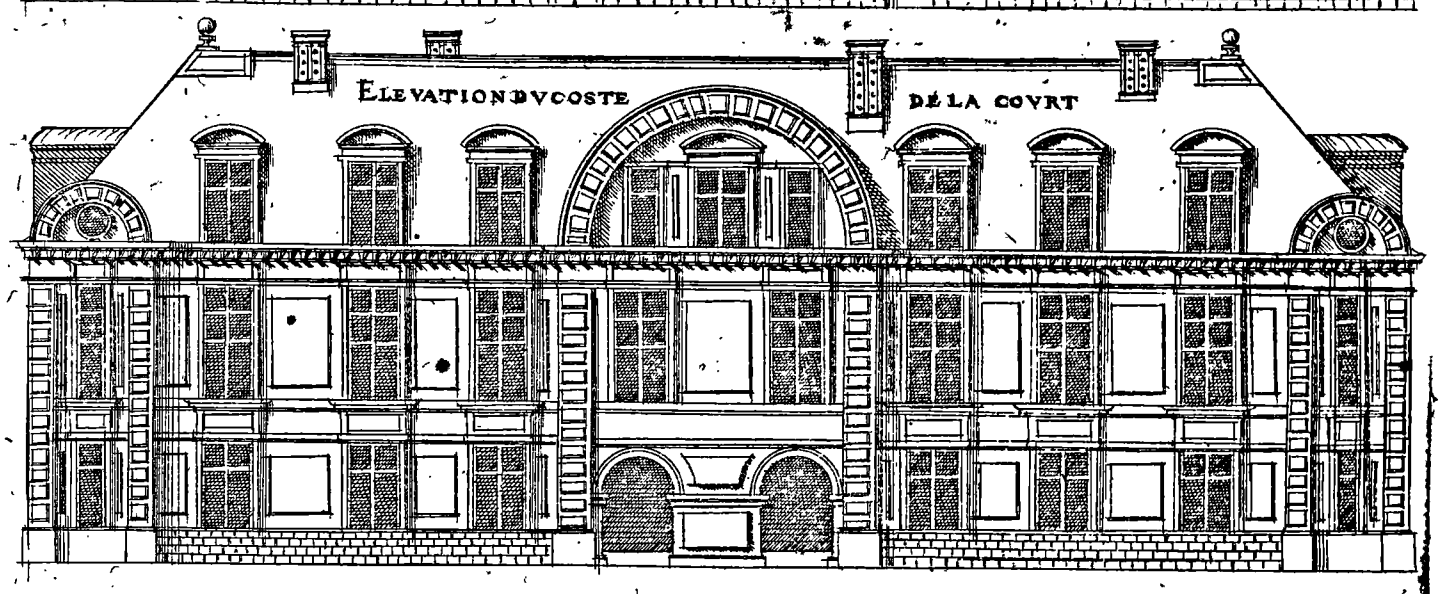


XXII

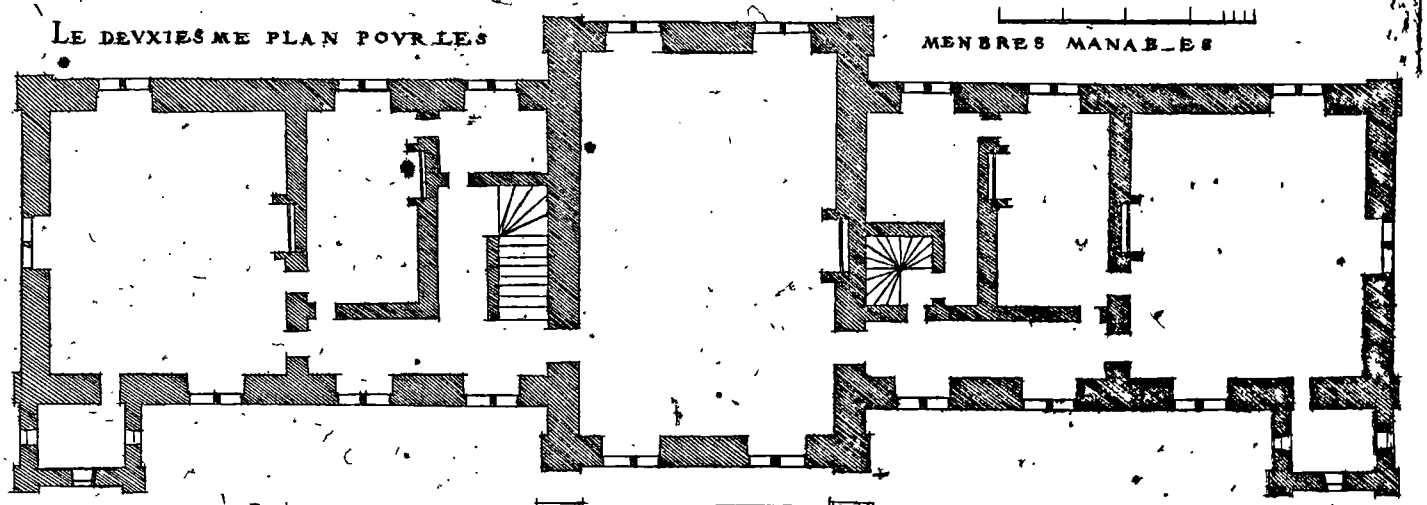
ELEVATION DV COS TE DV IARDIN



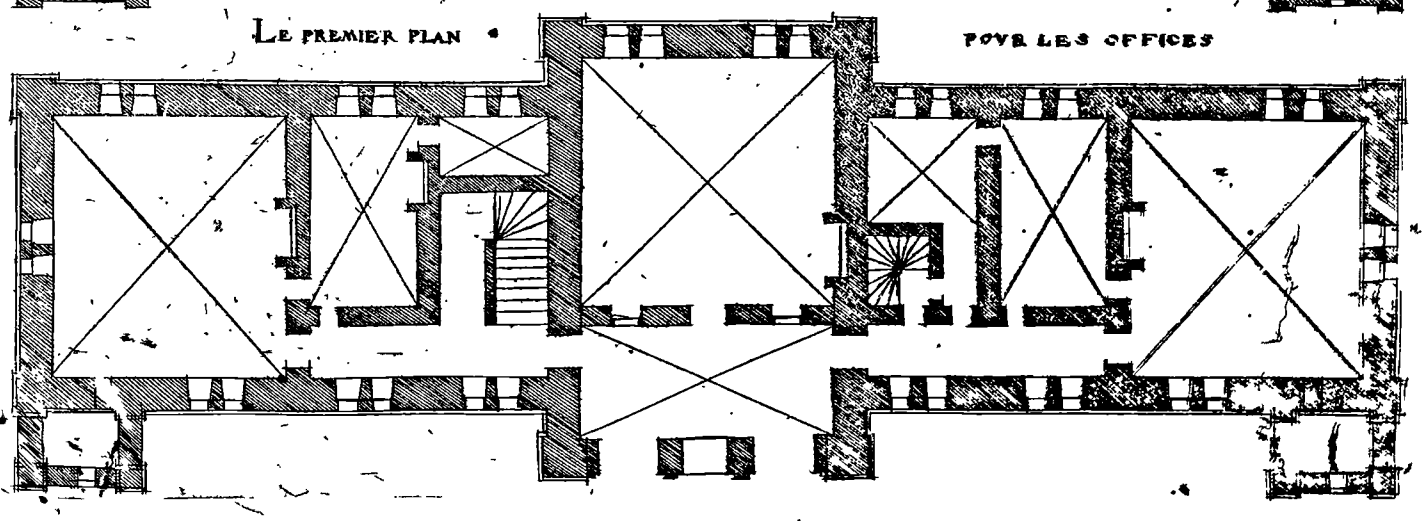
ELEVATION DV COSTE DE LA COVRT



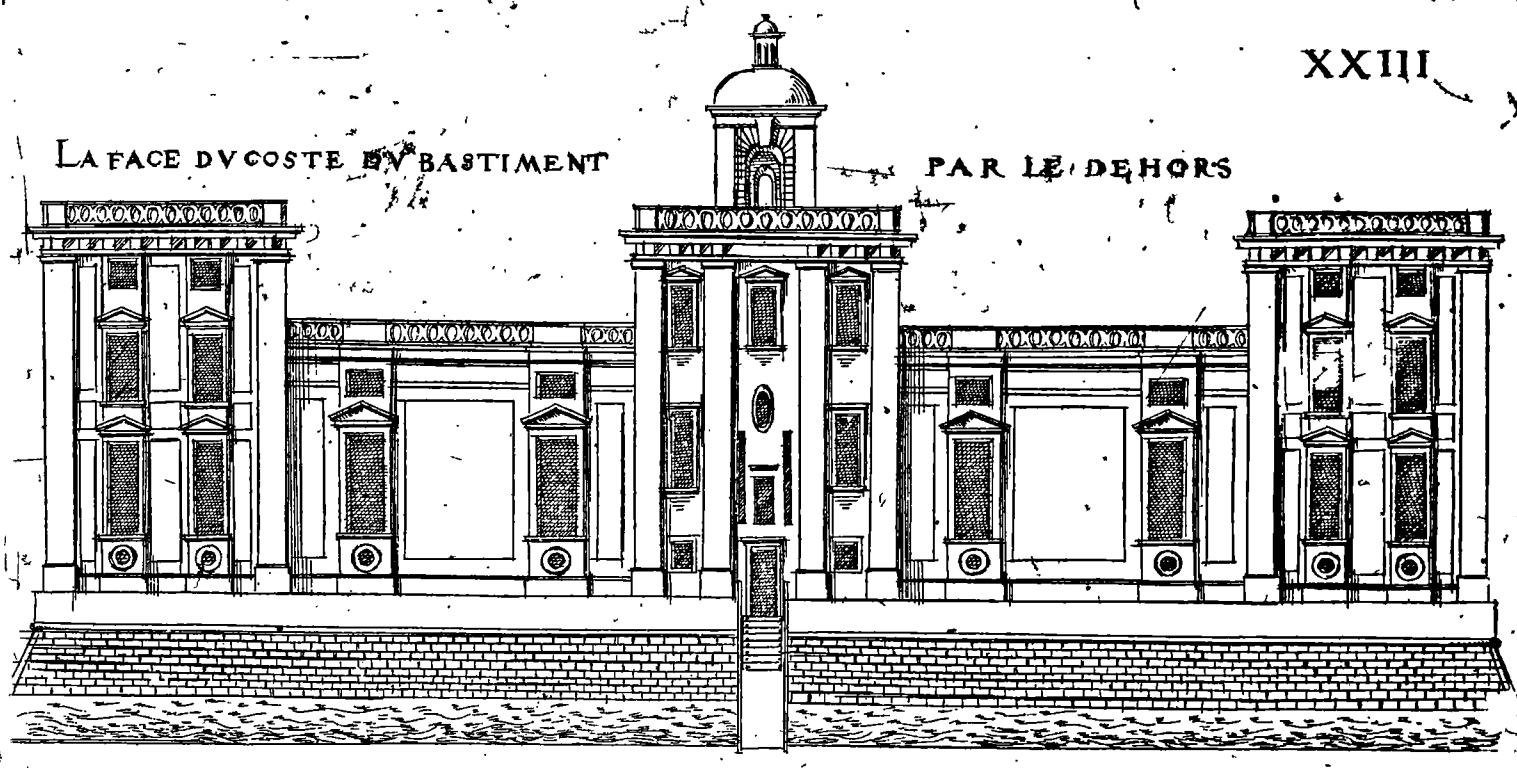
LE DEVXIESME PLAN POVR LES MENBRES MANABLES



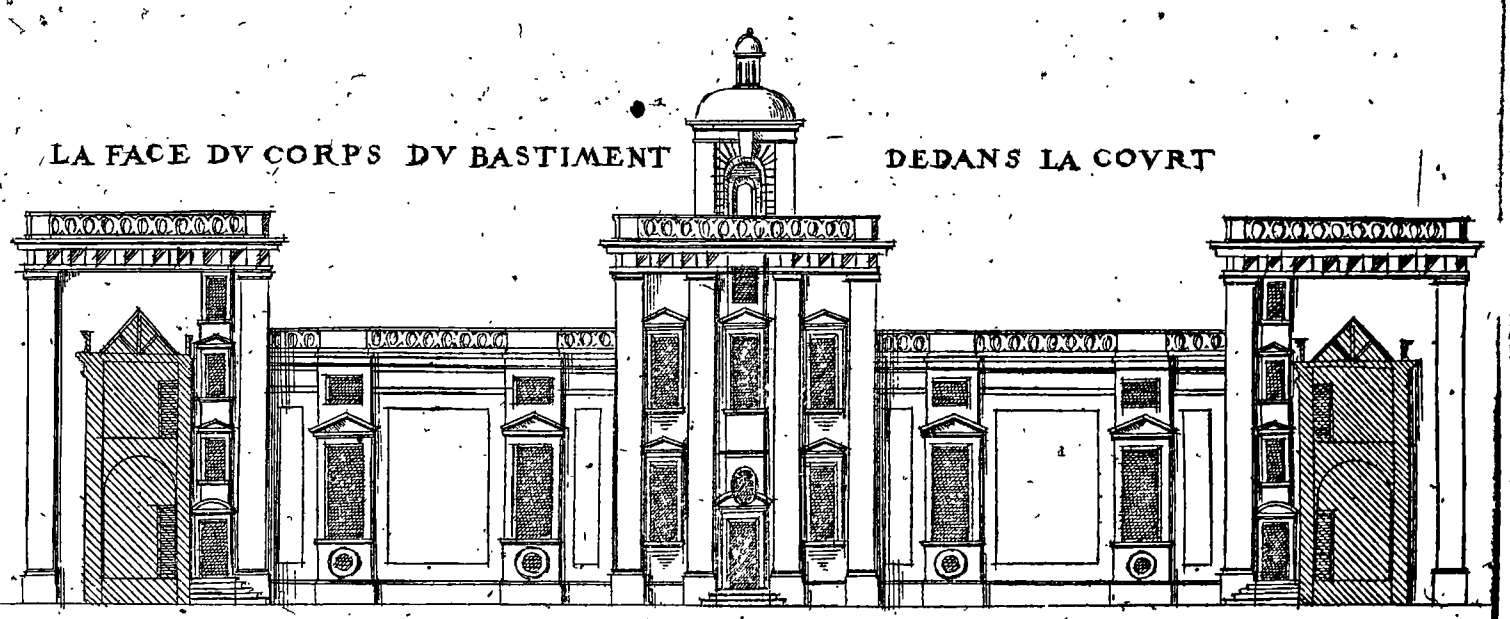
LE PREMIER PLAN POVR LES OFFICES



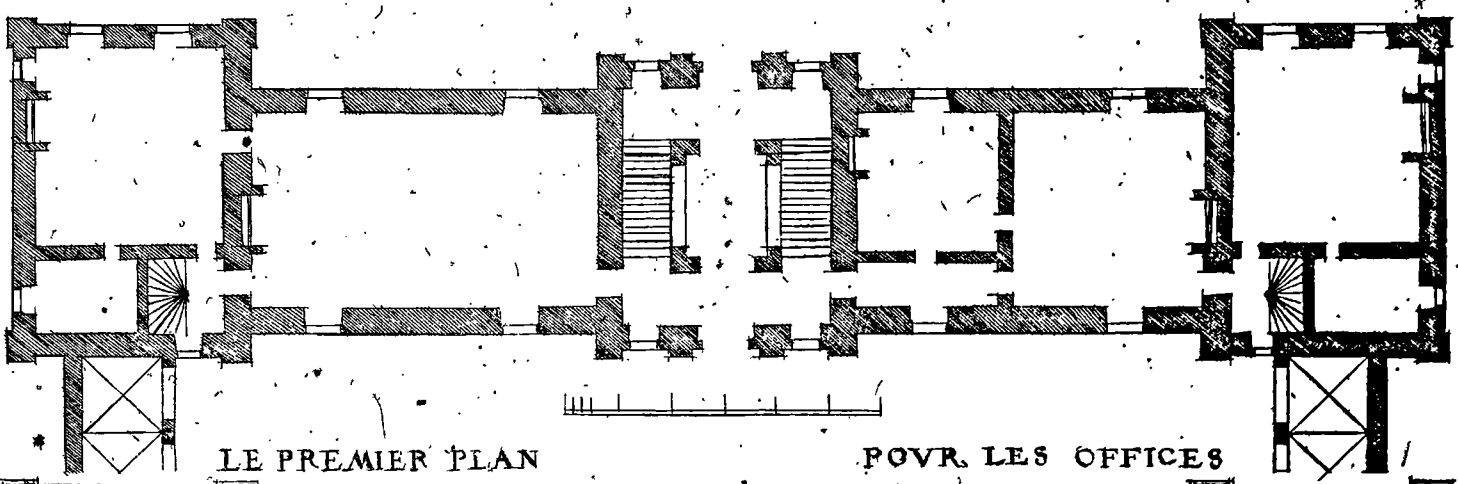
LA FACE DV COSTE DV BASTIMENT PAR LE DEHORS



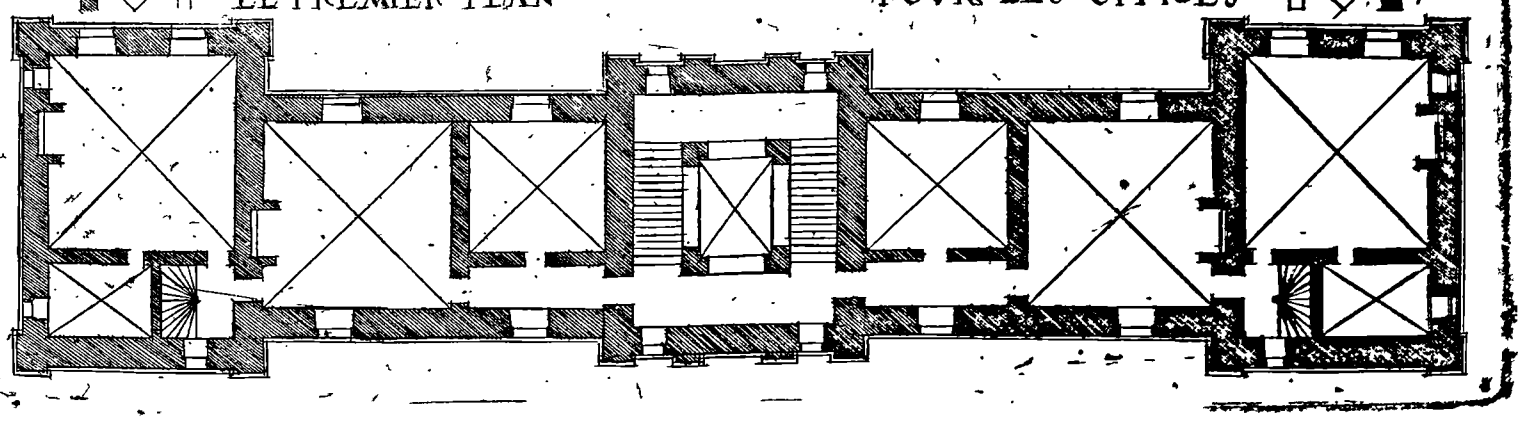
LA FACE DV CORPS DV BASTIMENT DEDANS LA COVRT



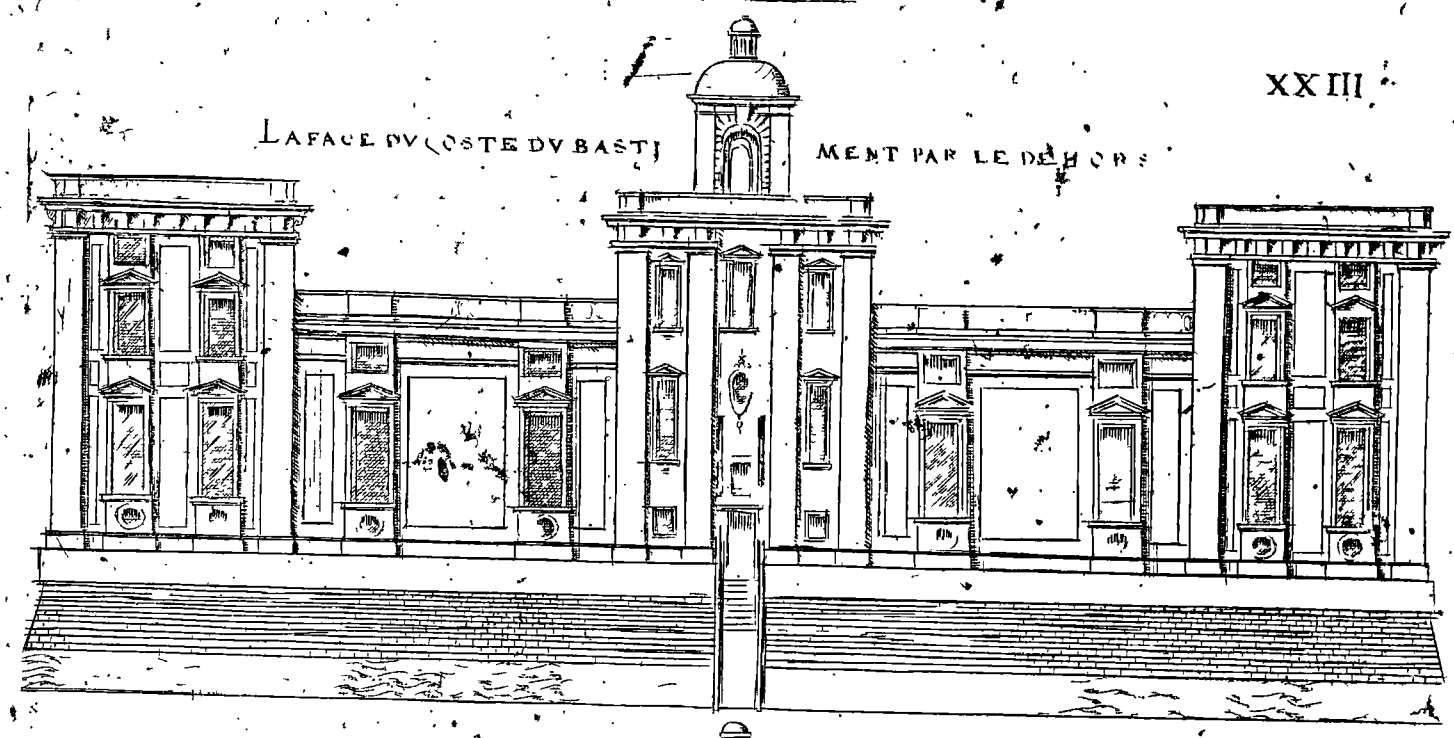
LE DEVXIESME PLAN POVR LES COMODITES MANABLES



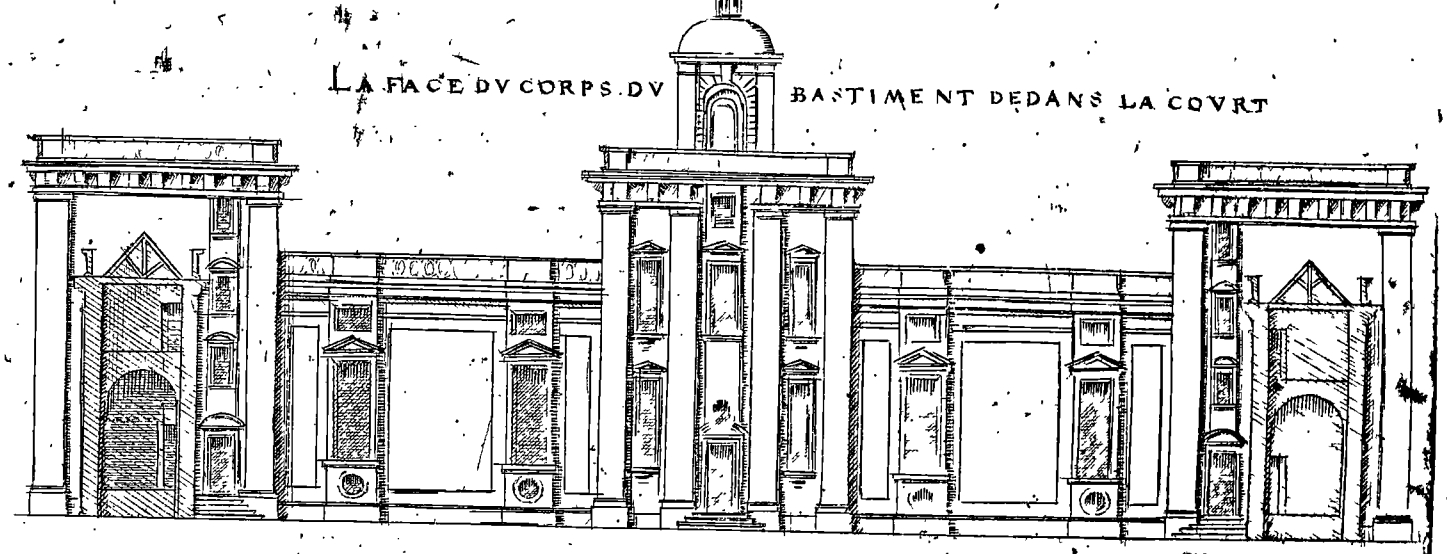
LE PREMIER PLAN POVR LES OFFICES



LA FACE DV COSTE DV BASTIMENT PAR LE DEHORS

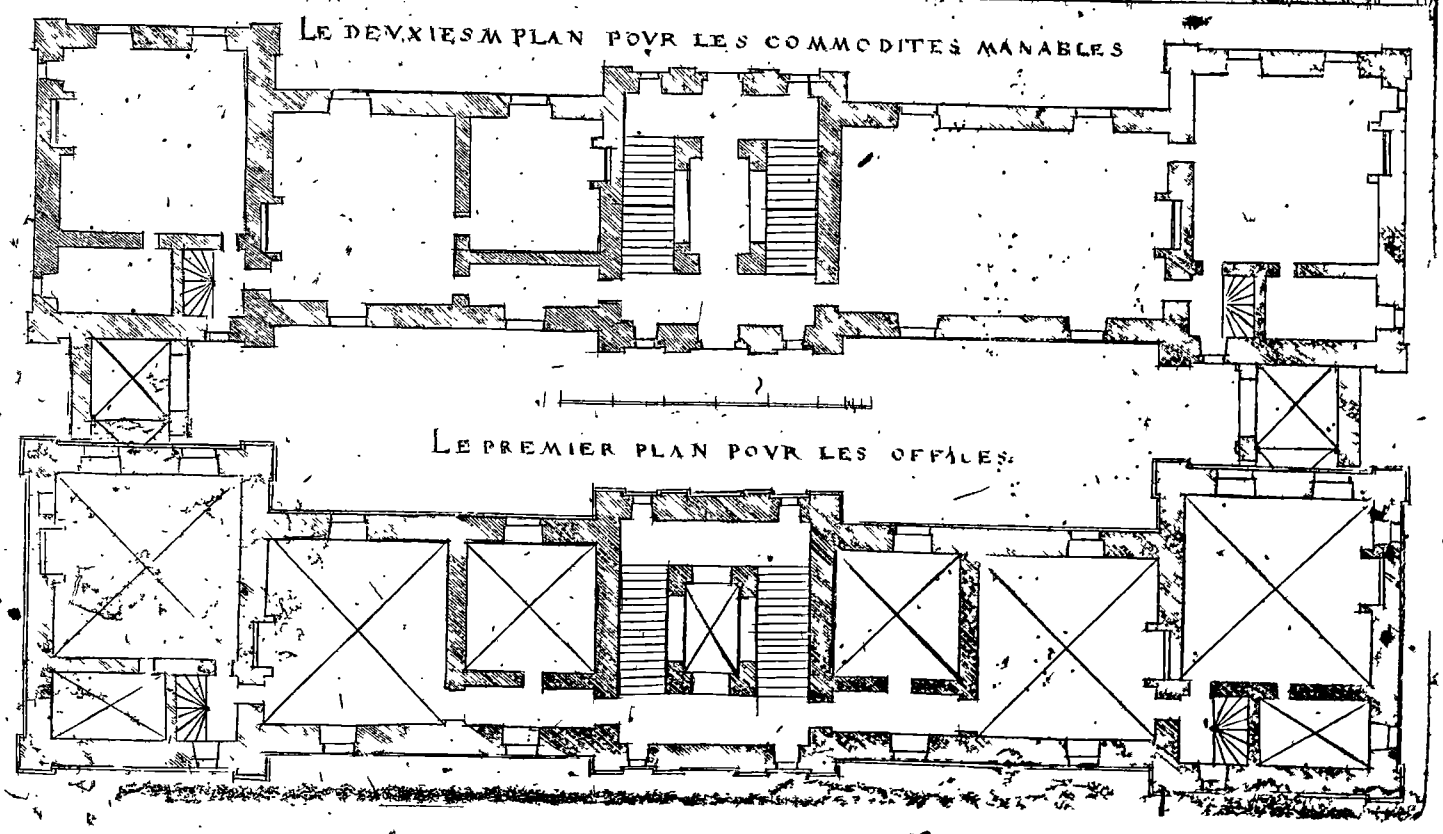


LA FACE DV CORPS DV BASTIMENT DEDANS LA COVRT

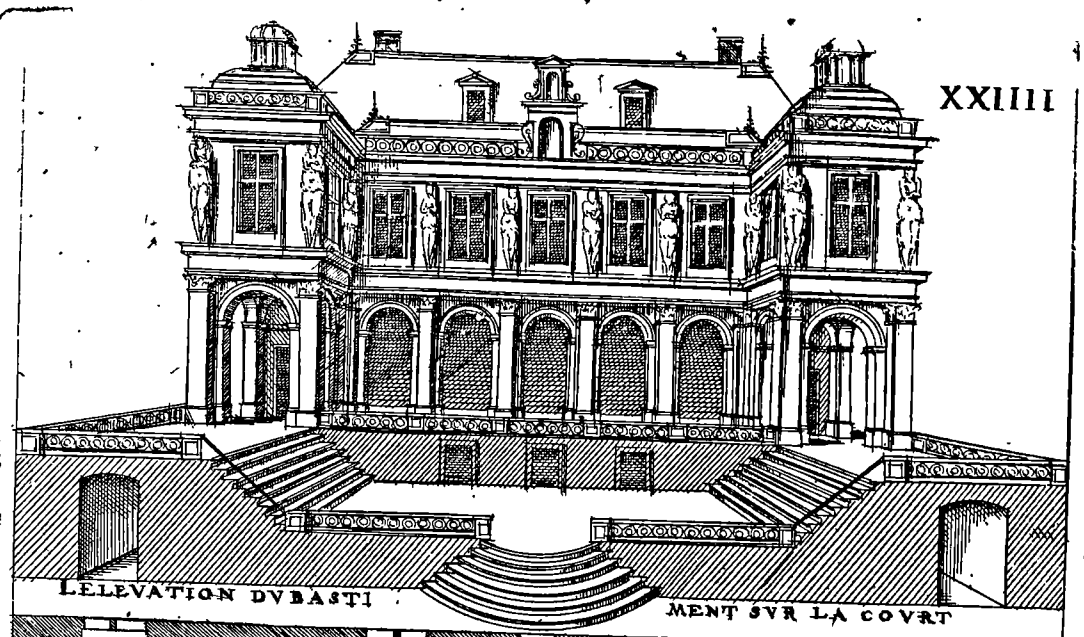


LE DEVXIESME PLAN POVR LES COMMODITES MANABLES

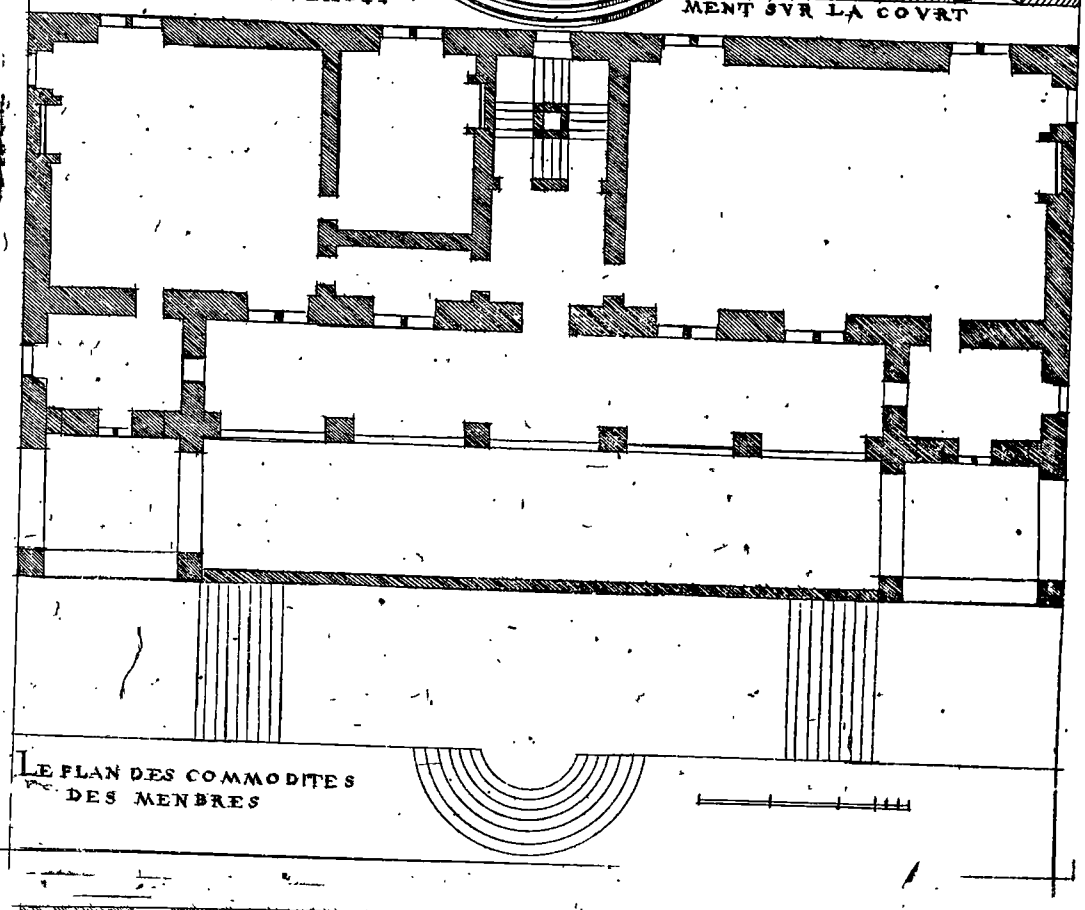
LE PREMIER PLAN POVR LES OFFICES.



XXIIII

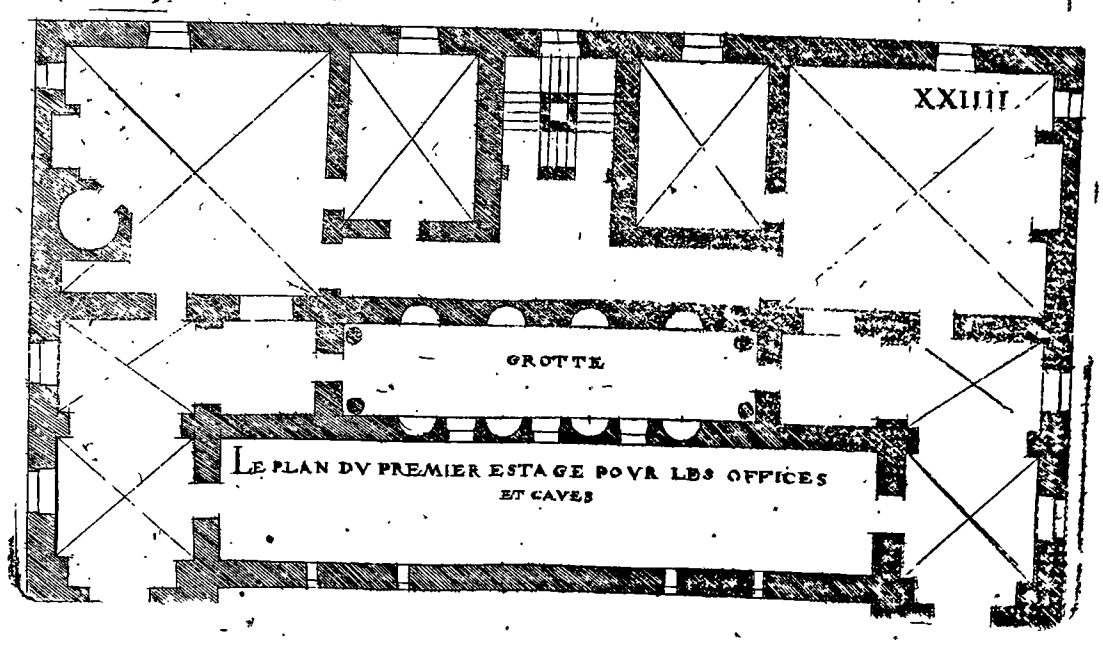


LELEVATION DVBASTI MENT SVR LA COVRT



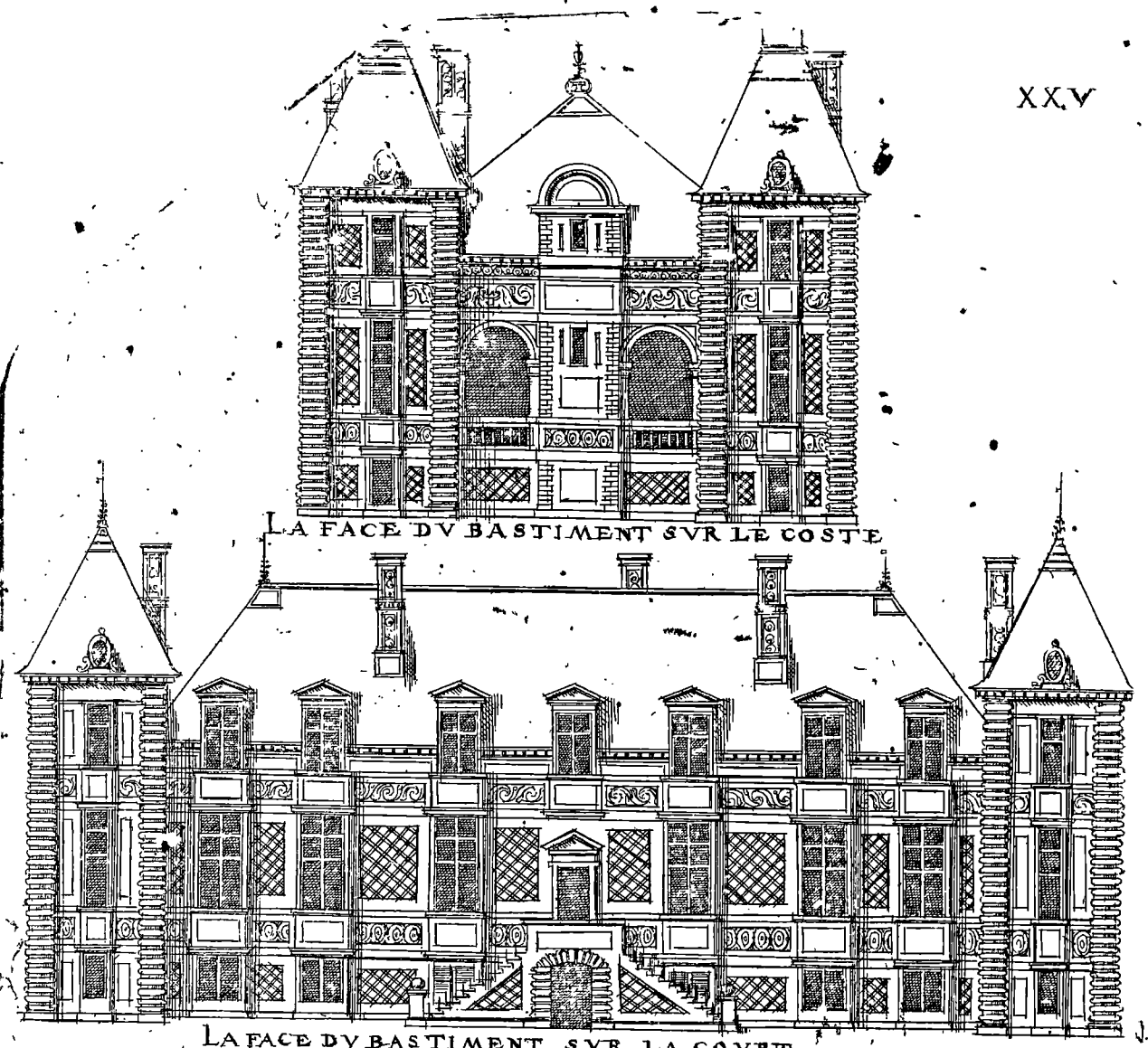
LE PLAN DES COMMODITES DES MENBRES

XXIIII



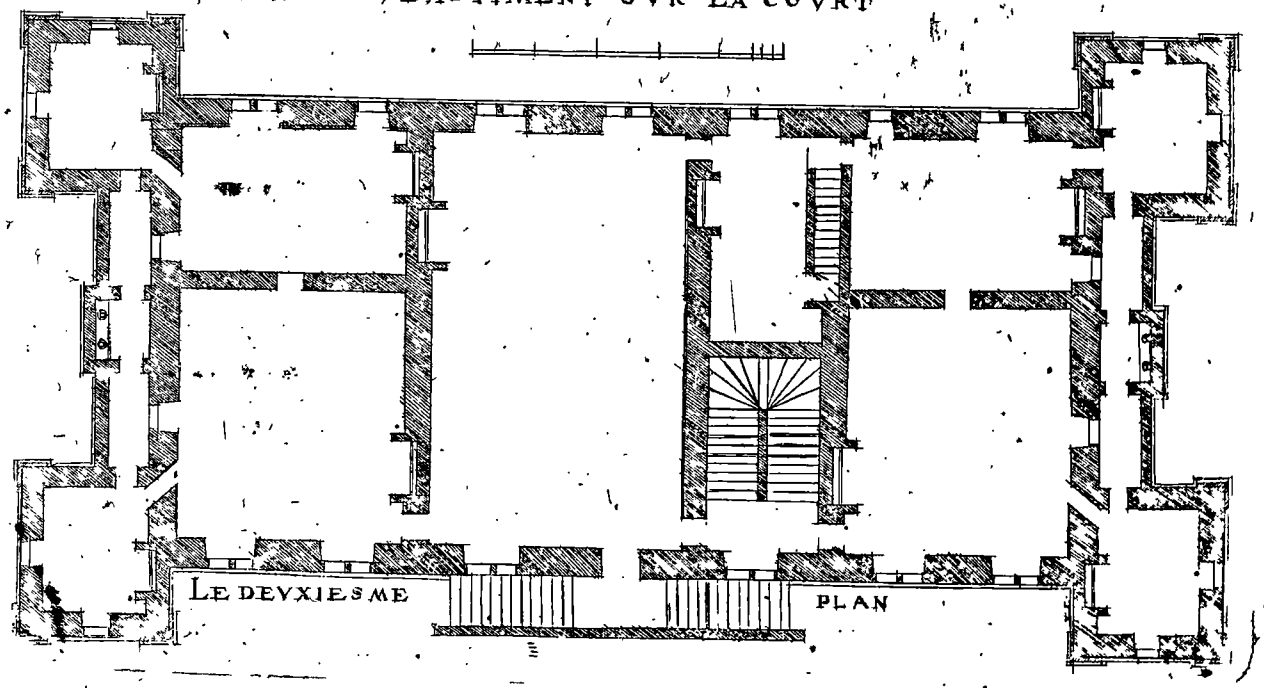
LE PLAN DV PREMIER ESTAGE POVR LES OFFICES ET CAVES

XXV



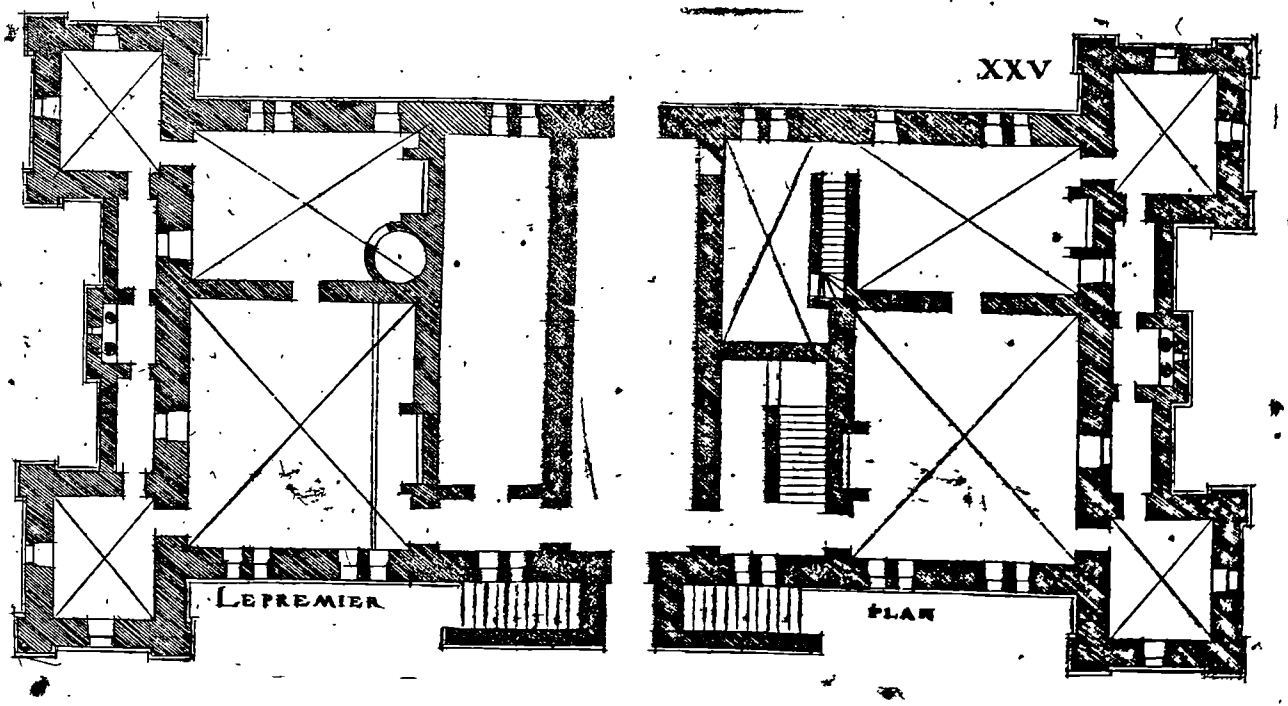
LA FACE DV BASTIMENT SVR LE COSTE

LA FACE DV BASTIMENT SVR LA COVRT



LE DEVXIESME PLAN

XXV

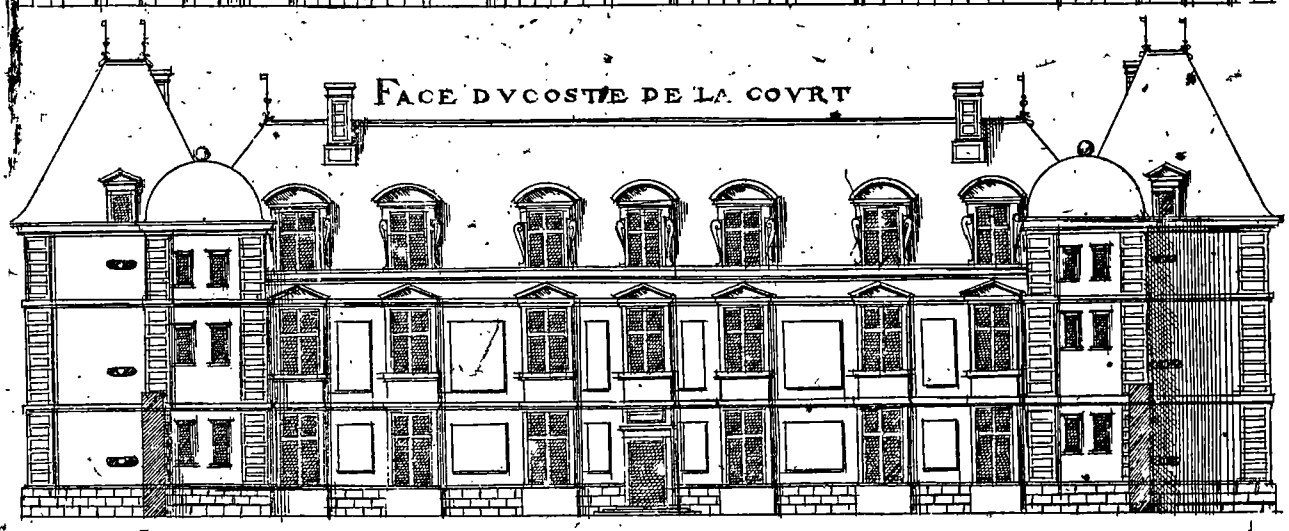


LE PREMIER PLAN

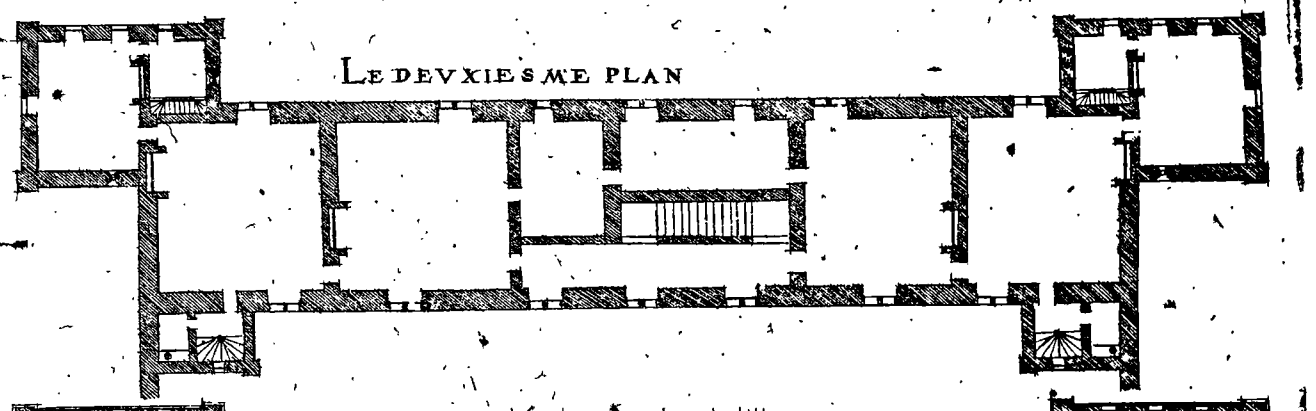
LA MONSTRE DE LELEVATION PAR LE DEHORS XXVI



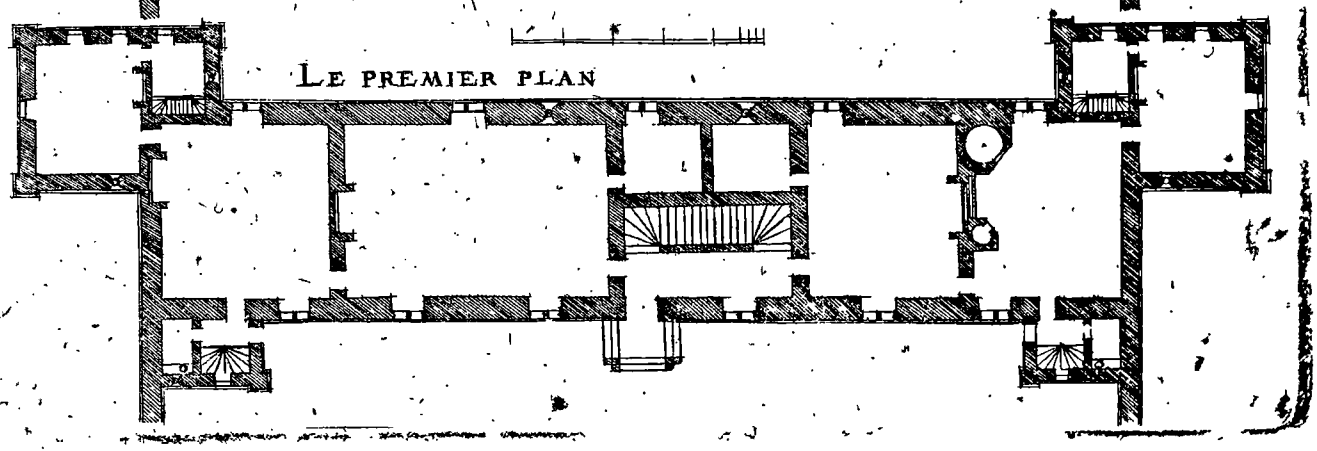
FACE DV COSTE DE LA COVRT

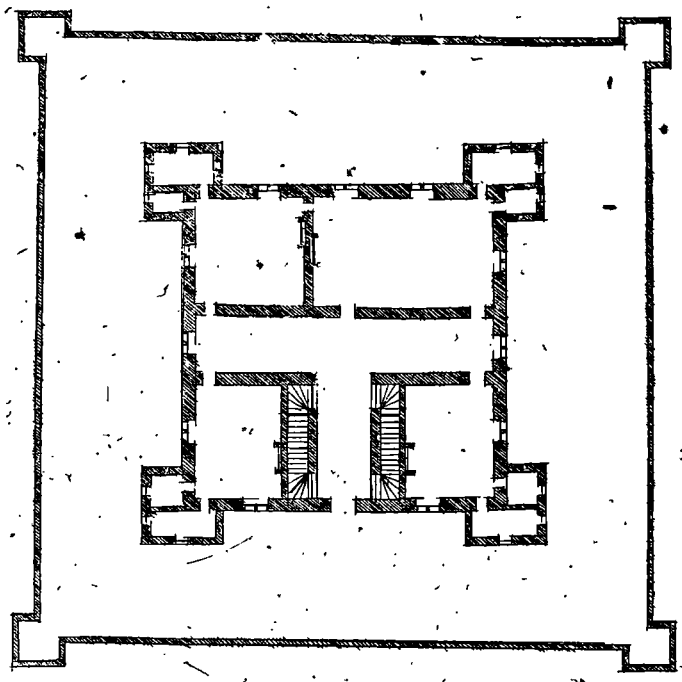


LE DEVXIESME PLAN

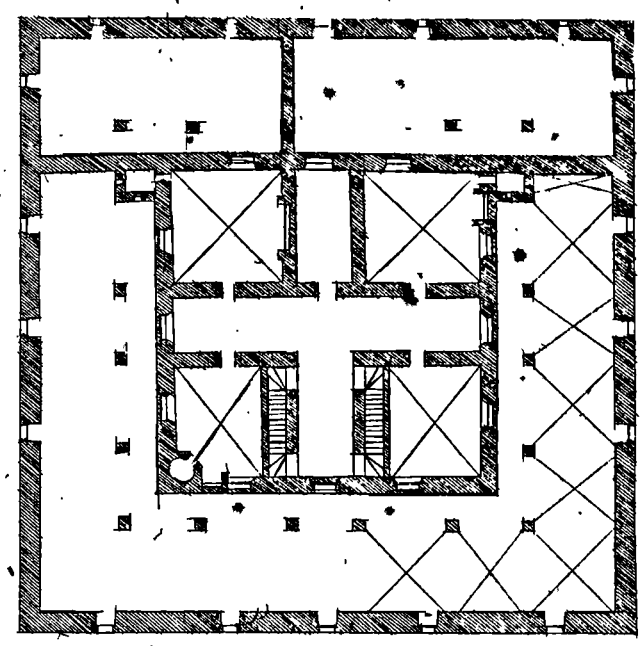


LE PREMIER PLAN

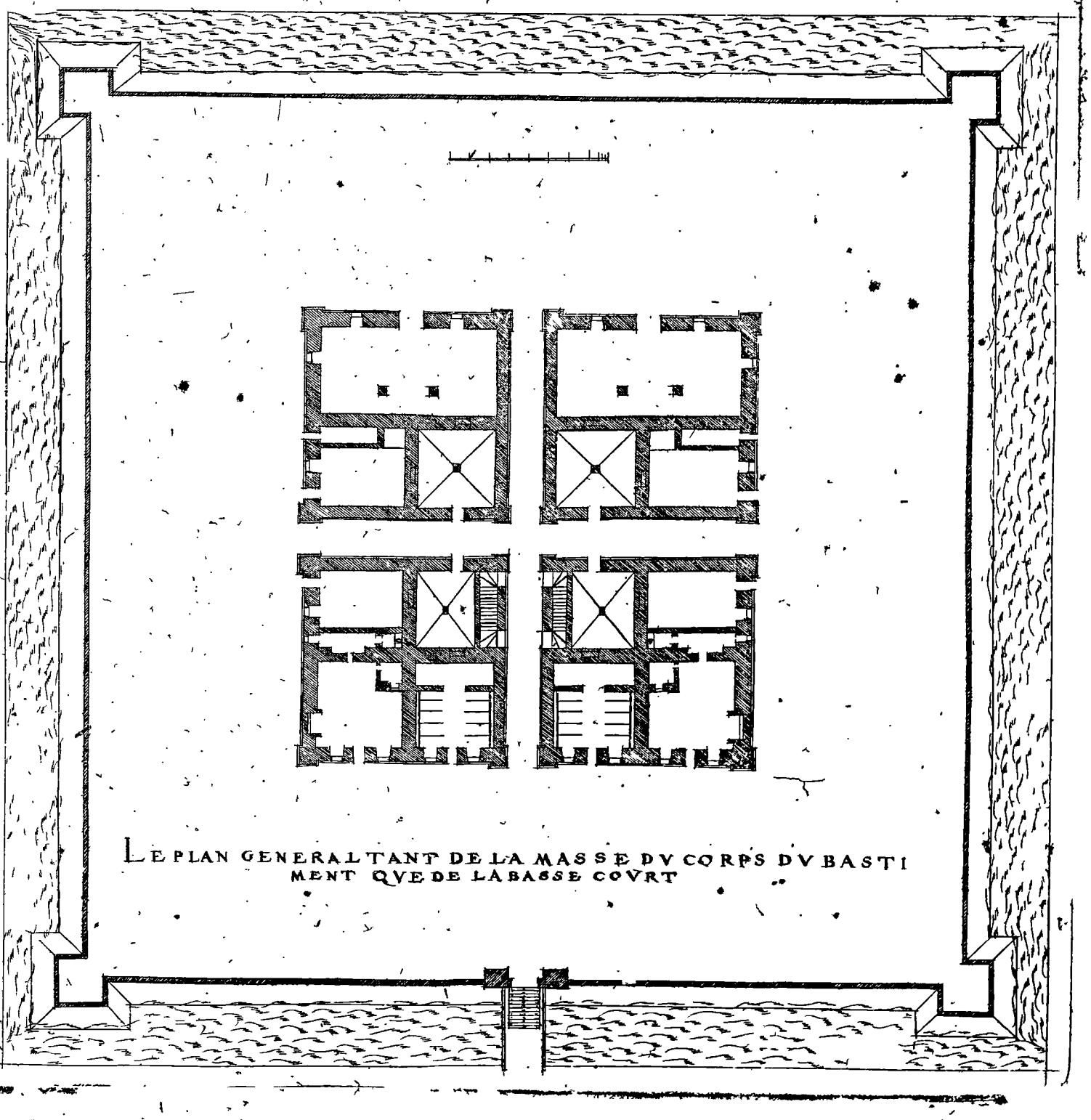




LE PLAN DV LOGIS DV SEIGNEVR AVEC LA TERRACE

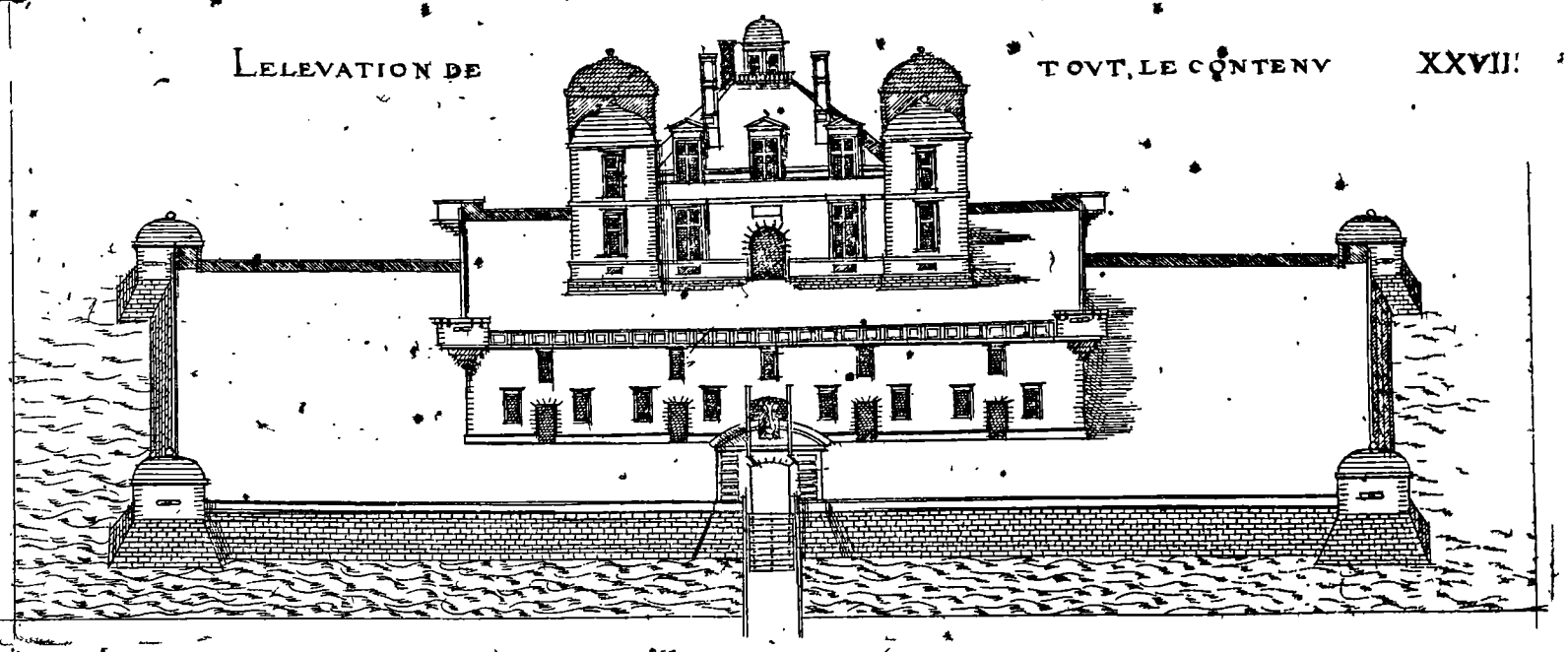


LE PLAN DE TERRE AV DESSOVBZ DV LOGIS DV SEIGNEVR



LE PLAN GENERAL TANT DE LA MASSE DV CORPS DV BASTIMENT QVE DE LA BASSE COVRT

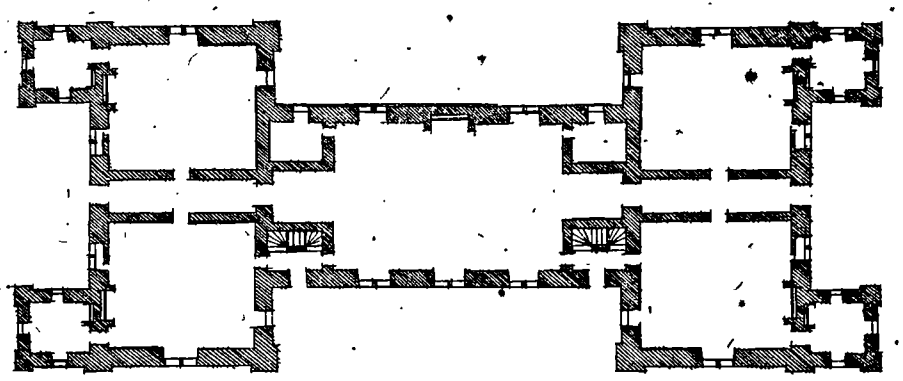
LELEVATION DE TOVT, LE CONTENV XXVII.



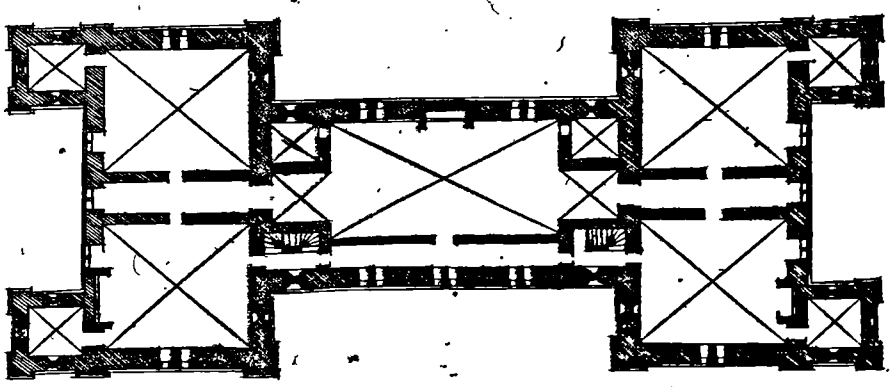
LELEVATION DV BASTIMENT XXVIII

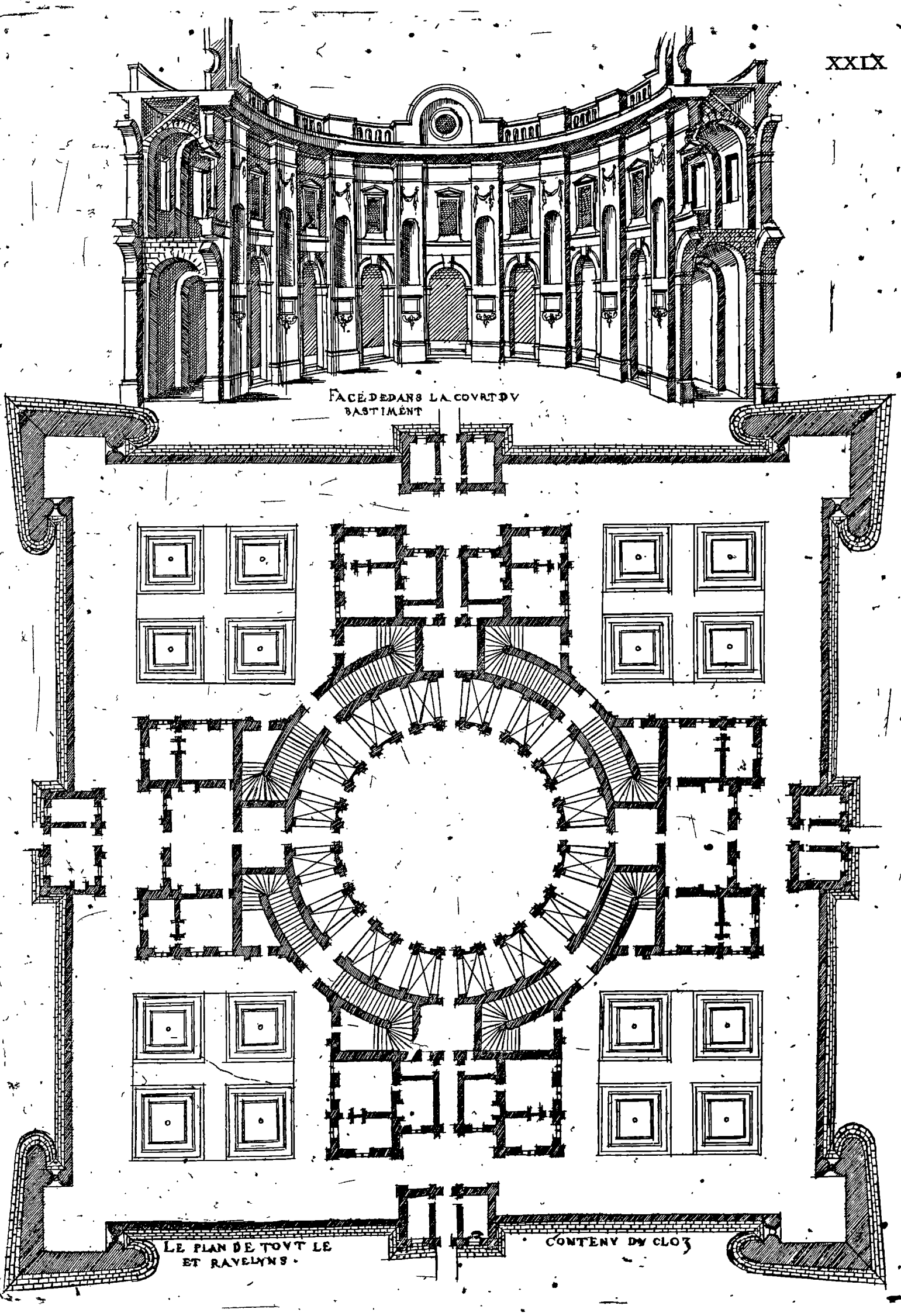


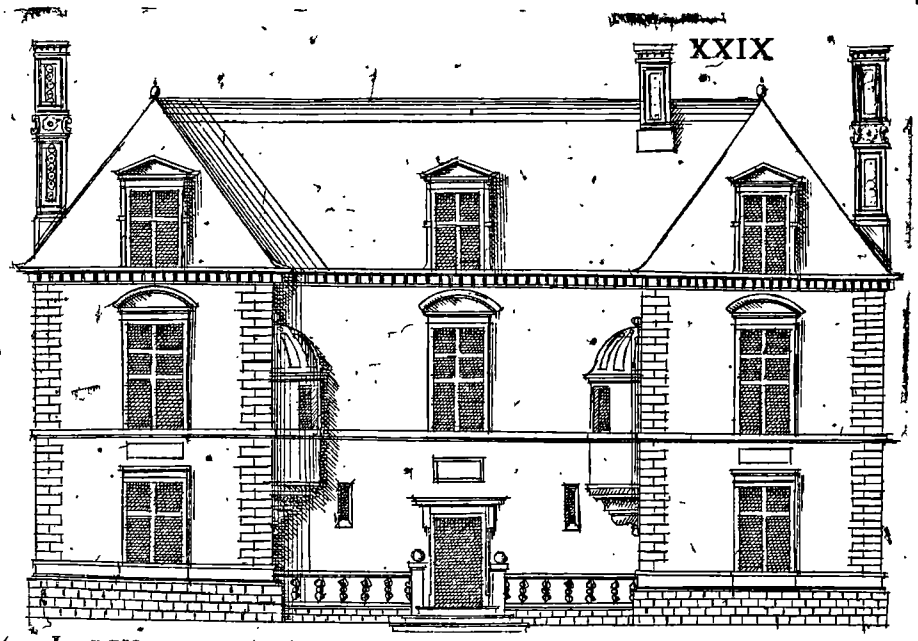
LE DEVXIESME PLAN POVR LES MENBRES DES COMMODITES



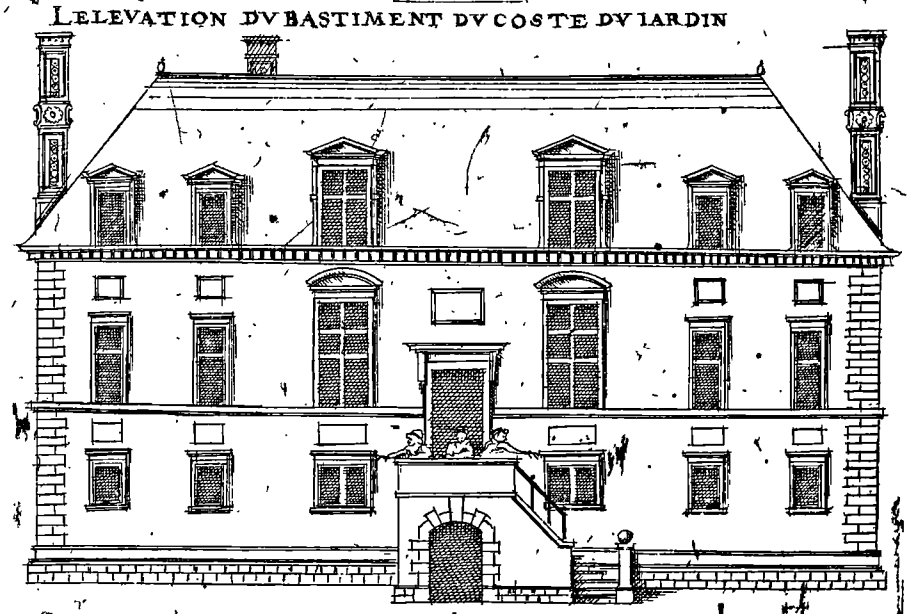
LE PREMIER PLAN SERVANT A OFFICES




FACE DEDANS LA COVRT DV
BASTIMENT
LE PLAN DE TOVT LE
ET RAVELYNS.
CONTENY DV CLOZ



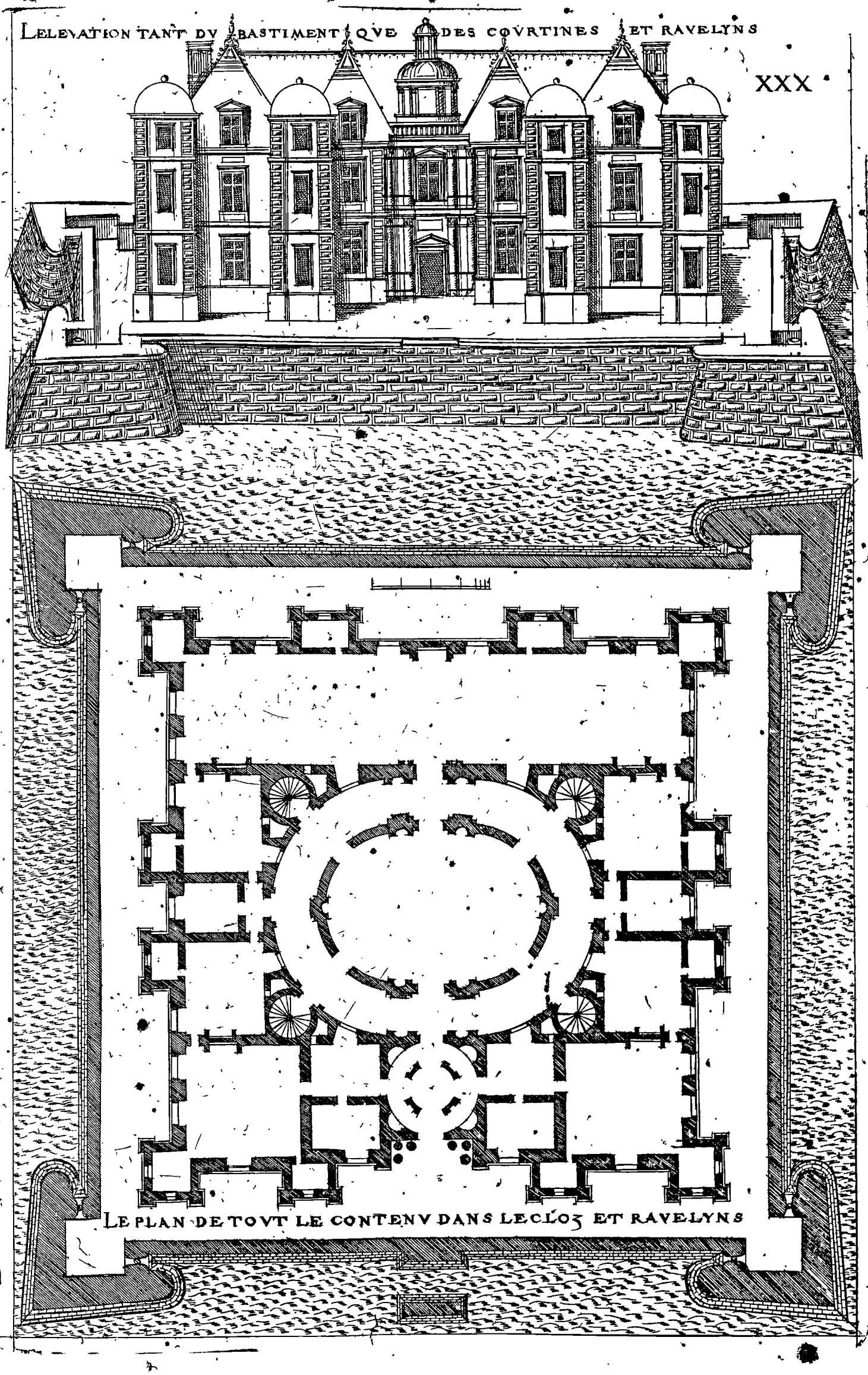
LELEVATION DV BASTIMENT DV COSTE DV IARDIN



LELEVATION DV BASTIMENT DV COSTE DE LA COVRT

LELEVATION TANT DV BASTIMENT QVE DES COVRTINES ET RAVELYNS

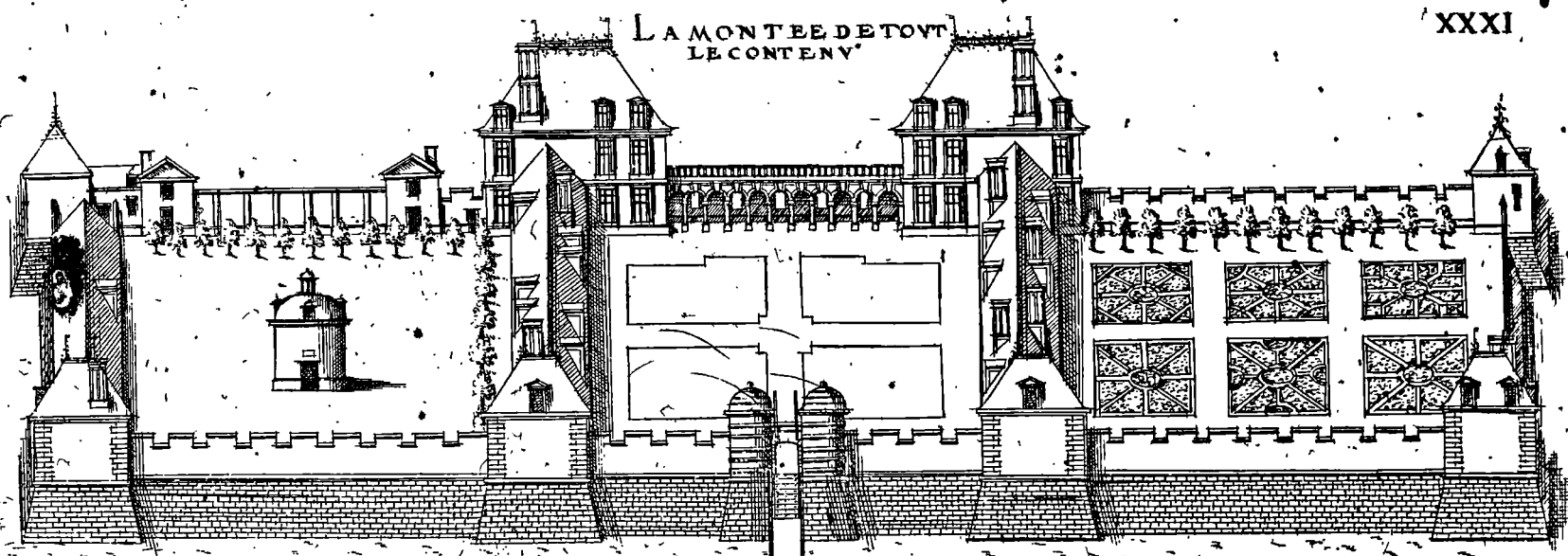
XXX

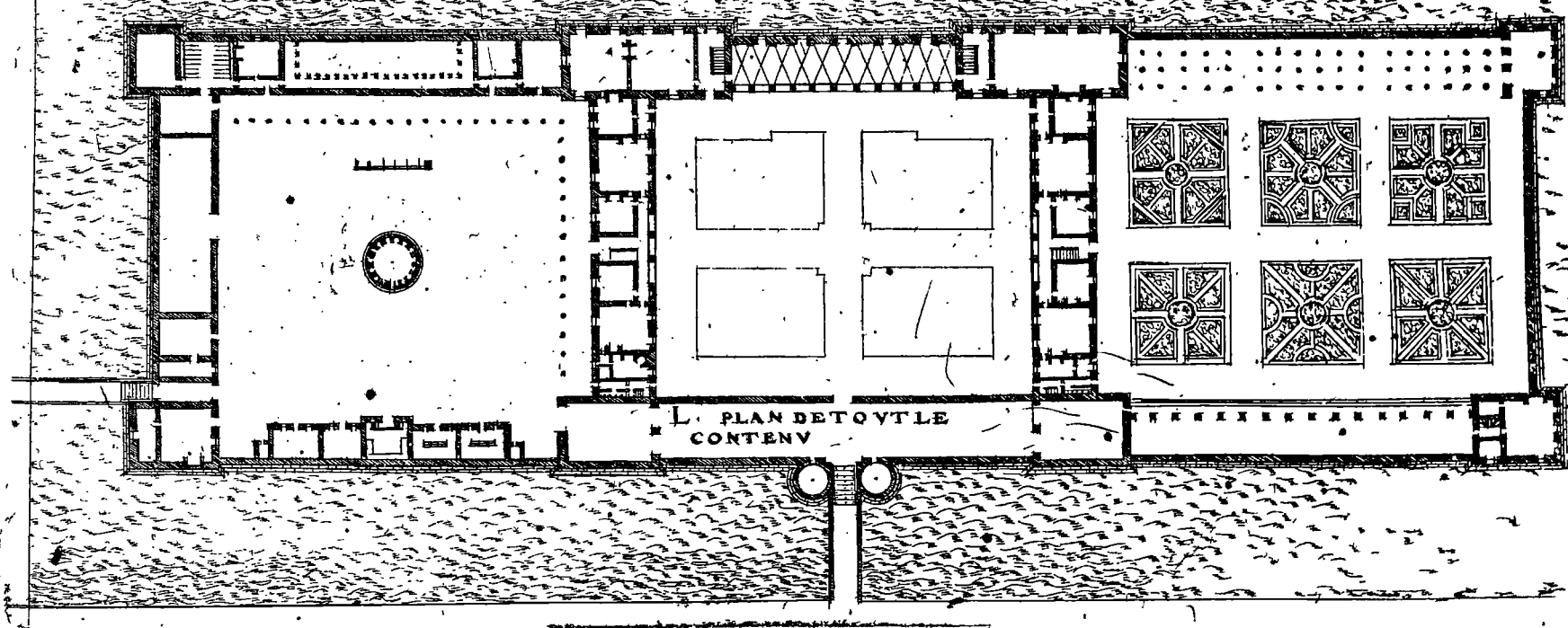


LE PLAN DE TOVT LE CONTENV DANS LE CLOZ ET RAVELYNS

XXXI

LA MONTEE DE TOVT
LE CONTENV

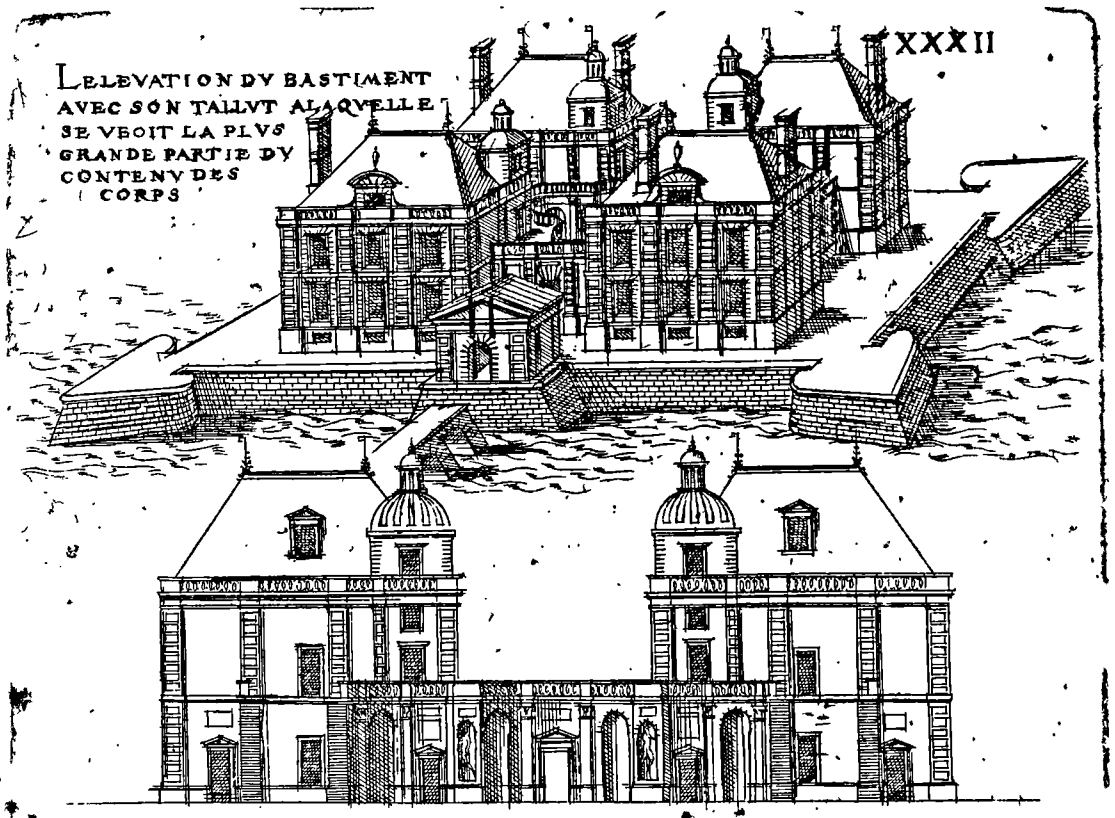




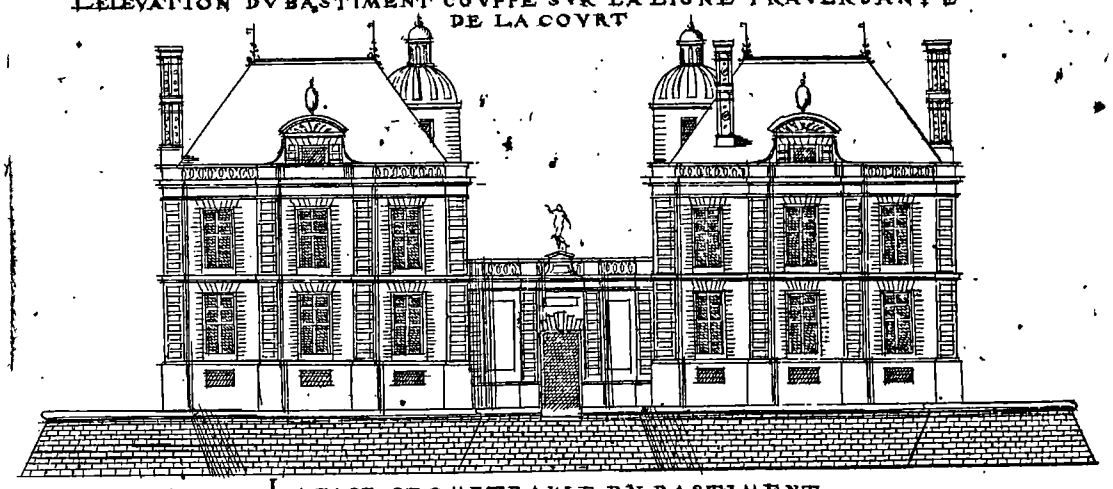
L. PLAN DE TOVT LE
CONTENV

XXXII

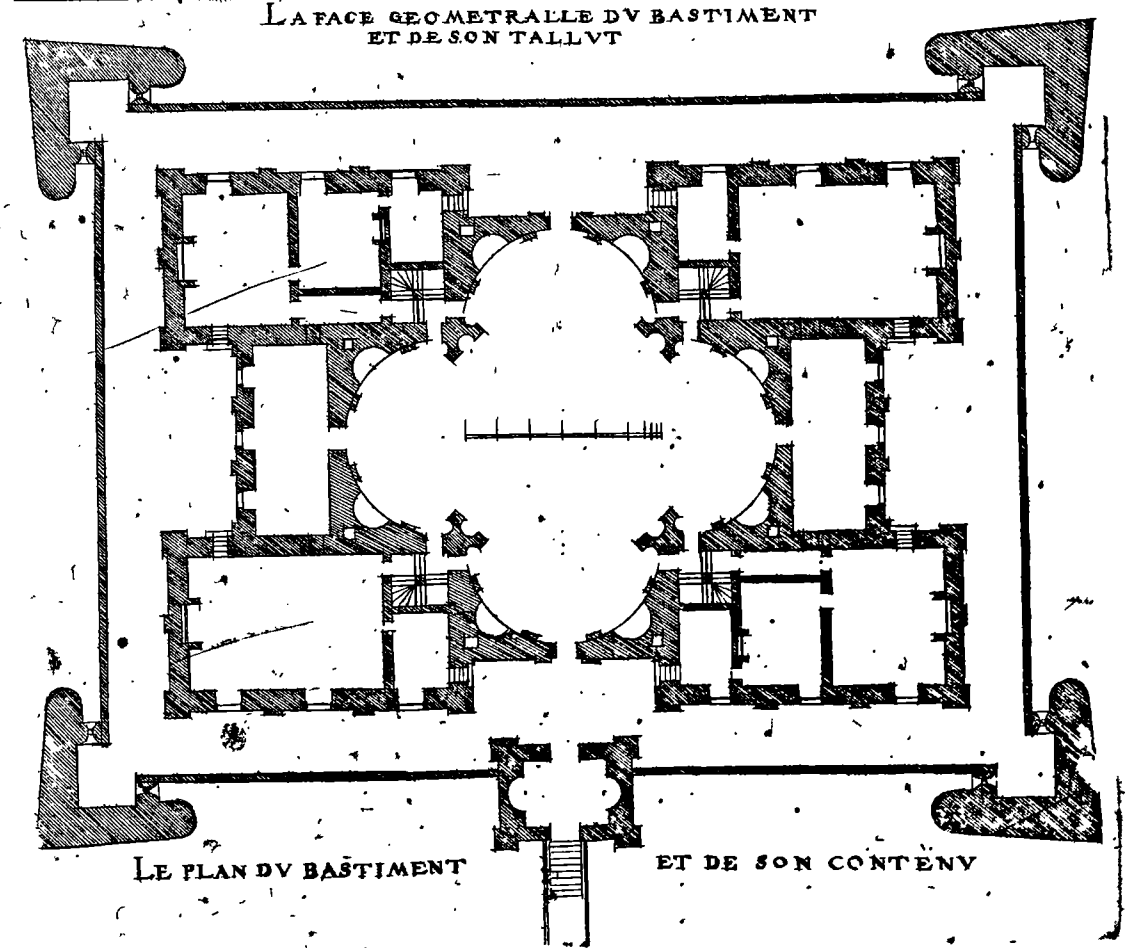
LELEVATION DV BASTIMENT AVEC SON TALLVT AL'QVELLE SE VEOIT LA PLVS GRANDE PARTIE DV CONTENV DES CORPS



LELEVATION DV BASTIMENT COVPPE SVR LA LIGNE TRAVERSANTE DE LA COVRT

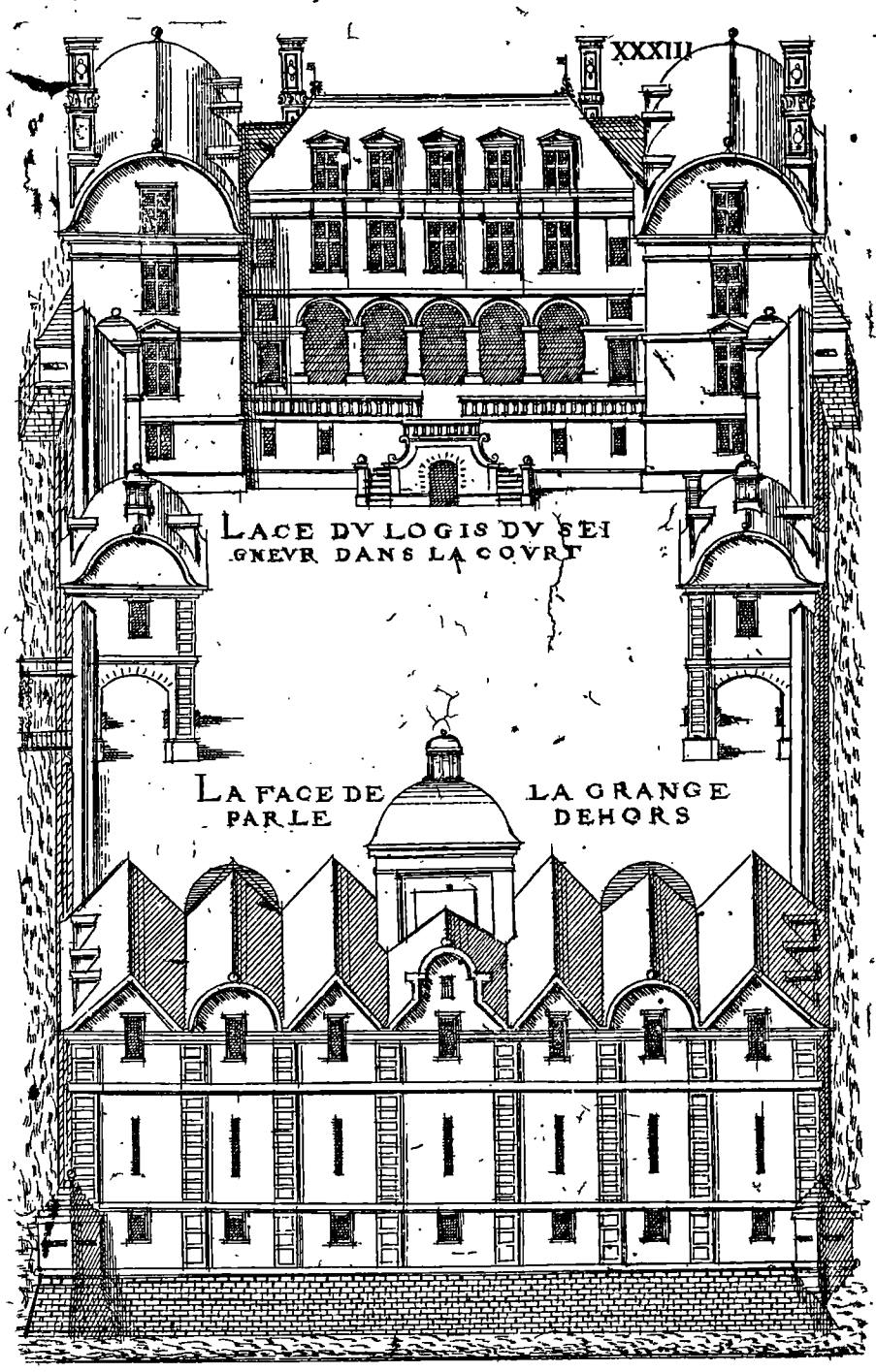


LA FACE GEOMETRALLE DV BASTIMENT ET DE SON TALLVT



LE PLAN DV BASTIMENT ET DE SON CONTENV

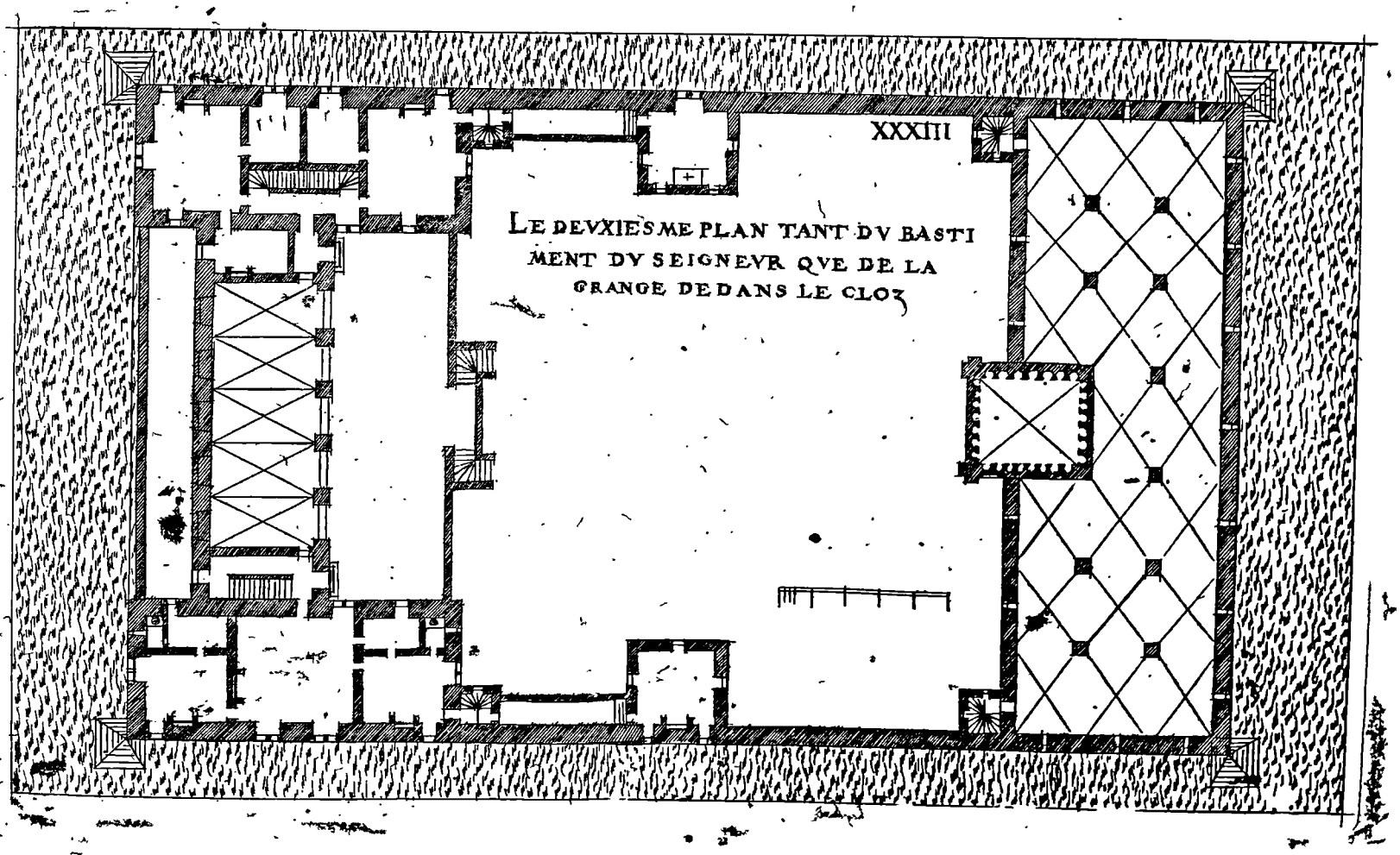
XXXIII



LACE DV LOGIS DV SEI
GNEVR DANS LA COVRT

LA FACE DE LA GRANGE
PAR LE DEHORS

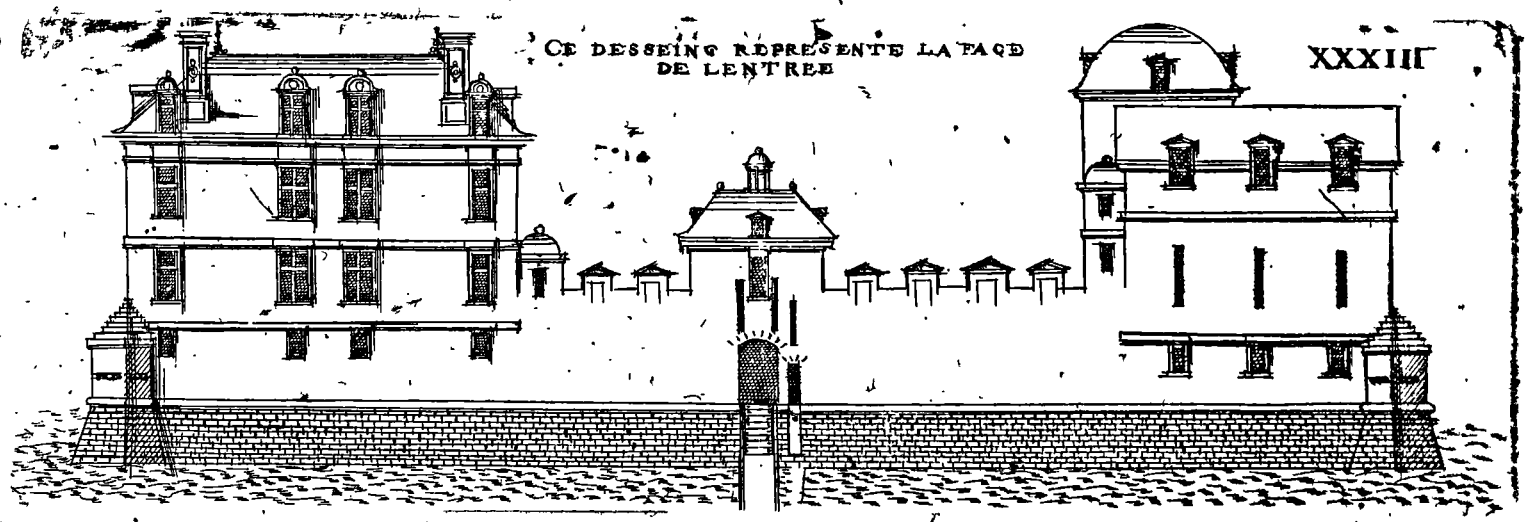
XXXIII



LE DEVXIESME PLAN TANT DV BASTI
MENT DV SEIGNEVR QVE DE LA
GRANGE DEDANS LE CLOZ

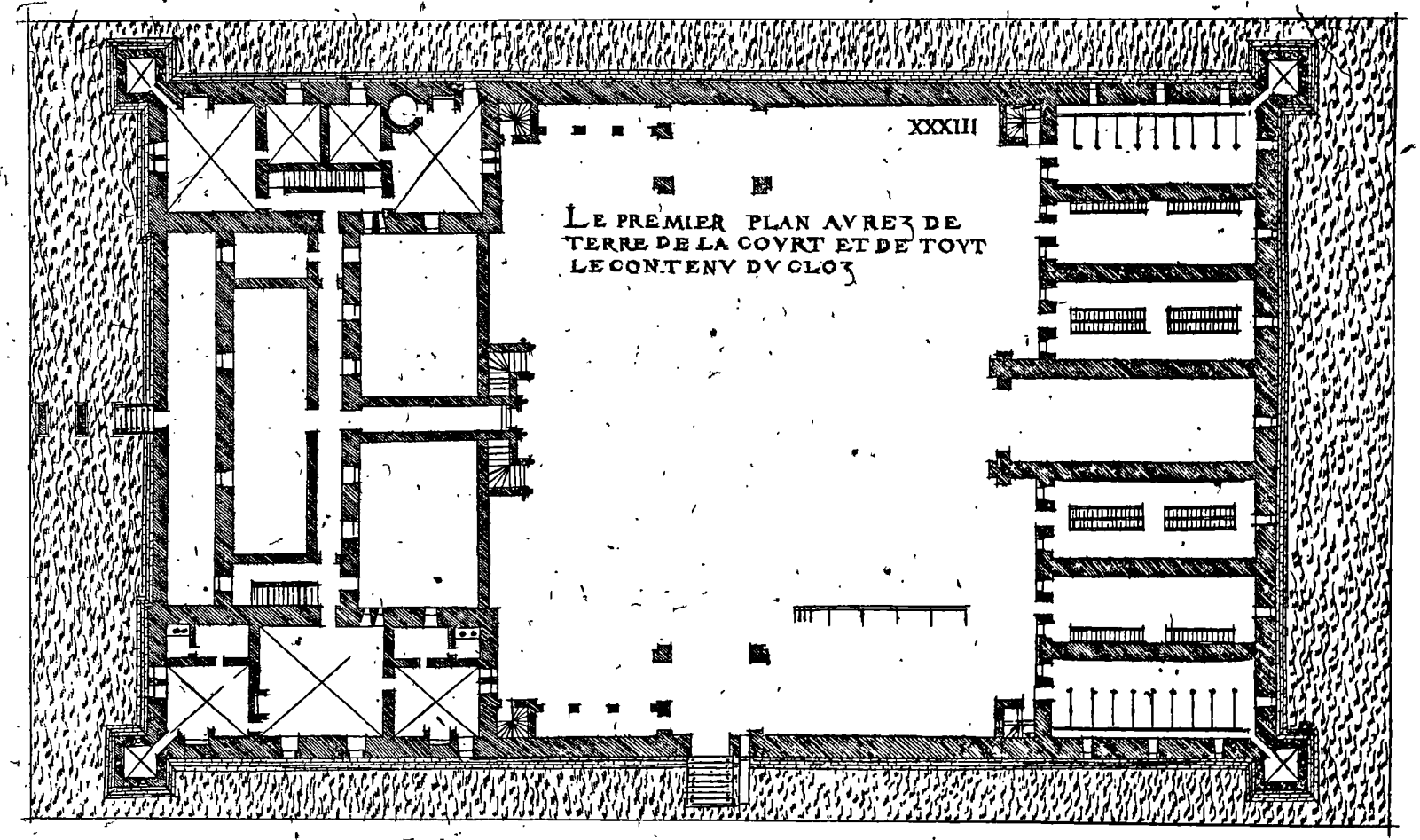
CE DESSEING REPRESENTE LA FACE DE LENTREE

XXXIIII

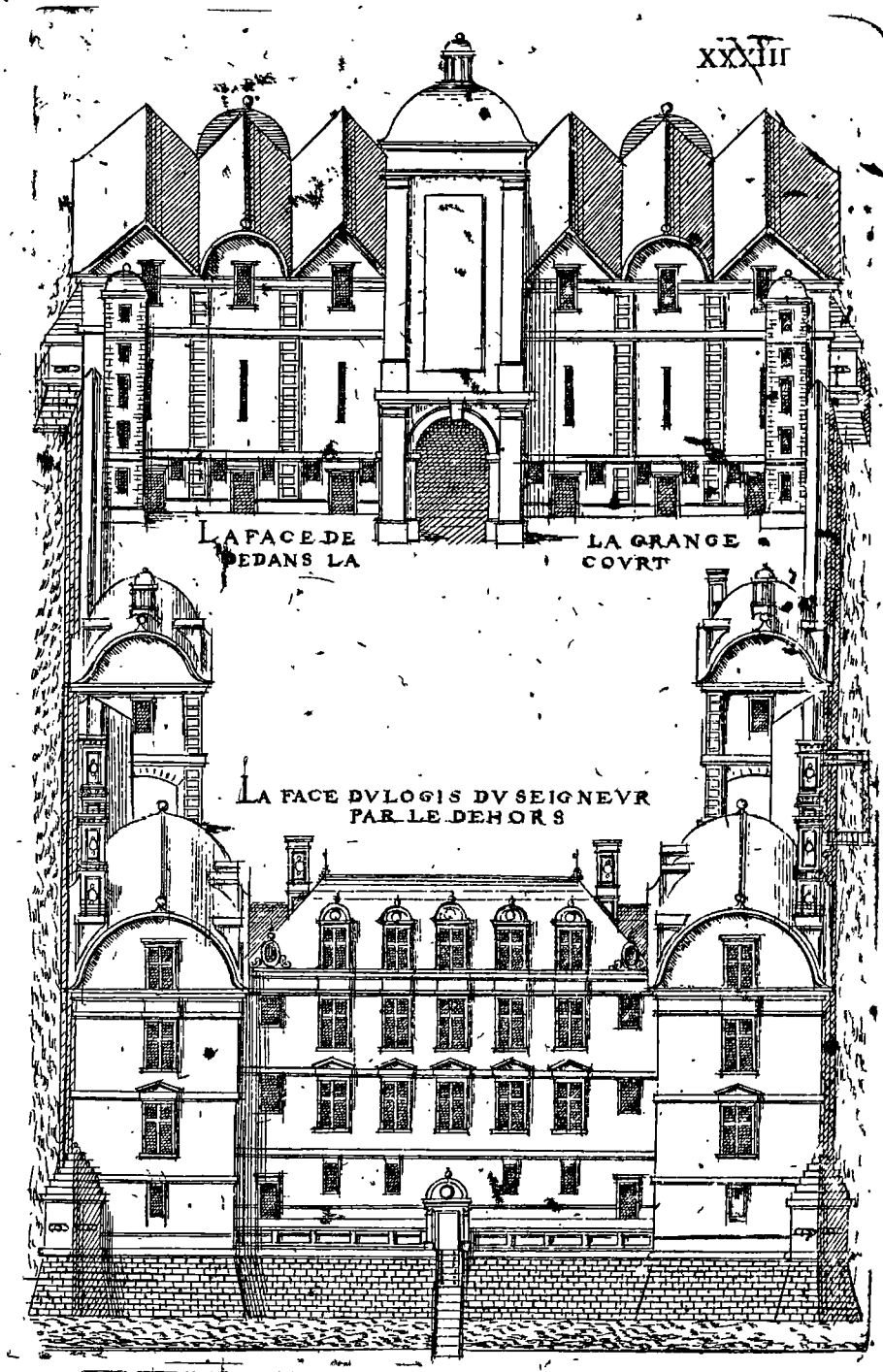


XXXIII

LE PREMIER PLAN AVREZ DE TERRE DE LA COVRT ET DE TOVT LE CONTENV DV CLOZ

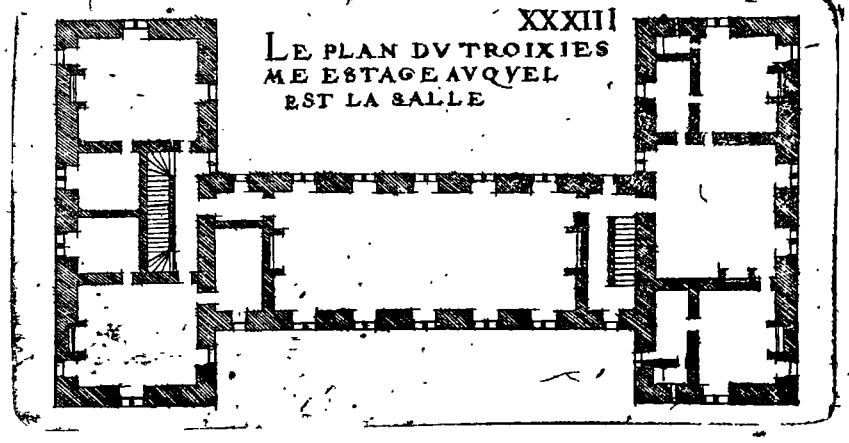


XXXII



XXXIII

LE PLAN DV TROIXIES
ME ESTAGE AVQVEL
EST LA SALLE

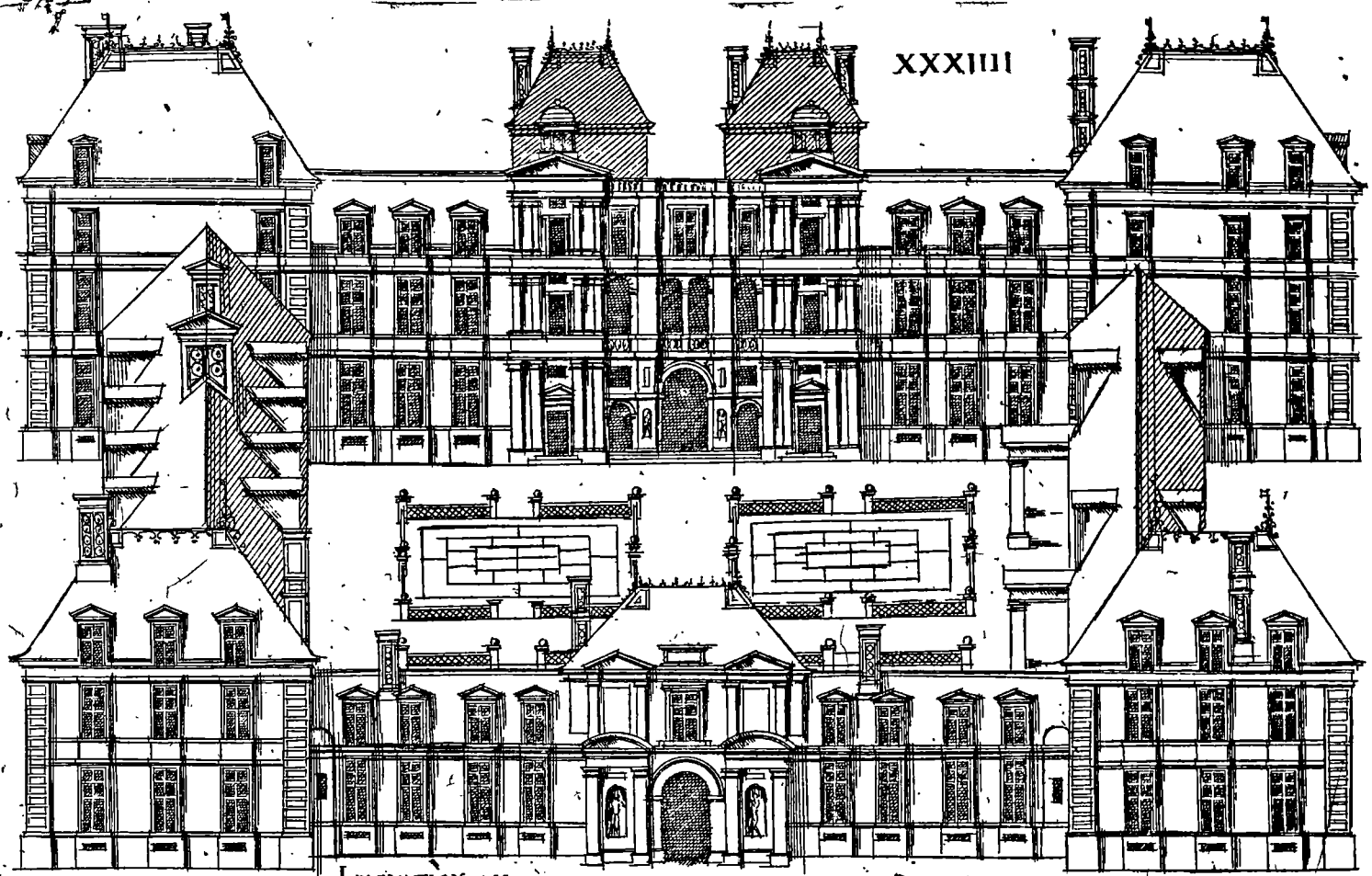


LE DEVXIESME XXXIIII PLAN

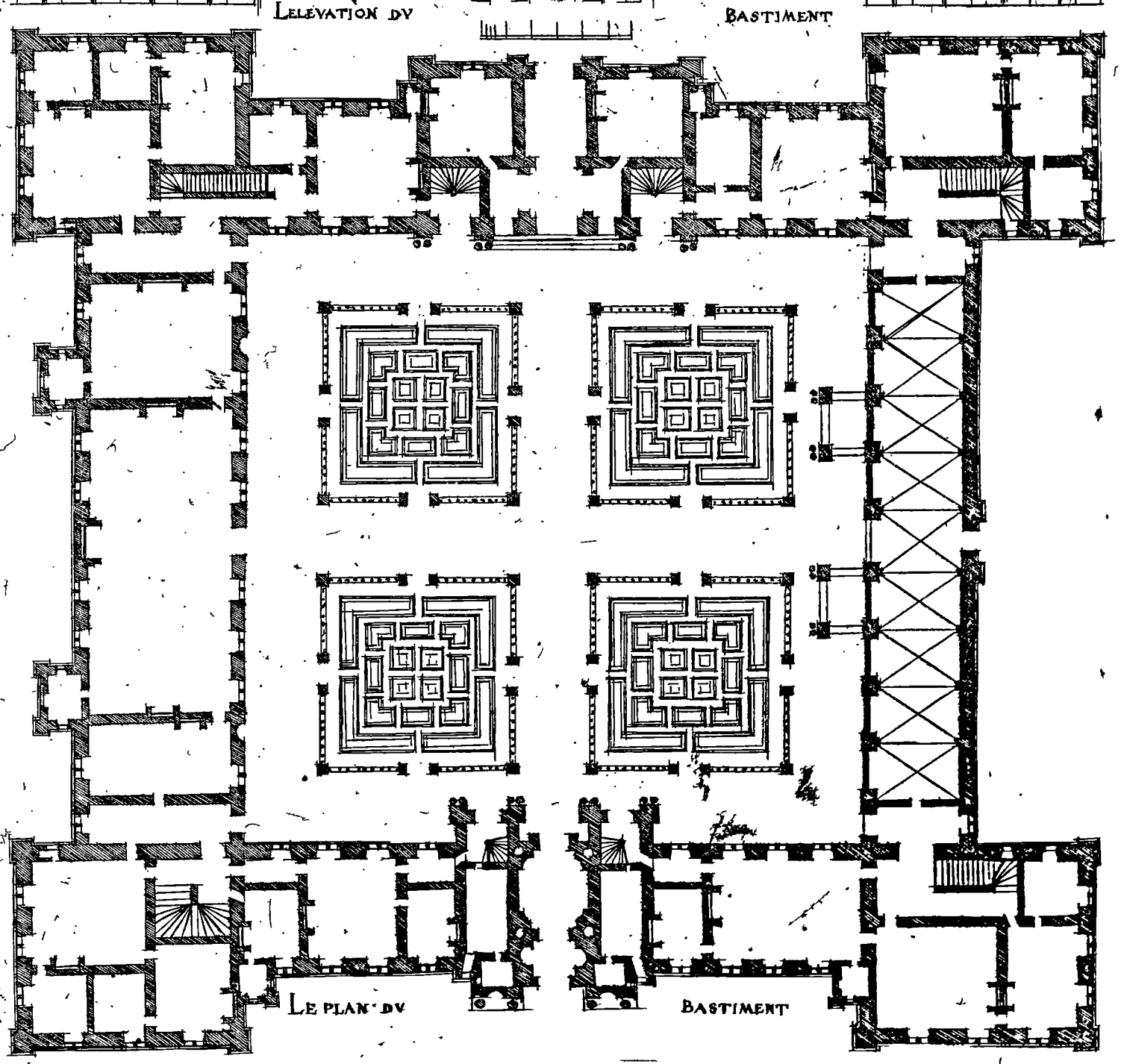
CE PLAN SVIT A PEVPRES LOR DOMMANCE DE CELVI DE LAV TRE PART ET PARCE NEN AI IE POINT FAIT DELEVATION

LE PREMIER PLAN

XXXIIII

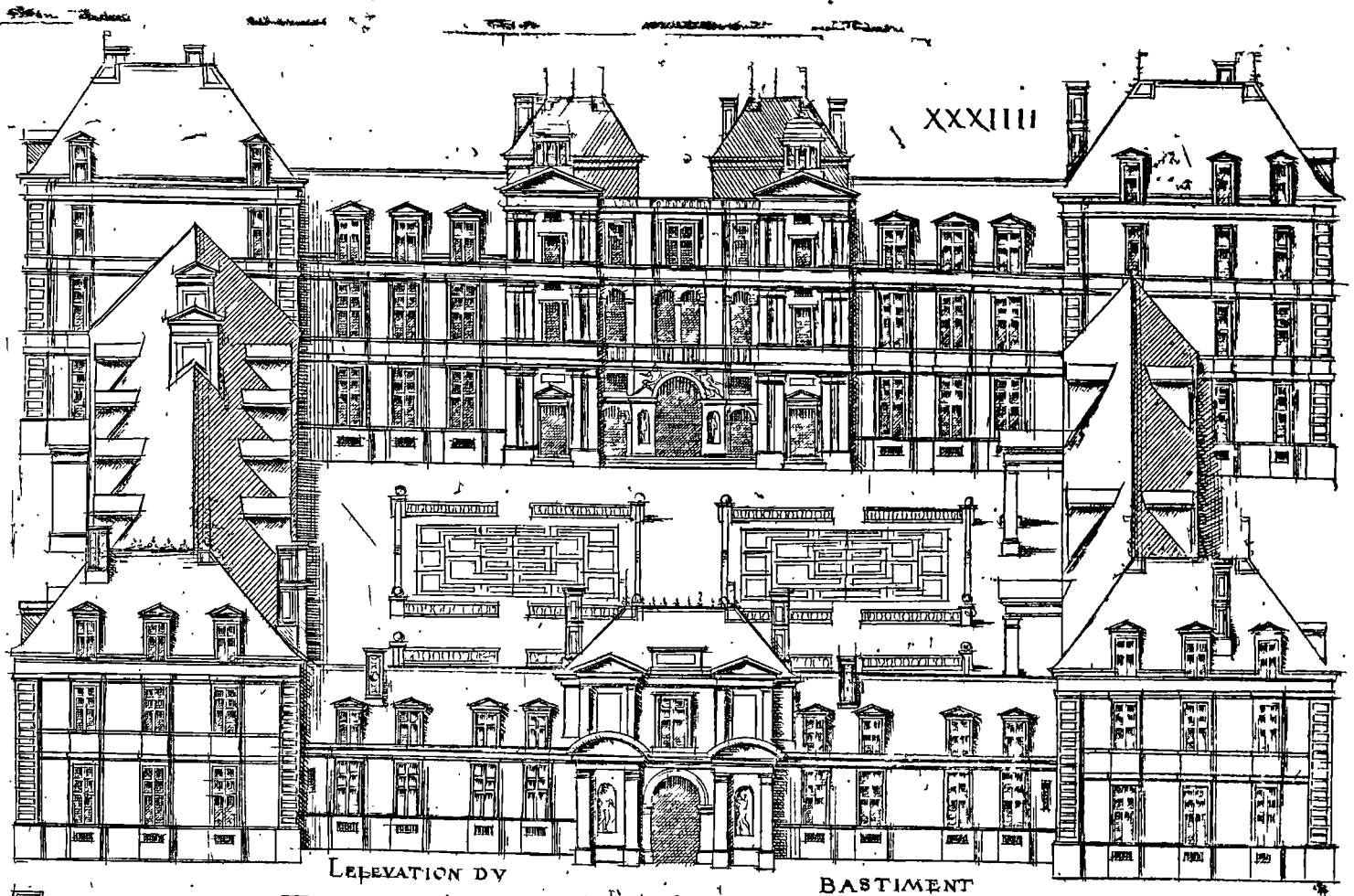


LELEVATION DV BASTIMENT

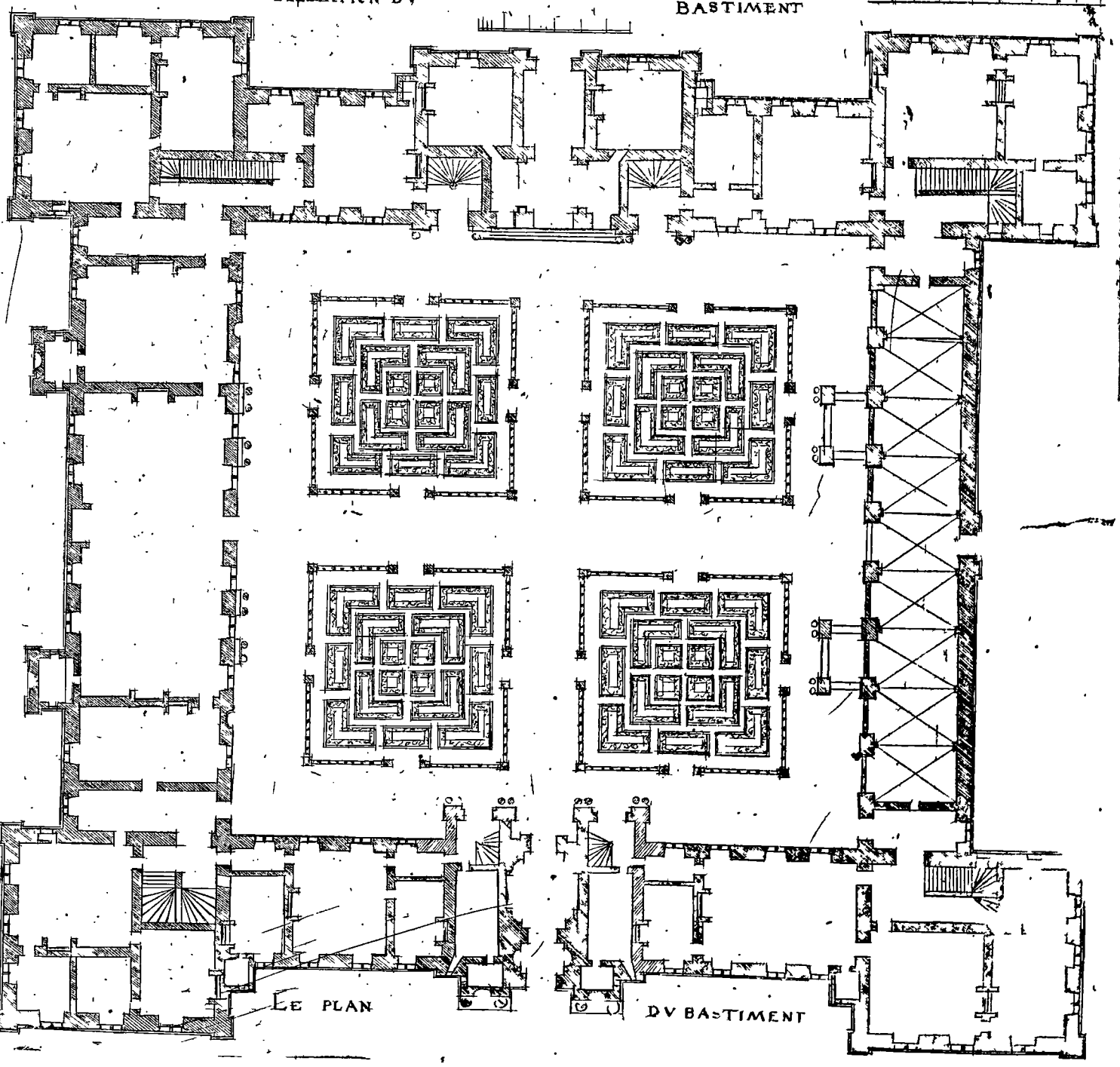


LE PLAN DV BASTIMENT

XXXIIII



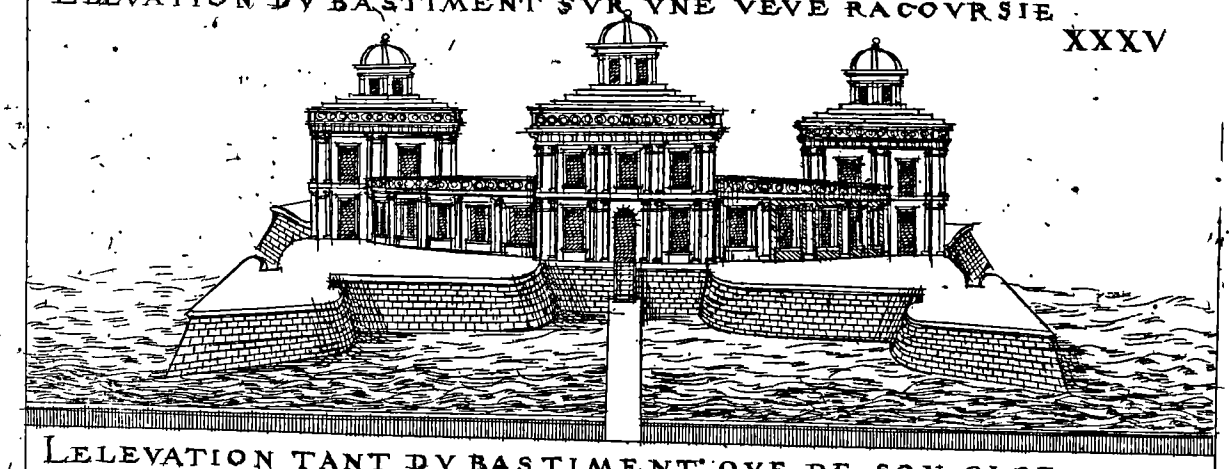
LEVATION DV BASTIMENT



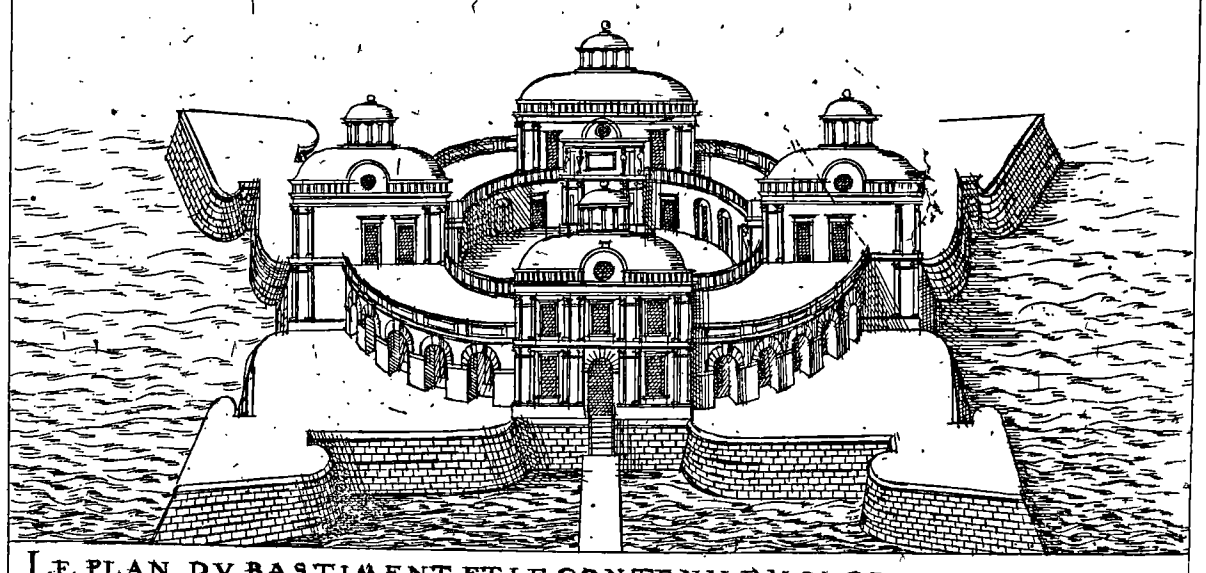
LE PLAN DV BASTIMENT

ELEVATION DV BASTIMENT SVR VNE VEVE RACOVRSIE

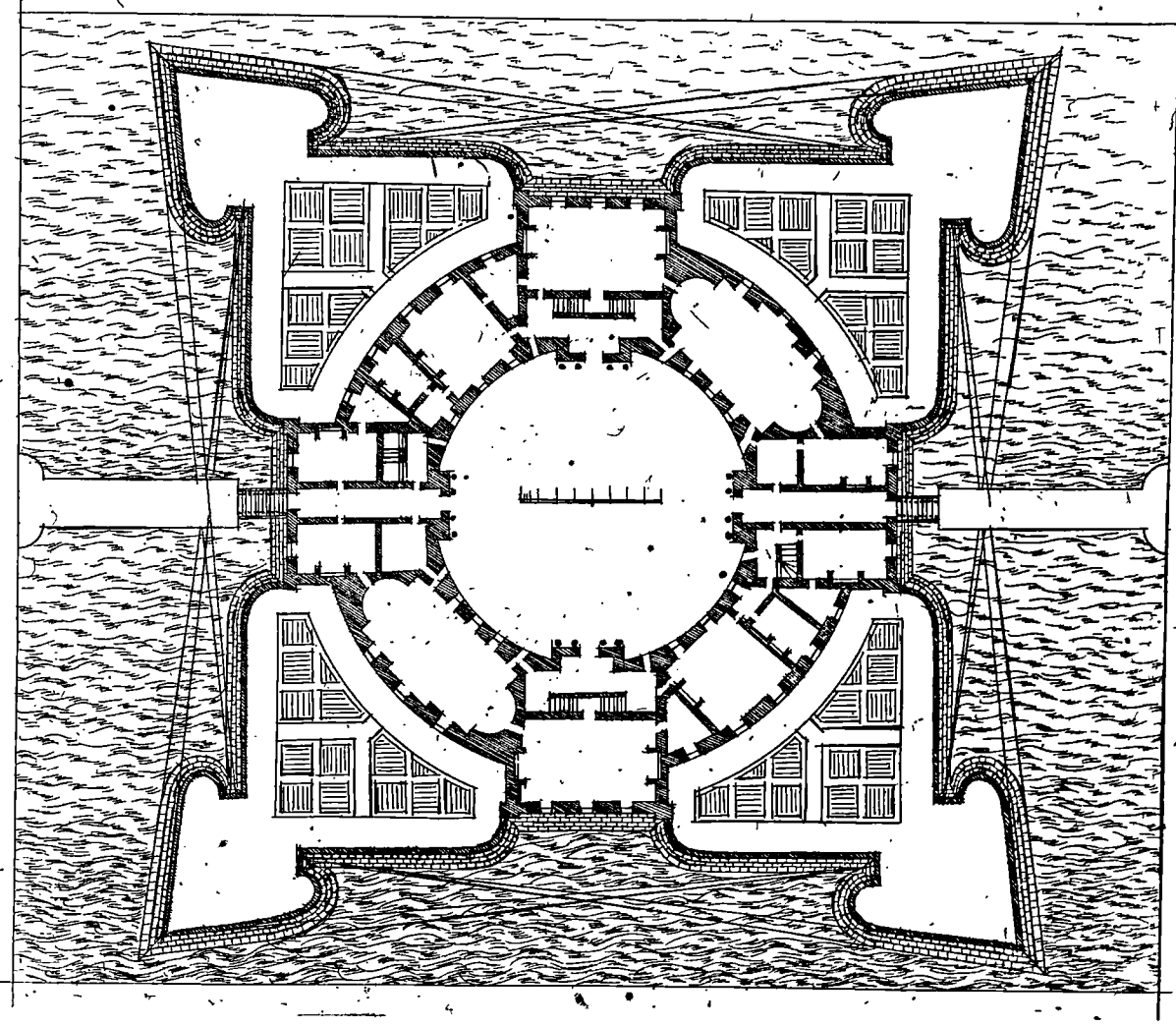
XXXV



LELEVATION TANT DV BASTIMENT QVE DE SON CLOZ



LE PLAN DV BASTIMENT ET LE CONTENV DV CLOZ



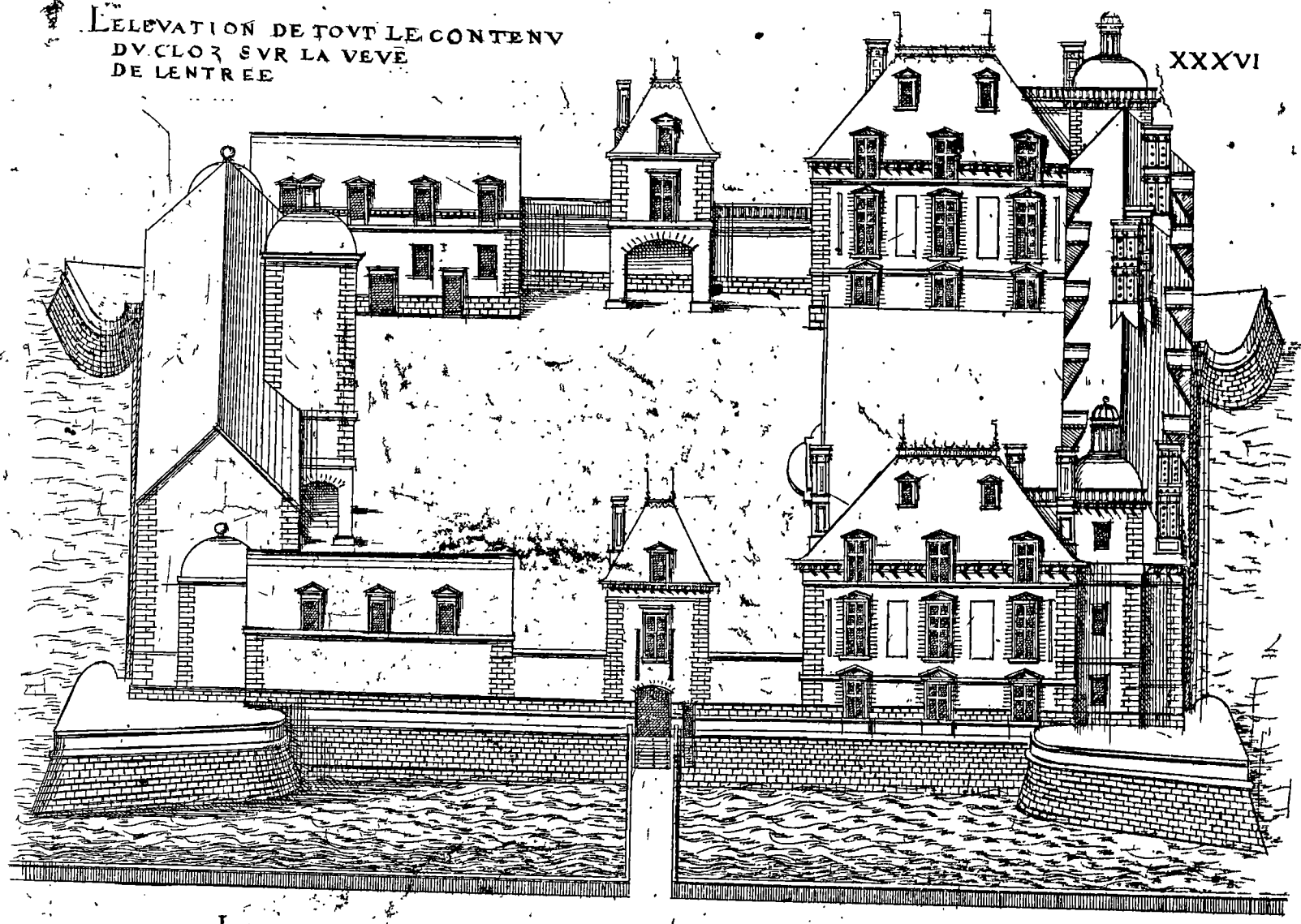
XXXVI

L'ELEVATION DV LOGIS DV SEIGNEVR SVR LA VEVE DV DEHORS DV CLOS

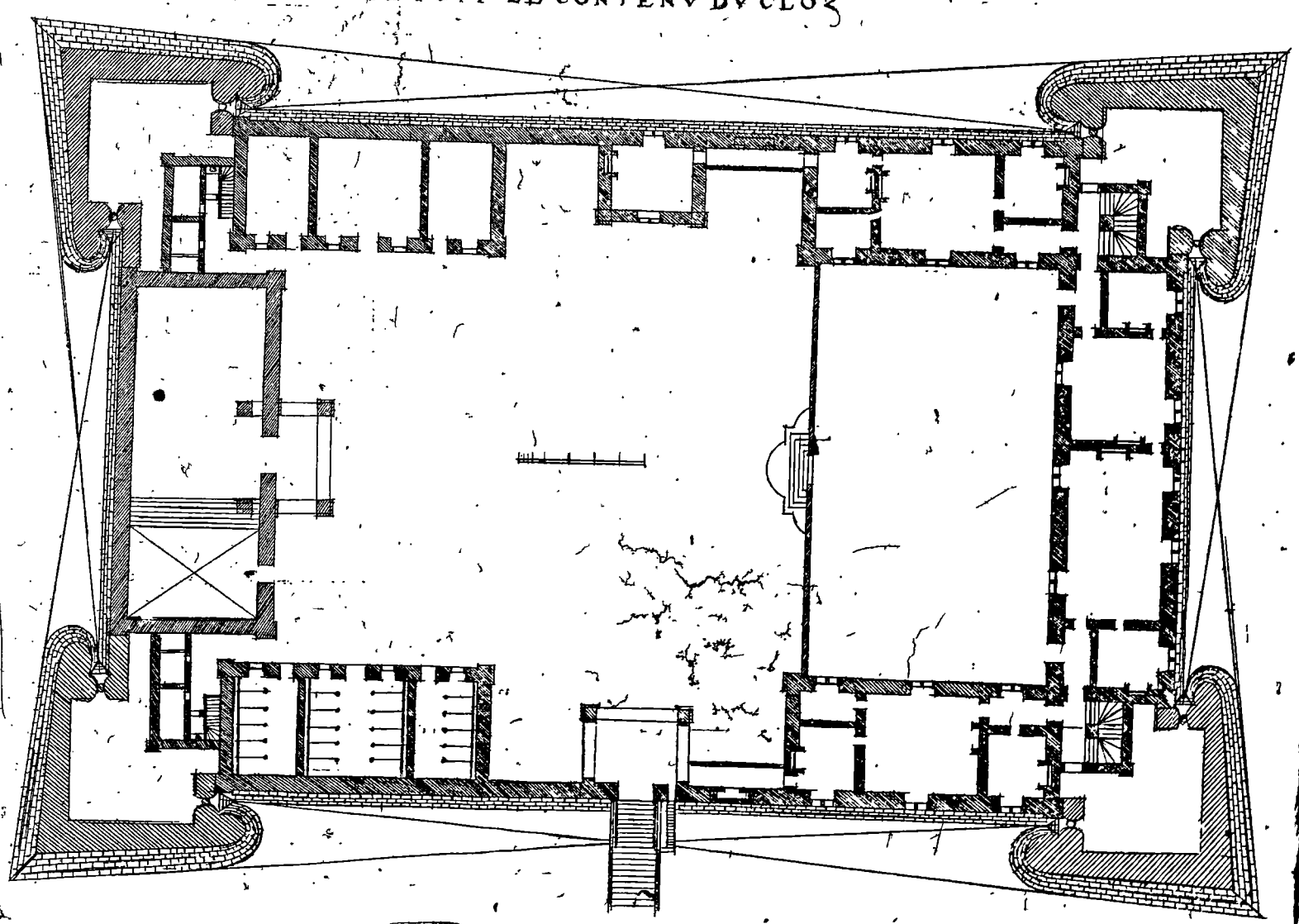
L'ELEVATION DV LOGIS DV SEIGNEVR DV COSTE DE LA COVRT

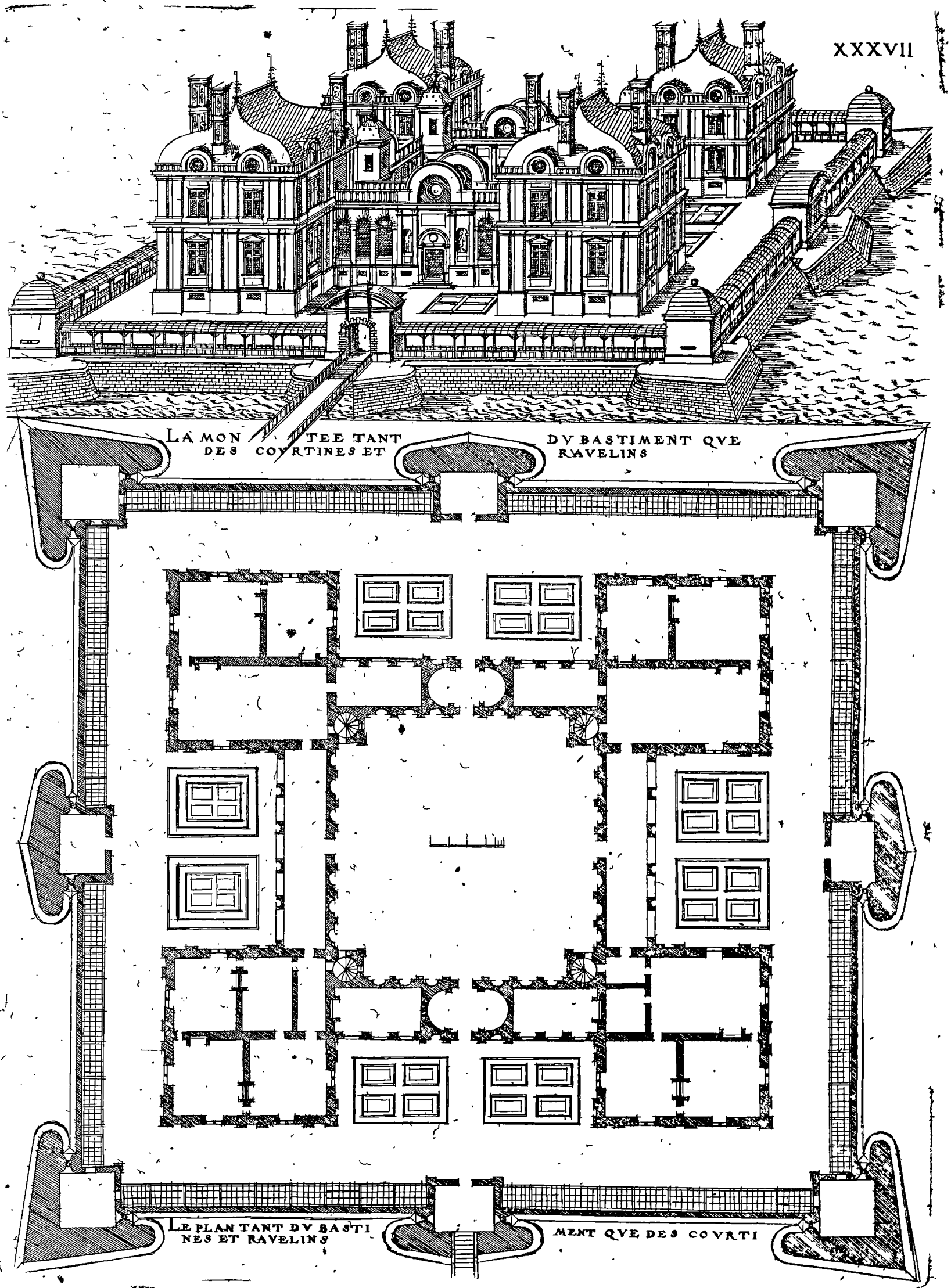
LE PREMIER PLAN DV BASTIMENT DV SEIGNEVR OV SONT LES OFFICES

L'ELEVATION DE TOVT LE CONTENV DV CLOZ SVR LA VEVE DE LENTREE



LE PLAN DE TOVT LE CONTENV DV CLOZ





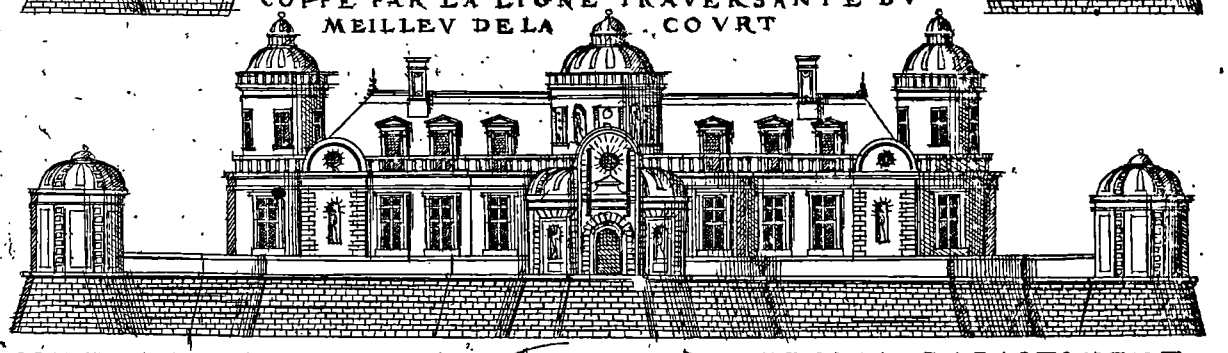
LA MONTEE TANT DV BASTIMENT QVE DES COVRTINES ET RAVELINS

LE PLAN TANT DV BASTIMENT QVE DES COVRTINES ET RAVELINS

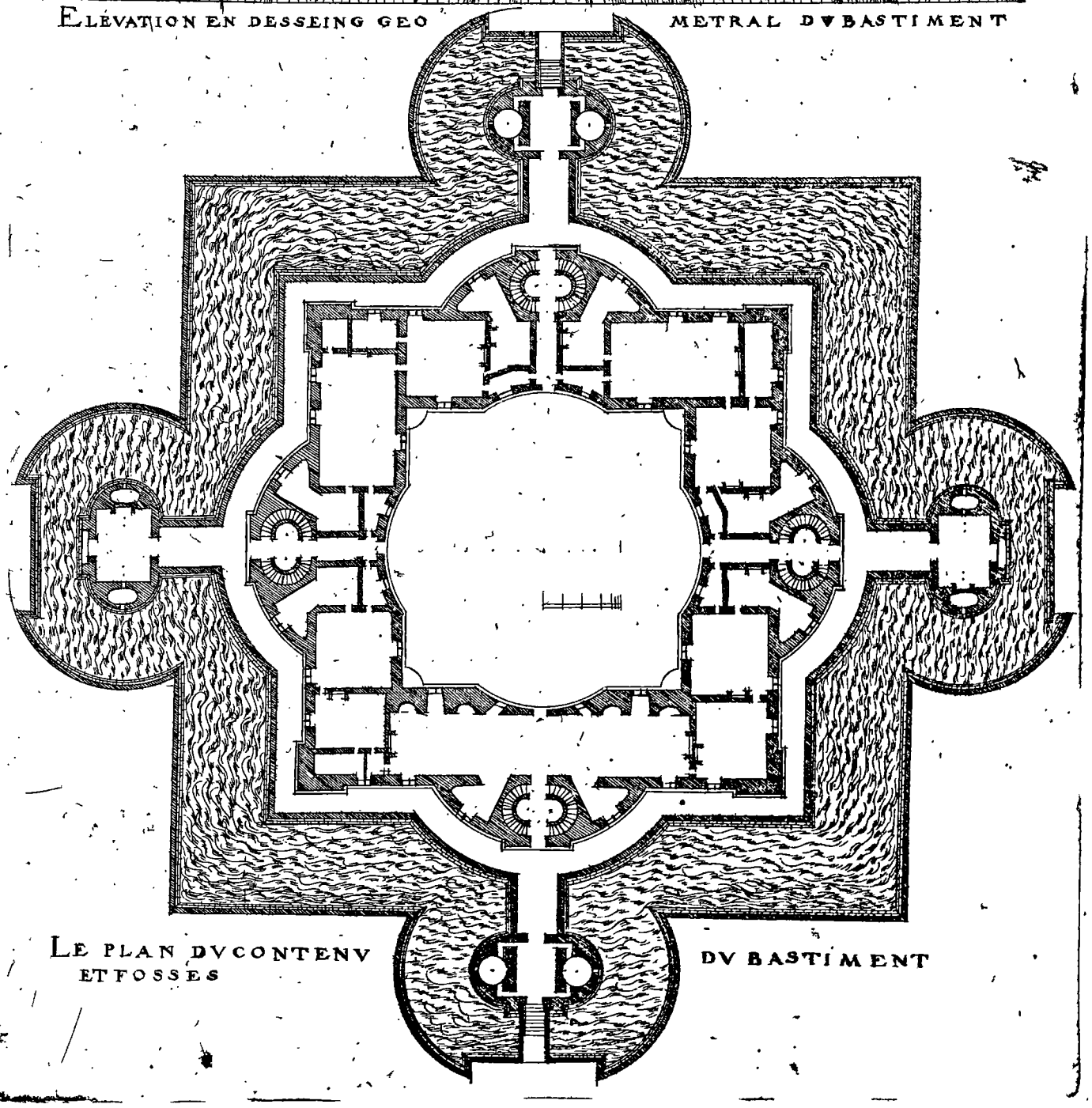
XXXVIII



ELEVATION GEOMETRALLE DV BASTIMENT
COPPE PAR LA LIGNE TRAVERSANTE DV
MEILLEV DE LA COVRT



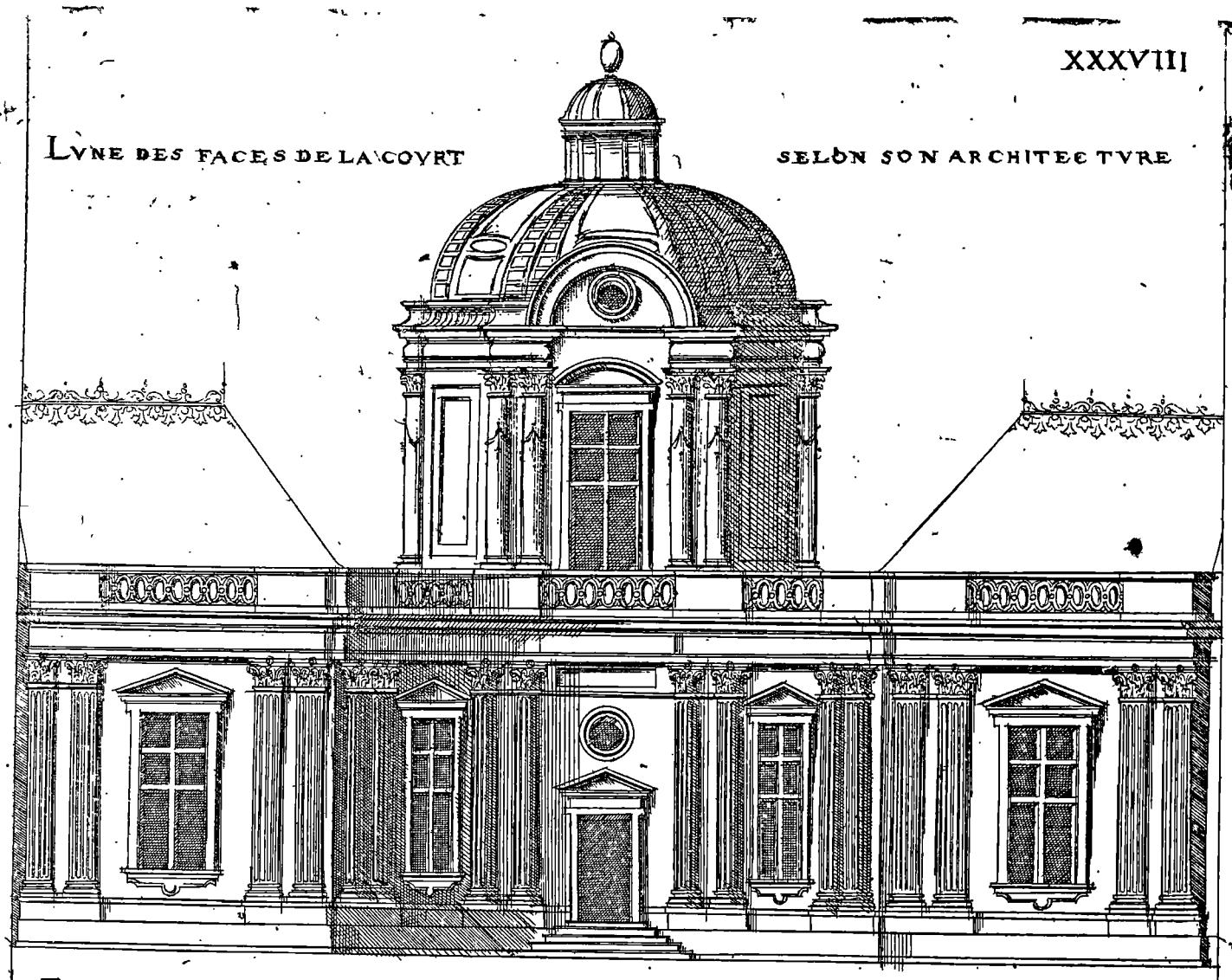
ELÉVATION EN DESSEING GEO METRAL DV BASTIMENT



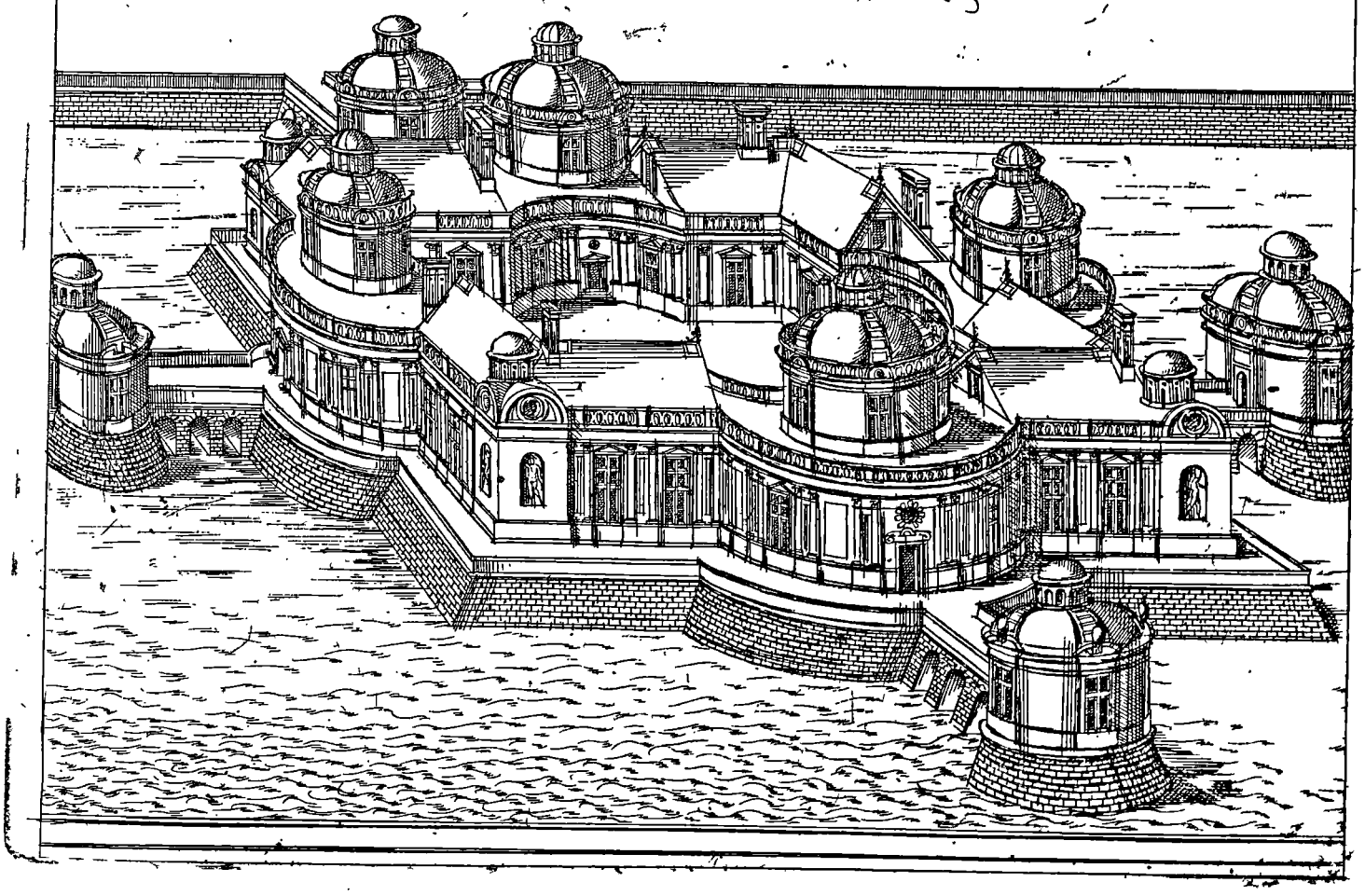
LE PLAN DV CONTENV
ET FOSSES
DV BASTIMENT

XXXVIII

LVNE DES FACES DE LA COVRT SELON SON ARCHITECTVRE



ELEVATION EN PERSPECTIVE DE TOVT LE CLOS



IER[illegible]RBE, à ſaint J[illegible]
ſoſt[illegible] des Auguſtins,
P[illegible]nt ſaint Michel.
M. CCXII.
Avec Approbation, & Privilege du Roy.